

# SEA-DOO®



## SÉRIES GTX ET WAKE PRO

# GUIDE DU CONDUCTEUR

Comprend des informations sur la sécurité, le véhicule et son entretien

# N O N G

## ⚠ AVERTISSEMENT

Lisez attentivement ce guide. Il contient des informations sécuritaires importantes.

Âge minimum recommandé pour l'opérateur : 16 ans.

Conservez ce guide du conducteur dans l'embarcation en tout temps.

# AVERTISSEMENT DE LA PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE

## AVERTISSEMENT

L'exploitation, l'entretien et la maintenance d'un bateau de plaisance peuvent vous exposer à des produits chimiques, notamment les gaz d'échappement des moteurs, le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb, dont l'État de Californie sait qu'ils provoquent des cancers et des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction. Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement. Réparez l'embarcation dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre embarcation. Pour en savoir plus, visitez le site : [www.p65warnings.ca.gov/marine](http://www.p65warnings.ca.gov/marine)

### REMARQUE :

Au Canada, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP).

Aux États-Unis, les produits sont distribués et entretenus par BRP US Inc.

Dans l'Espace économique européen (qui comprend les États membres de l'Union européenne plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), la Communauté des États indépendants (y compris l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie, les produits sont distribués et entretenus par BRP European Distribution S.A. et d'autres sociétés affiliées ou filiales de BRP.

Dans tous les autres pays, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs Inc. ou de ses sociétés affiliées.

MC® Marques de commerce de BRP ou de ses affiliés.

Voici une liste partielle des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

Les marques déposées peuvent ne pas être enregistrées dans toutes les juridictions :

|                        |                        |                        |                          |
|------------------------|------------------------|------------------------|--------------------------|
| ACEMC                  | D.E.S.S. <sup>MC</sup> | ECOMC                  | iBR <sup>MC</sup>        |
| iControl <sup>MC</sup> | ITC <sup>MC</sup>      | GT <sup>MC</sup>       | GTR <sup>MC</sup>        |
| LinQ®                  | ROTAX®                 | SEA-DOO®               | Sea-Doo LK <sup>MC</sup> |
| T.O.P.S. <sup>MC</sup> | VTSMC                  | Wake <sup>MC</sup> 170 | XPS®                     |

Tous droits réservés. Aucune partie du présent Guide du conducteur ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Bombardier Produits Récréatifs Inc.

©Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) 2024

# AVANT DE PARTIR

## Règles de base pour utiliser les motomarines en toute sécurité

### Avant de partir :

#### Règles de base de l'utilisation sécurisée des motomarines

Une mauvaise utilisation de la motomarine peut entraîner des blessures graves voire mortelles.

##### Le conducteur doit être qualifié

- ✓ Assurez-vous que le conducteur est âgé de 16 ans ou plus et qu'il a suivi un cours de sécurité nautique. Votre province peut avoir fixé des exigences supplémentaires.



##### Le conducteur doit absolument éviter les collisions

- ✓ Gardez constamment un œil sur les personnes, les objets et les autres embarcations.
- ✓ Restez à une distance suffisante des autres pour que l'embarcation puisse s'immobiliser d'elle-même en toute sécurité.
- ✗ Ne relâchez pas l'accélérateur lorsque vous tentez d'éviter un obstacle; comme pour les autres bateaux à moteur, **il faut une accélération pour changer de direction.**



##### Protégez tous les occupants

- ✓ Les chutes peuvent être à l'origine de blessures graves, voire mortelles.
- ✓ Tous les occupants doivent porter un short en néoprène (matériau des combinaisons humides) pour éviter la pénétration d'eau sous pression dans le rectum ou le vagin lors d'une chute en arrière. Il est arrivé que des plaisanciers non équipés d'un short en néoprène subissent des lésions rectales, vaginales et internes graves et irréremédiables.
- ✓ Tous les occupants doivent porter un VFI (vêtement de flottaison individuel) homologué.

Ne montez pas sur la motomarine si vous n'êtes pas convenablement habillé(e).



Portez un VFI  
→  
Portez un vêtement en néoprène



- ✓ Assurez-vous que les occupants sont correctement assis et se tiennent aux poignées. Les occupants peuvent être éjectés d'une motomarine à la suite d'une accélération inattendue ou d'une manœuvre brutale. Évitez de conduire de façon agressive, de virer brusquement ou d'accélérer de façon inattendue.



- ✗ Ne mettez pas les gaz lorsque quelqu'un embarque ou se trouve à l'arrière de la motomarine.
- ✗ Ne faites pas des sauts sur les vagues ou le sillage d'autres embarcations. Risque de blessures dorsales ou médullaires (paralysie).

##### N'autorisez pas les comportements dangereux :

- ✗ Ne vous approchez pas d'autres personnes pour les éclabousser, ne passez pas trop près d'autres embarcations et n'allez pas trop vite compte tenu du trafic.
- ✗ Ne conduisez jamais sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

## Langues disponibles

|            |                                                                                                                                                                                                             |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Deutsch    | Dieses Handbuch ist möglicherweise in Ihrer Landessprache verfügbar. Bitte wenden Sie sich an Ihren Händler oder besuchen Sie: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a> |
| English    | This guide may be available in your language. Check with your dealer or go to: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                                 |
| Español    | Es posible que este manual esté disponible en su idioma. Consulte a su distribuidor o visite: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                  |
| Français   | Ce guide peut être disponible dans votre langue. Vérifier avec votre concessionnaire ou aller à: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                               |
| Italiano   | Questa guida potrebbe essere disponibile nella propria lingua. Contattare il concessionario o consultare: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                      |
| 中文         | 本手册可能有您的语种的翻译版本。请向经销商问询，或者登录 <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a> 查询。                                                                                               |
| 日本語        | このガイドは、言語によって翻訳版が用意されています。ディーラーに問い合わせるか、次のアドレスでご確認ください：<br><a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                                                     |
| Nederlands | Deze handleiding kan beschikbaar zijn in uw taal. Vraag het aan uw dealer of ga naar: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                          |
| Norsk      | Denne boken kan finnes tilgjengelig på ditt eget språk. Kontakt din forhandler eller gå til: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                   |
| Português  | Este manual pode estar disponível em seu idioma. Fale com sua concessionária ou visite o site: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                 |
| Русский    | Воспользуйтесь руководством на вашем языке. Узнайте о его наличии у дилера или на странице по адресу <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                           |
| Suomi      | Käyttöohjekirja voi olla saatavissa omalla kielelläsi. Tarkista jälleenmyyjältä tai käy osoitteessa: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                           |
| Svenska    | Denna bok kan finnas tillgänglig på ditt språk. Kontakta din återförsäljare eller gå till: <a href="http://www.operatorsguides.brp.com">www.operatorsguides.brp.com</a>                                     |

| Modèles couverts                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| GTX 170<br>GTX 170 iDF et AUDIO<br>GTX 230<br>GTX 230 iDF et AUDIO<br>GTX 300<br>GTX 300 AUDIO |
| Wake PRO 230                                                                                   |

# TABLE DES MATIÈRES

|                      |   |
|----------------------|---|
| AVANT DE PARTIR..... | 1 |
|----------------------|---|

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

|                                          |    |
|------------------------------------------|----|
| AVANT-PROPOS .....                       | 12 |
| Avant de partir .....                    | 12 |
| Messages sur la sécurité .....           | 12 |
| À propos de ce Guide du conducteur ..... | 12 |
| SOYEZ UN CONDUCTEUR RESPONSABLE .....    | 13 |

## INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| AVANT DE PARTIR.....                                            | 16 |
| Âge minimum et compétences requises .....                       | 16 |
| Drogue et alcool .....                                          | 16 |
| Cours de sécurité nautique .....                                | 16 |
| Règlements sur la navigation de plaisance applicables .....     | 16 |
| Vêtements de protection .....                                   | 16 |
| Casques : Le pour et le contre .....                            | 17 |
| Équipement requis .....                                         | 18 |
| FAMILIARISEZ-VOUS AVEC VOTRE EMBARCACTION .....                 | 19 |
| Poussée de la turbine .....                                     | 19 |
| Guidon .....                                                    | 19 |
| Cordon d'attache (longe de sécurité) .....                      | 19 |
| Freinage .....                                                  | 20 |
| Clé d'apprentissage (disponible comme accessoire) .....         | 20 |
| Chargement et rangement .....                                   | 20 |
| Accessoires et modifications .....                              | 21 |
| ROULER EN SÉCURITÉ .....                                        | 23 |
| Conduire avec un ou des passagers .....                         | 23 |
| Évitement des collisions .....                                  | 23 |
| Comportements de conduite .....                                 | 24 |
| Excès de vitesse .....                                          | 24 |
| Remonter à bord .....                                           | 24 |
| Pièces mobiles .....                                            | 25 |
| Connaître les eaux .....                                        | 25 |
| Règles de navigation .....                                      | 26 |
| Utilisation nocturne .....                                      | 26 |
| Empoisonnement au monoxyde de carbone (CO) .....                | 26 |
| Évitement des d'incendies d'essence et des autres dangers ..... | 27 |
| Brûlures causées par des pièces chaudes .....                   | 27 |
| Sports nautiques (remorquage avec l'embarcation) .....          | 27 |
| EXERCICES PRATIQUES .....                                       | 31 |
| Choix d'une aire d'exercice .....                               | 31 |
| Exercices pratiques .....                                       | 31 |
| RAVITAILLEMENT .....                                            | 33 |
| Méthode de remplissage .....                                    | 33 |

|                                                       |           |
|-------------------------------------------------------|-----------|
| Spécifications d'essence .....                        | 33        |
| Essence recommandée .....                             | 34        |
| <b>TRANSPORT DE L'EMBARCATION .....</b>               | <b>35</b> |
| <b>ÉTIQUETTES IMPORTANTES SUR LE PRODUIT .....</b>    | <b>37</b> |
| Étiquettes de sécurité .....                          | 37        |
| Conformité canadienne – Étiquette d'information ..... | 60        |
| Étiquette mobile .....                                | 61        |
| <b>INSPECTION AVANT RANDONNÉE .....</b>               | <b>64</b> |
| Avant de mettre l'embarcation à l'eau .....           | 64        |
| Une fois l'embarcation à l'eau .....                  | 69        |
| Que faire après avoir quitté l'eau .....              | 70        |
| <b>MAINTENANCE ANNUELLE DE LA SÉCURITÉ .....</b>      | <b>72</b> |

## **INFORMATIONS SUR L'EMBARCATION**

|                                                            |            |
|------------------------------------------------------------|------------|
| <b>COMMANDES .....</b>                                     | <b>74</b>  |
| Guidon .....                                               | 75         |
| Manette d'accélérateur .....                               | 75         |
| Contrôleur droit .....                                     | 75         |
| Bouton BRP Connect (si équipé) .....                       | 75         |
| Interrupteur de coupure du moteur .....                    | 75         |
| Contrôleur gauche .....                                    | 76         |
| Bouton de démarrage/d'arrêt du moteur .....                | 78         |
| Levier de frein et marche arrière intelligents (iBR) ..... | 78         |
| <b>ÉQUIPEMENT .....</b>                                    | <b>80</b>  |
| Compartiment de rangement avant .....                      | 81         |
| Support d'extincteur .....                                 | 81         |
| Logement du kit de sauvetage .....                         | 82         |
| Poignée d'inclinaison du guidon .....                      | 82         |
| Boîte à gants .....                                        | 82         |
| Système audio Premium BRP (si équipé) .....                | 84         |
| Siège .....                                                | 86         |
| Poignées de maintien du passager .....                     | 87         |
| Plateforme d'embarquement .....                            | 87         |
| Support pour planche nautique (modèles WAKE) .....         | 88         |
| Mât de ski rétractable (modèles WAKE) .....                | 90         |
| Taquets d'amarre .....                                     | 93         |
| Échelle d'embarquement (le cas échéant) .....              | 93         |
| Œillets avant et arrière .....                             | 94         |
| Bouchons de vidange de la cale .....                       | 94         |
| <b>AFFICHAGE NUMÉRIQUE DE 7,6 PO .....</b>                 | <b>96</b>  |
| Fonctions de base .....                                    | 96         |
| Voyants .....                                              | 99         |
| Paramètres .....                                           | 101        |
| Messages de l'indicateur multifonction .....               | 103        |
| <b>GRAND ÉCRAN LCD PANORAMIQUE DE 7,8" .....</b>           | <b>105</b> |
| Fonctions de base .....                                    | 105        |
| Paramètres .....                                           | 107        |
| Programmation du mode Ski .....                            | 109        |
| Apparier votre smartphone via Bluetooth. ....              | 110        |

|                                                                                        |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| BRP GO! Appli .....                                                                    | 110        |
| Visite rapide de BRP GO! Appli .....                                                   | 111        |
| Messages de l'indicateur multifonction .....                                           | 112        |
| <b>PÉRIODE DE RODAGE .....</b>                                                         | <b>114</b> |
| Fonctionnement pendant la période de rodage .....                                      | 114        |
| <b>CONSIGNES D'UTILISATION .....</b>                                                   | <b>115</b> |
| Embarquement .....                                                                     | 115        |
| Démarrage du moteur .....                                                              | 119        |
| Arrêt du moteur .....                                                                  | 120        |
| Direction de l'embarcation .....                                                       | 120        |
| Passer au point mort .....                                                             | 121        |
| Passage à la marche avant .....                                                        | 122        |
| Passer en marche arrière .....                                                         | 122        |
| Freinage .....                                                                         | 123        |
| Système correcteur d'assiette (VTS) .....                                              | 125        |
| Activation du système de pompe anti-débris intelligent (système iDF) (si équipé) ..... | 127        |
| Recommandations générales .....                                                        | 128        |
| <b>MODES DE FONCTIONNEMENT .....</b>                                                   | <b>131</b> |
| Mode Randonnée .....                                                                   | 131        |
| Mode Sport .....                                                                       | 131        |
| Mode ECO (mode d'économie de carburant) .....                                          | 132        |
| Modes Contrôle de vitesse (si équipé) .....                                            | 132        |
| Mode Ski (si équipé) .....                                                             | 135        |
| <b>OPÉRATIONS SPÉCIALES .....</b>                                                      | <b>137</b> |
| Nettoyage de l'admission d'eau de la turbine et de l'hélice .....                      | 137        |
| Chavirement de la motomarine .....                                                     | 140        |
| Motomarine submergée .....                                                             | 141        |
| Moteur noyé d'eau .....                                                                | 141        |
| Remorquage de l'embarcation sur l'eau .....                                            | 141        |
| <b>ENTRETIEN</b>                                                                       |            |
| <b>CALENDRIER D'ENTRETIEN .....</b>                                                    | <b>144</b> |
| Réglementation de l'EPA – embarcation canadiennes et américaines (É.-U.) .....         | 144        |
| Utilisation en eau salée/eau sale .....                                                | 145        |
| Calendrier d'entretien .....                                                           | 145        |
| <b>PROCÉDURES D'ENTRETIEN .....</b>                                                    | <b>151</b> |
| Couvercle de service du moteur .....                                                   | 151        |
| Huile à moteur .....                                                                   | 152        |
| Liquide de refroidissement .....                                                       | 154        |
| Bobines d'allumage .....                                                               | 155        |
| Bougies .....                                                                          | 156        |
| Système d'échappement .....                                                            | 156        |
| Plaque de promenade et grille d'admission d'eau .....                                  | 158        |
| Anodes sacrificielles .....                                                            | 158        |
| Pylône de planche de wakeboard/ ski (si équipé) .....                                  | 159        |
| Fusibles .....                                                                         | 159        |
| <b>ENTRETIEN DE L'EMBARCATION .....</b>                                                | <b>162</b> |
| Soins d'après-utilisation .....                                                        | 162        |

|                                                        |            |
|--------------------------------------------------------|------------|
| Nettoyage des sièges.....                              | 162        |
| Carrosserie et coque.....                              | 162        |
| <b>ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE .....</b> | <b>164</b> |
| Rangement .....                                        | 164        |
| Préparation présaisonnière .....                       | 168        |
| <b>DOSSIERS DE MAINTENANCE .....</b>                   | <b>169</b> |

## **RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

|                                                                                                 |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>NUMÉROS D'IDENTIFICATION .....</b>                                                           | <b>178</b> |
| Numéro d'identification de la coque .....                                                       | 178        |
| Numéro d'identification du moteur .....                                                         | 178        |
| Numéro d'identification du fabricant du moteur .....                                            | 178        |
| <b>CONFORMITÉ .....</b>                                                                         | <b>179</b> |
| Étiquette mobile du contrôle d'émissions – 3 étoiles .....                                      | 179        |
| Étiquette du contrôle d'émissions 3 étoiles .....                                               | 180        |
| Étiquette de conformité de l'EPA .....                                                          | 181        |
| Association pour la Plaisance Eco-Responsable .....                                             | 182        |
| REP France - Signalétique TRIMAN .....                                                          | 182        |
| <b>BRP RF DESS POST GEN3 (CAN) .....</b>                                                        | <b>183</b> |
| États-Unis et Canada .....                                                                      | 183        |
| Mexique .....                                                                                   | 184        |
| Brésil .....                                                                                    | 184        |
| Japon .....                                                                                     | 185        |
| Europe .....                                                                                    | 185        |
| <b>INFORMATION RÉGLEMENTAIRE – GRAND ÉCRAN LCD PANORA-<br/>MIQUE DE 7,8 POUCES .....</b>        | <b>189</b> |
| <b>SYSTÈME AUDIO BRP .....</b>                                                                  | <b>194</b> |
| États-Unis et Canada : .....                                                                    | 194        |
| .....                                                                                           | 194        |
| Mexique : .....                                                                                 | 195        |
| Brésil : .....                                                                                  | 195        |
| Japon .....                                                                                     | 195        |
| Europe : .....                                                                                  | 195        |
| <b>RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉMISSIONS DU MOTEUR .....</b>                                         | <b>200</b> |
| Responsabilité du fabricant .....                                                               | 200        |
| Responsabilité du concessionnaire .....                                                         | 200        |
| Responsabilité du propriétaire .....                                                            | 200        |
| Réglementation des émissions par l'Agence pour la protection de l'environ-<br>nement (EPA)..... | 200        |
| Système de contrôle des émissions par évaporation .....                                         | 201        |
| <b>DÉCLARATION DE CONFORMITÉ UE .....</b>                                                       | <b>202</b> |
| Déclaration de conformité UE .....                                                              | 202        |
| <b>DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LE ROYAUME-UNI .....</b>                                      | <b>203</b> |
| Déclaration de conformité pour le Royaume-Uni .....                                             | 203        |

|                                                                             |            |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EURASIATIQUE</b> ..... | <b>204</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------|

## **SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

|                            |            |
|----------------------------|------------|
| <b>MOTEUR</b> .....        | <b>206</b> |
| Rotax 1630 ACE - 170 ..... | 206        |
| Rotax 1630 ACE - 230 ..... | 207        |
| Rotax 1630 ACE - 300 ..... | 209        |
| <b>VÉHICULE</b> .....      | <b>211</b> |
| GTX et Wake PRO.....       | 211        |

## **DIAGNOSTIC DES PANNES**

|                                                                |            |
|----------------------------------------------------------------|------------|
| <b>DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC DES PANNES</b> .....               | <b>216</b> |
| <b>SYSTÈME DE CONTRÔLE</b> .....                               | <b>223</b> |
| Codes d'erreurs .....                                          | 223        |
| Description des témoins lumineux (écran numérique 4,5 po)..... | 224        |
| Codes de l'avertisseur sonore.....                             | 226        |

## **GARANTIE**

|                                                                                                                                                            |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>GARANTIE LIMITÉE BRP – ÉTATS-UNIS ET AU CANADA : MOTOMARINE SEA-DOO 2025</b> .....                                                                      | <b>230</b> |
| 1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE .....                                                                                                                     | 230        |
| 2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ.....                                                                                                                          | 230        |
| 3) EXCLUSIONS – hors garantie .....                                                                                                                        | 230        |
| 4) PÉRIODE DE LA GARANTIE .....                                                                                                                            | 231        |
| 5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE .....                                                                                                           | 232        |
| 6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE ..                                                                                                   | 232        |
| 7) OBLIGATIONS DE BRP .....                                                                                                                                | 233        |
| 8) TRANSFERT.....                                                                                                                                          | 233        |
| 9) ASSISTANCE CLIENT .....                                                                                                                                 | 233        |
| <b>GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)</b> .....                                                                                                      | <b>234</b> |
| Période de garantie liée aux émissions.....                                                                                                                | 234        |
| Composants couverts .....                                                                                                                                  | 235        |
| Limitation de l'applicabilité de la garantie .....                                                                                                         | 236        |
| <b>DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION EN CALIFORNIE</b> .....                                                    | <b>237</b> |
| Vos obligations et droits de garantie .....                                                                                                                | 237        |
| Protection de la garantie du fabricant .....                                                                                                               | 237        |
| Responsabilités du propriétaire au titre de la garantie .....                                                                                              | 237        |
| <b>DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION DE LA MOTOMARINE SEA-DOO® DE L'ANNÉE MODÈLE 2025 POUR LES ÉTATS DE CALIFORNIE ET DE NEW YORK</b> ..... | <b>239</b> |
| Vos obligations et droits de garantie .....                                                                                                                | 239        |
| Système de classification par étoiles .....                                                                                                                | 241        |
| <b>GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : MOTOMARINE SEA-DOO® 2025</b> .....                                                                                | <b>243</b> |
| 1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE .....                                                                                                                     | 243        |

|                                                                                                                                                             |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ.....                                                                                                                           | 243        |
| 3) LES EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTES PAR LA<br>GARANTIE .....                                                                                          | 244        |
| 4) PÉRIODE DE LA GARANTIE .....                                                                                                                             | 244        |
| POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE SEULEMENT .....                                                                                                       | 245        |
| 5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE .....                                                                                                            | 245        |
| 6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE ..                                                                                                    | 246        |
| 7) OBLIGATIONS DE BRP .....                                                                                                                                 | 246        |
| 8) TRANSFERT.....                                                                                                                                           | 247        |
| 9) ASSISTANCE CLIENT .....                                                                                                                                  | 247        |
| <b>GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN,<br/>LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : MO-<br/>TOMARINE SEA-DOO® 2025.....</b> | <b>248</b> |
| 1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE .....                                                                                                                      | 248        |
| 2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ.....                                                                                                                           | 248        |
| 3) EXCLUSIONS – hors garantie .....                                                                                                                         | 249        |
| 4) PÉRIODE DE LA GARANTIE .....                                                                                                                             | 249        |
| 5) POUR LES PRODUITS VENDUS EN FRANCE UNIQUEMENT .....                                                                                                      | 250        |
| 6) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE .....                                                                                                            | 250        |
| 7) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE ..                                                                                                    | 251        |
| 8) OBLIGATIONS DE BRP .....                                                                                                                                 | 251        |
| 9) TRANSFERT.....                                                                                                                                           | 252        |
| 10) ASSISTANCE CLIENT .....                                                                                                                                 | 252        |
| <br><b>RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT</b>                                                                                                                     |            |
| <b>INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS<br/>PERSONNELS .....</b>                                                                               | <b>254</b> |
| <b>NOUS CONTACTER .....</b>                                                                                                                                 | <b>256</b> |
| Asie-Pacifique .....                                                                                                                                        | 256        |
| Europe, Moyen-Orient et Afrique.....                                                                                                                        | 256        |
| Amérique latine .....                                                                                                                                       | 257        |
| Amérique du Nord.....                                                                                                                                       | 257        |
| <b>CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE .....</b>                                                                                                              | <b>258</b> |

Cette page est intentionnellement  
vide

# **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

# AVANT-PROPOS

Nous vous félicitons de l'achat d'une toute nouvelle motomarine Sea-Doo® (ci-après dénommée « embarcation »). Elle bénéficie de la garantie BRP et du réseau de concessionnaires autorisés Sea-Doo pour fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire est déterminé à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre embarcation et a fait les derniers réglages. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre Produit, veuillez communiquer avec votre Concessionnaire.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a fait signer la *liste de vérification de prélivraison* pour s'assurer que la préparation de votre embarcation vous satisfaisait pleinement.

## Avant de partir

Pour votre sécurité en plus de celle des personnes à proximité, lisez les sections suivantes avant d'utiliser votre motomarine:

- Informations de sécurité
- Informations sur la motomarine.

Vous devez lire et comprendre toutes les étiquettes de sécurité apposées sur votre motomarine et visionnez attentivement la *Vidéo de sécurité* sur le site :

<https://www.sea-doo.com/safety>

Ou utilisez le code QR suivant :



## Messages sur la sécurité

Ce guide du conducteur utilise les symboles et les mots suivants pour souligner des informations particulières :

Ce symbole d'avertissement de sécurité ⚠ signale un risque de blessure.

### ⚠ DANGER

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

### ⚠ AVERTISSEMENT

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.

### ⚠ ATTENTION

Avertit d'une situation comportant des risques de blessure modérée ou mineure, si on ne l'évite pas.

### AVIS

Avertit d'un risque d'endommager gravement des pièces de l'embarcation ou la propriété d'autrui si l'instruction n'est pas suivie.

## À propos de ce Guide du conducteur

Ce Guide a été rédigé pour que le propriétaire, le pilote ou un passager d'une embarcation se familiarise avec les diverses commandes, les opérations d'entretien et les méthodes de conduite sûres.

Conservez ce Guide du conducteur dans l'embarcation afin de pouvoir vous y référer pour le fonctionnement, l'entretien, le dépannage ou la formation d'autres personnes. Ce guide de

l'utilisateur doit être constamment disponible sur l'embarcation.

Ce guide est offert en plusieurs langues. En cas de divergence par rapport à la version originale anglaise, cette dernière a préséance.

Pour consulter ou imprimer une copie supplémentaire de ce Guide, il suffit d'aller sur le site :

**[www.operatorsguides.brp.com](http://www.operatorsguides.brp.com)**

Les informations figurant dans ce document étaient correctes au moment de la publication. Il faut noter toutefois que BRP adopte une politique d'amélioration continue de ses produits, sans engagement à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, certaines différences sont possibles entre le produit tel que fabriqué et les descriptions et la fiche technique du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

## SOYEZ UN CONDUCTEUR RESPONSABLE

Chez BRP, nous croyons qu'il est possible pour tous les membres des communautés des sports mécaniques et nautiques de s'unir et de repenser la façon dont nous abordons la sécurité, l'éthique de la conduite et l'environnement. Nous pensons que lorsque nous donnons à tous les moyens de rouler de manière responsable, de veiller les uns sur les autres et de protéger nos pistes et nos zones d'activité, nous inspirons notre industrie à accueillir les nouveaux venus, à développer une communauté plus solidaire et à créer des expériences positives.

Que vous préfériez les sentiers, les routes, l'eau ou la neige, BRP

s'engage à soutenir des changements positifs. C'est pourquoi notre programme Responsable Rider est un élément clé de notre initiative pour la Responsabilité sociale de l'entreprise par le biais de l'action, de l'éducation et de l'autonomisation de la communauté.

Pour en savoir plus sur le programme Conducteur responsable, ses conseils et ses astuces sur la sécurité, l'éthique de conduite et l'environnement, visitez **[sea-doo.com/responsible-rider](http://sea-doo.com/responsible-rider)**.



Cette page est intentionnellement  
vide

# **INFORMATIONS DE SÉCURITÉ**

# AVANT DE PARTIR

## AVERTISSEMENT

**Ne pas tenir compte des précautions et des instructions de sécurité de la présente section peut causer des blessures graves, voire mortelles. Qui-conque utilise cette embarcation doit d'abord lire ce guide et veiller à bien le comprendre avant de se servir de l'embarcation.**

## Âge minimum et compétences requises

Le conducteur doit être qualifié. Assurez-vous que le conducteur est âgé d'au moins 16 ans et a suivi un cours de sécurité nautique. Votre province peut avoir fixé des exigences supplémentaires. Les lois prévoyant l'âge minimum des conducteurs et les permis peuvent varier selon la région. Renseignez-vous auprès des autorités appropriées pour obtenir toutes les informations utiles sur l'utilisation légale de l'embarcation à l'endroit où vous avez l'intention de l'utiliser.

Nous déconseillons d'utiliser cette embarcation si vous souffrez d'une déficience qui nuit à votre vision, à votre temps de réaction, à votre jugement ou à l'utilisation des commandes.

N'oubliez pas que le soleil, le vent, la fatigue ou la maladie peuvent altérer votre jugement et votre temps de réaction.

Un passager n'est bien assis que si ses deux pieds sont placés bien à plat contre les repose-pieds.

## Droque et alcool

Ne conduisez jamais sous l'emprise de l'alcool ou de drogues. Pour conduire une embarcation, le conducteur et le passager doivent être sobres et attentifs. La consommation de drogue ou d'alcool, ou des deux, augmente le temps de réaction, altère le jugement et la vue, et compromet la capacité à conduire l'embarcation de façon sécuritaire.

## Cours de sécurité nautique

Dans plusieurs pays, on recommande ou on exige de suivre un cours de sécurité nautique. Vérifier auprès des autorités locales.

## Règlements sur la navigation de plaisance applicables

Vérifiez les règlements sur la navigation de plaisance applicables à la voie navigable où vous avez l'intention d'utiliser votre embarcation. Prenez connaissance des règlements de la région en matière de navigation.

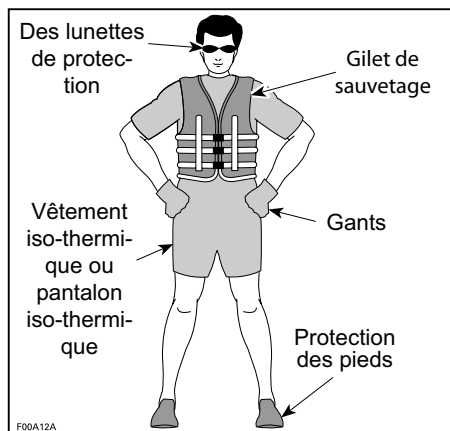
## Vêtements de protection

Tous les occupants DOIVENT :

1. Porter un **vêtement de flottaison individuel (VFI)** homologué et conforme à la réglementation de votre pays. La taille du VFI doit être adaptée à la personne.
2. **Portez un short en néoprène** (matériau des combinaisons humides) pour éviter la pénétration d'eau sous pression dans le rectum ou le vagin lors d'une chute en arrière. Il est arrivé que des plaisanciers non équipés d'un short en néoprène subissent des lésions rectales, vaginales et internes graves et

irréremédiables. Un maillot de bain normal ne protège pas adéquatement contre l'infiltration d'eau sous pression dans les cavités inférieures du corps des hommes et des femmes.

Des chaussures, des gants et des lunettes de protection peuvent également être portés. Sous l'effet du vent, des éclaboussures, des insectes et de la vitesse, les yeux peuvent larmoyer et la vue se brouiller.



Si vous prévoyez faire de la motomarine par temps froid ou en eau froide, pensez à ajouter des vêtements chauds appropriés, comme une combinaison humide ou sèche complète. Non seulement cela rendra votre expérience plus confortable, mais cela pourrait également vous protéger de l'hypothermie, ou la retarder, si vous tombez dans l'eau froide. Soyez prêts à faire face à des conditions changeantes.

## Casques : Le pour et le contre

Vous devez, par conséquent, décider de porter ou non un casque selon la situation qui vous concerne. Si vous décidez de porter un casque, choisissez un casque approuvé conforme aux normes DOT ou Snell et, si possible, qui soit conçu pour les sports nautiques motorisés.

Les casques ont pour but d'offrir une certaine protection en cas de coups à la tête. Dans la plupart des sports motorisés, les avantages du port d'un casque excèdent de beaucoup les inconvénients. Cependant, dans le cas des sports motorisés pratiqués dans l'eau comme la motomarine, ce n'est pas nécessairement le cas en raison des risques particuliers associés à l'eau.

### Avantages

Le casque aide à réduire les risques de blessure lorsque la tête frappe une surface dure, par exemple une autre embarcation, lors d'une collision. De même, un casque muni d'une mentonnière peut aider à prévenir les blessures au visage, à la mâchoire et aux dents.

## Risques

Par contre, lorsqu'on tombe de la motomarine, les casques ont tendance à prendre l'eau de la même manière qu'un seau. Ceci cause d'extrêmes tensions au niveau du cou et de la colonne vertébrale. Cela peut entraîner un étouffement, de graves ou permanentes blessures au cou et à la colonne vertébrale ou même la mort. Les casques peuvent également nuire à la vision périphérique et à l'audition, ou accroître la fatigue, ce qui pourrait accroître les risques de collision.

## Équipement requis

En tant que propriétaire de la motomarine, vous devez vous assurer que tout l'équipement de sécurité requis est à bord. Consultez la réglementation locale relative à l'équipement requis.

Cela pourrait comprendre :

- Extincteur. L'entretien, la réparation et le remplissage doivent être effectués conformément aux instructions du fabricant.
- Lampe de poche étanche ou des fusées éclairantes approuvées
- Dispositif produisant un son (klaxon, sifflet, cloche, etc.)
- Signal de détresse visuel
- Téléphone dans un compartiment étanche conçu à cette fin
- Carte locale à jour
- Trousse de premiers soins
- Cordage.

---

# FAMILIARISEZ-VOUS AVEC VOTRE EMBARCATION

La performance de votre embarcation peut surpasser celle des autres embarcations que vous avez pu conduire auparavant. Ne croyez pas que toutes les embarcations puissent se piloter de la même façon.

Familiarisez-vous complètement avec les commandes et la conduite de votre embarcation avant d'entreprendre une première randonnée ou d'y faire monter des passagers. Si vous n'avez pas eu l'occasion de le faire, entraînez-vous à conduire seul dans un endroit approprié, sans circulation, pour vous habituer aux sensations et aux réactions de chaque commande. Familiarisez-vous totalement avec chaque commande avant de naviguer au-delà du régime de ralenti.

## Poussée de la turbine

Votre embarcation est dotée d'un système à propulsion par turbine. L'eau est aspirée sous l'embarcation à partir de la grille d'admission. Elle est ensuite accélérée par le venturi pour produire la poussée ou propulsion. Cette eau accélérée ressort à l'arrière de l'embarcation.

Tous les occupants doivent porter un short en néoprène (matériau des combinaisons humides) pour éviter la pénétration d'eau sous pression dans le rectum ou le vagin lors d'une chute en arrière. Il est arrivé que des plaisanciers non équipés d'un short en néoprène subissent des lésions rectales, vaginales et internes graves et irrémédiables. Un maillot de bain normal ne protège pas adéquatement contre l'infiltration d'eau sous pression dans les cavités inférieures du corps des hommes et des femmes.

La turbine peut soulever des débris et les projeter vers l'arrière sur des gens ou des propriétés.

Ne démarrez pas le moteur et n'utilisez pas l'embarcation si quelqu'un se trouve dans l'eau ou se trouve près de l'arrière de l'embarcation.

## Guidon

Votre embarcation est dotée d'un embout orientable à l'arrière du bateau, qui est contrôlé par le guidon afin de diriger le jet d'eau de gauche à droite. Pour faire tourner l'embarcation, la direction et l'accélérateur sont tous deux nécessaires.

Gardez la main sur la manette d'accélérateur lorsque vous essayez de vous éloigner d'un objet flottant, d'une autre embarcation, parce que vous avez besoin de cette manette pour vous diriger.

Si le moteur est éteint, la direction ne répond plus.

## Cordon d'attache (longe de sécurité)

Gardez le cordon d'attache fixé au poignet (au moyen d'une dragonne) ou au VFI du conducteur en tout temps, et tenez-le loin du guidon pour que le moteur s'arrête si le conducteur tombe par-dessus bord.

Si le conducteur tombe de l'embarcation et que le cordon d'attache n'est pas fixé comme recommandé, le moteur ne s'arrêtera pas et l'embarcation continuera de fonctionner sans conducteur. Le conducteur pourrait ne pas être en mesure de revenir à la nage.

Après la randonnée, enlevez toujours le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur afin d'éviter que des enfants ou toute autre personne l'utilisent sans autorisation et pour empêcher un démarrage dans un endroit clos (p. ex. un garage).

Afin de prévenir tout démarrage accidentel, débranchez toujours le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur lorsque des nageurs embarquent ou se trouvent tout près, ou lorsque vous enlevez des algues ou des débris de la grille d'admission.

## Freinage

La plupart des embarcations n'ont pas de moyen de freiner.

Sur certains modèles, des avancées technologiques nous permettent maintenant d'offrir un système de freinage appelé iBR (freinage et marche arrière intelligents). Exercez-vous à freiner dans un endroit sûr, où il y a peu d'embarcations, pour apprendre à connaître les manœuvres de freinage et la distance d'arrêt de votre embarcation dans diverses conditions.

La distance d'arrêt varie en fonction de la vitesse initiale, de la charge, du vent, du nombre de passagers et des conditions de navigation. La puissance de freinage commandée par le conducteur avec le levier iBR affecte également la distance d'arrêt.

Lors de freinages, les utilisateurs doivent se tenir fermement afin d'éviter d'être déplacés vers l'avant ou de perdre l'équilibre en raison de la force de décélération.

Lorsque vous circulez sur une embarcation munie d'un système iBR, souvenez-vous qu'il est possible que les embarcations qui vous suivent ou qui circulent à proximité ne puissent pas s'arrêter aussi rapidement que vous. N'oubliez pas d'informer le pilote d'une embarcation qui a l'intention de vous suivre en convoi que votre embarcation a une capacité de freinage supérieure et qu'il est nécessaire de maintenir une plus grande distance entre les embarcations.

Le système de freinage iBR ne peut pas empêcher votre embarcation de dériver sous l'effet du courant ou du vent. Cette caractéristique n'a aucun effet de freinage sur un mouvement vers l'arrière. De plus, le moteur doit être en marche pour qu'on puisse utiliser le frein.

## Clé d'apprentissage (disponible comme accessoire)

La Learning Key Sea-Doo LK<sup>MC</sup> limite la vitesse de l'embarcation. Il pourrait s'agir d'une option pour les nouveaux utilisateurs et les conducteurs moins expérimentés qui leur permettrait d'apprendre à conduire l'embarcation.

Communiquez avec votre concessionnaire Sea-Doo autorisé par BRP pour savoir si cet accessoire est offert pour votre modèle.

## Chargement et rangement

Ne rangez aucun objet à des endroits qui ne sont pas conçus pour cela.

Ne transportez pas des objets sur la plateforme arrière sauf s'ils sont bien attachés avec un accessoire certifié LinQ<sup>MC</sup> de BRP. Des accessoires compatibles

qui ne sont pas certifiés par BRP ne peuvent pas être considérés comme propres à cet effet.

Lorsque vous transportez des charges sur la plateforme arrière ou sur les accessoires de chargement, réduisez votre vitesse et adaptez votre comportement de conduite pour réduire le risque d'éjection hors de l'embarcation, ou de contact avec le chargement pouvant entraîner des blessures :

Ne dépassez pas la capacité de charge ou le nombre de passagers prévu pour cette embarcation. La surcharge peut nuire à la maniabilité, à la stabilité et au rendement de l'embarcation. Si la mer est démontée, cela compromet aussi la manœuvrabilité.

Ne transportez jamais des objets sur la plateforme arrière lorsque vous faites des sports nautiques. La cargaison peut interférer avec la corde et se détacher, devenant ainsi un obstacle pour la personne remorquée.

Reportez-vous à la *Fiche technique* pour la contenance d'huile maximale.

## Accessoires et modifications

Toute modification ou ajout d'accessoires approuvé par BRP pourrait affecter le comportement de votre véhicule. Il est alors important de vous familiariser avec votre véhicule et ces changements, et d'adapter votre conduite en conséquence.

Évitez d'installer des équipements qui ne sont pas spécifiquement approuvés par BRP pour le véhicule et évitez les modifications non autorisées. Ces modifications et équipements n'ont pas été testés par BRP peuvent présenter des risques. Par exemple, ils peuvent :

- causer une perte de contrôle et augmenter le risque d'accident
- provoquer une surchauffe ou des courts-circuits, augmenter le risque d'incendie ou de brûlures
- affecter les dispositifs de protection fournis par le véhicule.

vos véhicule peut également devenir illégal à conduire.

À titre d'exemple, l'installation d'un GPS supplémentaire ou d'un support pour téléphone portable peut empêcher les capacités de conduite du véhicule et augmenter le risque de perte de contrôle.

## Consultez un concessionnaire BRP agréé pour connaître les accessoires disponibles pour votre véhicule.

Pour des raisons de sécurité, certains accessoires BRP doivent être installés par un concessionnaire BRP. Cependant, si vous décidez d'installer l'accessoire vous-même, lorsque le concessionnaire n'est pas tenu de le faire, il est important de suivre attentivement toutes les instructions et, le cas échéant, de comprendre toutes les informations relatives à l'utilisation du produit ou son entretien.

Si l'accessoire a été installé sur votre véhicule par une autre personne que vous, BRP vous recommande fortement de lire le feuillet d'instructions correspondant, car il peut contenir d'autres informations sur l'utilisation de l'accessoire en toute sécurité ou son entretien.

Les fiches d'instructions sont disponibles sur le site web :



---

# ROULER EN SÉCURITÉ

## Conduire avec un ou des passagers

**N'acceptez un passager que si le véhicule est équipé d'un siège passager et de poignées de maintien.**

Le conducteur a la responsabilité d'informer et de protéger le ou les passagers qu'il invite à bord de son embarcation.

Aviser les passagers d'utiliser les poignées de maintien de l'embarcation, la courroie de siège ou de tenir la personne assise devant eux par la taille. Un passager n'est bien assis que si ses deux pieds sont placés bien à plat contre les repose-pieds.

Assurez-vous que les occupants sont correctement assis et se tiennent aux poignées. Les occupants peuvent être éjectés à la suite d'une accélération inattendue ou d'une manœuvre brutale. Évitez de conduire de façon agressive, de virer brusquement ou d'accélérer de façon inattendue.

Les chutes peuvent être à l'origine de blessures graves, voire mortelles.

Tous les occupants doivent porter un short en néoprène (matériau des combinaisons humides) pour éviter la pénétration d'eau sous pression dans le rectum ou le vagin lors d'une chute en arrière. Il est arrivé que des plaisanciers non équipés d'un short en néoprène subissent des lésions rectales, vaginales et internes graves et irrémédiables.

Lorsque l'embarcation franchit une vague, le ou les passagers peuvent se soulever légèrement du siège afin d'absorber le choc avec les jambes.

Lors de freinages ou de décélérations, les utilisateurs doivent se tenir fermement afin d'éviter d'être déplacés vers l'avant ou de perdre l'équilibre en raison de la force de décélération.

La navigation avec un ou des passagers modifie le comportement de l'embarcation et exige plus d'habileté.

## Évitement des collisions

Scrutez attentivement et constamment votre environnement pour détecter les personnes, les objets et les autres embarcations.

Restez à une distance suffisante des autres pour que l'embarcation puisse s'immobiliser d'elle-même en toute sécurité. Ne relâchez pas la manette d'accélérateur lorsque vous essayez de vous éloigner d'un objet flottant, d'une autre embarcation, parce que vous avez besoin de cette manette pour vous diriger.

Soyez attentif aux conditions pouvant vous rendre moins visible ou vous bloquer la vue.

Ne vous approchez pas d'autres personnes pour les éclabousser, ne passez pas trop près d'autres embarcations et n'allez pas trop vite compte tenu du trafic. Vous pourriez surestimer les capacités de l'embarcation ou votre habileté à conduire, et heurter une embarcation ou une personne.

Lorsque vous circulez sur une embarcation munie d'un système de freinage, souvenez-vous qu'il est possible que les embarcations qui vous suivent ou qui circulent à proximité ne puissent s'arrêter aussi rapidement.

La distance d'arrêt varie en fonction de la vitesse initiale, de la charge, du vent et des conditions de navigation. La puissance de freinage commandée par le conducteur avec le levier iBR affecte également la distance d'arrêt.

Bien que la manœuvre privilégiée pour éviter un obstacle consiste à se diriger dans le sens opposé en accélérant, on peut également utiliser l'iBR afin de freiner complètement et de tourner dans l'autre sens pour éviter l'obstacle.

## **Comportements de conduite**

Conduisez selon vos limites et vos habiletés.

Gardez constamment un œil sur les personnes, les objets et les autres embarcations. Restez à une distance suffisante des autres pour que l'embarcation puisse s'immobiliser d'elle-même en toute sécurité.

Évitez les manœuvres brusques, les virages serrés et les accélérations imprévues qui peuvent éjecter des passagers.

Évitez de naviguer dans les eaux très agitées ou de faire des manœuvres extrêmes comme des sauts sur les vagues ou le sillage d'autres embarcations; les sauts peuvent causer des blessures au dos ou à la colonne vertébrale (paralyse).

## **Excès de vitesse**

Bien que votre embarcation puisse atteindre des vitesses élevées, il est fortement recommandé de ne circuler à haute vitesse que lorsque des conditions idéales sont réunies et dans les zones où cela est permis. La vitesse exige du conducteur de plus grandes habiletés et augmente les risques de blessures graves.

Lorsque vous tournez, manœuvrez dans les sillons ou les vagues, conduisez en eau agitée ou si vous tombez de l'embarcation, particulièrement à haute vitesse, la force exercée sur le corps des personnes à bord de l'embarcation peut causer des blessures telles que des fractures ou des blessures plus graves.

## **Remonter à bord**

Le conducteur et le ou les passagers doivent savoir nager et remonter sur l'embarcation à partir de l'eau. L'embarquement en eau profonde peut être difficile.

De plus, assurez-vous que vous et tous les passagers savez comment remonter lorsque des accessoires sont installés à l'arrière. Montez à bord de l'embarcation depuis l'arrière et faites le tour des accessoires en faisant attention. Si vous éprouvez des difficultés, vous devez savoir comment retirer les accessoires et les déplacer vers l'avant pour offrir un meilleur accès à la plateforme d'embarquement.

Si les accessoires sont trop lourds, nagez vers le côté puis utilisez la poignée de maintien du passager et/ou la courroie de siège pour vous soulever à bord.

Les personnes inexpérimentées doivent s'exercer à embarquer près du rivage (en utilisant les méthodes décrites dans cette section) avant de naviguer en eau profonde, en particulier lorsque du chargement est installé à bord sur la plate-forme arrière.

Pour éviter un démarrage accidentel, détachez toujours le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur lorsque les passagers nageurs montent à bord de l'embarcation.

## Pièces mobiles

Ne jamais tourner le guidon lorsque quelqu'un se trouve près de l'arrière de l'embarcation. Se tenir loin des pièces mobiles de la direction (tuyère, déflecteur iBR, tringlerie, etc.).

Se tenir à l'écart de la grille d'admission quand le moteur tourne. Les cheveux longs, vêtements amples ou sangles de VFI peuvent se prendre dans les parties mobiles.

Se souvenir du mouvement que fait le déflecteur iBR lorsqu'on démarre le moteur, qu'on l'arrête ou qu'on utilise le levier de commande iBR. Le mouvement automatique du déflecteur peut écraser les doigts ou les orteils des personnes qui s'accrochent à l'arrière de votre embarcation.

## Connaître les eaux

Lorsque l'embarcation est amarrée ou lors d'une descente en eaux vives, par exemple, attention aux risques que présente le monoxyde de carbone que laissent échapper les autres embarcations.

Planifiez votre itinéraire et évitez les eaux peu profondes ou les rochers cachés, les rapides, ainsi que d'autres sources de risques possibles. Lorsque vous quittez le quai, expliquez toujours votre itinéraire et l'heure d'arrivée prévue à une personne de confiance à terre. Elle pourra appeler les secours si vous êtes en retard et que vous ne l'avez pas contactée.

Le courant, les marées, les rapides, les obstacles cachés, les sillages et les vagues, etc. peuvent affecter la sécurité de la navigation. En eau peu profonde, manœuvrez avec prudence et à très basse vitesse. Soyez attentif aux conditions météorologiques. Écoutez la météo locale avant de partir. Informez-vous des changements de conditions.

Conservez à bord des cartes précises et récentes de l'endroit où vous naviguez. Avant de partir, vérifiez les conditions météorologiques pour la région où vous prévoyez naviguer.

Transportez assez d'essence pour votre randonnée. Toujours vérifier le niveau de carburant avant et pendant la navigation. Appliquez le principe : 1/3 du carburant pour atteindre votre destination, 1/3 pour revenir, et gardez 1/3 en réserve. Tenir compte dans ce calcul des imprévus dus aux mauvaises conditions météorologiques et d'autres retards possibles.

L'échouement ou les arrêts brusques peuvent causer des blessures. La turbine peut aussi soulever des débris et les projeter vers l'arrière sur des gens ou des propriétés. Faites toujours attention aux débris et aux objets dans l'eau. Ils

pourraient être ramassés et projetés vers l'arrière par la pompe à jet sur des personnes.

## Règles de navigation

Conduisez toujours de façon responsable et sécuritaire. Faites toujours preuve de bon sens et de courtoisie.

Conduire une embarcation peut être comparé à conduire sur des autoroutes et des chemins non balisés. Afin d'éviter les plaisanciers et d'empêcher les collisions, il est important de suivre des règles de circulation. En règle générale, gardez la droite, soyez prudent et évitez les collisions en vous tenant à distance des autres embarcations, personnes et objets.

Vous devez connaître et comprendre le système de navigation qui s'applique à l'endroit où vous prévoyez naviguer.

Les aides à la navigation sur le rivage ou dans l'eau, comme les signaux ou les bouées vous aident à repérer les eaux sûres. Ils peuvent indiquer :

- si vous devez passer à droite (tribord) ou à gauche (bâbord) de la bouée
- la voie que vous devez emprunter
- si vous pénétrez une zone réglementée ou contrôlée, comme une zone où il est interdit de laisser de gros sillages ou une zone à vitesse réduite
- des dangers
- des limites de vitesse, les endroits où il est défendu de naviguer ou d'utiliser un hors-bord, les lieux d'ancrage et d'autres informations utiles.

Respectez aussi les droits des autres plaisanciers, ainsi que l'environnement.

## Utilisation nocturne

L'embarcation n'est pas adapté à une conduite de nuit.

## Empoisonnement au monoxyde de carbone (CO)

Tous les gaz d'échappement des moteurs contiennent du monoxyde de carbone (CO), un gaz mortel. Son inhalation peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion et éventuellement la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si aucun gaz d'échappement n'est visible ou senti. Il est possible de se trouver rapidement en présence de concentrations mortelles de monoxyde de carbone et d'être incapable de réagir et de fuir pour se mettre en sécurité. Par ailleurs, de telles concentrations peuvent rester mortelles pendant des heures ou des jours dans les endroits clos ou mal ventilés. Si vous ressentez des symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone, quittez immédiatement les lieux, sortez pour prendre de l'air frais et consultez un médecin.

Afin d'éviter les blessures graves, voire la mort causées par du monoxyde de carbone :

- Ne faites jamais fonctionner l'embarcation dans un endroit mal aéré ou partiellement fermé tel qu'un hangar à bateaux, un garage, une digue ou d'autres embarcations à proximité. Même si vous ouvrez des fenêtres ou utilisez des

ventilateurs pour tenter de ventiler les gaz d'échappement, la concentration de monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.

- Ne faites pas fonctionner le véhicule à l'extérieur où les gaz d'échappement peuvent pénétrer à l'intérieur d'un édifice par des ouvertures telles des fenêtres ou des portes.
- Ne vous tenez jamais derrière l'embarcation lorsque le moteur est en marche. Une personne qui se tient debout derrière un moteur en marche risque d'inspirer une importante concentration de fumée d'échappement.

Au retour, retirez toujours le cordon d'attache de l'interrupteur d'arrêt du moteur pour éviter toute utilisation non autorisée par des enfants ou d'autres personnes et pour empêcher le démarrage dans un environnement fermé (ex : garage).

## Évitement des d'incendies d'essence et des autres dangers

L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Des vapeurs d'essence peuvent se répandre et être allumées par une étincelle ou une flamme à plusieurs mètres du moteur. Pour réduire les risques d'incendie ou d'explosion, suivez les instructions ci-dessous :

- N'utilisez qu'un bidon d'essence rouge homologué pour entreposer de l'essence.
- Suivez scrupuleusement les instructions de la *Procédure de remplissage de carburant*.
- Ne démarrez jamais l'embarcation s'il y a de l'essence ou une odeur d'essence dans le compartiment moteur.
- Ne démarrez jamais le moteur et ne le faites pas fonctionner si le bouchon du réservoir n'est pas bien verrouillé.
- Ne transportez pas de récipients d'essence dans *AUCUN* des compartiments de stockage
- Utilisez uniquement un contenant pour carburant LinQ approuvé par BRP, qui devrait être correctement installé et sécurisé.
- Ne remplissez jamais une réserve de carburant sur l'embarcation, mais toujours sur le quai ou la rive.
- Ne remorquez jamais un skieur ou un planchiste lorsqu'une réserve de carburant est installée sur la plateforme de baignade.

L'essence est toxique et peut provoquer des blessures ou le décès.

- Ne siphonnez jamais de l'essence avec la bouche.
- Consultez un médecin immédiatement si vous avalez de l'essence, si de l'essence vous éclabousse les yeux ou si vous respirez des émanations.

Si vous renversez de l'essence sur vous, lavez-vous avec du savon et de l'eau puis changez de vêtements.

## Brûlures causées par des pièces chaudes

Certains composants peuvent devenir chauds lorsqu'ils fonctionnent. Éviter tout contact pendant et peu de temps après son fonctionnement pour éviter les brûlures.

## Sports nautiques (remorquage avec l'embarcation)

**Modèles avec une capacité de 3 places assises ou plus uniquement**

### **Accessoires et dispositifs de remorquage**

Certains modèles d'embarcations viennent équipés d'œillets de remorquage ou d'un mât de ski.

Utilisez le mât de ski, si équipé, pour fixer un câble de ski ou de planche nautique.

Utilisez l'oeillet de remorquage arrière pour fixer un câble de remorque pour un pneumatique.

N'utilisez pas ces points d'attache ou toute autre partie de l'embarcation pour remorquer un parachute, un cerf-volant, un planeur ou tout autre dispositif qui pourrait rester en suspension dans l'air ou pour tirer un autre bateau. Cela pourrait entraîner des blessures ou l'embarcation pourrait être gravement endommagée.

Ne transportez jamais des objets sur la plateforme arrière lorsque vous faites des sports nautiques. Les objets peuvent interférer avec la corde de remorquage et la détacher, devenant ainsi un obstacle pour la personne qui tient la corde.

### **Capacité de remorquage de l'embarcation**

Vous devez toujours avoir un observateur à bord de l'embarcation pour surveiller la personne tirée et communiquer au conducteur tous les signaux de main de la personne tractée. Le conducteur doit regarder en avant et se concentrer sur la conduite de l'embarcation.

Vous devez avoir des sièges pour tous les occupants : opérateur, observateur, personne remorquée. Par conséquent, si vous êtes le seul bateau, votre embarcation doit avoir une capacité de 3 places assises ou plus et vous ne pouvez remorquer qu'une seule personne.

### **Remorquage et observation**

Si vous n'avez jamais remorqué quelqu'un derrière votre embarcation, il est bon de passer quelques heures en tant qu'observateur, en collaboration avec un opérateur expérimenté et profitant de son expérience. Il faut être conscient du niveau d'expérience et d'habileté de la personne qu'on remorque.

Tirer un pneumatique, un skieur ou un planchiste modifie le comportement de l'embarcation et exige plus d'habileté.

Respectez toujours la sécurité et le confort de la personne que vous remorquez.

N'allez pas plus vite qu'il le faut et suivez les directives de l'observateur.

Ne jamais effectuer de virages serrés en tractant un skieur ou un planchiste. Les virages serrés peuvent entraîner une accélération soudaine ou la perte de vitesse de la personne pratiquant un sport nautique tracté. N'utilisez le système de freinage qu'en cas de nécessité absolue. N'oubliez pas que, même si cette embarcation est manœuvrable et a des capacités de freinage, la personne remorquée peut ne pas être en mesure d'éviter un obstacle ou votre embarcation.

Le conducteur, l'observateur et la personne pratiquant un sport nautique tracté, doivent apprendre les signaux manuels avant le départ.

Pratiquez les sports nautiques dans des endroits sécuritaires. Restez à l'écart des autres embarcations, des canaux, des endroits interdits d'accès, des nageurs, des voies navigables très fréquentées et des obstacles submergés.

| Signaux de main                                                                                                         |                                                                                   |                                                                          |                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1. Accélérer</b><br>Pouce dans les airs                                                                              |  | <b>5. Couper le moteur</b><br>Signal de main qui coupe la gorge          |  |
| <b>2. Ralentir</b><br>Pouces vers le bas                                                                                |  | <b>6. Tout va bien après chute</b><br>Mains jointes au-dessus de la tête |  |
| <b>3. Tournant</b><br>Geste de la main circulaire au-dessus de la tête, puis pointer la main dans la nouvelle direction |  | <b>7. Arrêter</b><br>Main au dessus de la tête et doigts écartés         |  |
| <b>4. Retour au rivage</b><br>Petites tapes sur le dessus de la tête                                                    |  | <b>8. Tout va bien</b><br>Un cercle formé avec le pouce et l'index       |  |

### **Skieur ou planchiste tombé**

Toute chute peut entraîner des blessures : S'occuper sans délai de toute personne qui tombe à l'eau. Une personne à l'eau est vulnérable et les autres embarcations peuvent ne pas la voir.

Gardez toujours le skieur ou le planchiste tombé en vue et du côté du conducteur de l'embarcation . Encerchez lentement le skieur ou planchiste tombé pour ramener la poignée de la corde de remorquage ou le ramasser. Coupez toujours le moteur lorsqu'un skieur ou planchiste tombé monte ou descend de l'embarcation ou se trouve à proximité de celle-ci.

### **Câble de remorque**

N'enroulez jamais le câble de remorque autour de votre taille, main ou toute autre partie du corps La corde pourrait soudainement perdre son mou et vous causer des blessures graves, comme l'amputation.

L'observateur et le conducteur ne doivent pas perdre de vue la corde qui sert à remorquer. Un câble de remorquage détendu peut s'emmêler lorsqu'une ou plusieurs personnes ou des objets sont présents sur l'embarcation ou dans l'eau, en particulier lors d'un virage serré ou d'une manœuvre circulaire, et causer des blessures graves.

Ne tirez pas la corde de remorquage devant d'autres bateaux. Ne passez pas sur la corde avec l'embarcation car elle pourrait se coincer dans la turbine.

Évitez de tirer toute personne pratiquant un sport nautique quelconque en utilisant un câble trop court qui l'obligerait à inhaler des gaz d'échappement concentrés. En inhalant ces gaz qui renferment du monoxyde de carbone, cette personne risque de s'empoisonner, de se blesser ou même de périr.

Utilisez toujours une corde de remorquage d'une résistance à la traction appropriée et d'une longueur suffisante. Inspectez la corde et les connecteurs avant chaque utilisation. Ne pas utiliser cette planche ISUP si elle n'est pas en bon état. Assurez-vous que la corde de remorquage est correctement fixée à votre embarcation.

Débranchez toujours la corde de remorquage et rangez-la en toute sécurité dans l'embarcation lorsqu'elle n'est pas utilisée. Bien que certaines embarcations soient équipées ou puissent être équipées d'un mécanisme de remorquage spécialement conçu, évitez d'installer une barre de remorquage sur une embarcation. Celui-ci peut constituer un danger si quelqu'un tombe dessus.

---

# EXERCICES PRATIQUES

Il faut bien se familiariser avec les commandes, les fonctions et les caractéristiques de maniabilité de l'embarcation avant de partir sur l'eau.

## Choix d'une aire d'exercice

Trouver une aire d'exercice appropriée. Assurez-vous que la zone répond aux exigences suivantes :

- Aucune embarcation à proximité
- Aucun obstacle
- Aucun nageur
- Aucun courant
- Espace suffisant pour manœuvrer
- Profondeur d'eau suffisante

## Exercices pratiques

Entraînez-vous avec les exercices suivants.

### *Virages*

S'exercer à tourner dans les deux sens à basse vitesse.

Une fois qu'on se sent à l'aise, accroître le niveau de difficulté en effectuant une figure de huit.

Lorsqu'on maîtrise ces manœuvres, les refaire en circulant plus rapidement.

### *Distances d'arrêt*

S'exercer à arrêter en ligne droite à différentes vitesses et puissances de freinage. N'oubliez pas que la vitesse de l'embarcation, la charge, les conditions et le courant de l'eau tout comme le vent influencent également la distance d'arrêt.

Exercez-vous à relâcher l'accélérateur tout en allant à grande vitesse et à ressentir le taux de décélération à une vitesse différente.

Refaites cette manœuvre mais en utilisant cette fois-ci le levier iBR (si équipée). Veuillez noter que le système iBR prend également le contrôle de la manette des gaz.

### *Direction et contournement d'un obstacle*

Exercez-vous à contourner un obstacle (choisir un point virtuel sur l'eau) en dirigeant l'embarcation et en maniant l'accélérateur.

Refaire cette manœuvre, mais cette fois-ci relâcher l'accélérateur en tournant.

Refaites cette manœuvre mais en utilisant cette fois-ci le levier iBR (si équipée). Veuillez noter que le système iBR prend également le contrôle de la manette des gaz.

### **REMARQUE :**

En effectuant cet exercice, vous apprendrez à diriger l'embarcation dans une autre direction.

### **Marche arrière**

S'exercer à reculer pour savoir comment l'embarcation se comporte en marche arrière et comment elle réagit au mouvement du guidon.

### **REMARQUE :**

En marche arrière par contre, l'embarcation tourne en sens inverse de la direction.

### **Accostage**

S'exercer à accoster en utilisant l'accélérateur, le guidon et le levier d'iBR (si équipée) afin de s'y habituer et de pouvoir bien contrôler l'embarcation.

### **Mode Vitesse lente, Mode Ski et Mode Limiteur de vitesse (si équipé)**

Si l'embarcation comporte ces modes, il est aussi important de comprendre leur fonctionnement et de se familiariser avec leur utilisation avant de circuler avec des passagers.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Les modes ski et limiteur de vitesse ne constituent pas un pilote automatique; ils ne dirigent pas l'embarcation.**

# RAVITAILLEMENT

## Méthode de remplissage

### AVERTISSEMENT

L'essence est extrêmement inflammable et explosive dans certaines conditions. Suivre à la lettre les instructions données dans cette section. Une manipulation incorrecte du carburant peut entraîner des dommages matériels, des blessures graves ou la mort. Les fuites de carburant constituent des risques d'incendie et d'explosion. Inspectez fréquemment le système pour détecter les fuites.

L'essence est inflammable et explosive dans certaines conditions. Ne fumez pas. Restez à l'écart des flammes et des étincelles.

1. Arrêtez le moteur.
2. Le conducteur et le ou les passagers doivent descendre de l'embarcation.
3. Si vous êtes sur l'eau, amarrez solidement l'embarcation au dock.
4. Dévissez doucement le bouchon d'essence dans le sens antihoraire afin de stabiliser la pression avant de le retirer.

### REMARQUE :

Un léger sifflement est normal.

5. Insérez le bec dans le goulot de remplissage.

### REMARQUE :

Assurez-vous de verser le carburant au bon endroit et de ne pas utiliser un trou de ventilation ou un trou pour mât de ski par erreur.

6. Versez l'essence lentement afin que l'air puisse s'échapper du réservoir et éviter que l'essence ne refoule. Évitez de répandre de l'essence.
7. Cessez de remplir le réservoir dès que la poignée du distributeur d'essence se relâche, et attendez un instant avant d'enlever le bec. Ne reculez pas le bec pour ajouter davantage d'essence dans le réservoir. Évitez tout remplissage excessif.
8. Installez le bouchon du réservoir de carburant et serrez-le dans le sens horaire jusqu'à ce que vous entendiez un bruit de cliquet.
9. Toujours essuyer tout carburant répandu sur l'embarcation.
10. Après le ravitaillement en carburant, toujours ouvrir ou retirer le siège ou le panneau latéral (selon les modèles) et s'assurer qu'il n'y a pas d'odeur d'essence à l'intérieur du compartiment moteur. Ne démarrez pas l'embarcation à la moindre d'odeur d'essence.

## Spécifications d'essence

### AVIS

Utilisez toujours de l'essence fraîche.

L'essence s'oxyde, le résultat est la perte de l'octane, des composés volatils et la production de dépôts de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.

Le mélange d'essence et d'alcool varie selon les pays et les régions. Ce véhicule a été conçu pour fonctionner avec les essences recommandées, cependant, n'ignorez pas ce qui suit :

- L'utilisation d'essence contenant de l'alcool au-delà du pourcentage spécifié par la réglementation gouvernementale n'est pas recommandée et peut entraîner les problèmes suivants dans les composants du circuit d'essence :
  - des difficultés de démarrage et de fonctionnement;
  - la détérioration des pièces en caoutchouc ou plastique;
  - la corrosion des pièces métalliques;
  - des dommages causés aux parties internes du moteur.
- Vérifiez fréquemment l'absence de fuites d'essence ou d'autres anomalies du circuit d'essence en cas de soupçon d'une présence d'alcool dans l'essence supérieure à la réglementation gouvernementale en vigueur.
- Les carburants contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui peut entraîner la séparation des phases du carburant et occasionner des problèmes de performances du moteur ou endommager ce dernier.

## Essence recommandée

L'essence doit avoir l'indice d'octane minimal suivant:

| Moteur          | Essence recommandée                                                                                                          |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 300 & 325       | Utiliser de l'essence super sans plomb avec un indice d'octane AKI (R+M)/2 de 91, ou un indice d'octane RON de 95.           |
| Tous les autres | Utiliser de l'essence super sans plomb présentant un indice d'octane AKI (RON+MON)/2 de 87, ou un indice d'octane RON de 91. |

Utilisez de l'essence sans plomb ayant une teneur MAXIMALE de 10 % d'éthanol.



À PROXIMITÉ DU BOUCHON DU RÉSERVOIR D'ESSENCE

### AVIS

N'utilisez jamais d'autres essences. L'utilisation d'essence inappropriée peut endommager le système d'alimentation ou le moteur.

### AVIS

N'utilisez PAS d'essence étiquetée E85.

L'utilisation de carburant étiqueté E15 est interdite par la réglementation de l'EPA aux États-Unis.

# TRANSPORT DE L'EMBARCATION

## AVIS

**L'écartement maximal des supports de la remorque, y compris la largeur des supports, devrait être réglé pour que la motomarine soit soutenue sur toute la longueur de la remorque. L'extrémité des supports ne devrait pas dépasser la motomarine.**

Les roues de la remorque doivent être positionnées de manière à ce que le centre de gravité de l'embarcation soit légèrement en avant des roues afin de répartir correctement le poids de l'embarcation.

Placez l'embarcation dans sa position normale de fonctionnement.

Vérifiez les lois et règlements en vigueur dans sa région avant d'effectuer un remorquage, particulièrement concernant les éléments suivants:

- Système de freinage
- Poids du véhicule remorqué
- Rétroviseurs.

Respectez la charge maximale de remorquage du véhicule remorqueur ainsi que la charge admissible au timon recommandée par le fabricant.

Attachez l'embarcation aux œillets avant et arrière (proue/poupe) de manière à ce qu'elle soit fermement fixée sur la remorque. Utilisez des sangles d'arrimage supplémentaires si nécessaire.

S'assurer que le bouchon de réservoir d'essence, le couvercle du compartiment de rangement avant, le couvercle de la boîte à gants, la plate-forme d'embarquement ainsi que le siège sont bien verrouillés.

Assurez-vous que tous les accessoires et le chargement sont correctement fixés.

Observez les règles de sécurité pendant le remorquage.

Ne pas faire passer de cordes ou de sangles par-dessus le siège et ne les fixer pas à la poignée de maintien pour éviter que ces pièces ne soient endommagées de façon permanente. Enveloppez les cordes ou les sangles d'arrimage avec des chiffons ou des protecteurs semblables là où elles peuvent entrer en contact avec l'embarcation.

Recouvrez l'embarcation avec une bâche Sea-Doo, surtout avant de conduire sur des routes poussiéreuses, afin de prévenir l'entrée de poussière par les ouvertures d'admission d'air.

Il se peut qu'on doive enlever le support intérieur de planche nautique de la planche nautique lorsqu'on remorque 2 embarcations à la fois, si équipé.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visionnez la vidéo suivante : TUTORIELS SEA-DOO – UTILISATION CORRECTE DE LA REMORQUE

<https://www.youtube.com/watch?v=mXtHWldt7yl>

Ou utilisez le code QR suivant :



**⚠ AVERTISSEMENT**

Assurez-vous que tous les sièges, les accessoires et le chargement sont correctement fixés. Retirez tout ce qui pourrait tomber sur la route et créer un danger pour les autres véhicules.

---

# ÉTIQUETTES IMPORTANTES SUR LE PRODUIT

## Étiquettes de sécurité

Ces étiquettes sont posées sur le véhicule pour la sécurité du conducteur, des passagers, ou des passants

Le pilote et le passager (si présent) doivent lire et comprendre ces informations avant le départ.

Les étiquettes illustrées aux pages suivantes sont apposées sur votre embarcation. Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

### REMARQUE :

En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.

## Information générale – Étiquette d'avertissement

⚠ AVERTISSEMENT

Exigez une bonne utilisation de la motomarine

Une mauvaise utilisation de la motomarine peut entraîner des blessures graves voire mortelles.

**Le conducteur doit être qualifié**

Assurez-vous que le conducteur est âgé de 16 ans ou plus et qu'il a suivi un cours de sécurité nautique. Votre province peut avoir fixé des exigences supplémentaires.

**Le conducteur doit absolument éviter les collisions**

- ✓ Gardez constamment un œil sur les personnes, les objets et les autres embarcations.
- ✓ Restez à une distance suffisante des autres pour que la motomarine puisse s'immobiliser d'elle-même en toute sécurité.
- ✗ Ne relâchez pas la manette d'accélérateur lorsque vous essayez de vous éloigner d'un objet flottant, d'une autre embarcation, parce que vous avez besoin de cette manette pour vous diriger.

**Lisez le Guide du conducteur**

Regardez la vidéo de sécurité.  
<https://www.sea-doo.com/owners/safety/safety-video.html>

**Protégez tous les occupants**

- ✓ Portez un short en néoprène (matériau de la combinaison humide) et un VFI (vêtement de flottaison individuel) approuvé - Voir la section Sécurité des occupants de cette étiquette.
- ✓ Demandez aux occupants de lire la section Sécurité des occupants et assurez-vous qu'ils sont convenablement habillés.
- ✗ Ne mettez pas les gaz lorsque quelqu'un embarque ou se trouve à l'arrière de la motomarine.
- ✓ Assurez-vous que les occupants sont correctement assis et se tiennent aux poignées.
- ✓ Évitez les manœuvres brusques, les virages serrés et les accélérations imprévues qui peuvent éjecter des passagers.
- ✗ Ne faites pas des sauts sur les vagues ou le sillage d'autres embarcations. Risque de blessures dorsales ou médullaires (paralysie).

**N'autorisez pas les comportements dangereux :**

- ✗ Ne vous approchez pas d'autres personnes pour les éclabousser, ne passez pas trop près d'autres embarcations et n'allez pas trop vite compte tenu du trafic.
- ✗ Ne conduisez jamais une motoneige sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.




SÉCURITÉ DES OCCUPANTS

Les chutes peuvent être à l'origine de blessures graves, voire mortelles

- ✓ Portez un short en néoprène (matériau des combinaisons humides) pour éviter la pénétration d'eau sous pression dans le rectum ou le vagin lors d'une chute en arrière. Il est arrivé que des plaisanciers non équipés d'un short en néoprène subissent des lésions rectales, vaginales et internes graves et irréversibles.
- ✓ Portez un VFI (vêtement de flottaison individuel) homologué.
- ✓ Soyez correctement assis(e) et tenez-vous fermement aux poignées. Les occupants peuvent être éjectés d'une motomarine à la suite d'une accélération inattendue ou d'une manœuvre brutale.
- ✗ Ne conduisez jamais une motoneige sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

Ne montez pas sur la motomarine si vous n'êtes pas convenablement habillé(e).



Portez un VFI

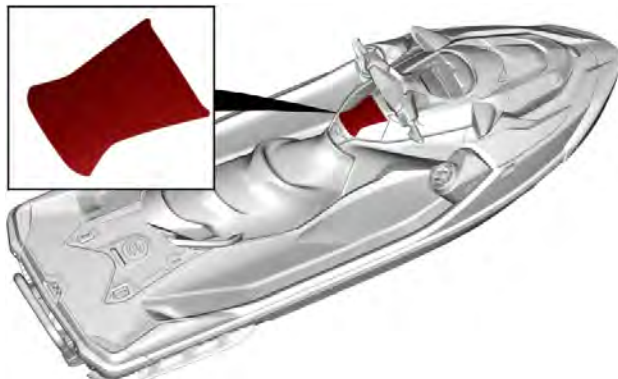
Portez un vêtement en néoprène

Reportez-vous au Guide du conducteur

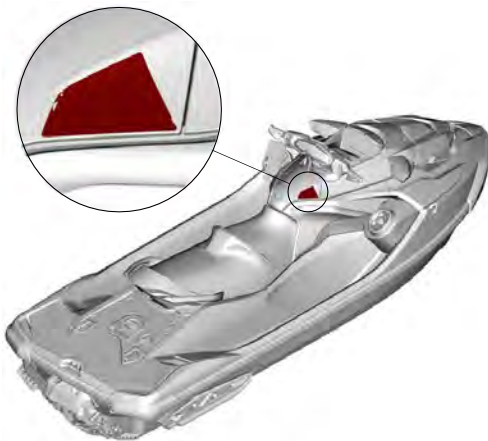


5632\_FR  

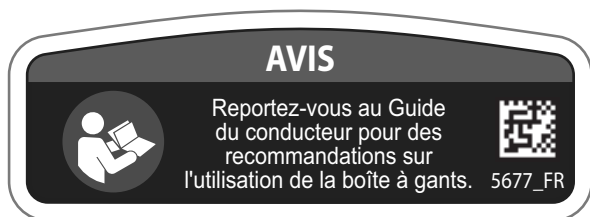

## INFORMATIONS GÉNÉRALES – ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT



## TYPIQUE – EMPLACEMENT DES ÉTIQUETTES

**Véhicule à haute performance - Étiquette d'avertissement****VÉHICULE À HAUTE PERFORMANCE - ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT****EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE**

## Boîte à gants - Étiquette d'information



## BOÎTE À GANTS - ÉTIQUETTE D'INFORMATION



## TYPIQUE - EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

**Carburant recommandé - Étiquette d'information (GTX 300 uniquement )**

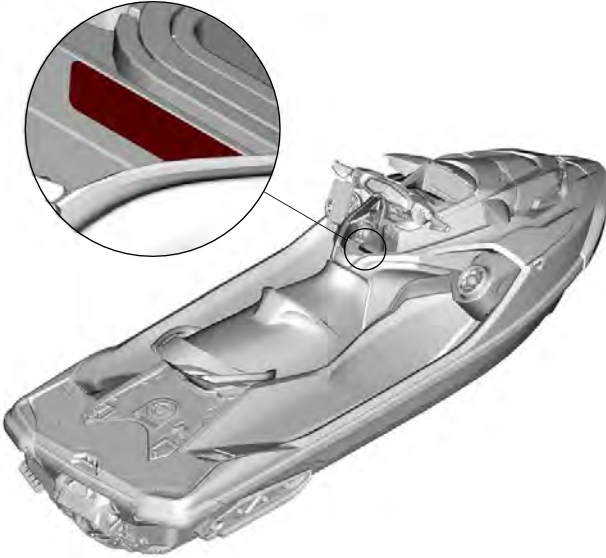
**AVIS**

Utiliser de l'essence super sans plomb  
présentant un indice d'octane AKI (R+M)/2  
de 91, ou un indice d'octane RON de 95.



5707\_FR

**CARBURANT RECOMMANDÉ - ÉTIQUETTE D'INFORMATION**



**TYPIQUE - EMBLACEMENT DES ÉTIQUETTES**

Procédure d'alimentation en carburant - Étiquette d'avertissement

**⚠ AVERTISSEMENT**

- Après avoir fait le plein toujours ouvrir le siège afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'émanation d'essence dans le compartiment moteur.
- Les émanations d'essence peuvent provoquer des incendies ou des explosions.
- Éviter de trop remplir le réservoir d'essence. • Éviter de renverser de l'essence.
- Essuyer immédiatement l'essence renversée • Garder la motomarine à l'écart des flammes et des étincelles. • Ne pas démarrer la motomarine en présence d'essence liquide ou d'émanation d'essence. • Toujours remettre le siège en place avant de démarrer la motomarine.

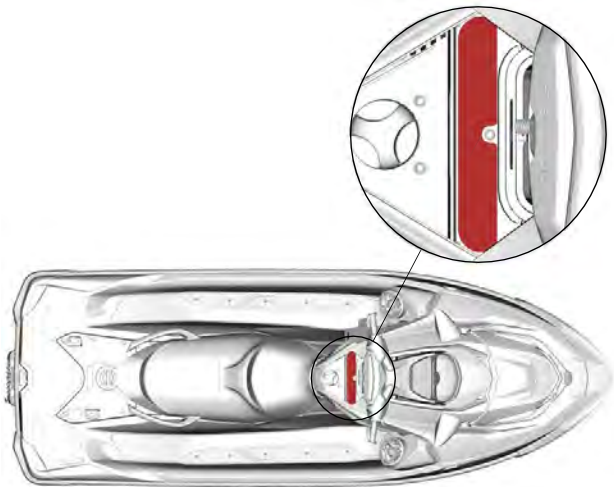
**⚠ WARNING**

- After refueling, always open the seat to ensure there is no gasoline vapor odor inside the engine compartment.
- Gasoline vapor may cause fire or explosion.
- Do not overfill gas tank. • Avoid spilling gasoline. • Wipe up spilled gasoline immediately.
- Keep the watercraft away from open flames and sparks.
- Do not start watercraft if liquid gasoline or gasoline vapor odor is present.
- Always replace the seat before starting.

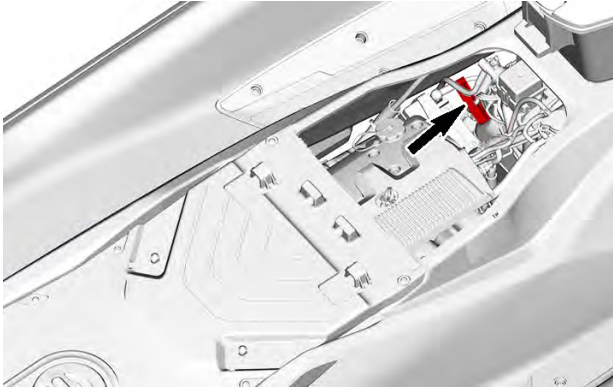
219905484



PROCÉDURE DE RAVITAILLEMENT – ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT



TYPIQUE – EMBLACEMENT DES ÉTIQUETTES

**Batterie – Étiquette d'avertissement****BATTERIE – ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT****TYPIQUE – EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE**

## Silencieux d'admission d'air - Étiquette d'information

### AVIS

- Le moteur a été conçu pour fonctionner avec ce silencieux d'admission afin de se conformer aux lois et règlements relatif au bruit.
- Son absence ou une mauvaise installation peut endommager le moteur.

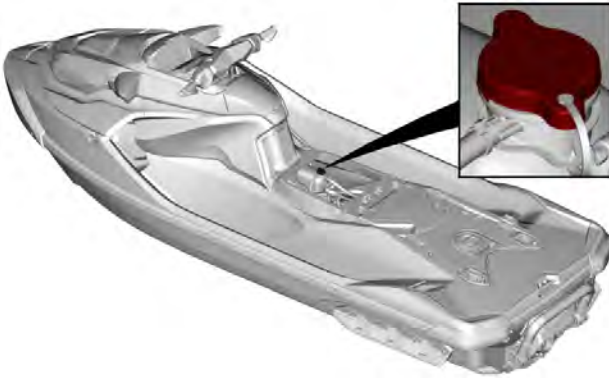
219903178A

## SILENCIEUX D'ADMISSION D'AIR - ÉTIQUETTE D'INFORMATION



## TYPIQUE - EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

**Ne pas ouvrir si chaud - Étiquette d'avertissement**



**TYPIQUE – EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE**

## Niveau d'huile moteur - Étiquette d'information

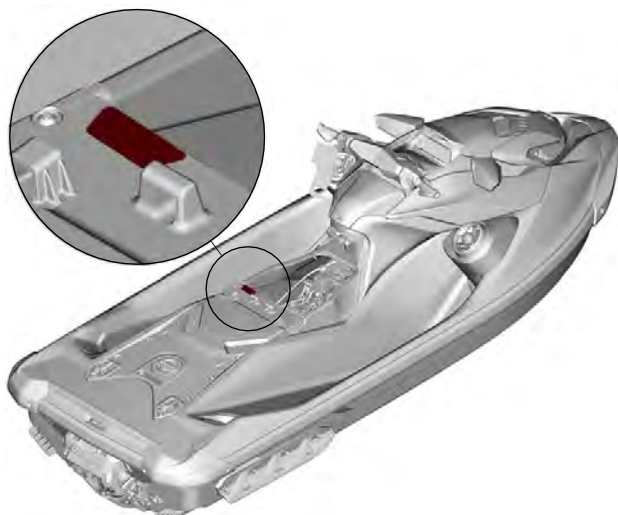
### AVIS

#### VÉRIFICATION DU NIVEAU D'HUILE MOTEUR

- S'assurer que le moteur est à la température normale d'opération. (Ne jamais laisser tourner le moteur hors de l'eau sans faire circuler de l'eau par le raccord de rinçage)
- Le véhicule doit être de niveau pour faire la vérification.
- Laisser tourner le moteur au ralenti 30 secondes minimum.
- Arrêter le moteur et attendre 30 secondes minimum.
- Vérifier le niveau d'huile avec la jauge.

5302

## NIVEAU D'HUILE MOTEUR - ÉTIQUETTE D'INFORMATION

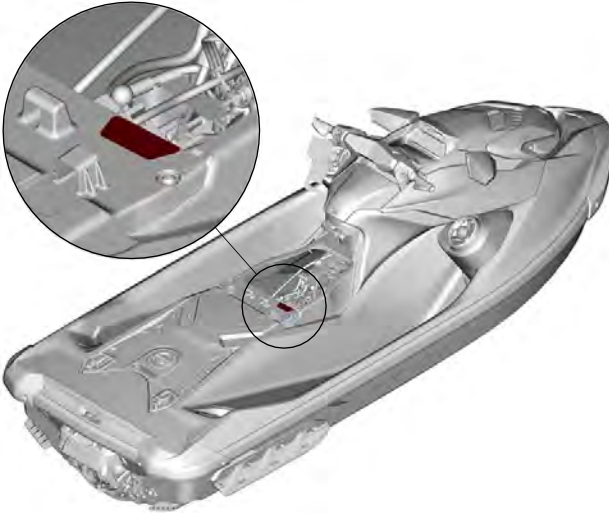


## TYPIQUE - EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

## Composants chauds - Étiquette de mise en garde

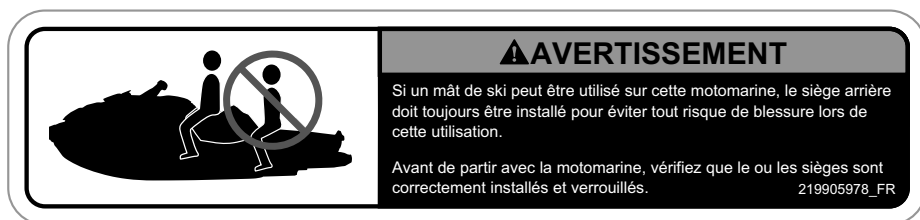


## COMPOSANTS CHAUDS - ÉTIQUETTE DE MISE EN GARDE

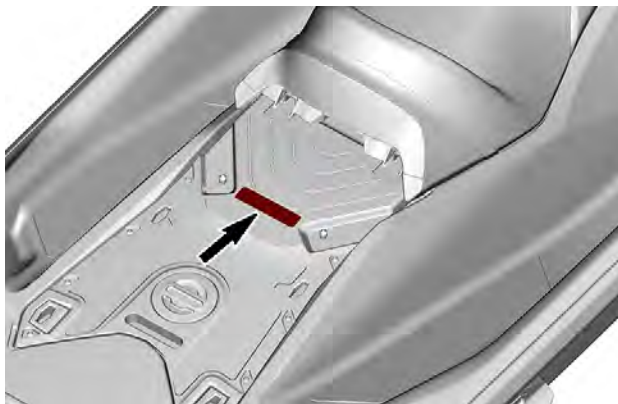


## TYPIQUE - EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

## Pictogramme " Ne pas s'asseoir " - Étiquette d'avertissement



## PICTOGRAMME " NE PAS S'ASSEOIR " - ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT



## EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

### Tenue vestimentaire appropriée pour le passager - Pictogramme d'avertissement

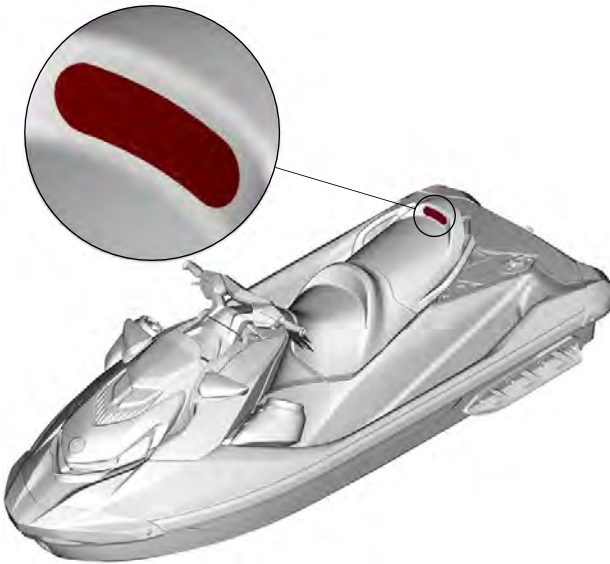
Ce pictogramme est placé à l'extrémité du siège du passager. Si ce pictogramme n'est pas présent sur le siège, n'acceptez pas de passer à bord.

#### ⚠ AVERTISSEMENT

- Consulter l'étiquette de sécurité générale sur la boîte à gants.
- Les planchistes doivent toujours porter un VFI approuvé.
- De même, ils doivent toujours porter des shorts en néoprène (matériau de la combinaison humide).



### TENUE VESTIMENTAIRE APPROPRIÉE POUR LES PASSAGERS – PICTOGRAMME D'AVERTISSEMENT

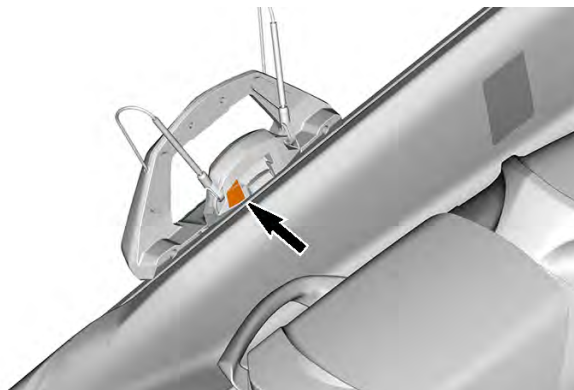


TYPIQUE – EMBLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

**Support de planche nautique – Étiquette d'avertissement (si équipé)**



**SUPPORT DE PLANCHE NAUTIQUE – ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT**



**EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE**

**Mât de ski rétractable - Utilisation - Étiquette d'avertissement (si équipé)**



**MÂT DE SKI RÉTRACTABLE - UTILISATION - ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT**



**EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE**

**Mât de ski rétractable - Observateur et poids - Étiquette d'avertissement (si équipé)**



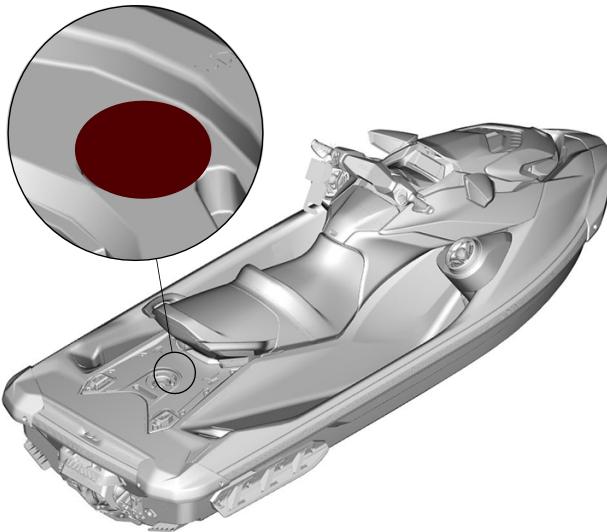
**MÂT DE SKI RÉTRACTABLE - OBSERVATEUR ET POIDS - ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT**



**EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE**

**Aucun carburant – Pictogramme d'avertissement moulé****⚠ AVERTISSEMENT**

Ne mettez jamais de l'essence dans ce trou. L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Les vapeurs de carburant peuvent se propager et être enflammées par une étincelle ou une flamme à plusieurs mètres de distance.

**PAS DE CARBURANT – PICTOGRAMME D'AVERTISSEMENT MOULÉ****TIPIQUE – EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE**

Réembarquement- Étiquette d'avertissement

**⚠ AVERTISSEMENT**

**ÉVITER LES BLESSURES GRAVES OU LA MORT:**

- Le moteur doit être arrêté avant d'embarquer.
- Se tenir à l'écart du système de propulsion et de la grille d'admission.

**EMBARQUEMENT:**

- Embarquer une personne à la fois.
- Rester centré pour garder l'équilibre.

Ne jamais utiliser la marche d'embarquement (si équipée) pour tirer, remorquer, plonger, sauter ou embarquer sur la motomarine si elle n'est pas à l'eau ou pour toute autre activité pour laquelle elle n'a pas été conçue.

219905505

RÉEMBARQUEMENT- ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT

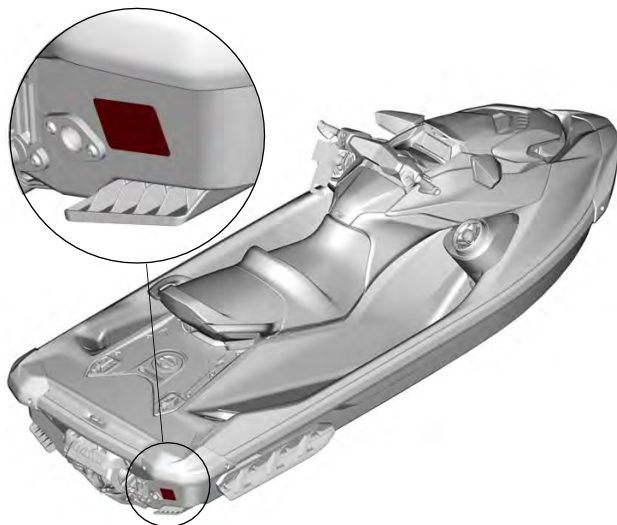


TYPIQUE – EMBLEMENT DE L'ÉTIQUETTE

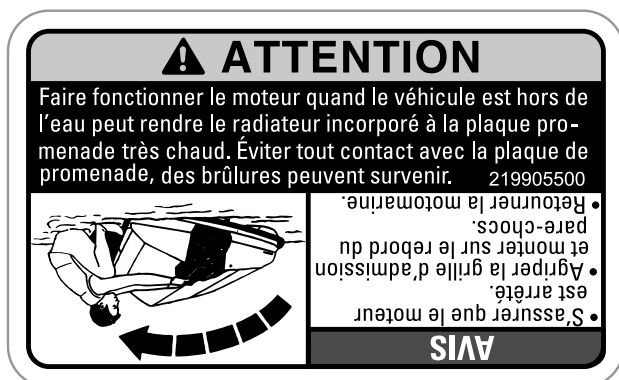
**Rinçage du système d'échappement – Moteurs suralimentés****AVIS**

Il est très important de rincer le système d'échappement à l'eau propre (durant 1-1/2 à 2 minutes) après chaque utilisation en eau salée ou en eau sale.

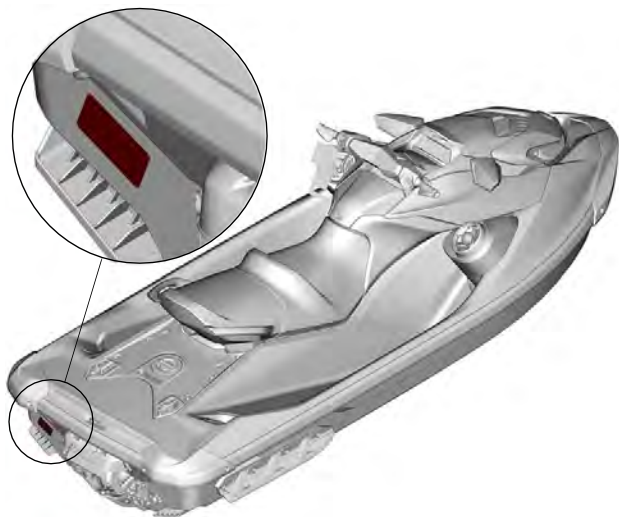
219905501

**RINÇAGE DU SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT – MOTEURS SURALIMENTÉS****EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE**

### ***Basculement - Étiquette de mise en garde***



### BASCULEMENT - ÉTIQUETTE DE MISE EN GARDE

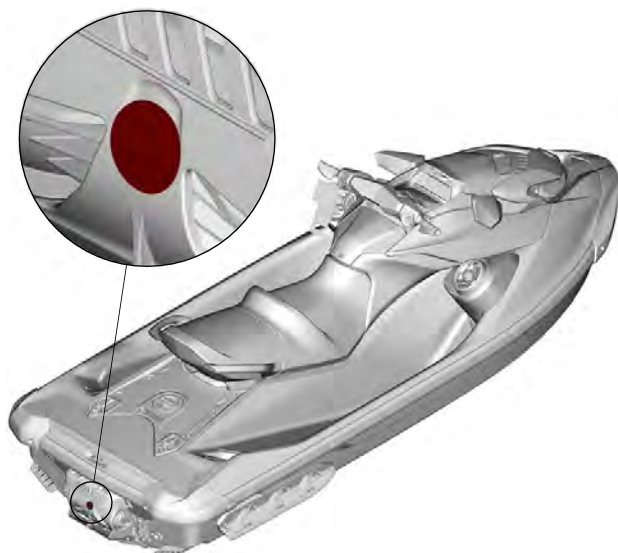


### TYPIQUE – EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

**Ne pas utiliser pour embarquer**



**NE PAS UTILISER POUR EMBARQUER – ÉTIQUETTE**

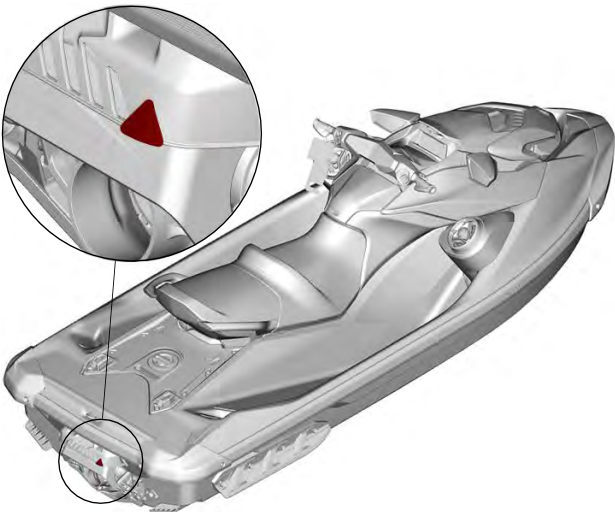


**TYPIQUE – EMBLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE**

Défecteur iBR - Étiquette d'avertissement



DÉFLECTEUR IBR - ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT

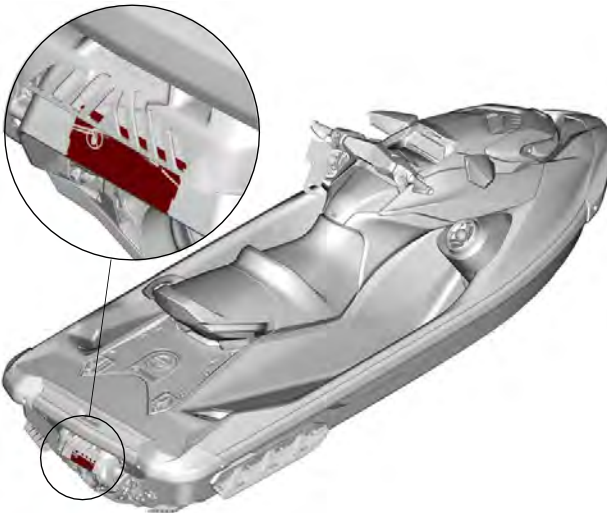


TYPIQUE – EMBLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

## Déflecteur iBR - Étiquette d'avertissement



### DÉFLECTEUR IBR - ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT



### TYPIQUE - EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

Conformité canadienne – Étiquette d'information

AVIS DE CONFORMITÉ CANADIEN

CANADIAN COMPLIANCE NOTICE

LIMITES MAXIMALES DE SÉCURITÉ RECOMMANDÉES

MAXIMUM RECOMMENDED SAFE LIMITS

MAX.

kg

lbs/lb

MAX.

kg

lbs/lb

CATÉGORIE / CATEGORY :

VAGUE MAXIMALE / MAXIMUM WAVE : m

VITESSE DE VENT MAXIMALE / MAXIMUM WIND SPEED : noeuds / knots

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. (YDV)

565 de la Montagne, Valcourt, J0E 2L0, QC, CA

Rotaxstrasse 1, Gunskirchen, A-4623, AT

MODÈLE / MODEL :

LE FABRICANT ATTESTE QUE CE PRODUIT EST CONFORME AUX EXIGENCES DE CONSTRUCTION DU RÈGLEMENT SUR LES PETITS BÂTIMENTS EN VIGUEUR À LA DATE DU DÉBUT DE SA CONSTRUCTION OU DE SON IMPORTATION.

THE MANUFACTURER DECLARES THAT THIS PRODUCT COMPLIES WITH THE CONSTRUCTION REQUIREMENTS OF THE SMALL VESSEL REGULATIONS, AS THEY READ ON THE DAY ON WHICH THE CONSTRUCTION OF THE VESSEL WAS STARTED OR ON THE DAY ON WHICH THE VESSEL WAS IMPORTED.

CAPACITÉS MAXIMALES

LES INFORMATIONS CI-DESSUS S'APPLIQUENT AUSSI AUX ÉTATS-UNIS.

CAN ICES-002/ NMB-002

CETTE MOTOMARINE EST CONFORME AUX NORMES DE SÉCURITÉ DES GARDES-CÔTES DES ÉTATS-UNIS À LA DATE DE CERTIFICATION, SUR LA BASE DES ÉQUIVALENCES SAE/ISO ANNONCÉES DANS LA LETTRE D'ORIENTATION 23-07 DU CG-BSX-23

ASSEMBLÉ AU MEXIQUE

6075\_FR

TYPIQUE – EMBLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

REMARQUE : La conformité aux normes de sécurité des garde-côtes américains est intégrée dans l'étiquette de l'avis de conformité canadien.

60 \_\_\_\_\_ INFORMATIONS DE SÉCURITÉ \_\_\_\_\_

## Étiquette mobile

### Avertissement de la proposition 65 de l'État de Californie

 **AVERTISSEMENT.** L'utilisation, la réparation et l'entretien d'une motomarine peuvent vous exposer à des produits chimiques incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement qui sont reconnus par l'État de la Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif.

Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement. Réparez la motomarine dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre motomarine.



Pour en savoir davantage, visitez le [www.P65warnings.ca.gov/products/marine](http://www.P65warnings.ca.gov/products/marine)

219905280\_FR

## Étiquette mobile iBR



### Comment freiner

- Pressez la manette de frein

### Comment engager la marche arrière

- Maintenez le levier du frein engagé

### Comment engager la marche avant

- Tapotez la manette des gaz pour engager la marche avant à partir du point mort.
- Pressez la manette des gaz pour accélérer.

### Comment se rendre au point mort

- Touchez le levier de frein

Se référer au Guide du conducteur pour plus d'informations.



219906001\_FR



# iBR

**FREIN ET MARCHÉ ARRIÈRE  
INTELLIGENTS**

**TROISIÈME GÉNÉRATION**

- Vous permet de vous arrêter plus tôt pour **une plus grande tranquillité d'esprit**.
- Reconnu par les Garde-côtes américains pour **avoir amélioré la sécurité nautique** depuis 2009.
- La troisième génération offre **un contrôle plus précis et plus réactif** pendant le freinage et l'accostage.

**SEA-DOO**

**Modèle haute performance - Étiquette de suspension****AVERTISSEMENT**

CETTE MOTOMARINE EST UN MODÈLE DE  
HAUTE PERFORMANCE POUR USAGE  
RÉCRÉATIF DE TYPE SPORTIF ET/OU  
COMPÉTITIF.

CETTE MOTOMARINE DOIT ÊTRE UTILISÉE  
PAR DES OPÉRATEURS DISPOSANT D'UN  
NIVEAU D'EXPÉRIENCE SUBSTANTIEL.

NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT LA VENTE.

219904039

**AVERTISSEMENT**

CETTE MOTOMARINE EST UN MODÈLE DE  
HAUTE PERFORMANCE POUR USAGE  
RÉCRÉATIF DE TYPE SPORTIF ET/OU  
COMPÉTITIF.

CETTE MOTOMARINE DOIT ÊTRE UTILISÉE  
PAR DES OPÉRATEURS DISPOSANT D'UN  
NIVEAU D'EXPÉRIENCE SUBSTANTIEL.

NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT LA VENTE.

# INSPECTION AVANT RANDONNÉE

Inspectez et confirmez toujours que le véhicule fonctionne de façon sécuritaire avant toute utilisation.

Toujours observer les consignes du programme d'entretien inclus dans ce Guide du conducteur.

## ⚠ AVERTISSEMENT

Effectuez une inspection avant chaque utilisation du véhicule pour détecter les anomalies éventuelles pendant le fonctionnement. L'inspection avant la conduite peut vous aider à prévenir l'usure et les dommages, avant qu'un problème ne se manifeste. Remédier à toutes les déficiences découvertes pour réduire le risque de panne ou de collision.

Avant d'utiliser ce véhicule, le conducteur doit toujours effectuer toutes les étapes de la liste d'inspection avant randonnée qui suit.

Voir la section *Procédures d'entretien* pour plus de détails.

## Avant de mettre l'embarcation à l'eau

## ⚠ AVERTISSEMENT

Vérifiez que le moteur est arrêté et que le capuchon du cordon coupe-circuit est déconnecté du contacteur d'arrêt du moteur avant de vérifier chacun des points suivants.  
Si un élément nécessite le moteur tourne, veillez à éliminer les vapeurs d'essence du compartiment moteur avant de démarrer le moteur en ventilant le compartiment moteur.

**REMARQUE :** Avant de démarrer le moteur et de se mettre en route, il est recommandé de secouer l'arrière de la motomarine de haut en bas afin de faire tomber tout sable qui aurait pu s'accumuler près des systèmes de propulsion et de marche arrière.

Vérifiez les éléments énumérés dans le tableau suivant avant de mettre l'embarcation à l'eau.

Les procédures d'inspection OPERATION sont décrites sous le tableau.

| ÉLÉMENT                       | FONCTIONNEMENT                                                                                                                                                |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Coque                         | Inspectez la coque pour vérifier qu'elle n'est pas endommagée.<br><br>Nettoyez correctement la coque pour éliminer les espèces aquatiques envahissantes (AIS) |
| Admission d'eau de la turbine | Inspecter/nettoyer                                                                                                                                            |
| Bouchons de vidange           | Serrez                                                                                                                                                        |

|                                                                      |                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réservoir de carburant                                               | Remplissez.                                                                                                  |
| Compartiment moteur                                                  | Vérifier s'il y a des fuites de liquide visibles ou une odeur d'essence                                      |
| Huile moteur                                                         | Vérifiez le niveau.                                                                                          |
| Liquide de refroidissement                                           | Vérifiez le niveau.                                                                                          |
| Système de direction                                                 | Vérifiez le fonctionnement.                                                                                  |
| Levier iTC                                                           | Vérifiez le fonctionnement.                                                                                  |
| Levier iBR (si équipé)                                               | Vérifiez le fonctionnement.                                                                                  |
| Couvercle de compartiment de rangement avant, boîte à gants et siège | S'assurer qu'ils sont bien fermés et enclenchés.                                                             |
| Bouton de démarrage/d'arrêt du moteur                                | Vérifiez le fonctionnement.                                                                                  |
| Interrupteur coupe-circuit du moteur et avertisseur sonore           | Vérifiez le fonctionnement.                                                                                  |
| État de la batterie et des connexions                                | Vérifiez tous les mois                                                                                       |
| Anodes sacrificielles                                                | Inspecter tous les mois (plus souvent si l'embarcation est utilisée en eau salée) et la remplacer au besoin. |

## Coque

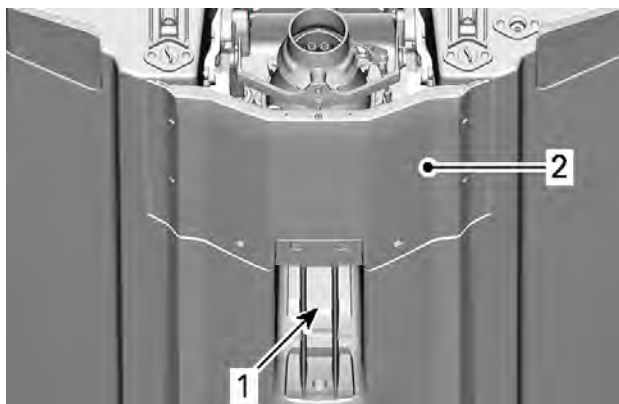
Vérifier si la coque est fissurée ou autrement endommagée.

Nettoyez correctement la coque avant de mettre l'embarcation à l'eau dans un autre plan d'eau afin d'éviter la propagation d'espèces aquatiques envahissantes. Reportez-vous à *Que faire après avoir quitté l'eau* à la fin de la présente section.

## Admission d'eau de la turbine

Inspectez la plaque de protection et la grille d'entrée d'eau pour vérifier s'il n'y a pas de fissures ou d'autres dommages.

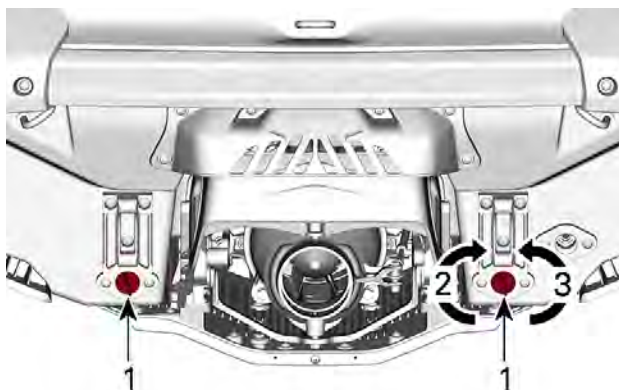
Enlever les algues, les coquillages et les autres débris qui peuvent entraver le débit d'eau et endommager le groupe propulseur. Nettoyez au besoin. Si une obstruction résiste au nettoyage, voir un concessionnaire autorisé d'embarcations Sea-Doo.



1. Admission d'eau
2. La plaque de promenade

### **Bouchons de vidange**

Remettre les bouchons de vidange de la cale.



1. Bouchon de vidange de cale
2. Serrer
3. Desserrer

### **⚠ AVERTISSEMENT**

S'assurer que les bouchons de vidange de la cale sont bien serrés avant de mettre la motomarine à l'eau.

### **Réservoir d'essence**

Remplir le réservoir de carburant.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Appliquer à la lettre les instructions relatives au *ravitaillement*.

## Compartiment moteur

Vérifier s'il y a des vapeurs d'essence dans le compartiment moteur.

### AVERTISSEMENT

**Ne pas mettre le système électrique sous tension ni démarrer le moteur s'il y a une fuite ou une odeur de carburant. S'adresser à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la *Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)* du présent document.**

Pour accéder au compartiment moteur, ôtez les sièges. Voir la section *Dépose du siège*.

## Huile à moteur

Assurez-vous que le niveau d'huile correspond à celui prescrit dans la section *Procédures d'entretien*.

### ATTENTION

**Lorsqu'on fait fonctionner le moteur alors que l'embarcation est hors de l'eau, le moteur et l'échangeur de chaleur de la plaque de promenade peuvent devenir très chauds. Éviter de toucher aux pièces du moteur et à la plaque de promenade, car il y a risque de brûlures.**

## Liquide de refroidissement

Assurez-vous que le niveau de liquide de refroidissement correspond à celui prescrit dans la section *Procédures d'entretien*.

Vérifier s'il y a des fuites de liquide de refroidissement sur le moteur, dans la cale et au niveau de la plaque de promenade.

## Système de direction

Avec l'aide d'une autre personne, s'assurer que la direction fonctionne librement.

Lorsque le guidon est à l'horizontale, la tuyère de la turbine doit être bien droite. S'assurer que la tuyère pivote facilement et dans la même direction que le guidon (lorsque le guidon est tourné à gauche, l'ouverture de la tuyère doit pointer vers la gauche de l'embarcation).

### AVERTISSEMENT

**Vérifier le fonctionnement du guidon et de la tuyère de direction avant le démarrage. Ne jamais tourner le guidon lorsque quelqu'un se trouve près de l'arrière de l'embarcation. Se tenir loin des pièces mobiles de la direction (tuyère, déflecteur iBR, tringlerie, etc.).**

## Levier iTC (commande d'accélérateur)

Vérifier si le levier iTC se déplace librement. Appuyez et relâchez le levier pour vérifier sa liberté de mouvement. Il doit immédiatement revenir à sa position initiale.

### **AVERTISSEMENT**

**Vérifiez que le levier iTC fonctionne avant de démarrer le moteur. Si on ressent de la friction, consulter un concessionnaire autorisé Sea-Doo**

#### **Levier iBR**

Vérifier si le levier iBR se déplace librement. Appuyez et relâchez le levier pour vérifier sa liberté de mouvement. Il doit immédiatement revenir à sa position initiale.

### **AVERTISSEMENT**

**Vérifier le fonctionnement du levier iBR avant de démarrer le moteur. Si on ressent de la friction, consulter un concessionnaire autorisé Sea-Doo.**

#### **Compartiments de rangement, plate-forme d'embarquement et siège**

Vérifiez que la boîte à gants, la plateforme d'embarquement, les panneaux d'accès, le siège sont fermés et verrouillés.

### **AVERTISSEMENT**

**Vérifier que le siège, la plate-forme d'embarquement, les panneaux d'accès et tous les couvercles de compartiment de rangement sont bien enclenchés.**

#### **Interrupteur coupe-circuit du moteur et bouton de démarrage/d'arrêt du moteur**

### **AVERTISSEMENT**

**Ne démarrez pas l'embarcation si de l'essence liquide ou une odeur de vapeur d'essence est présente. Soulevez le siège (ou pour SPARK, retirez le couvercle d'accès) pour éliminer les vapeurs d'essence du compartiment moteur avant de démarrer le moteur.**

*Reportez-vous à la section Démarrage du moteur dans Instructions d'utilisation.*

Appuyez une seule fois sur le bouton de démarrage sans brancher le cordon coupe-circuit sur l'interrupteur d'arrêt d'urgence.

Installer le capuchon du cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

Appuyer sur le bouton de démarrage/ d'arrêt pour démarrer le moteur et l'arrêter en appuyant de nouveau sur le bouton.

Redémarrer le moteur, puis l'arrêter en débranchant le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

### **AVERTISSEMENT**

Remplacer le capuchon du cordon d'attache s'il a du jeu ou se détache continuellement de l'interrupteur coupe-circuit du moteur afin de prévenir l'utilisation non sécuritaire de la motomarine. Si vous retirez le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur ou si vous appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt, cela n'arrête pas le moteur. Vous ne devez pas utiliser la motomarine. Consulter un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

## Une fois l'embarcation à l'eau

### **AVERTISSEMENT**

Ne pas démarrer l'embarcation si de l'essence liquide ou une odeur de vapeur d'essence est présente. Ouvrez le siège (ou, pour le SPARK, retirez le couvercle d'accès) pour éliminer les vapeurs d'essence du compartiment moteur avant de démarrer le moteur.

### REMARQUE :

Avant de démarrer le moteur et de se mettre en route, il est recommandé de secouer l'arrière de l'embarcation de haut en bas afin de faire tomber tout le sable qui aurait pu s'accumuler près des systèmes de propulsion et de marche arrière.

Vérifiez les éléments du tableau suivant après avoir mis l'embarcation à l'eau et avant de l'utiliser.

Les procédures d'inspection OPERATION sont décrites sous le tableau.

| ÉLÉMENT                                       | FONCTIONNEMENT              |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|
| Infocentre numérique                          | Vérifiez le fonctionnement. |
| Freinage et marche arrière intelligents (iBR) | Vérifiez le fonctionnement. |
| Système correcteur d'assiette (VTS)           | Vérifiez le fonctionnement. |

### *Indicateur multifonctionnel*

- Appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt et brancher le cordon d'attache à l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
- Pendant que l'indicateur multifonctionnel effectue son autovérification, s'assurer que tous les affichages s'allument.

### **AVERTISSEMENT**

Toujours fixer le cordon d'attache à son VFI ou à son poignet (au moyen d'une dragonne).

## Système iBR

Vérifiez les éléments du tableau suivant après avoir mis l'embarcation à l'eau et avant de l'utiliser.

Les procédures d'inspection OPERATION sont décrites sous le tableau.

### AVIS

**Pour éviter les collisions, vérifiez qu'il y ait assez d'espace devant et derrière l'embarcation pour pouvoir vérifier le système iBR en toute sécurité. L'embarcation se déplacera durant cette vérification.**

1. Retirez les amarres qui retiennent l'embarcation au quai.
2. Démarrez le moteur après avoir vérifié que l'embarcation est immobile.
3. Sur la gauche du guidon, enfoncez complètement le levier iBR; l'embarcation devrait reculer lentement.
4. Relâcher le levier iBR, il ne devrait y avoir aucune poussée arrière.

### ⚠ AVERTISSEMENT

**Toujours s'assurer que le système iBR fonctionne normalement avant de partir en randonnée.**

## Système correcteur d'assiette (VTS) (si équipé)

Lorsque le moteur est en poussée avant, utilisez le correcteur d'assiette (VTS) pour déplacer la tuyère de turbine vers le haut, puis vers le bas pour vérifier le fonctionnement du correcteur d'assiette. Vérifier la position du correcteur sur l'indicateur multifonctionnel.

Vérifier également les préréglages du correcteur d'assiette en double- cliquant sur le bouton VTS à flèches HAUT/BAS (selon le modèle).

Consultez *Instructions de conduite* pour obtenir des instructions détaillées.

## Que faire après avoir quitté l'eau

Les espèces aquatiques envahissantes (EAE) sont des espèces végétales ou animales non indigènes qui menacent la diversité ou l'abondance des espèces indigènes. Elles menacent également l'écologie naturelle de la masse d'eau qu'elles infestent. Les EAE ont presque toujours un impact négatif sur l'environnement et la faune aquatiques, les activités récréatives ou commerciales.

Exemples d'EAE :

- Myriophylle en épi
- Hydrille
- Lamproie marine
- Moule zébrée
- Carpe asiatique
- Gobies.

De nombreux autres exemples d'EAE existent dans les voies navigables du monde entier.

Un facteur typique des infestations d'EAE est que les espèces non indigènes sont introduites par l'activité humaine. Certaines AIS sont introduites par des opérations commerciales ; cependant, les EAE peuvent être introduites par des activités de navigation de plaisance. Le transport des embarcations de plaisance et des équipements de sports nautiques entre les voies navigables peut être un facteur important dans la propagation des EAE.

En tant que propriétaires d'embarcations responsables, nous DEVONS faire notre part pour empêcher la propagation de ces auto-stoppeurs aquatiques. Vérifiez votre embarcation chaque fois que vous quittez l'eau! Dans de nombreux cas, la loi l'exige. Assurez-vous de vérifier les règlements locaux des voies navigables que vous visitez.

## **Nettoyez, vidangez et séchez - tout, à chaque fois!**

Après chaque sortie en bateau, avant de quitter l'accès à l'eau, suivez ces trois étapes simples pour arrêter la propagation des EAE. C'est la façon dont les plaisanciers contribuent à protéger l'environnement des dommages que les EAE peuvent causer.

### ***Nettoyer***

Inspectez et enlevez toute plante, poisson, animal, boue ou autre débris visible de l'embarcation (y compris la coque, la grille d'admission et la buse de la pompe à jet), de la remorque et de tout équipement, engin et accessoire de sports nautiques avant de quitter le plan d'eau.

Nettoyez toutes les pièces, l'équipement et les accessoires qui ont été en contact avec l'eau.

### ***Vidangez***

Videz et rincez toute l'eau de l'embarcation, du système d'échappement, de la cale, des flotteurs de ponton et de tous les espaces ou objets susceptibles de contenir de l'eau.

Jetez les appâts vivants non désirés à la poubelle.

### ***Séchez***

Laissez tout sécher complètement (pendant 5 jours ou plus, consultez les lois locales) avant de visiter d'autres plans d'eau.

---

## MAINTENANCE ANNUELLE DE LA SÉCURITÉ

Une inspection de sécurité annuelle de votre embarcation est fortement recommandée par BRP. Contactez un concessionnaire Sea-Doo autorisé pour en savoir plus.

Bien que non requis, il est recommandé qu'un concessionnaire BRP agréé effectue la préparation de présaison du véhicule.

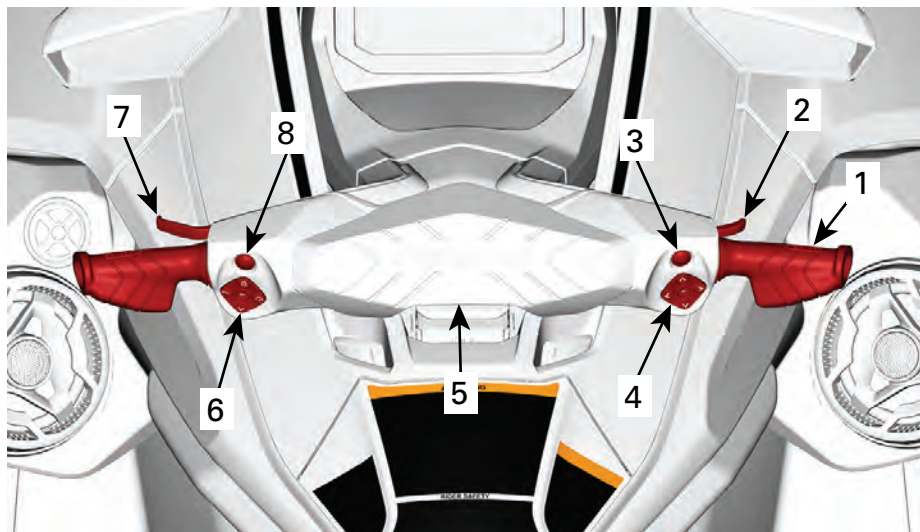
Chaque visite au concessionnaire Sea-Doo autorisé est une bonne occasion de vérifier si le véhicule fait partie d'une campagne de sécurité. Nous vous prions de vous rendre chez votre concessionnaire Sea-Doo autorisé dans les plus brefs délais si vous avez connaissance d'une campagne liée à la sécurité.

# **INFORMATIONS SUR L'EMBARCATION**

# COMMANDES

Certaines étiquettes de sécurité du véhicule ne sont pas représentées sur les illustrations. Pour plus d'informations sur les étiquettes de sécurité des véhicules, consultez la section *Étiquettes importantes placées sur le véhicule*.

Certaines indications, fonctions ou caractéristiques décrites ci-dessous pourraient ne pas s'appliquer à certains modèles de motomarine ou n'être offertes qu'en option.



1. Guidon
2. Manette d'accélérateur
3. Bouton BRP Connect (si équipé)
4. Contrôleur droit
5. Interrupteur de coupure du moteur
6. Contrôleur gauche
7. Levier iBR
8. Bouton de démarrage/d'arrêt du moteur

## Guidon

Le guidon contrôle la direction de l'embarcation. En marche avant, lorsqu'on tourne le guidon vers la droite, l'embarcation tourne vers la droite et vice versa.

### AVERTISSEMENT

**Vérifier le fonctionnement du guidon et de la tuyère de direction avant le démarrage. Ne jamais tourner le guidon lorsque quelqu'un se trouve près de l'arrière de l'embarcation. Se tenir loin du système de propulsion.**

En marche arrière, l'embarcation tourne en sens inverse de la direction. Si on tourne le guidon vers la droite en marche arrière, l'embarcation tourne à gauche.

## Manette d'accélérateur

Le levier d'accélérateur sur la droite du guidon commande électroniquement le régime du moteur.

Pour accélérer ou maintenir la vitesse de l'embarcation, actionner le levier avec la main.

Pour réduire la vitesse de l'embarcation, relâcher le levier d'accélérateur.



Le levier d'accélérateur est à ressort et devrait revenir en position initiale (ralenti) lorsqu'on le relâche.

## Contrôleur droit

Le Contrôleur droit se trouve sur le côté droit du guidon.



TYPIQUE

Le Contrôleur droit inclut les commandes pour naviguer dans l'indicateur multifonction.

- Flèche Haut
- Flèche Droit
- Flèche Bas
- Flèche Gauche
- Bouton OK

## Bouton BRP Connect (si équipé)

Le bouton BRP Connect est situé au dessus du contrôleur droit.



Ce bouton offre un accès rapide à BRP Connect. Chaque clic permutera entre la vue des applications et la vue des fonctions de l'indicateur multifonction.

## Interrupteur de coupure du moteur

L'interrupteur coupe-circuit du moteur se trouve au centre du guidon.



Pour que le moteur démarre, le capuchon du cordon d'attache doit être solidement fixé à l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

### ⚠ AVERTISSEMENT

Fixez toujours la pince du cordon d'arrêt d'urgence sur le vêtement de flottaison individuel (VFI) ou le poignet du conducteur (bracelet requis) avant de démarrer l'embarcation.



#### TYPIQUE

1. Capuchon du cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur
2. Cordon d'attache fixé au VFI du conducteur

Pour arrêter le moteur, retirer le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

### ⚠ AVERTISSEMENT

Quand le moteur est arrêté, la fonction de freinage et la manœuvrabilité de l'embarcation ne sont pas fonctionnelles.

### ⚠ AVERTISSEMENT

Toujours débrancher le cordon d'attache quand l'embarcation n'est pas en marche afin de prévenir les démarrages accidentels, les utilisations non autorisées par des enfants ou d'autres personnes, ainsi que le vol.

### Système de radiofréquence D.E.S.S. (Digitally Encoded Security System)

Le capuchon du cordon d'attache contient un circuit électronique (clé D.E.S.S.<sup>MC</sup>) programmé pour lui donner un numéro de série électronique unique. Cela en fait une clé comme n'importe quelle autre.

Le système D.E.S.S. lit la clé installée sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur et le démarrage est uniquement possible lorsque la clé est correctement reconnue.

Le système D.E.S.S. est d'une grande flexibilité. Vous pouvez vous procurer des cordons d'attaches supplémentaires et faire programmer les clés D.E.S.S. pour votre embarcation.

Vous pouvez programmer jusqu'à dix clés D.E.S.S.

Pour faire programmer une clé pour votre embarcation, consultez un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

### Contrôleur gauche

Le contrôleur gauche se trouve sur le côté gauche du guidon.



### **Bouton du Système correcteur d'assiette (VTS)**

Le bouton VTS permet de corriger l'assiette de l'embarcation en modifiant la position verticale de la turbine.

Il est possible de corriger électriquement l'assiette ou de la régler à l'un des trois préréglages (complètement soulevée, position centrale ou complètement abaissée).

Reportez-vous à la section *Modes de fonctionnement* pour obtenir plus détails.

#### **REMARQUE :**

Le bouton VTS s'utilise pour le réglage au point mort. Il permet de régler la position neutre de l'embarcation. Reportez-vous à la section *Modes de fonctionnement* pour obtenir plus détails.



#### **TYPIQUE**

1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue

### **Bouton de contrôle de vitesse**

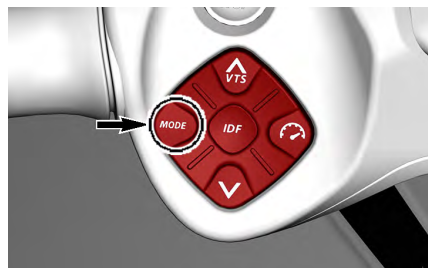


#### **TYPIQUE**

Permet de régler et de contrôler les fonctions liées à la vitesse.

- Mode Limiteur de vitesse
- Mode Basse vitesse

### **Bouton Mode**



#### **TYPIQUE**

Il permet de choisir entre les modes Normal, Sport ou Eco.

Reportez-vous à la section *Modes de fonctionnement* pour obtenir plus détails.

### **Bouton de la pompe anti-débris intelligente (système iDF) (si équipé)**

Situé au centre du contrôleur gauche.



Il permet d'activer le système iDF. Reportez-vous à la section *Activation du système de pompe anti-débris intelligent (iDF)* dans la section *Instructions d'utilisation*.

## Bouton de démarrage/d'arrêt du moteur

Le bouton de démarrage/d'arrêt du moteur est situé sur la gauche du guidon.



TYPIQUE - BOUTON START/STOP DU MOTEUR

### Démarrage et arrêt du moteur

Consultez les *Instructions d'utilisation* pour connaître les procédures complètes de démarrage et d'arrêt du moteur.

### Mise sous tension du système électrique

Appuyez une seule fois sur le bouton de démarrage/d'arrêt sans brancher le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

Le système électrique se mettra sous tension; l'indicateur multifonctionnel effectuera un autotest.

Le système électrique demeurera sous tension pendant environ 75 secondes après avoir appuyé sur le bouton de DÉMARRAGE/D'ARRÊT.

Lorsque le cordon coupe-circuit est installée sur l'interrupteur d'arrêt d'urgence, le système reste alimenté pendant 60 minutes.

Chaque fois que vous appuyez sur le bouton de DÉMARRAGE/D'ARRÊT, le compte à rebours redémarre.

Lorsque la tension de la batterie tombe en dessous de 12,3 V, le témoin de la batterie va s'allumer et le système électrique s'arrêtera après 75 secondes.

### Gestion de la batterie après utilisation (selon l'équipement)

Cette fonction maintient le système électrique en éveil pour permettre l'utilisation d'accessoires lorsque le moteur est éteint. Elle empêche également le drainage excessif de la batterie lors de l'utilisation des accessoires. Lorsque la tension de la batterie atteint 12,3 V ou moins, le système s'arrête automatiquement pour garantir qu'il reste suffisamment d'énergie pour démarrer le moteur.

Lorsque le système électrique est activé en appuyant brièvement sur MARCHE/ARRÊT alors que le moteur est arrêté, le délai de réveil est géré comme suit :

- Clé sur la position d'arrêt : Le système s'arrête après 75 secondes.
- Clé sur la position de démarrage : Le système s'arrêtera après 60 minutes ou si le seuil de la tension est atteint.

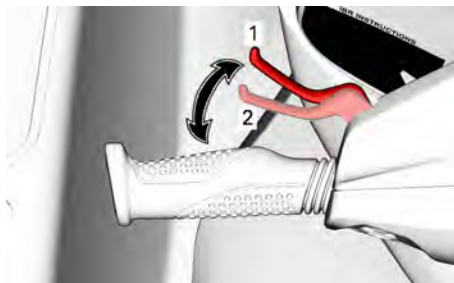
### Levier de frein et marche arrière intelligents (iBR)

Le levier iBR sur la gauche du guidon commande électroniquement:

- Freins
- Marche arrière
- Le point mort.

### REMARQUE :

Le levier doit être à au moins 33% de sa course pour que les fonctions iBR soient actives.

**TYPIQUE**

1. Levier en position initiale
2. Levier à 33% de sa course pour activer les fonctions iBR

Aux vitesses supérieures à 17 km/h (11 MPH), le fait de tirer sur le levier iBR permet d'engager le frein.

**REMARQUE :**

Si le courant d'eau est supérieur ou égal à 16 km/h (10 MPH), la marche arrière ne peut pas être engagée car le seuil de vitesse pour la marche arrière est alors dépassé.

Aux vitesses inférieures à 16 km/h (10 MPH), le fait de tirer sur le levier iBR permet d'engager la marche arrière.

Lorsqu'on relâche le levier iBR après avoir freiné ou être passé en marche arrière, le déflecteur iBR passe au point mort.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Si on actionne le levier d'accélérateur alors qu'on relâche le levier iBR, la poussée avant s'amorcera après un court instant. Si une accélération vers l'avant n'est pas souhaitée, relâcher le levier d'accélérateur.

**REMARQUE :**

On peut mettre au point la position du point mort en ajustant le système iBR.

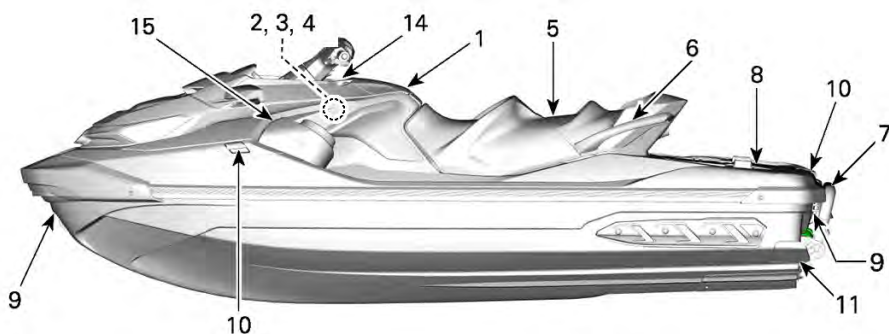
Consultez *Instructions de conduite* pour obtenir des instructions détaillées.

# ÉQUIPEMENT

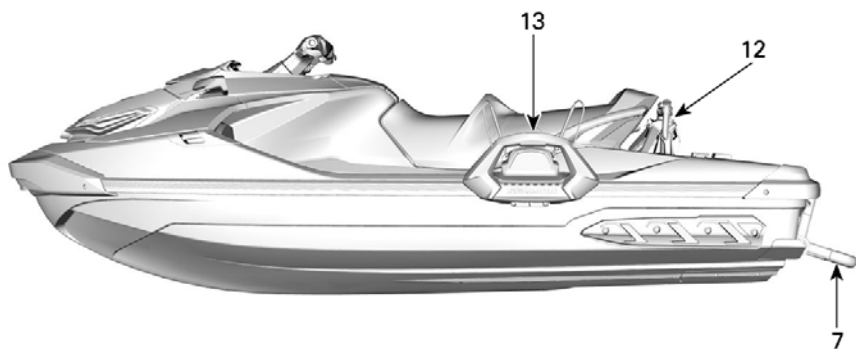
Les illustrations peuvent ne pas être précises pour chaque modèle et sont uniquement fournies comme référence visuelle.

Certaines étiquettes de sécurité du véhicule ne sont pas représentées sur

les illustrations. Pour plus d'informations au sujet des étiquettes de sécurité du véhicule, consultez la section *Étiquettes de sécurité sur l'embarcation*.



TIPIQUE



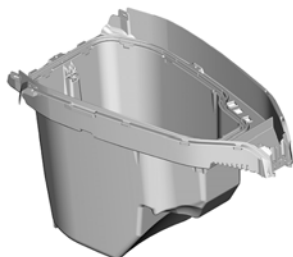
## MODÈLES WAKE PRO

1. Boîte à gants
2. Compartiment de rangement avant
3. Support d'extincteur
4. Logement du kit de sauvetage
5. Siège
6. Poignées de maintien du passager
7. Échelle d'embarquement (le cas échéant)
8. Plateforme d'embarquement
9. Outils avant et arrière
10. Taquets d'amarre
11. Bouchons de vidange de la cale
12. Mât de ski rétractable (modèles WAKE Pro)

13. Support de planche nautique (modèle WAKE Pro)
14. Poignée d'inclinaison du guidon
15. Système audio Premium BRP (si équipé)

## Compartiment de rangement avant

Un bac de rangement qui permet de transporter de effets personnels plus volumineux est situé sous le couvercle avant.



COMPARTIMENT DE RANGEMENT AVANT

*Vide-poches du compartiment de rangement avant (si équipé)*



1. Vide-poches du compartiment de rangement avant

**Ouverture du couvercle du compartiment de rangement avant**

Arrêtez le moteur.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Lorsque le couvercle du compartiment de rangement est ouvert, les commandes ne sont pas accessibles au conducteur.**

Ouvrez le bac de rangement en appuyant sur les deux boutons de déverrouillage et en soulevant avec la poignée.



TYPIQUE

1. Boutons de déverrouillage

### AVIS

La charge maximale autorisée dans le compartiment de rangement avant est de 13 kg30 lb uniformément distribuée.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Ne jamais laisser d'objets lourds ou fragiles dans le compartiment de rangement avant s'ils ne sont pas attachés. Ne pas surcharger. Ne jamais ranger ni transporter de carburant ou d'autres produits inflammables dans le compartiment de rangement. Ne jamais conduire la motomarine lorsque le couvercle du compartiment de rangement est ouvert ou si des objets ne sont pas correctement arrimés.

## Support d'extincteur

### REMARQUE :

L'extincteur est vendu séparément.

Le logement de l'extincteur est situé sous le couvercle du bac de rangement avant.

Utilisez les attaches en caoutchouc pour accrocher correctement l'extincteur.



1. Extincteur

## Logement du kit de sauvetage

### REMARQUE :

Le kit de sauvetage est vendu séparément.

Le logement du kit de sauvetage est situé sous le couvercle du bac de rangement avant.

Utilisez les attaches en caoutchouc pour accrocher correctement le kit de sauvetage.

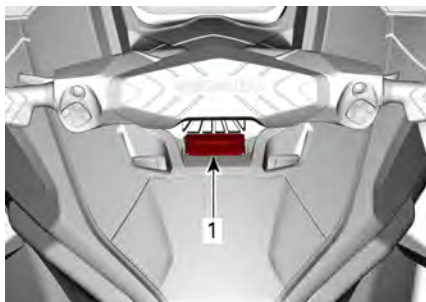


1. Trousse de sécurité

## Poignée d'inclinaison du guidon

On peut régler la position du guidon selon les préférences de l'utilisateur.

Pour procéder au réglage, tirer sur le levier de déclenchement à la base de la colonne de direction, juste au-dessus de la boîte à gants puis incliner le guidon à la position voulue.



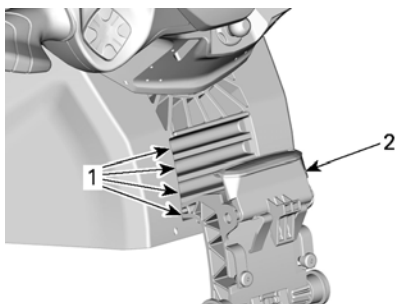
### TYPIQUE

1. Poignée de déverrouillage

Une fois que le guidon est à la position voulue, relâchez la poignée de verrouillage et assurez-vous que le cliquet est bien engagé dans la rainure de la colonne de direction. De plus, vérifier si le levier de déclenchement est vers l'avant.

### ⚠ AVERTISSEMENT

Pour éviter que la colonne de direction bouge subitement, assurez-vous que le cliquet soit bien engagé dans une des rainures de la colonne de direction.



### TYPIQUE – CLIQUET DE LA COLONNE DE DIRECTION ENGAGÉ

1. Rainures de la colonne de direction  
2. Poignée de déverrouillage verrouillée

## Boîte à gants

Petit compartiment de rangement pour mettre des objets personnels.

Poussez le verrou du couvercle pour ouvrir la boîte à gants.



TYPIQUE

### Compartiment étanche

Un petit compartiment étanche est situé à l'intérieur de la boîte à gants pour y ranger les articles personnels. Tirez en arrière sur les deux loquets pour l'ouvrir.



TYPIQUE

Une mousse de protection située à l'intérieur du compartiment étanche protège les téléphones. Assurez-vous que le téléphone intelligent soit maintenu en place par la mousse et non pas les rebords du compartiment et que vous puissiez fermer le couvercle. Vérifiez toujours que la mousse soit complètement sèche avant d'utiliser le compartiment.

Reportez-vous au tableau *Taille maximale du téléphone*.

### Taille maximale du téléphone

|          |                 |
|----------|-----------------|
| Longueur | 160 mm (6,3 po) |
| Largeur  | 85 mm (3,3 po)  |

### REMARQUE :

En raison des différentes tailles de téléphones intelligents et des différents styles de boîtier, assurez-vous qu'aucune pression ne soit exercée sur le connecteur et sur le téléphone lorsque vous fermez le couvercle.

Certains modèles sont équipés d'un port USB de chargement. Lors de l'utilisation du port USB pour recharger un téléphone intelligent, assurez-vous que le câble soit acheminé de manière à ce qu'aucune pression ne soit exercée sur les deux extrémités du câble pour éviter d'endommager les connecteurs du câble ou du téléphone intelligent.

### REMARQUE :

Pour des performances optimales, utilisez toujours des câbles USB d'équipement d'origine. Les câbles de rechange à bas prix peuvent ne pas avoir de lignes de données et/ou une impédance supérieure, ce qui peut entraîner de mauvaises performances de charge ou une surchauffe.

De nombreux modèles de téléphones intelligents ont un délicat connecteur femelle. Des précautions supplémentaires devraient être prises lors de l'insertion dans le compartiment étanche. BRP recommande d'utiliser un câble court (pas plus de 25 cm (10 in)) afin de réduire la longueur de câble à ranger.

Les modèles non équipés d'un port de charge USB sont en revanche dotés d'un joint en caoutchouc pour assurer l'étanchéité. Une membrane de ventilation équilibre la pression à l'intérieur et à l'extérieur du compartiment pour

éviter toute aspiration de gouttelettes d'eau lors de l'ouverture du couvercle. La membrane est en elle-même étanche à l'eau. L'étanchéité du compartiment est garantie en appuyant le couvercle du compartiment sur le joint d'étanchéité à l'aide des deux loquets.

Pour assurer la protection des objets à l'intérieur du compartiment, les recommandations suivantes doivent être suivies :

Avant et pendant l'utilisation :

- Assurez-vous que le joint soit intact, exempt de débris et correctement positionné.
- Assurez-vous que la membrane de ventilation soit intacte et correctement positionnée.
- Assurez-vous que le joint autour du port de charge USB (ou le joint en caoutchouc) soit intact et correctement positionné.
- Séchez complètement le compartiment et son contenu avant de le fermer.
- Assurez-vous que rien ne soit pincé entre le couvercle et le boîtier lors de la fermeture du compartiment.
- Fermez toujours complètement le compartiment en utilisant les 2 loquets.

Après l'utilisation :

- Enlevez le téléphone intelligent du compartiment.
- Le capuchon en caoutchouc intégré du port de charge USB doit être installé pour couvrir le connecteur.
- Fermez toujours complètement le compartiment en utilisant les 2 loquets.

#### REMARQUE :

Pour éliminer la condensation, placez un déshydratant dans le compartiment étanche. Remplacez fréquemment le sachet déshydratant.

## Système audio Premium BRP (si équipé)

Le système audio Premium de BRP est composé de deux enceintes étanches qui se connectent à un téléphone intelligent par Bluetooth.

Lorsque vous appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt, le système sera alimenté pendant 75 secondes. Lorsque la corde d'attache est installée sur le commutateur d'arrêt du moteur et que vous appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt, le système sera alimenté pendant 60 minutes. Vous pourrez écouter le système stéréo de BRP pendant une longue période. Lorsque la tension de la batterie tombe en dessous de 12,3 V, le témoin de la batterie s'allume et le système électrique s'arrête après 10 secondes pour éviter que la batterie ne se décharge pas complètement.

### **Mode de couplage Bluetooth - Sauf grand écran panoramique de 7,8 po**

Lorsque l'unité est sous tension, le système de connexion à distance essaie automatiquement de se connecter avec le dernier appareil connecté ou ira en mode de jumelage si aucun appareil n'est détecté. Lorsque le système est en mode de jumelage, le témoin **Lecture/Pause/Alimentation** (1) va clignoter. Pour saisir manuellement le mode de jumelage, maintenez enfoncé le bouton **Lecture/Pause/Alimentation** pendant 1 seconde. L'appareil va émettre 2 petits bips et le bouton **Lecture/Pause/Alimentation** se met à clignoter pour indiquer que c'est en mode de jumelage. Recherchez le système de connexion à distance BRP à partir du menu Bluetooth de votre appareil.

### **Mode de couplage Bluetooth - grand écran panoramique de 7,8 po**

L'appairage se fait à l'écran. Consultez *grand écran panoramique de 7,8 po*,

### REMARQUE :

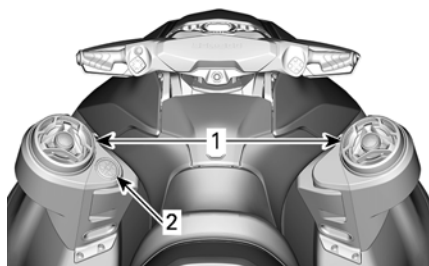
Tous les appareils précédemment jumelés doivent être éteints.

Une fois jumelé, sélectionnez une liste de musiques ou une autre source de musiques à partir de votre téléphone intelligent.

Ne jumelez jamais un téléphone intelligent ou ne changez pas la liste de musiques ou la source de musiques sur l'appareil lorsque vous naviguez.

### ⚠ AVERTISSEMENT

Utiliser un téléphone intelligent ou essayer de jumeler un appareil pendant la conduite peut distraire le conducteur de l'embarcation. Utilisez toujours les boutons avec prudence et soyez toujours vigilant lorsque vous naviguez. Gardez en tout temps un contact visuel avec votre environnement.



#### TYPIQUE

1. Enceintes
2. Clavier numérique

Le clavier est utilisé pour contrôler le système de sonorisation.

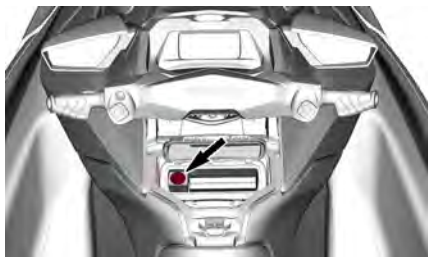


1. Lecture/Pause/Alimentation
2. Augmenter le volume
3. Diminuer le volume
4. Morceau précédent
5. Morceau suivant

**Lecture/Pause/Alimentation** - Ce bouton vous permet d'écouter ou de mettre en pause la musique avec une seule pression. Appuyez sur le bouton Lecture/Pause/Alimentation pour allumer l'appareil lorsqu'il est éteint ou maintenir le bouton Lecture/Pause/Alimentation pendant 3 secondes pour éteindre l'appareil lorsqu'il est allumé. L'appareil émettra 4 petits bips pour indiquer quand l'alimentation est coupée. Notez que tous les boutons s'allumeront lorsque l'appareil est sous tension.

**Augmenter et diminuer le volume** - Ces boutons augmentent et diminuent le volume. Lorsque l'appareil a atteint le volume minimal ou maximal, l'appareil émet un bip pour indiquer qu'aucun autre réglage n'est possible.

Sur tous les véhicules, à l'exception de ceux équipés du *grand écran LCD panoramique de 7,8 pouces*, le port USB situé dans le compartiment étanche de la boîte à gants sert uniquement à charger le smartphone, et non à transférer la musique.



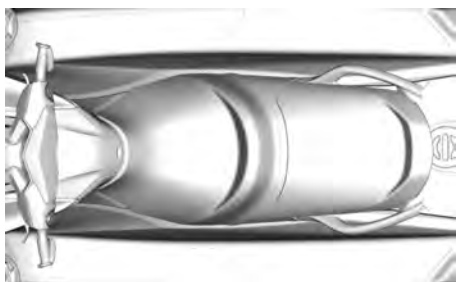
TYPIQUE

### ⚠ ATTENTION

Une exposition prolongée à des volumes très élevés peut endommager vos oreilles. Par conséquent, nous suggérons un temps de pause de 10 minutes pour toutes les 45 minutes d'écoute.

## Siège

Ce modèle est muni d'un siège ergonomique étroit à l'avant comportant des appuie-genoux qui permettent de placer les genoux vers l'intérieur des marchepieds afin de réduire la fatigue au haut du corps et de fournir un meilleur contrôle dans les virages.



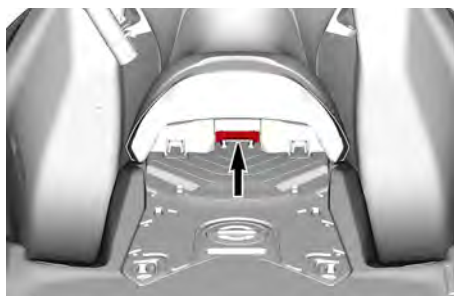
SIÈGE ERGONOMIQUE

### Pour retirer le siège

1. Appuyez sur les deux boutons de déverrouillage et soulevez l'extrémité arrière du siège arrière

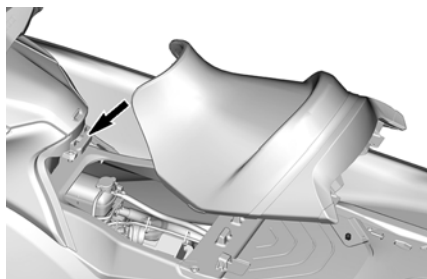


2. Tirez ensuite la poignée de verrouillage vers le haut et retirez le siège avant.



### Installation du siège

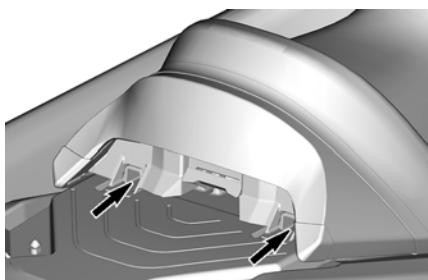
1. Pour installer le siège, insérez son extrémité avant dans sa fixation.



### FIXATION DU SIÈGE

2. Poussez l'extrémité arrière du siège avant vers le bas pour le verrouiller.
3. Tirez le siège avant vers le haut pour vous assurer qu'il est verrouillé en place.

4. Insérez la partie avant du siège arrière dans les dispositifs de retenue.



#### FIXATIONS DU SIÈGE

5. Alignez les loquets du siège avec les goupilles de verrouillage et appuyez fermement sur la partie arrière du siège pour le verrouiller en place.



#### GOUPILLES DE LOQUET

6. Tirez la partie arrière du siège vers le haut afin de s'assurer qu'il est bien verrouillé.

#### **⚠ ATTENTION**

**S'assurer que le loquet est bien enclenché sur la goupille.**

### Poignées de maintien du passager

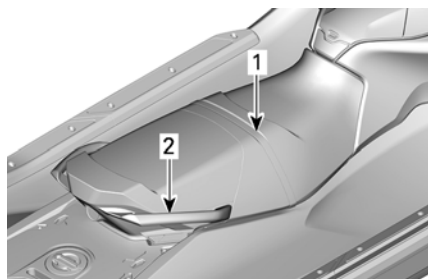
La courroie du siège offre une bonne prise pour un passager, et aide ce dernier à se maintenir dans le véhicule lors des déplacements.

Les poignées de maintien moulées latérales à l'arrière du siège offrent également une bonne prise pour un

passager. La poignée de maintien moulée arrière offre une bonne prise pour monter sur l'embarcation et sert de point d'appui à l'observateur (s'il y a lieu).

#### **AVIS**

**Ne jamais se servir de la poignée de maintien moulée pour remorquer quoi que ce soit ni pour soulever la motomarine.**



#### TYPIQUE

1. Courroie de siège
2. Poignée de maintien moulée

### Plateforme d'embarquement

Une plate-forme d'embarquement recouvre l'arrière du pont.

#### **⚠ ATTENTION**

**Les deux points d'attache LinQ sont utilisés pour transporter des accessoires. Ils devraient toujours être rétractés lorsqu'on ne les utilise pas.**

Deux creux dans la plate-forme servent de repose-pieds à l'observateur assis vers l'arrière lorsqu'on remorque un skieur, un planchiste ou un accessoire nautique.

Un mât de ski peut être installé en ôtant le couvercle du trou du mât de ski au milieu de la plate-forme. Le

couvercle du trou du mât de ski n'est pas le bouchon du réservoir.

### ⚠ ATTENTION

Remettez toujours en place le couvercle du trou du mât de ski lorsque le mât de ski n'est pas installé.



1. Plateforme d'embarquement
2. Repose-pieds de l'observateur
3. Attaches LinQ
4. Couvercle du trou du mât de ski

## Support pour planche nautique (modèles WAKE)

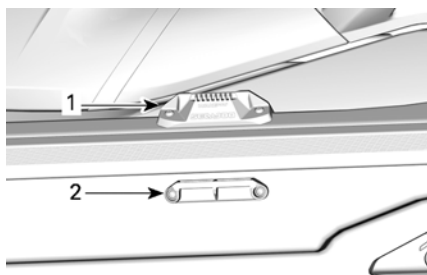
Un support pratique amovible permettant de transporter une planche nautique sur l'embarcation lorsqu'on est dans l'eau.

### REMARQUE :

Le support de planche nautique s'installe du côté gauche de la motomarine.

Pour installer un support :

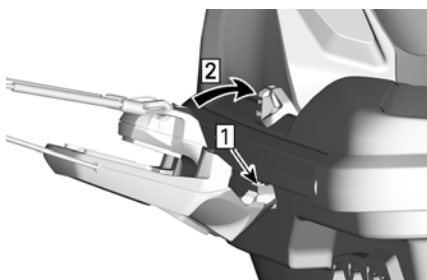
1. Insérer les crochets de la partie inférieure du support dans l'étrier inférieur situé sur la coque, sous le pare-chocs gauche.



### ÉTRIERS DU SUPPORT DE PLANCHE NAUTIQUE

1. Étrier supérieur
2. Étrier inférieur

2. Tourner le support vers le haut et pousser le haut du support vers l'intérieur jusqu'à ce que la poignée se verrouille dans l'étrier supérieur.



1. Insérez
2. Pivotez

### ⚠ AVERTISSEMENT

Si le support n'est pas bien attaché à la motomarine, il pourrait se desserrer et se détacher soudainement, ce qui pourrait causer des blessures aux personnes à proximité. Vérifier périodiquement que le support est bien verrouillé.

1. Insérez les crochets de la partie inférieure de la crémaillère dans le support inférieur
2. Faites pivoter le support vers le haut et poussez sa partie

supérieure vers l'intérieur de l'embarcation.

3. Lors de l'installation d'une planche nautique sur le support, orienter la ou les dérives vers l'extérieur, le talon des bottes orienté vers le bas près du franc-bord de l'embarcation.
4. Fixer la planche nautique à l'aide de courroies élastiques.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Pour éviter de se blesser ou de se couper sur les dérives de la planche, toujours les orienter VERS L'EXTÉRIEUR.**

### **⚠ AVERTISSEMENT**

**Si la planche n'est pas correctement fixée au support, elle pourrait se desserrer et se détacher soudainement, ce qui risquerait de causer des blessures aux personnes à proximité. Pour éviter ce risque:**

- Vérifier les courroies et les remplacer si elles sont endommagées.
- Bien fixer la planche au support.
- Vérifier régulièrement si la planche est bien fixée.



### **PLANCHE INSTALLÉE ET DÉRIVES ORIENTÉES VERS L'EXTÉRIEUR**

5. Après l'avoir installée, tirer et pousser sur la planche pour s'assurer qu'elle est solidement fixée.

**REMARQUE :**

Lorsqu'on enlève la planche du support, fixer les courroies pour qu'elles ne bougent pas pendant qu'on conduit la motomarine.

**AVIS**

Le support est conçu pour tenir une planche nautique. Ne pas l'utiliser pour transporter plus d'une planche ni pour transporter des skis ou un autre objet. Ne pas se servir du ou des supports comme point d'amarrage ou pour remonter sur la motomarine.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Lorsqu'une planche nautique et/ou le support de planche sont fixés à la motomarine, il faut conduire en redoublant de prudence.

- NE JAMAIS effectuer de manœuvres dangereuses comme des virages serrés.
- NE JAMAIS sauter les vagues.
- Faire preuve de bon sens et réduire sa vitesse.

Sinon, la planche pourrait se détacher, ou les passagers pourraient tomber sur la planche ou le support et se blesser.

**⚠ AVERTISSEMENT**

La planche NE DOIT JAMAIS être installée sur le support lorsqu'on remorque la motomarine. Sinon, la ou les dérives pourraient blesser des gens à proximité, ou la planche pourrait être projetée sur la route. Les courroies sont tendues; elles pourraient se détendre brusquement et frapper quelqu'un lorsqu'on les détache. Faire preuve de prudence.

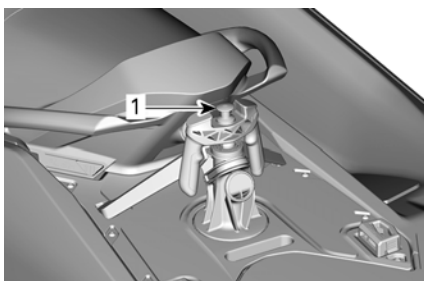
6. Pour enlever le support de planche, appuyer sur le levier au haut du support et sortez-le des étriers.

**RETRAIT DU SUPPORT DE PLANCHE**

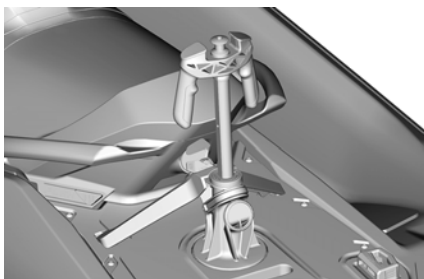
1. Appuyer sur cette manette pour déverrouiller le support de planche

**Mât de ski rétractable (modèles WAKE)**

Tirez le bouton pour déployer le mât. Assurez-vous que les deux sections du mât sont complètement déployées et verrouillées avant d'attacher le câble de ski ou de planche nautique.

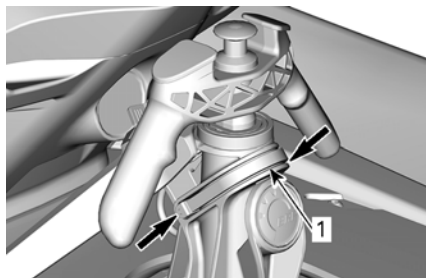
**MÂT DE SKI RÉTRACTÉ**

1. Tirez le bouton pour déployer le mât.

**MÂT DE SKI DÉPLOYÉ**

Pour abaisser le mât, poussez vers le bas le sommet du mât.

S'il devient difficile d'abaisser ou de déployer le mât, appuyez simultanément vers l'avant sur chaque côté de la goupille de verrouillage.



**TYPIQUE - APPUYEZ VERS L'AVANT POUR DÉVERROUILLER ET ENLEVER LE MÂT.**

1. Goupille de verrouillage

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Assurez-vous que le mât de fixation de ski soit complètement déployé et verrouillé avant de l'utiliser. Le rentrer complètement quand on ne l'utilise pas. Soyez prudent car si le skieur relâche la corde, elle peut aller frapper la motomarine. Ne tournez jamais brusquement lorsque vous remorquez un skieur ou un planchiste. Toujours ranger la corde lorsqu'on ne l'utilise pas.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Lorsque vous utilisez le mât de ski, ne transportez pas des objets ou des accessoires sur la plateforme d'embarquement.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Installez toujours le siège passager lorsque le mât de ski est installé.

### **AVIS**

Le mât de ski est conçu pour remorquer un skieur ou un planchiste d'un poids maximum de 114 kg (250 lb).

S'assurer qu'une personne autre que le conducteur agit comme observateur.

### REMARQUE :

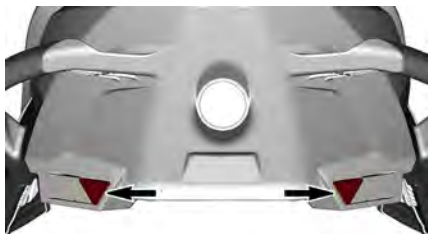
Les poignées sur le mât de ski offrent une bonne prise de main pour l'observateur.

### AVIS

**N'utilisez jamais le mât de ski pour remorquer d'autres embarcations. Respectez la charge maximale établie pour le mât de ski. La surcharge peut nuire à la maniabilité, à la stabilité et au rendement de la motomarine. En cas d'urgence, utilisez le taquet d'amarrage arrière pour remorquer les autres embarcations.**

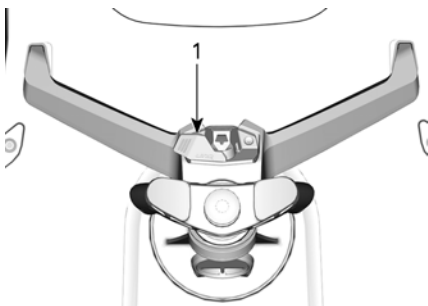
### Enlever/ installer le mât de ski

Enlevez le siège arrière.



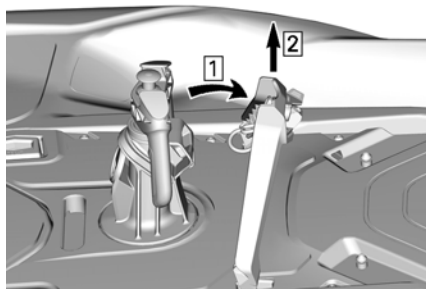
### BOUTONS DE DÉVERROUILLAGE

Déverrouillez les attaches LinQ.



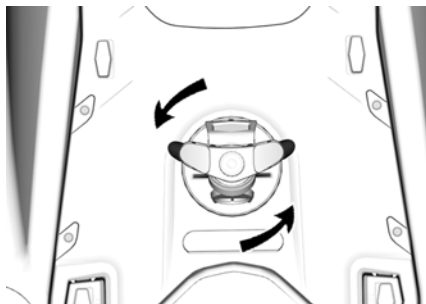
1. Levier LinQ

Inclinez le support vers l'avant et soulevez-le.



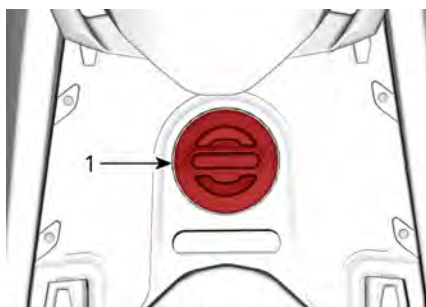
1. Inclinez le support
2. Soulevez le support

Dévissez le mât en le tournant d'un quart de tour et en le soulevant.



### AVIS

**Il est très important d'installer le couvercle du mât de ski pour empêcher l'infiltration d'eau dans la coque.**



1. Couvercle du mât de ski

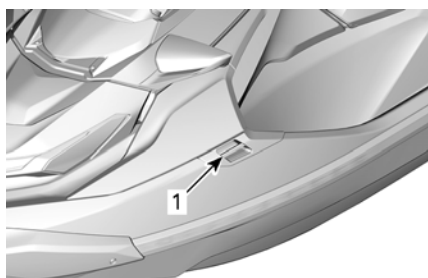
Lorsque vous ne l'utilisez pas, rangez le mât et le support dans un endroit approprié.

Ne naviguez jamais sans avoir le siège arrière installé.

Pour l'installation, inversez les étapes du retrait.

## Taquets d'amarre

Les taquets latéraux avant ne peuvent être utilisés que pour l'accostage.



### TYPIQUE

1. Taquets d'amarre

Le taquet central arrière peut être utilisé pour l'accostage ou pour fixer le câble de remorquage d'un sport nautique.



1. Taquet d'amarre

### ⚠ AVERTISSEMENT

**Ne jamais tirer ni soulever l'embarcation par les taquets d'amarre.**

## Échelle d'embarquement (le cas échéant)

Une échelle pratique qui permet de monter à bord du véhicule en étant dans l'eau.



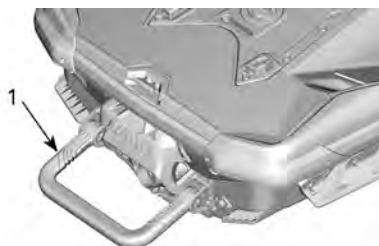
### TYPIQUE

1. Échelle d'embarquement

### ⚠ AVERTISSEMENT

**Ne touchez pas la commande des gaz lorsque quelqu'un embarque ou se trouve à l'arrière de l'embarcation. Arrêtez le moteur.**

Tirez le barreau vers le bas avec la main et maintenez-le jusqu'à ce qu'un pied ou un genou soit placé sur l'échelle.

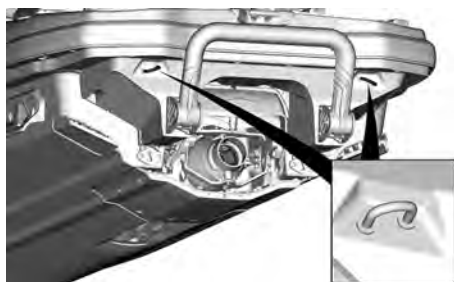


### TYPIQUE

1. Échelle d'embarquement en position abaissée

## AVIS

- Ne jamais utiliser cette échelle pour monter dans un véhicule qui n'est pas dans l'eau.
- Ne jamais utiliser l'échelle pour tirer, remorquer, plonger ou sauter, ou toute autre action qui n'est pas d'embarquer à bord.
- Restez au centre de l'échelle pendant la montée à bord.
- Jamais plus d'une personne sur l'échelle.



TYPIQUE – ŒILLETS ARRIÈRE

## ⚠ AVERTISSEMENT

**N'utilisez pas ces œillets pour soulever l'embarcation.**

## ⚠ AVERTISSEMENT

Se souvenir du mouvement que fait le déflecteur iBR lorsqu'on démarre le moteur, qu'on l'arrête ou qu'on utilise le levier de commande iBR. Le mouvement automatique de la barrière peut écraser les doigts ou les orteils des personnes qui s'accrochent à l'arrière de votre embarcation. N'utilisez jamais la porte iBR comme point d'appui pour monter à bord.

## Œillets avant et arrière

Les œillets servent à amarrer l'embarcation, à la remorquer ou à l'attacher lorsqu'on la transporte sur une remorque.



TYPIQUE – ŒILLET AVANT

## REMARQUE :

- **Responsabilité** : Il incombe au propriétaire/ pilote de s'assurer que les amarres, les lignes de remorquage, la ou les chaînes d'ancrage, les lignes d'ancrage et la ou les ancres sont adaptées à l'utilisation prévue du navire, c'est-à-dire que les lignes ou les chaînes ne dépassent pas 80 % de la résistance à la rupture du point fort respectif. Les propriétaires devraient également préparer des solutions pour fixer un câble de remorquage à bord.
- **Points forts non-métalliques** : Lorsque des points forts non métalliques sont installés, leur durée de vie limitée doit être prise en compte. Ils doivent être remplacés dès qu'ils présentent des signes de détérioration, des fissures superficielles visibles ou une déformation permanente.

## Bouchons de vidange de la cale

Desserrez les bouchons de vidange lorsque l'embarcation est sur la remorque. Cela permet à l'eau

accumulée dans la cale de s'écouler et contribue à réduire la condensation.



#### **TYPIQUE**

1. Bouchons de vidange
2. Serrer
3. Desserrer

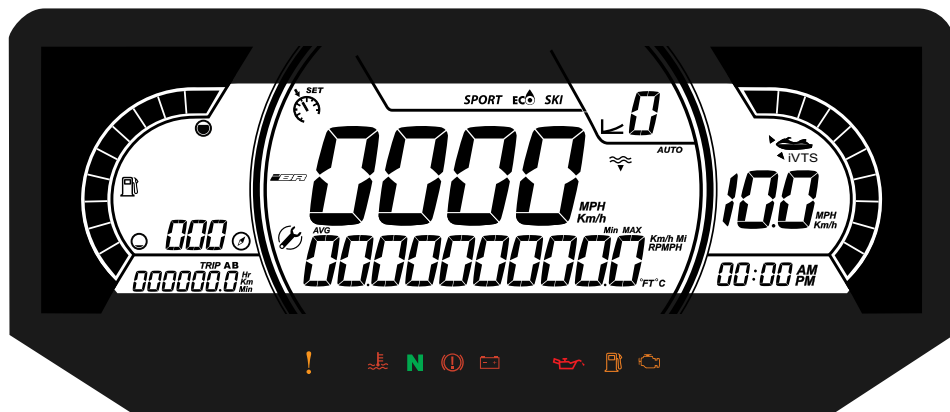
### **AVIS**

**S'assurer que les bouchons de vidange sont bien vissés avant de mettre la motomarine à l'eau.**

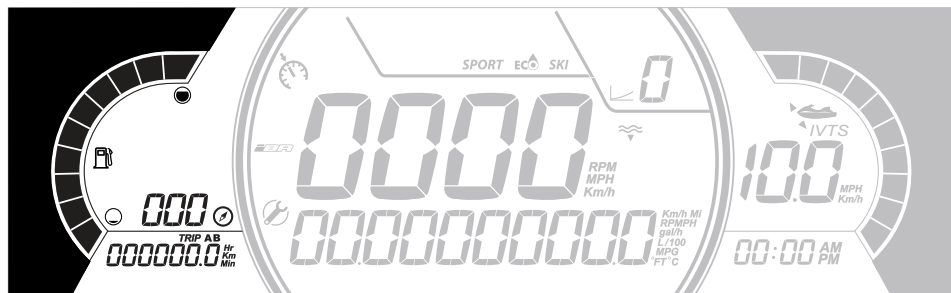
# AFFICHAGE NUMÉRIQUE DE 7.6 PO

## Fonctions de base

### Affichage multifonction



### Affichage latéral gauche



L'affichage latéral gauche comprend :

- Indicateur de niveau d'essence
- Boussole
- Autonomie restante
- Durée de fonctionnement avec le carburant restant
- Compteur journalier

L'utilisateur peut choisir d'afficher un des Totaliseurs partiels suivants, situé sur la partie inférieure gauche de l'affichage :

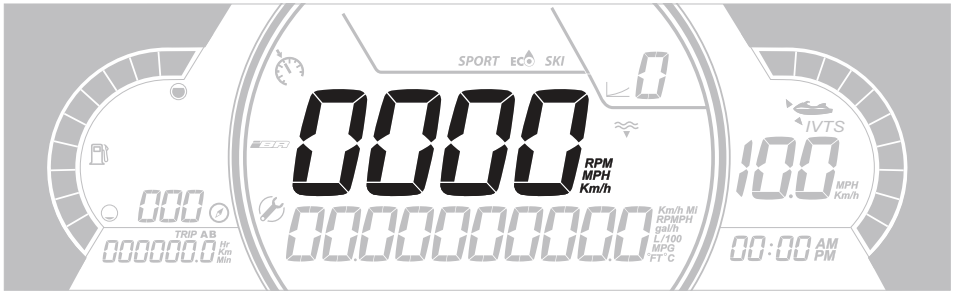
- Compteur horaire du véhicule : Affiche les heures de conduite totalisées.
- Compteur KM : Affiche la distance parcourue depuis la dernière remise à zéro.
- Compteur HR : Affiche le temps écoulé depuis la dernière remise à zéro.

### REMARQUE :

Le compas ne sera visible que lorsque la motomarine est en mouvement et si le GPS reçoit un signal.

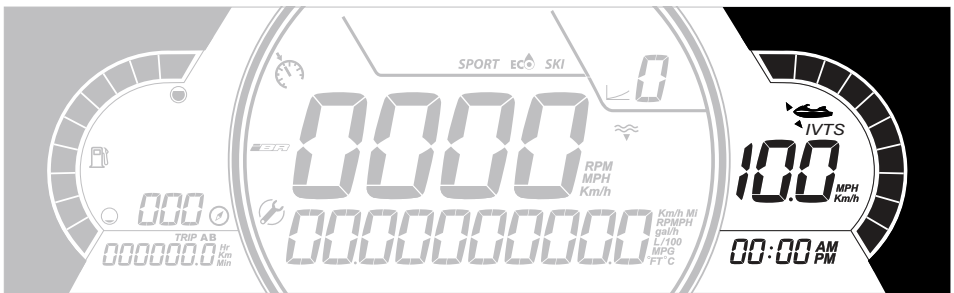
**⚠ AVERTISSEMENT**

N'utiliser la boussole qu'à titre indicatif. Elle ne constitue pas un instrument précis de navigation.

**Affichage central**

L'affichage central inclut :

- Vitesse du véhicule en Km/h ou Mi/h
- RÉGIME DU MOTEUR

**Affichage latéral droit**

L'affichage latéral droit comprend :

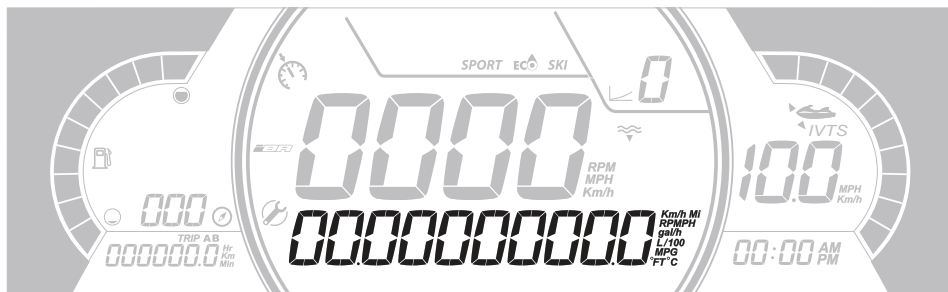
- Position VTS
- Voyant de vitesse cible
- préchauffage

Le voyant de vitesse dans cet affichage s'allume uniquement lorsqu'une vitesse cible est réglée.

**REMARQUE :**

La montre s'affiche uniquement lorsque le GPS intégré reçoit un signal satellite. Veuillez patienter quelques secondes pour que le système démarre.

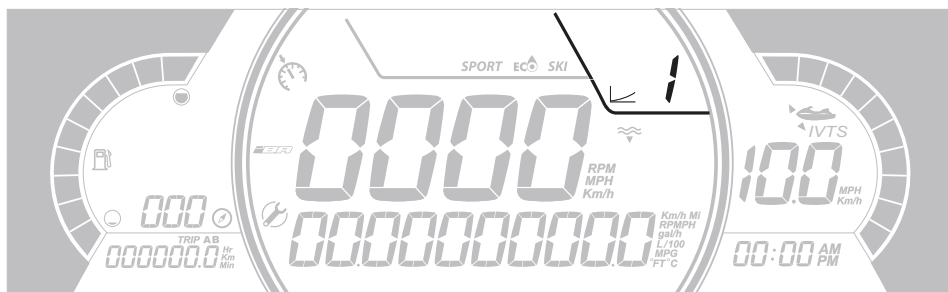
## Affichage inférieur



L'utilisateur peut choisir d'afficher :

- TR/MIN : qui indique le régime du moteur.
- Temp. Eau (selon l'équipement) : qui indique la température de l'eau du plan d'eau.
- Profondeur (selon l'équipement) : qui indique la profondeur du plan d'eau.
- Paramètres
- Messages
- Stat vit. (selon l'équipement) : qui affiche les vitesses moyenne et maximale atteintes pendant le cycle de conduite en cours.

## Affichage de position iBR

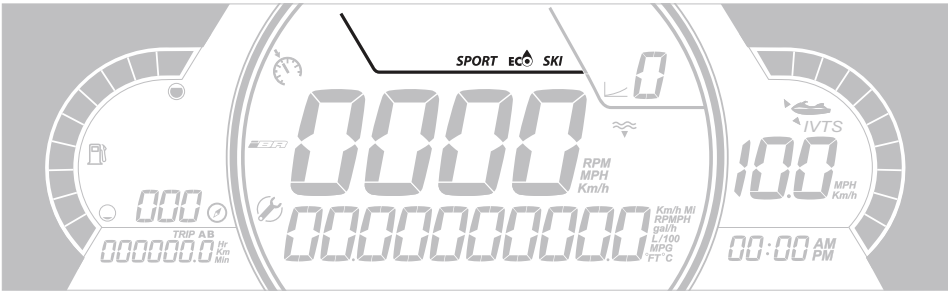


Cet affichage indique la position de l'iBR :

- N (Poids mort)
- F (marche avant)
- R (marche arrière)

Il peut également indiquer le niveau de vitesse défini (1 à 9) lorsque le mode basse vitesse est sélectionné.

Affichage MODE



L'affichage MODE indique le mode de fonctionnement sélectionné :

- SPORT
- ECO
- SKI (si équipé)

Pour faire défiler les MODES :

- Appuyez sur le bouton MODE.
- Lorsque vous confirmez le message de sécurité en enfonçant et maintenant le bouton MODE dans cette position, vous basculez au mode SPORT.
- Appuyez à nouveau sur le bouton MODE pour activer le mode SKI (si équipé).
- Si vous appuyez de nouveau sur le bouton MODE, le mode ÉCO sera activé.

Voyants

Avertissement et indicateurs



| Feux | Description                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|      | ORANGE - Dysfonctionnement du véhicule                                                                                                                                                                                                                          |
|      | ROUGE - Température du moteur trop élevée.                                                                                                                                                                                                                      |
|      | VERT - Point mort engagé                                                                                                                                                                                                                                        |
|      | ROUGE - Si ce témoin est allumé pendant la conduite, il indique qu'une erreur de fonctionnement a été détectée. Éteignez tous les équipements électriques qui ne sont pas indispensables. Faites vérifier le système de chargement et les systèmes électriques. |

| Feux                                                                              | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <p>ROUGE - Si ce témoin est allumé lorsque le moteur tourne ou pendant la conduite, il indique qu'une erreur de fonctionnement a été détectée.</p> <p>Arrêtez le véhicule dès que possible dans un endroit sans risques et éteignez le moteur. Vérifiez le niveau d'huile du moteur.</p> <p>Faites vérifier le système de lubrification le plus rapidement possible, même si le niveau est correct.</p> |
|  | <p>ORANGE - S'allume lorsque le niveau de carburant est bas ou lorsque le réservoir est presque vide.</p> <p>Faites le plein dès que possible.</p>                                                                                                                                                                                                                                                      |
|  | <p>ORANGE</p> <p><b>Allumé en permanence:</b> Erreur de fonctionnement du système antipollution du véhicule</p> <p><b>Clignote:</b> Limite imposée au moteur, mode de préservation activé. Faites réparer le véhicule immédiatement.</p>                                                                                                                                                                |

### Icônes et indicateurs

| Icônes                                                                              | Description                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>SPORT</i>                                                                        | Avertit que le mode SPORT est sélectionné.                                                                             |
|    | Avertit que le mode ÉCO est sélectionné.                                                                               |
| <i>SKI</i>                                                                          | Avertit que le mode SKI est sélectionné (si équipé).                                                                   |
|   | <p>Indique la direction du véhicule.</p> <p><b>Ne doit pas être utilisé à des fins de navigation de précision.</b></p> |
|  | Clignotement : indique que la fonction de contrôle de lancement est prête.                                             |
|                                                                                     | Allumé fixe : indique que la fonction VTS est activée. (si équipé)                                                     |

| Icônes                                                                            | Description                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Si allumé, signifie qu'un entretien est requis. Consultez votre concessionnaire agréé Sea-Doo ou le mécanicien de votre choix pour effectuer l'entretien.       |
|  | Avertit que le mode Limiteur de vitesse, Basse vitesse ou Ski est sélectionné. (Selon l'équipement)                                                             |
|  | S'il est allumé, il indique une panne du système iBR. Consultez votre concessionnaire agréé Sea-Doo ou le mécanicien de votre choix pour effectuer l'entretien. |
|  | Indicateur de carburant                                                                                                                                         |
|  | Indicateur de température                                                                                                                                       |
|  | Sortie audio des haut-parleurs (si équipé)                                                                                                                      |

## Paramètres

| Pour...                                               | Action                    |
|-------------------------------------------------------|---------------------------|
| Navigation dans le menu                               | Pression normale sur INFO |
| Entrez dans le menu                                   | Pression longue INFO      |
| Modifiez la valeur                                    | Pression normale sur INFO |
| Changer l'affichage des informations                  | Appuyez sur COMPTEUR      |
| Réinitialiser le compteur (pendant qu'il est affiché) | Pression longue INFO      |
| Codes d'erreurs/<br>Maintenance                       | Pression longue INFO      |

Utilisez le bouton de flèche DROITE ou GAUCHE pour naviguer parmi les menus des réglages. Utilisez le bouton OK pour entrer dans le menu, pour confirmer une sélection ou réinitialiser certaines valeurs. Utilisez la flèche HAUT ou la flèche BAS pour modifier la valeur sélectionner.

## Menu Réglages

À l'aide du bouton de flèche DROITE ou GAUCHE, sélectionnez **RÉGLAGES** puis appuyez sur le bouton OK pour entrer dans le menu Réglages.

### Réinitialiser Entretien

Sélectionnez **RÉINIT MAINT** et maintenez enfoncé le bouton OK pour réinitialiser l'entretien.

### REMARQUE :

La réinitialisation de l'entretien peut uniquement s'effectuer pendant les 15 premières secondes qui suivent l'activation de l'ECM.

### Codes d'affichage

Veuillez consulter *Afficher les codes d'erreurs*.

### Sélection du Totalisateur partiel

Sélectionnez **COMPTEUR** et appuyez sur Compteur pour faire défiler **Compteur horaire**, **Compteur KM** et **Compteur HR**.

Maintenez enfoncé le bouton Compteur pour réinitialiser les informations du compteur sélectionné.

### Clé d'apprentissage du réglage (si équipé)

Insérez une clé normale. Sélectionnez **L-KEY #** et appuyez sur le bouton de flèche HAUT ou BAS pour sélectionner le niveau de clé d'apprentissage voulu entre 1 et 5.

Appuyez et maintenez le bouton OK pour confirmer la sélection.

### REMARQUE :

Le niveau de clé d'apprentissage par défaut est 1 (performance la plus basse).

### Unité de mesure

Sélectionnez **UNITÉS** et appuyez sur le bouton de flèche HAUT ou BAS pour changer l'unité.

### REMARQUE :

La modification de l'unité s'applique à toutes les unités affichées.

### Réglage de la luminosité

Sélectionnez **LUMINOSITÉ** et appuyez sur le bouton de flèche HAUT ou BAS pour régler le niveau de luminosité (de -4 à 4).

### Réglage de l'horloge

Sélectionnez **HORLOGE**.

1. Appuyez sur le bouton OK pour sélectionner l'affichage de l'horloge.
2. Appuyez sur le bouton de flèche HAUT ou BAS pour sélectionner le mode 12:00 AM/PM ou 24 heures.
3. Appuyez sur OK pour confirmer.
4. Appuyez sur le bouton de flèche HAUT ou BAS pour changer les heures.

5. Appuyez sur OK pour confirmer.

### REMARQUE :

Le menu est uniquement disponible si le GPS est synchronisé.

Pour sortir du menu **RÉGLAGES**, sélectionnez **QUITTER** et appuyez sur le bouton OK.

### Réinitialisation des statistiques de vitesse (selon l'équipement)

Sélectionnez **STAT VIT** et appuyez et maintenez le bouton OK pour réinitialiser les statistiques de vitesse.

### REMARQUE :

Les statistiques de vitesse sont automatiquement réinitialisées après chaque désactivation de l'indicateur.

### Réglage de la langue

La langue de l'afficheur réglée en usine est l'anglais. Consultez un concessionnaire agréé Sea-Doo pour connaître les langues disponibles et configurer la jauge selon vos préférences.

### Messages de l'indicateur multifonction

Des renseignements importants sur l'état du véhicule sont affichés dans l'indicateur multifonction. Lors du démarrage, regardez toujours si des voyants ou des messages spéciaux sont affichés sur l'indicateur.

| voyants (défaillances)                                                              |                                                                                                               |                       |                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Voyant Indicateur                                                                   | Message/ Avertissement                                                                                        | Cause                 | Ce qu'il faut faire                                                                                                                                                                                              |
| Sans témoin lumineux                                                                |  MAUVAISE CLÉ                | Clé défectueuse       | Contactez un concessionnaire Sea-Doo agréé.                                                                                                                                                                      |
|                                                                                     |  MAUVAISE CLÉ              | Mauvaise clé          | Utilisez la bonne clé pour le véhicule ou contactez un concessionnaire Sea-Doo agréé.                                                                                                                            |
|  |  TEMPÉRATURE MOTEUR ÉLEVÉE | Le moteur surchauffe. | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Arrêtez et attendez que le moteur refroidisse.</li> <li>– Vérifier l'étanchéité.</li> <li>– Vérifiez le niveau du liquide de refroidissement et complétez-le</li> </ul> |

| voyants (défaillances)                                                           |                                                                                                                        |                                               |                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Voyant Indicateur                                                                | Message/ Avertissement                                                                                                 | Cause                                         | Ce qu'il faut faire                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                                                  |                                                                                                                        |                                               | (reportez-vous aux <i>Procédures d'entretien</i> ).                                                                                                                                                                                              |
|  |  MODE PRÉSERVATION                    | Composante importante de la gestion du moteur | Faites transporter le véhicule chez le concessionnaire Sea-Doo agréé le plus proche. Lorsque vous utilisez le véhicule en MODE SECOURS, évitez les manœuvres brusques. MODE SECOURS, le régime du moteur et la vitesse du véhicule sont limités. |
|  |  HUILE TROP BASSE - ARRÊTER LE MOTEUR | Basse pression d'huile                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Vérifiez la présence de fuites d'huile.</li> <li>– Vérifiez le niveau d'huile et complétez-le (reportez-vous aux <i>Procédures d'entretien</i>).</li> </ul>                                             |

D'importants messages d'information peuvent également s'afficher temporairement en plus des voyants.

Une combinaison de deux avertissements différents peut se produire.

Lorsqu'un avertissement numérique apparaît, le message d'avertissement sera affiché pendant 6 secondes, puis il disparaîtra pour 60 secondes. Durant ces 60 secondes, le petit indicateur numérique clignotera. Cette séquence sera répétée trois fois, puis cessera pour 15 minutes. Durant ces 15 minutes, seuls les voyants seront activés.

# GRAND ÉCRAN LCD PANORAMIQUE DE 7,8"

## Fonctions de base

### Affichage ACL

### Affichage par défaut



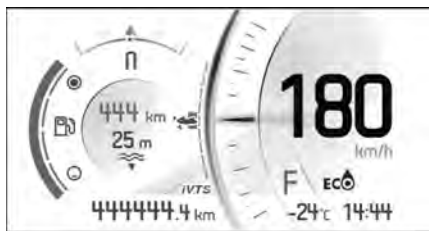
### Affichage multifonction



### Affichage latéral gauche

L'affichage latéral gauche comprend :

- Indicateur de niveau d'essence
- Vitesse
- Compteur journalier
- Limiteur de vitesse
- Horloge
- Modes de conduite
- Fenêtre d'avertissement
- Personnalisation de la Distance restante ou de la Durée restante
- Température de l'eau
- Boussole
- Position VTS



Pour sélectionner la valeur à afficher dans le compteur journalier :

1. Accédez à l'écran Stats/Trip (statistiques/voyage)

2. Sélectionnez le jeu de statistiques à afficher (Total, A ou B)

Pour régler le VTS, appuyez le bouton VTS HAUT ou VTS BAS.

### Affichage latéral droit

L'affichage latéral droit comprend :

- Tachymètre
- Le volume
- Menu
  - Téléphone
  - Statistiques
  - Audio
  - Paramètres



### Parcourir l'affichage numérique

L'indicateur multifonction comprend des indicateurs analogiques (indicateur de vitesse et tachymètre), des voyants et un centre d'infodivertissement à écran numérique.

Nous vous recommandons de vous entraîner à sélectionner certaines fonctions sur le centre d'info-divertissement avant de quitter le quai. Vous les maîtriserez et ils seront plus faciles à utiliser une fois que vous aurez quitté le quai.

Appuyez sur le bouton OK pour afficher la sélection du Menu dans l'écran de droite, dans cet ordre :

- Téléphone
- Statistiques
- Audio
- Paramètres

Lorsqu'une icône est sélectionnée, l'écran correspondant apparaît.



Lorsqu'un élément est sélectionné, cela règle l'élément à la valeur actuelle.

## Voyants

### Avertissement et indicateurs



| Feux                                                                               | Description                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|   | ORANGE - Dysfonctionnement du véhicule                                                                                                                                               |
|    | ROUGE - Température du moteur trop élevée.                                                                                                                                           |
|    | VERT - Point mort engagé                                                                                                                                                             |
|  | ROUGE - Indique un dysfonctionnement si illuminé durant la conduite.<br>Éteindre tout l'équipement électrique non nécessaire et faire vérifier les systèmes électrique et de charge. |

| Feux                                                                              | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | ROUGE - Indique un dysfonctionnement si illuminé quand le moteur roule ou durant la conduite.<br>Immobiliser le véhicule dès que cela est sécuritaire et stopper le moteur. Vérifier le niveau d'huile du moteur. Faire vérifier le système de lubrification dès que possible, même si le niveau est adéquat. |
|  | ORANGE - Indique un niveau faible de carburant ou un réservoir presque vide.<br>Faire le plein dès que possible.                                                                                                                                                                                              |
|  | ORANGE<br><b>Allumé en permanence:</b> Erreur de fonctionnement du système antipollution du véhicule<br><b>Clignote:</b> Limite imposée au moteur, mode de préservation activé. Faites réparer le véhicule immédiatement.                                                                                     |

### Icônes et indicateurs

| Icônes                                                                              | Description                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| <i>SPORT</i>                                                                        | Avertit que le mode SPORT est sélectionné.           |
|  | Avertit que le mode ÉCO est sélectionné.             |
| <i>SKI</i>                                                                          | Avertit que le mode SKI est sélectionné (si équipé). |

| Icônes                                                                              | Description                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | Indique la direction du véhicule.<br><b>Ne doit pas être utilisé à des fins de navigation de précision.</b>                                                        |
|    | Clignotement : indique que la fonction de contrôle de lancement est prête.                                                                                         |
|                                                                                     | Allumé fixe : indique que la fonction VTS est activée.                                                                                                             |
|    | Si allumé, signifie qu'un entretien est requis.<br>Consultez votre concessionnaire agréé Sea-Doo ou le mécanicien de votre choix pour effectuer l'entretien.       |
|    | Avertit que le mode Limiteur de vitesse, Basse vitesse ou Ski est sélectionné. (Selon l'équipement)                                                                |
|  | S'il est allumé, il indique une panne du système iBR.<br>Consultez votre concessionnaire agréé Sea-Doo ou le mécanicien de votre choix pour effectuer l'entretien. |
|  | Avertit que le mode PROFONDEUR DE L'EAU est sélectionné.                                                                                                           |
|  | Connexion au réseau du téléphone intelligent                                                                                                                       |

| Icônes                                                                            | Description                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
|  | Appareil Bluetooth                                        |
|  | Indicateur de niveau de batterie du téléphone intelligent |
|  | Indicateur de carburant                                   |
|  | Indicateur de température                                 |
|  | Sortie audio des haut-parleurs                            |

## Paramètres

### Interrupteurs de menu



#### CÔTÉ DROIT DU GUIDON

1. Flèche du haut
2. Bouton DROIT
3. Flèche du bas
4. Bouton GAUCHE
5. Bouton OK
6. Bouton BRP Connect

Utilisez les boutons directionnels pour sélectionner les nombreuses fonctions de l'indicateur multifonction.

Utilisez le bouton BRP Connect pour accéder rapidement à BRP Connect. Chaque clic permutera entre la vue

des applications et la vue des fonctions de l'indicateur multifonction.

## Menu

### BRP Connect



Avant d'utiliser BRP Connect, l'application doit être téléchargée sur le téléphone. L'application peut être téléchargée depuis l'App Store d'Apple ou Google Play Store avec une simple recherche. Les téléphones ne sont pas tous compatibles.

Visitez notre site internet pour obtenir d'autres informations

[www.brpconnecttutorial.com](http://www.brpconnecttutorial.com)

### REMARQUE :

Le téléphone intelligent doit être connecté au moyen de Bluetooth et avec un câble USB au port USB situé dans la boîte à gants.

Les données personnelles des utilisateurs seront supprimées dans le tableau de bord lorsque le couplage du téléphone sera supprimé.

Les utilisateurs acceptent que les données personnelles (liste de contacts et historique des appels) soient transférées au tableau de bord lorsque le smartphone est connecté.

La liste des contacts et l'historique des appels sont stockés en permanence dans le combiné. Pour supprimer ces informations, vous devez désappairer votre smartphone ou les écraser en connectant un autre smartphone.

## Statistiques



Le menu Statistiques est utilisé pour obtenir :

- Des informations sur la distance du trajet
- Des informations sur le temps écoulé
- Consommation de carburant instantanée
- Consommation d'essence moyenne
- Vitesse maximale
- Vitesse moyenne

Trois jeux de statistiques sont conservés en mémoire. Chaque groupe de statistiques peut être réinitialisé séparément.

Les boutons de navigation GAUCHE et DROIT permettent de naviguer entre les 3 groupes de statistiques.

Lorsqu'une statistique est affichée, vous pouvez la réinitialiser en maintenant le bouton BAS enfoncé.

## Audio



Le menu Audio du téléphone sert à :

- Ajuster la configuration de :
  - Du contrôle de l'intensité auto du volume

- Égaliseur
- Fondu/équilibre
- Accéder au lecteur audio Bluetooth

## Commande audio

### REMARQUE :

Les boutons directionnels contrôlent les commandes audiosur l'écran Accueil.

Utilisez les boutons directionnels pour contrôler le volume sonore. Boutons HAUT pour augmenter le volume audio.

Pour couper l'audio, appuyez sur le bouton BAS et maintenez-le enfoncé pendant une seconde. Lorsque la coupure audio est activée, appuyez sur le bouton HAUT pour rétablir le volume audio à son niveau précédent.

Un niveau de volume différent est utilisé pour les annonces (commande vocale de l'application de navigation BRP Connect). Pendant une annonce, la barre de volume affiche le niveau de volume de l'annonce. La barre de volume est jaune et la source audio affiche **ANNONCE**. Il est possible de régler le volume de l'annonce pendant sa diffusion.

Lorsqu'une source audio Bluetooth est sélectionnée, les fonctions des côtés gauche et droite du bouton de navigation sont les suivantes :

- Gauche : Piste précédente
- Droit : Piste suivante

## Configuration audio

Le menu Configuration audio contient les options suivantes :

- Commande automatique du volume audio
- Égaliseur
- Fondu/équilibre

## Paramètres



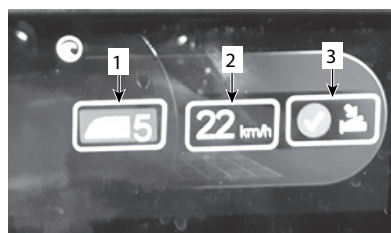
Le menu Paramètres sert à :

- Régler l'horloge
- Associer des appareils Bluetooth
- Régler la luminosité de l'écran
- Ajuster les unités (impérial/métrique)
- Personnalisation de la Distance restante ou de la Durée restante
- Définir la langue
- Obtenir la version
- Afficher les codes d'anomalie du véhicule.

## Programmation du mode Ski

1. Sélection SKI avec le bouton MODE.

L'écran de droite change pour afficher les paramètres du mode Ski.



1. *Rampe de puissance*
  2. *Vitesse souhaitée*
  3. *confirmation*
2. Ajustez la rampe de puissance appropriée (1 à 5).
    - 1 = faible puissance et démarrage lent.
    - 5 = puissance maximale et démarrage rapide.

La sélection dépend de l'expérience de la personne remorquée, de son poids et du matériel de ski nautique utilisé (ski ou planche).

3. Sélectionnez la vitesse souhaitée par la personne remorquée.
4. Confirmez votre sélection.

## Apparier votre smartphone via Bluetooth.

1. Sur le véhicule

Bluetooth s'affiche.

1. Appuyez brièvement sur les boutons directionnels pour accéder au menu.
2. Faites défiler la liste et sélectionnez "Réglages", puis appuyez sur **DROITE**.
3. Sélectionnez "Bluetooth", puis appuyez sur **DROITE**.
4. Sélectionnez "Téléphone", puis appuyez sur **DROITE**.
5. Sélectionnez "Ajouter téléphone", puis appuyez sur **DROITE**.

2. Sur le téléphone

1. Activez la fonction Bluetooth de votre téléphone.

### REMARQUE :

Consultez le guide d'utilisation de votre fabricant pour connaître la procédure détaillée.

2. Choisissez « BRP Connect ».
3. Un numéro de confirmation s'affiche sur l'écran du téléphone et sur l'indicateur multifonction du véhicule. Assurez-vous que ces numéros sont identiques.
4. Appuyez sur « Apparier » sur votre téléphone, puis sélectionnez la coche verte sur l'indicateur du véhicule.
5. Autorisez Synchronisation des contacts et favoris sur votre téléphone.

## BRP GO! Appli

Suivez ces étapes pour configurer votre smartphone avec BRP Connect.

### *Téléchargez l'appli BRP GO! sur votre téléphone.*

Téléchargez l'appli BRP GO ! via l'App Store pour Apple<sup>MC</sup> ou le Google<sup>MC</sup> Play Store pour Android.

### *Téléchargez des applications compatibles avec BRP Connect*

Visitez notre site web pour en savoir plus sur les applis compatibles :

Ces applications amélioreront votre expérience de conduite. Certaines applications peuvent nécessiter un achat supplémentaire pour être compatibles avec le système ou l'utilisation de dispositifs supplémentaires.

[www.brpconnecttutorial.com](http://www.brpconnecttutorial.com)

### *Connectez votre téléphone portable avec votre câble de charge / transfert de données*

Il est recommandé d'utiliser le câble de charge fourni avec le smartphone pour optimiser le transfert entre le téléphone et le véhicule. Utilisez la prise USB avant.

1. Déverrouillez l'écran de votre téléphone
2. Branchez le câble de charge du téléphone
3. Une coche s'affiche sur l'écran du téléphone lorsque la connexion est établie.

### *Accédez à vos applis*

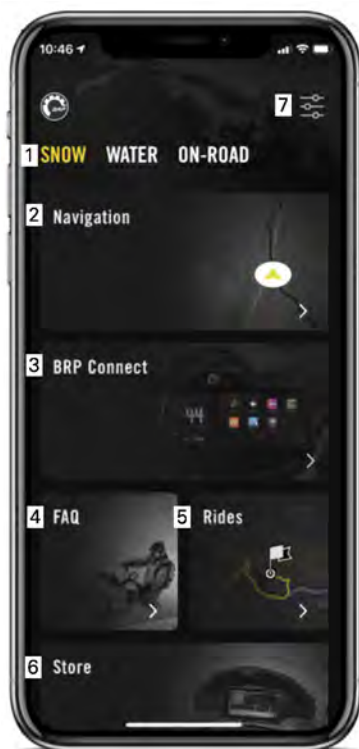
Appuyez brièvement sur le bouton OK pour accéder au menu.

Appuyez sur le bouton **HAUT** pour sélectionner « Lancer BRP Connect », puis sur le bouton **DROIT**.

Sélectionnez l'application à utiliser, puis appuyez sur le bouton OK.

- Pour quitter l'application, appuyez longuement sur le bouton OK.
- Pour revenir au Menu principal, appuyez sur le bouton BRP Connect.

## Visite rapide de BRP GO! Appli



1. Votre zone de jeu : Sélectionnez votre zone de jeu pour voir le contenu lié à votre véhicule. Pour les motoneiges Ski-Doo, sélectionnez votre zone enneigée.
2. Navigation : Accédez à toutes les fonctions de navigation de l'appli, telles que la planification d'itinéraire, la navigation progressive, la localisation des amis, la navigation hors ligne, etc. Vous pouvez accéder à des milliers de pistes de motoneige en Amérique du Nord et en Europe sur la carte.

3. BRP Connect : Consultez la liste des applis compatibles disponibles sur l'écran du véhicule. Ici, vous pouvez accéder au Guide de connexion du véhicule pour connecter votre téléphone à l'écran de votre véhicule.
4. Foire aux questions : Ce lien vous permet d'accéder à des réponses aux questions fréquemment posées par des utilisateurs comme vous. Vous devez disposer d'une connexion Internet.
5. Randonnées : Accédez facilement à vos randonnées planifiées et terminées grâce aux fonctions de navigation de l'appli BRP GO !
6. Stockage : Ce lien vous conduit à la boutique en ligne de votre véhicule. Vous devez disposer d'une connexion Internet.
7. Réglages : Gérez votre profil et les paramètres de votre compte.

## Messages de l'indicateur multifonction

Des renseignements importants sur l'état du véhicule sont affichés dans l'indicateur multifonction. Lors du démarrage, regardez toujours si des voyants ou des messages spéciaux sont affichés sur l'indicateur.

| voyants (défaillances)                                                           |                                                                                                             |                       |                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Témoin lumineux                                                                  | Message/<br>Avertissement                                                                                   | Cause                 | Ce qu'il faut faire                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Sans témoin lumineux                                                             |  MAUVAISE CLÉ              | Clé défectueuse       | Contactez un concessionnaire Sea-Doo agréé.                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                                                  |  MAUVAISE CLÉ              | Mauvaise clé          | Utilisez la bonne clé pour le véhicule ou contactez un concessionnaire Sea-Doo agréé.                                                                                                                                                                               |
|  |  TEMPÉRATURE MOTEUR ÉLEVÉE | Le moteur surchauffe. | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Arrêtez et attendez que le moteur refroidisse.</li> <li>– Vérifier l'étanchéité.</li> <li>– Vérifiez le niveau du liquide de refroidissement et complétez-le (reportez-vous aux <i>Procédures d'entretien</i>).</li> </ul> |

| voyants (défaillances)                                                            |                                                                                                                                 |                                               |                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Témoin lumineux                                                                   | Message/<br>Avertissement                                                                                                       | Cause                                         | Ce qu'il faut faire                                                                                                                                                                                                                              |
|  |  MODE<br>PRÉSERVA<br>TION                      | Composante importante de la gestion du moteur | Faites transporter le véhicule chez le concessionnaire Sea-Doo agréé le plus proche. Lorsque vous utilisez le véhicule en MODE SECOURS, évitez les manœuvres brusques. MODE SECOURS, le régime du moteur et la vitesse du véhicule sont limités. |
|  |  HUILE TROP<br>BASSE -<br>ARRÊTER LE<br>MOTEUR | Basse pression d'huile                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Vérifiez la présence de fuites d'huile.</li> <li>– Vérifiez le niveau d'huile et complétez-le (reportez-vous aux <i>Procédures d'entretien</i>).</li> </ul>                                             |

D'importants messages d'information peuvent également s'afficher temporairement en plus des voyants.

Une combinaison de deux avertissements différents peut se produire.

Lorsqu'un avertissement numérique apparaît, le message d'avertissement sera affiché pendant 6 secondes, puis il disparaîtra pour 60 secondes. Durant ces 60 secondes, le petit indicateur numérique clignotera. Cette séquence sera répétée trois fois, puis cessera pour 15 minutes. Durant ces 15 minutes, seuls les voyants seront activés.

---

# PÉRIODE DE RODAGE

## Fonctionnement pendant la période de rodage

Il est recommandé d'assurer une période de rodage de 5 heures avant d'utiliser l'embarcation à plein régime de manière continue.

Pendant cette période, l'accélérateur ne devrait pas être actionné à plus de 1/2 à 3/4 de sa course. Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

### AVIS

**Pendant la période de rodage, les accélérations intenses, le fonctionnement prolongé et le fait de rouler à la même vitesse sur de longues périodes peuvent avoir des effets néfastes.**

Pendant les 3 premières heures d'utilisation, la gestion du moteur limite automatiquement son couple maximal pour le protéger. La performance du moteur s'améliorera graduellement au cours de cette période.

# CONSIGNES D'UTILISATION

## **⚠ AVERTISSEMENT**

**Effectuez toujours l'inspection préalable à la conduite avant d'utiliser cette embarcation. Veillez à lire les sections *Informations sur la sécurité* et *Informations sur l'embarcation* et à vous familiariser avec la technologie iControl.**

Si une commande ou une instruction n'est pas bien comprise, communiquer avec un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

## **Embarquement**

Comme c'est le cas avec n'importe quelle embarcation, toujours faire attention en montant à bord.

Vous devez vous entraîner à utiliser chaque méthode d'embarquement jusqu'à ce que vous soyez capable de monter à bord dans n'importe quelle condition potentielle.

## **⚠ AVERTISSEMENT**

**Ne touchez pas la commande des gaz lorsque quelqu'un embarque ou se trouve à l'arrière de l'embarcation. Arrêtez le moteur.**

embarcation avec système iBR

## **⚠ AVERTISSEMENT**

**Se souvenir du mouvement que fait le déflecteur iBR lorsqu'on démarre le moteur, qu'on l'arrête ou qu'on utilise le levier de commande iBR. Le mouvement automatique de la barrière peut écraser les doigts ou les orteils des personnes qui s'accrochent à l'arrière de votre embarcation. N'utilisez jamais la porte iBR comme point d'appui pour monter à bord.**

## **Embarquement à partir d'un quai**

1. Placez lentement un pied sur le marchepied de la motomarine le plus près du quai tout en tenant le guidon, et transférer simultanément le poids du corps de l'autre côté afin de préserver l'équilibre de la motomarine.
2. Passer ensuite l'autre pied au-dessus du siège et le placer de l'autre côté du marchepied.
3. Éloigner ensuite la motomarine du quai.



## **Embarquement en eau peu profonde**

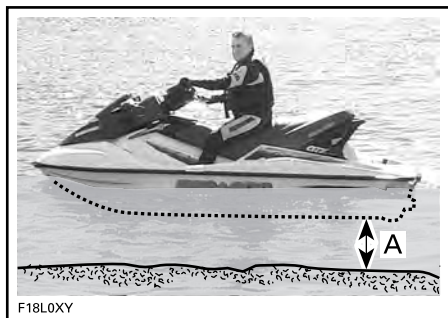
## **⚠ AVERTISSEMENT**

**Tenir les bras et les jambes éloignés du système de propulsion ou de la grille d'admission. N'utilisez jamais le système de propulsion comme point d'appui pour monter à bord de l'embarcation.**

1. Embarquez sur la motomarine par le côté ou par l'arrière.
2. Assurez-vous qu'il y a au moins 90 cm (3 ft) d'eau sous la partie arrière la plus basse de la coque.

**REMARQUE :**

Avant de démarrer le moteur et lorsque le moteur est déjà en marche, tenez compte du fait que la coque sera plus basse dans l'eau lorsque tous les passagers seront à bord. S'assurer que l'eau est assez profonde pour éviter que du sable et des cailloux soient aspirés par la turbine.



- A. Maintenir au moins 90 cm/3 ft sous la partie arrière la plus basse de la coque lorsque tous les passagers sont à bord.

**AVIS**

**Le démarrage du moteur ou la conduite de la motomarine dans des eaux insuffisamment profondes peut endommager l'hélice ou d'autres composants de la turbine. Restez au centre de l'échelle. Jamais plus d'une personne à la fois ne doit monter sur l'échelle.**

**Embarquement en eau profonde****⚠ AVERTISSEMENT**

**Tenir les bras et les jambes éloignés du système de propulsion ou de la grille d'admission. N'utilisez jamais le système de propulsion comme point d'appui pour monter à bord de l'embarcation.**

**⚠ AVERTISSEMENT**

**Les personnes inexpérimentées doivent s'exercer à embarquer près du rivage (en utilisant les méthodes décrites dans cette section) avant de naviguer en eau profonde, en particulier lorsque du chargement est installé à bord sur la plate-forme arrière.**

**Pilote seul sans échelle d'embarquement**

1. D'une main, saisir la poignée arrière.



1. Poignée arrière

**REMARQUE :**

Si le chargement est correctement attaché à la plateforme d'embarquement, il peut être utilisé comme une poignée ou il peut être retiré et mis de côté dans l'espace pour les pieds pour accéder à la poignée. Attachez toujours bien la cargaison avant de conduire.

2. Avec l'autre main sur la plateforme d'embarquement, se soulever jusqu'à ce que l'on puisse mettre un genou sur la plateforme.
3. Placer l'autre genou sur la plateforme d'embarquement.

**TYPIQUE**

4. Agrippez le siège ou la courroie du siège pour maintenir votre équilibre et posez les pieds sur les marche-pieds de chaque côté du siège.

**TYPIQUE**

5. Chevaucher le siège.

Il est possible de nager sur le côté et d'utiliser la poignée de maintien et/ou la sangle du siège pour se tenir et monter à bord.

**REMARQUE :**

L'embarquement sur le côté n'est pas recommandé comme première méthode. Elle doit uniquement être utilisée en dernier recours parce qu'elle n'est pas la plus facile pour monter à bord.

**Pilote seul avec échelle d'embarquement**

1. Nager à l'arrière de l'embarcation.
2. Avec une seule main, abaissez l'échelle d'embarquement.

**TYPIQUE**

3. Avec l'autre main, tenez-vous sur le bord de la plateforme d'embarquement.

**TYPIQUE****AVIS**

- Restez au centre de l'échelle pendant la montée à bord.
- Jamais plus d'une personne sur l'échelle.

4. Tendez une main vers l'avant et tenez les poignées moulées sur les côtés de l'arrière de siège ou la poignée arrière, puis dressez-vous sur l'échelle d'embarquement.



1. Poignée arrière



TYPIQUE

### REMARQUE :

Si le chargement est correctement attaché à la plateforme d'embarquement, il peut être utilisé comme une poignée ou il peut être retiré et mis de côté dans l'espace pour les pieds pour accéder à la poignée. Attachez toujours bien la cargaison avant de conduire.

5. Agripper des deux mains la poignée de maintien à l'arrière du siège et monter sur la plate-forme d'embarquement.



TYPIQUE



TYPIQUE

6. Agripper la courroie du siège pour maintenir son équilibre et avancer jusqu'aux repose-pieds de chaque côté du siège.



TYPIQUE

7. Chevaucher le siège.

### Conducteur avec passager

1. Le conducteur prend place de la façon indiquée précédemment.

En eau agitée, le passager se trouvant dans l'eau peut retenir l'embarcation pour aider le conducteur à monter.



TYPIQUE

### AVIS

**Restez au centre de la marche.  
Jamais plus d'une personne sur  
l'échelle.**

2. Le passager monte ensuite sur l'embarcation alors que le conducteur la maintient en équilibre et s'assoit le plus près possible de la console.



TYPIQUE - PHOTO DU MODÈLE AVEC L'ÉCHELLE D'EMBARQUEMENT



TYPIQUE



TYPIQUE

3. Le passager doit s'asseoir à cheval sur le siège et tenir fermement une poignée, ou la taille de la personne qui se trouve devant lui.



TYPIQUE

## Démarrage du moteur

### ⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas démarrer l'embarcation si de l'essence liquide ou une odeur de vapeur d'essence est présente. Ouvrez le siège (ou, pour le SPARK, retirez le couvercle d'accès) pour éliminer les vapeurs d'essence du compartiment moteur avant de démarrer le moteur.

### ⚠ AVERTISSEMENT

Avant de démarrer le moteur, le conducteur et les passagers doivent toujours :

- Être assis sur le siège de la motomarine.
- Avoir une bonne prise ou tenir la personne assise devant eux par la taille.
- Porter des vêtements de protection appropriés, y compris un vêtement de flottaison individuel, approuvé par les autorités locales, ainsi que la partie inférieure d'une combinaison isothermique.

## AVIS

Avant de démarrer le moteur, vérifiez qu'il y a au moins 90 cm (3 pi) d'eau sous la partie arrière la plus basse de la coque lorsque tous les passagers sont à bord. Sinon, des dommages au système de propulsion pourraient survenir.

1. Fixez le cordon de sécurité à son VFI ou au poignet (au moyen d'une dragonne).

### ⚠ AVERTISSEMENT

Garder le cordon d'attache fixé au VFI du conducteur ou au poignet (au moyen d'une dragonne) lorsqu'on démarre le moteur ou pendant une randonnée.

2. Tenir fermement le guidon avec la main gauche et placer les deux pieds sur le marchepied.
3. Appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt du moteur pour mettre le système électrique sous tension.
4. Pendant que l'indicateur multifonctionnel fait son autovérification, branchez le cordon de sécurité à l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
5. Appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt pour lancer le moteur.

### AVIS

**Si le moteur ne démarre pas immédiatement, ne maintenez pas le bouton de démarrage/ arrêt enfoncé pendant plus de 10 secondes pour éviter la surchauffe du démarreur. Laissez refroidir le démarreur entre les tentatives de démarrage. Reportez-vous à la section *Diagnostic des pannes*.**

6. Relâcher le bouton de démarrage/d'arrêt du moteur après le démarrage.

### Arrêt du moteur

#### ⚠ AVERTISSEMENT

**Afin de garder le contrôle de la direction de l'embarcation, laissez le moteur fonctionner jusqu'à ce que l'embarcation soit au ralenti.**

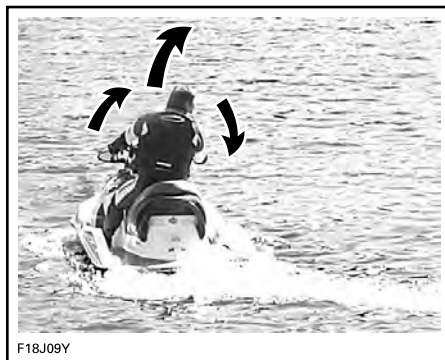
1. Appuyez sur le bouton de démarrage/arrêt, ou
2. Tirez sur le cordon coupe-circuit du commutateur de coupure du moteur.

#### ⚠ AVERTISSEMENT

**Toujours retirer le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur quand l'embarcation n'est pas en marche afin de prévenir les démarrages accidentels, les utilisations non autorisées par des enfants ou d'autres personnes, ainsi que le vol.**

Si on arrête le moteur au moyen du bouton de démarrage/d'arrêt et que la corde d'attache est toujours sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur, l'alimentation électrique s'éteindra après environ 60 minutes pour éviter que la batterie se décharge complètement.

### Direction de l'embarcation



F18J09Y

Lorsqu'on tourne le guidon, on fait pivoter la tuyère de la turbine, ce qui dirige l'embarcation. Si on tourne le guidon vers la droite, l'embarcation tourne à droite, et vice versa. Vous ne pouvez pas changer de direction si vous n'accélérez pas un minimum.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Appuyez sur l'accélérateur et tournez le guidon pour donner à l'embarcation une nouvelle direction. L'efficacité de la direction varie selon la pression exercée sur l'accélérateur, le nombre de passagers, la charge et l'état de l'eau ainsi que d'autres facteurs ambiants comme le vent.

À la différence d'une voiture, il faut appuyer sur l'accélérateur pour pouvoir tourner. Dans un endroit approprié, s'exercer à tourner tout en mettant les gaz et en s'éloignant d'un objet fictif. Il s'agit là d'une bonne technique pour éviter les collisions.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Les changements de direction deviennent plus difficiles lorsqu'on relâche l'accélérateur, et carrément impossibles lorsque le moteur est arrêté.

La maniabilité de l'embarcation varie et nécessite plus de dextérité lorsqu'on a un passager. Les passagers doivent toujours tenir la courroie du siège ou la poignée moulée, ou s'agripper à la personne assise devant eux par la taille. Il est important de réduire la vitesse et d'éviter les virages accentués. Éviter les eaux agitées avec un passager.

***Virages serrés et autres manœuvres spéciales***

Quand on effectue des virages serrés ou des manœuvres spéciales qui font en sorte que les ouvertures d'admission d'air sont submergées pendant un certain temps, de l'eau pénètre dans la cale.

Il faut de l'air pour faire fonctionner un moteur à combustion; votre motomarine ne peut donc pas être complètement étanche.

**AVIS**

Quand les ouvertures sont submergées, ce qui peut arriver quand on fait des manœuvres qui consistent à tourner en rond, à faire plonger la proue dans les vagues ou à faire chavirer la motomarine, l'eau peut pénétrer dans la cale et peut occasionner de sérieux dommages aux composants internes du moteur. Reportez-vous à la section *Garantie* contenue dans ce guide.

**Passer au point mort****⚠ AVERTISSEMENT**

L'arbre de transmission et la turbine tournent encore lorsque le moteur est en marche, même lorsque le déflecteur iBR est au point mort. Se tenir à l'écart du système de propulsion de l'embarcation.

Au démarrage de l'embarcation, le système iBR engage automatiquement le déflecteur iBR au point mort.

Depuis la position de poussée avant, tapez sur le levier iBR. Le déflecteur passera au point mort.

Si le frein ou la marche arrière est utilisé(e), le déflecteur iBR passera au point mort lorsqu'on relâche le levier iBR si le levier d'accélérateur n'est pas activé.

**REMARQUE :**

Relâcher complètement le levier d'accélérateur pour que le déflecteur iBR passe au point mort lorsque le levier iBR est relâché.

Si le moteur est arrêté alors qu'on est en marche avant ou arrière, le déflecteur iBR passera au point mort lorsqu'on arrêtera le moteur.

## Réglage du point mort de l'iBR

Si l'embarcation se déplace légèrement vers l'avant ou l'arrière au point mort, corriger le système iBR.

### REMARQUE :

Le vent ou le courant de l'eau peut causer le mouvement de l'embarcation lorsqu'elle est au point mort.

1. Maintenez le bouton VTS haut ou bas pendant 0,5 seconde pour entrer dans le mode de **réglage du point mort**.

Le message **Neutral Adjust** (réglage du point mort) s'affiche.

2. Régler la position de point mort :
  - Lorsque l'embarcation avance, appuyez sur le bouton BAS VTS.
  - Lorsque l'embarcation recule, appuyez sur le bouton HAUT VTS.

Ajuster jusqu'à neutraliser tout mouvement lorsque le moteur est au régime de ralenti.



### TYPIQUE

1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue
3. Appuyez sur le bouton OK ou attendez 25 secondes pour quitter le **mode de réglage du neutre**.

## Passage à la marche avant

Depuis le point mort, appuyez sur le levier d'accélérateur pour passer en marche avant. Le déflecteur passera

en marche avant et l'embarcation accélérera.

En marche arrière, relâchez le levier iBR tout en appuyant modérément sur l'accélérateur.

Au freinage, tirez simultanément sur le levier d'accélérateur tout en relâchant le levier iBR. Après un court délai, l'embarcation avancera en accélérant.

## Passer en marche arrière

La marche arrière peut uniquement être engagée entre le régime de ralenti et la vitesse minimale de 16 km/h (10 MPH).

1. Ramenez au minimum le levier iBR sur 33% de son déplacement.
2. Relâcher le levier iBR pour ne plus reculer.
3. Accélérez juste assez pour arrêter le recul de l'embarcation.

### ⚠ AVERTISSEMENT

**Le frein ne fonctionne pas à reculs.**

Lorsqu'on actionne le levier iBR en marche arrière, le levier d'accélérateur peut servir à contrôler le régime, et par conséquent la poussée arrière est produite.

Lorsqu'on déplace les leviers iBR et d'accélérateur simultanément, la poussée arrière se contrôle avec plus de précision. Un régime excessif entraînera une turbulence dans l'eau et réduira l'efficacité en marche arrière.

### REMARQUE :

La puissance du moteur est réduite chaque fois que la position du levier iBR est modifiée.

La puissance du moteur disponible est restreinte en marche arrière, ce qui limite la vitesse. Toutefois, des vitesses supérieures à 16 km/h (10

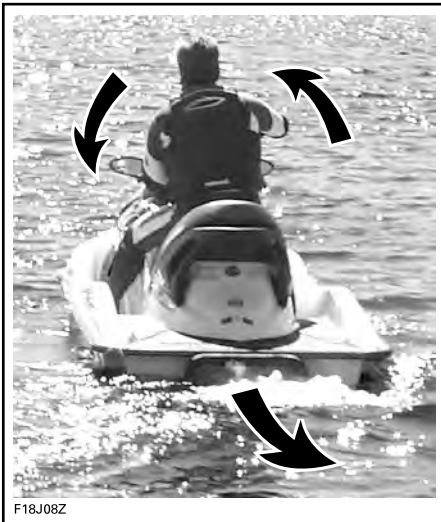
MPH) peuvent être obtenues en marche arrière selon les conditions.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Ne reculer qu'à basse vitesse et le moins longtemps possible. Lorsqu'on fait marche arrière en eau peu profonde, toujours s'assurer qu'il n'y a aucun objet, aucun obstacle ni aucune personne derrière l'embarcation.

En marche arrière, tournez le guidon dans la direction opposée à celle où vous voulez déplacer l'arrière de l'embarcation.

Par exemple, pour que l'arrière de l'embarcation aille à bâbord (gauche), tournez le guidon à tribord (droite).



F18J08Z

**TYPIQUE - INVERSION DE LA DIRECTION EN MARCHÉ ARRIÈRE**

### **⚠ ATTENTION**

La direction en marche arrière est opposée à celle en marche avant. Pour diriger la poupe à bâbord (gauche) en marche arrière, tourner le guidon à tribord (droite). Pour diriger la poupe à tribord (droite), tourner le guidon à bâbord (gauche). On devrait s'exercer à reculer dans un endroit sûr, où il y a peu d'embarcations afin de se familiariser avec les commandes et la manœuvrabilité de l'embarcation avant de reculer dans un endroit restreint.

## **Freinage**

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Le moteur doit être en marche pour que le frein fonctionne. Le frein ne fonctionne qu'en marche avant, il n'a aucun effet sur la vitesse en marche arrière. Le frein ne peut pas empêcher votre embarcation de dériver sous l'effet du courant ou du vent.

La fonction de freinage peut uniquement être engagée en marche avant lorsque la vitesse est égale ou supérieure à 17 km/h (11 MPH).

Le frein est actionné lorsqu'on tire le levier iBR sur la gauche du guidon à au moins 33% de sa course.

### **⚠ AVERTISSEMENT**

Il serait bon de s'exercer à freiner dans un endroit sûr, où il y a peu d'embarcations, à une vitesse grandissante afin de se familiariser avec les commandes et la manœuvrabilité de l'embarcation.

Lorsque le levier iBR est actionné, le levier d'accélérateur est neutralisé et la commande de l'accélérateur du

moteur dépend de la position du levier. Le freinage ne peut varier qu'avec le levier iBR.

La décélération de l'embarcation est proportionnelle à la puissance de freinage. Plus on actionne le levier iBR, plus la puissance de freinage sera grande. La décélération dépend aussi du poids total de l'embarcation. Une embarcation entièrement chargée (cargaison et passagers) ne décélèrera pas aussi vite qu'elle le pourrait sans cette charge.

#### REMARQUE :

Voir à actionner graduellement le levier iBR afin de régler l'intensité de la puissance de freinage et relâcher en même temps le levier d'accélérateur.

#### ATTENTION

Lors de freinages, les utilisateurs doivent se tenir fermement afin d'éviter d'être déplacés vers l'avant ou de perdre l'équilibre en raison de la force de décélération. Le conducteur doit toujours avoir les deux mains sur le guidon. Tous les passagers doivent s'accrocher fermement à leur siège et/ou à la main courante.

#### AVERTISSEMENT

La distance d'arrêt varie en fonction de la vitesse initiale, de la charge, du vent et des conditions de navigation. La puissance de freinage sollicitée par l'utilisateur au moyen du levier de commande iBR a également un effet sur la distance d'arrêt. Toujours régler son style de conduite en conséquence.

Lorsque l'embarcation ralentit à moins de 16 km/h (10 MPH), le mode de freinage est désactivé et le mode de marche arrière est engagé. Relâchez le

levier iBR une fois que l'embarcation s'est immobilisée. Sinon, l'embarcation se mettra à reculer.

#### ATTENTION

**Lorsque l'embarcation s'immobilise, le sillage qu'elle crée la rattrapera et peut la pousser vers l'avant. S'assurer qu'il n'y a aucun obstacle ni baigneur à l'avant.**

Si le levier d'accélérateur est encore actionné lorsqu'on relâche le levier iBR, l'embarcation avance en accélérant après un court délai. L'accélération est proportionnelle à la position du levier d'accélérateur.

#### AVERTISSEMENT

**Si on ne veut pas avancer lorsqu'on relâche le levier de frein, relâcher le levier d'accélérateur.**

#### AVERTISSEMENT

**Lorsque vous vous déplacez en convoi, il est important d'aviser la personne qui vous suit des capacités de freinage et de manœuvrabilité de votre embarcation, et l'importance de garder une distance de sécurité maximale.**

#### *Freinage dans un virage*

Le levier d'accélérateur doit être actionné pour qu'on puisse diriger l'embarcation. Cependant, on peut freiner dans un virage en se servant du levier iBR de la façon décrite précédemment. Préparez-vous à maintenir votre équilibre lorsque l'embarcation traverse un sillage.

**ATTENTION**

Lorsque l'embarcation ralentit pour s'arrêter dans un virage, son propre sillage la rattrapera et la poussera latéralement. Se préparer à maintenir son équilibre lorsque le sillage rattrape l'embarcation.

## Système correcteur d'assiette (VTS)

Le correcteur d'assiette, un système rapide et efficace, permet de varier la position verticale de la tuyère de turbine selon la charge, la poussée, la position de conduite et les conditions de l'eau. Lorsque le correcteur est bien réglé, il peut améliorer la maniabilité, réduire le marsouinage et permettre à l'embarcation d'adopter le meilleur angle possible de façon à obtenir une performance maximale.

Aux premières utilisations, le conducteur devrait utiliser le correcteur d'assiette à différentes vitesses et dans différentes conditions nautiques pour se familiariser avec ce dispositif. Les utilisateurs préfèrent habituellement régler le correcteur au centre de sa course lors d'une randonnée. Ce n'est qu'avec l'expérience que le conducteur apprendra à utiliser le correcteur en fonction des différentes conditions. Il serait bon de se familiariser avec le correcteur d'assiette pendant la période de rodage (moment où on recommande de circuler à basse vitesse).

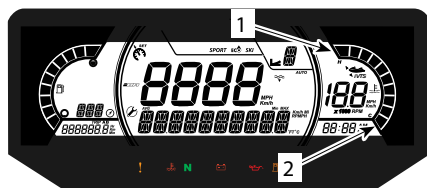
Lorsque la tuyère est orientée vers le haut, le jet d'eau dirige la proue de l'embarcation dans cette direction. On utilise cette position pour obtenir une meilleure vitesse de pointe.

Lorsque la tuyère est orientée vers le bas, la proue redescend et accroît la maniabilité de l'embarcation. La vitesse, la position de conduite du conducteur et le transfert de poids

sont tous des facteurs qui influencent l'efficacité d'une embarcation lorsqu'elle aborde un virage. Il est possible de réduire ou d'éliminer l'effet de marsouinage lorsque la tuyère est orientée vers le bas et que la vitesse est réglée proportionnellement.

### REMARQUE :

La position du correcteur d'assiette est affichée par un indicateur à barres sur la partie droite de l'indicateur multifonctionnel.



**TIPIQUE - CENTRE D'INFORMATION - INDICATEUR DE POSITION D'ASSIETTE VTS**

1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue

Le correcteur d'assiette permet de régler manuellement la position de la tuyère.

## Méthodes de correction de l'assiette

| Méthodes de correction de l'assiette disponibles         |     |     |                 |
|----------------------------------------------------------|-----|-----|-----------------|
|                                                          | GTX | RXT | WA<br>KE<br>PRO |
| Bouton de correcteur d'assiette                          | X   | X   | X               |
| Préréglages du correcteur d'assiette                     | X   | X   | X               |
| Correction de l'assiette par double-clic VTS (prolongée) | -   | X   | -               |
| Système d'optimisation d'accélération                    | -   | X   | -               |

X = Indique une caractéristique standard  
 - = Consultez votre concessionnaire Sea-Doo pour connaître la disponibilité.  
 N/A = Sans objet

### Réglage du correcteur d'assiette

Il y a neuf positions du correcteur d'assiette.

L'embarcation étant en marche avant, procédez comme suit.

#### REMARQUE :

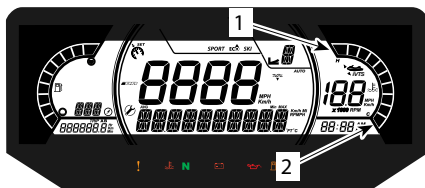
Appuyer sur le bouton de correcteur d'assiette lorsque le moteur n'effectue pas une poussée vers l'avant ne modifiera que l'indication. La tuyère se déplace à la position choisie du correcteur d'assiette lorsque la poussée avant est activée.

1. Appuyez une fois sur le bouton VTS HAUT pour relever la proue d'un cran.
2. Appuyez sur le bouton VTS BAS afin d'abaisser la proue d'un cran.



#### TYPIQUE

1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue



#### TYPIQUE - CENTRE D'INFORMATION - INDICATEUR DE POSITION D'ASSIETTE VTS

1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue

#### REMARQUE :

Si on appuie sur le bouton HAUT OU BAS VTS et qu'on le maintient ainsi jusqu'à ce que l'assiette soit à la position voulue, la tuyère se déplacera jusqu'à ce que le bouton soit relâché ou que la position maximale (vers le haut ou le bas) soit atteinte.

#### Utilisation des préréglages du correcteur

Trois préréglages du correcteur peuvent être sélectionnés.

Pour sélectionner la position la plus élevée, double-cliquer sur la flèche du haut du bouton du correcteur (proue relevée).



TYPIQUE

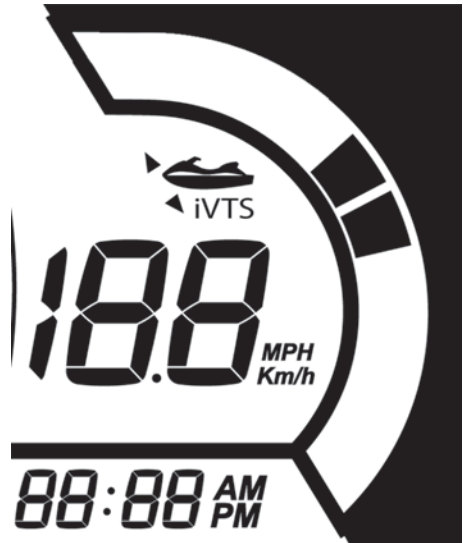
Pour sélectionner la position la moins élevée, double-cliquer sur la flèche du bas sur le bouton (proue abaissée).



TYPIQUE

La position d'assiette intermédiaire doit être sélectionnée en fonction de la position d'assiette réelle. Double-cliquez sur le bouton HAUT VTS si la

position est en dessous de l'assiette intermédiaire ou double-cliquez sur le bouton BAS VTS si la position est au dessus de l'assiette intermédiaire.



TYPIQUE

#### REMARQUE :

Les positions d'assiette préprogrammées ne sont pas modifiables.

#### Activation du système de pompe anti-débris intelligent (système iDF) (si équipé)

Le système iDF est conçu pour évacuer les petits débris ou un cordon pris dans la turbine en faisant tourner l'hélice en sens inverse pendant quelques secondes.

Pour activer ce système, suivez les instructions ci-dessous.

1. Arrêtez le moteur.
2. Appuyez et maintenez le bouton iDF.

Les messages suivants peuvent apparaître sur l'écran numérique au cours de cette étape.

- **L'icône "Engagement + R" clignote** - La demande est acceptée et la séquence commence.
  - **Arrêtez le moteur puis maintenez le bouton iDF** - Le moteur est toujours en marche et doit être arrêté avant d'appuyer à nouveau sur le bouton iDF.
  - **Température d'échappement élevée** - La température d'échappement est trop élevée et doit être refroidie avant d'activer la séquence.
  - **Désactiver** - Le système iDF n'est pas activé sur votre embarcation. Consultez un concessionnaire Sea-Doo agréé pour l'activer.
3. Démarrer le moteur lorsque le message **Démarrer et partir** est affiché.

Lorsque la séquence est terminée, le message **Prêt à démarrer** s'affiche.

4. Accélérez lorsque l'affichage le demande.

Si le message **Hélice bloquée** est affiché - cela signifie que le blocage est trop important et que le système ne peut pas faire tourner l'hélice dans le sens inverse. L'embarcation doit être réparée par un concessionnaire Sea-Doo autorisé.

5. Après quelques secondes, le moteur s'éteint automatiquement. **L'icône "Engagement + R" clignote**
6. Démarrer le moteur lorsque le message **Démarrer et partir** est affiché.

Lorsque la séquence est terminée, le message **Prêt à démarrer** s'affiche.

7. Démarrez le moteur. Essayez l'embarcation lorsque le message **Prêt à démarrer** s'affiche.
8. Si le système de propulsion n'a pas retrouvé 100 % de ses

performances initiales en raison de débris restants, arrêtez le moteur et recommencez ces étapes.

Une accumulation modérée de mauvaises herbes peut nécessiter plusieurs cycles avant d'être entièrement éliminée.

- Entre les cycles, il est plus efficace d'essayer de faire planer l'embarcation pour mieux déloger des mauvaises herbes restantes avant de tenter à nouveau le cycle iDF.

Si le problème persiste après plusieurs essais, essayez la procédure de *Nettoyage à l'eau sur la plage*, reportez-vous à la section *Nettoyage de prise d'eau de la turbine et de l'hélice* dans la section *Procédures spéciales*.

## Recommandations générales

### AVIS

**Il faut de l'air pour faire fonctionner un moteur à combustion; votre embarcation ne peut donc pas être complètement étanche. Les manœuvres qui consistent à tourner en rond, à faire plonger la proue dans les vagues ou à faire chavirer l'embarcation et qui submergent les ouvertures d'admission d'air peuvent causer l'infiltration d'eau dans le moteur, ce qui pourrait sérieusement l'endommager. Reportez-vous à la section *Comment diriger l'embarcation* dans la section *Instructions d'utilisation* et la section *Garantie* dans ce guide de l'utilisateur.**

### Conduite en eau agitée ou avec visibilité réduite

Éviter d'utiliser l'embarcation dans de telles conditions. Si c'est indispensable, naviguer avec prudence et à une vitesse minimale.

## Traverser des vagues ou des sillages

1. Le conducteur doit agripper fermement le guidon et garder les deux pieds sur les marchepieds.
2. Le passager doit tenir les poignées de maintien avec les deux mains et garder les deux pieds sur les marchepieds.
3. Réduire la vitesse de la motomarine.
4. Toujours être prêt à diriger la motomarine et à maintenir son équilibre au besoin.
5. Lorsque la motomarine franchit une vague, soulevez-vous légèrement du siège afin d'absorber le choc avec les jambes.
6. Lorsque la motomarine aborde le sillage d'une embarcation, toujours maintenir une bonne distance avec cette dernière.

### **AVERTISSEMENT**

Ralentir lorsqu'on aborde une vague ou le sillage d'une embarcation. L'opérateur et le passager doivent se préparer et adopter une position semi-debout pour mieux absorber les chocs. Ne faites pas des sauts sur les vagues ou le sillage d'autres embarcations. Risque de blessures dorsales ou médullaires (paralysie).

## Arrêt ou accostage au quai

Lorsque le levier d'accélérateur est relâché, la résistance de l'eau sur la coque a pour effet de ralentir l'embarcation. La distance d'arrêt varie en fonction de la taille de l'embarcation, de sa vitesse, du poids qu'elle transporte, des conditions de l'eau, du vent et du courant.

Le système iBR peut également être utilisé pour freiner ou arrêter plus rapidement ainsi que pour accroître la manœuvrabilité, surtout lors d'un accostage.

Le conducteur devrait s'exercer dans un endroit sûr, où il y a peu d'embarcations, apprendre à connaître les distances d'arrêt dans diverses conditions et à différentes vitesses. S'exercer à arrêter au moyen du système iBR en ligne droite et dans des virages afin de se familiariser avec les caractéristiques de maniabilité de l'embarcation lorsqu'on freine partiellement ou complètement.

### **AVERTISSEMENT**

**Toujours s'exercer à freiner dans un endroit sûr où il y a peu d'embarcations, surtout à l'arrière. D'autres utilisateurs du plan d'eau peuvent ne pas pouvoir manœuvrer ou freiner à temps pour vous éviter si vous vous immobilisez devant eux.**

### **AVERTISSEMENT**

**Lorsque vous vous déplacez en convoi, il est important d'aviser la personne qui vous suit des capacités de freinage et de manœuvrabilité de votre embarcation, et l'importance de garder une distance de sécurité maximale.**

Le conducteur devrait également s'exercer à accoster à un quai imaginaire en se servant des commandes (leviers iBR et d'accélérateur).

Relâcher la manette d'accélérateur à une distance suffisante du lieu d'accostage.

Ralentir jusqu'à la vitesse de ralenti.

Pour manœuvrer, se servir du levier iBR, du levier d'accélérateur, du levier sélecteur au point mort, en marche arrière ou en marche avant selon le cas.

Se souvenir qu'en marche arrière par contre, l'embarcation tourne en sens

inverse de la direction. Tourner le guidon à gauche fait tourner l'arrière à droite, et vice versa.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Les changements de direction deviennent plus difficiles lorsqu'on relâche l'accélérateur, et carrément impossibles lorsque le moteur est arrêté. La direction en marche arrière est opposée à celle en marche avant.

***Accostage sur une plage***

**AVIS**

Il n'est pas recommandé de conduire l'embarcation jusqu'au rivage.

Avancez lentement vers la plage et arrêtez le moteur avant que la profondeur d'eau sous la partie arrière la plus basse de la coque soit inférieure à 90 cm (3 pi). Débarquez ensuite de l'embarcation et tirez-la jusqu'à la plage.

**AVIS**

Circuler là où l'eau n'est pas assez profonde pourrait endommager l'hélice, les composants iBR ou d'autres composants de la turbine. Arrêtez toujours le moteur avant que la profondeur soit inférieure à 90 cm (3 pi) et n'utilisez jamais la marche arrière ou le freinage.

# MODES DE FONCTIONNEMENT

| Mode de fonctionnement disponible                                                                                                       | GTX | RXT-X | WAKE PRO |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------|----------|
| Mode Randonnée                                                                                                                          | X   | X     | X        |
| Mode Sport                                                                                                                              | X   | X     | X        |
| Mode ECO                                                                                                                                | X   | X     | X        |
| Mode de limiteur de vitesse                                                                                                             | X   | X     | X        |
| Mode basse vitesse                                                                                                                      | X   | X     | X        |
| Mode ski                                                                                                                                | –   | –     | X        |
| Mode clé d'apprentissage                                                                                                                | –   | –     | –        |
| X = Caractéristique <b>de</b> série<br>- = Voir votre concessionnaire Sea-Doo pour connaître la disponibilité.<br>S.O. = Non disponible |     |       |          |

Pour changer le mode de fonctionnement :

1. Appuyez sur le bouton MODE.
2. Lorsque vous confirmez le message de sécurité en enfonçant et maintenant le bouton MODE dans cette position, vous basculez au mode SPORT.
3. Si vous appuyez de nouveau sur le bouton MODE, le mode ÉCO sera activé.



TYPIQUE

## Mode Randonnée

Au démarrage, l'embarcation active automatiquement le mode Randonnée.

Ce mode est aussi appelé mode de conduite Normal.

L'icône ECO +OFF apparaît à l'écran lorsque ce mode est sélectionné.

## Mode Sport

Le mode SPORT permet une réponse instantanée de l'accélérateur et des

accélérations plus vives qu'en mode PAR DÉFAUT.

Lorsque le mode SPORT est activé, il le demeurera tant que le conducteur ne l'aura pas désactivé ou que le moteur est éteint. Le MODE PAR DÉFAUT s'activera alors de nouveau automatiquement.

### **Activation du mode sport**

Pour activer le mode SPORT, appuyez une fois sur le bouton MODE lorsque vous êtes en mode de conduite par DÉFAUT. L'icône sport se met à clignoter et un message de sécurité défile. Pour des raisons de sécurité, suivez les instructions du message de sécurité pour activer le mode sport. Lorsque le mode sport est activé, l'icône SPORT s'allume.

### **Désactivation du mode sport**

Une pression unique sur le bouton MODE vous fait basculer au mode ECO.

## **Mode ECO (mode d'économie de carburant)**

Le mode ECO offre une accélération plus douce et une meilleure économie de carburant.

## **Modes Contrôle de vitesse (si équipé)**

Pour accéder à un des modes du contrôle de vitesse, appuyez sur le bouton CTRL VITESSE. En fonction de la vitesse de l'embarcation, un seul des modes suivants sera activé.

Lorsque le mode souhaité est activé, appuyez sur le bouton CTRL VITESSE pour changer la valeur avec le bouton HAUT ou BAS, et pendant que le message **RÉGLER NIVEAU** ou **RÉGLER VITESSE** est affiché.

Pour sortir du mode du contrôle de vitesse, appuyez sur le bouton MODE ou exercez une pression longue sur le bouton CTRL VITESSE.

### **Mode Limiteur de vitesse**

Le mode de limiteur de vitesse, une fonction de l'ITC (commande d'accélérateur intelligente), permet à l'utilisateur de restreindre la vitesse maximale de l'embarcation.

Cette fonction est utile lorsqu'on parcourt de longues distances, qu'on navigue dans des zones où la vitesse est restreinte ou qu'on remorque un skieur, un planchiste ou un accessoire nautique.

Le conducteur doit maintenir l'accélérateur enfoncé pour que la vitesse demeure constante.

Une fois la vitesse maximale réglée, le conducteur peut faire varier au moyen du levier d'accélérateur la vitesse de l'embarcation, depuis le régime de ralenti à la vitesse pré-réglée. Il ne peut pas excéder la vitesse pré-réglée, même si le levier d'accélérateur est actionné à fond.

Lorsque vous roulez à une vitesse constante, soyez attentif et conscient de ce qui se passe autour de vous.

Pour ralentir, relâcher le levier d'accélérateur au-delà du point de réglage, ou actionner le levier iBR.

Si le levier iBR est actionné pour freiner, le mode de limiteur de vitesse est neutralisé mais **pas désactivé**.

Une fois le levier iBR relâché et le levier d'accélérateur en marche avant, le mode de limiteur de vitesse s'engage de nouveau afin de restreindre la vitesse de l'embarcation au réglage sélectionné précédemment.

## Conditions préalables à l'activation du mode de limiteur de vitesse

La transmission est réglée sur FWD – Traction avant, sans réduction de couple due à des défauts.

Le mode Limiteur de vitesse peut être activé lorsque l'embarcation se déplace à plus de 15 km/h (9 mi/h).

Le levier de l'accélérateur est relâché.

### REMARQUE :

Le mode de limiteur de vitesse n'est pas disponible si le mode basse vitesse est actif.

## Activation du mode Limiteur de vitesse

1. Maintenir une vitesse constante.
2. Appuyez sur le bouton Contrôle Vitesse sur le clavier gauche.



### TYPIQUE

Vous entendrez un bip qui vous indique que le mode de limiteur de vitesse est actif. Le voyant de mode de limiteur de vitesse s'allume.



### TYPIQUE

1. Voyant de mode de limiteur de vitesse / basse vitesse

### REMARQUE :

L'activation du mode de limiteur de vitesse ne limite que la vitesse maximale possible à l'enfoncement du levier d'accélérateur. Il faut continuer à appuyer sur le levier d'accélérateur pour maintenir la vitesse de marche avant. Il est possible de faire varier la vitesse de la motomarine depuis le ralenti jusqu'à la vitesse de croisière sélectionnée à l'aide du levier d'accélérateur une fois la fonction de limiteur de vitesse activée. La vitesse de la motomarine peut varier selon les conditions.

## Désactivation du mode de limiteur de vitesse

Pour désactiver le mode de limiteur de vitesse:

1. Relâcher le levier d'accélérateur.
2. Appuyez et maintenez le bouton du régulateur de vitesse.
3. Redémarrer le moteur.
4. Sélectionnez la marche arrière

Le mode de limiteur de vitesse est désactivé lorsque:

- Le voyant de limiteur de vitesse s'éteint.

### REMARQUE :

Si le levier d'accélérateur n'est pas complètement relâché lorsque vous appuyez sur le bouton pour désactiver le mode de limiteur de vitesse, l'indicateur MODE de limiteur de vitesse reste allumé. La fonction de limiteur de vitesse reste active jusqu'à ce que l'accélérateur soit complètement relâché, puis l'indicateur MODE de limiteur de vitesse s'éteint.

### Mode basse vitesse

La commande d'accélérateur intelligente (iTC) comporte le mode basse vitesse qui permet au conducteur de régler le régime de ralenti. Cette fonction est utile lorsqu'on navigue dans une zone à vitesse restreinte où le conducteur doit être particulièrement vigilant afin d'éviter des obstacles.

Si vous accélérez au-delà d'environ 14 km/h (9 mi/h), le mode Vitesse lente sera désactivé et le moteur reviendra au ralenti lorsque vous relâcherez l'accélérateur.

Si une situation survient au cours de laquelle le conducteur doit arrêter ou accélérer rapidement face à une situation hasardeuse, le mode basse vitesse est désactivé lorsqu'on tire sur le levier d'accélérateur ou sur le levier iBR et le conducteur retrouve un contrôle normal de la motomarine.

### Précondition pour l'activation du mode Basse vitesse

Le mode Basse vitesse peut être activé lorsque la motomarine se déplace à moins de 15 km/h (9 mi/h).

### REMARQUE :

Le mode de limiteur de vitesse n'est pas disponible si le mode basse vitesse est actif.

### Activation du mode basse vitesse

Pour activer le mode basse vitesse :

1. Relâcher le levier d'accélérateur pour que le régime soit au ralenti.
2. Appuyez sur le bouton Contrôle Vitesse sur le clavier gauche.



### TYPIQUE

Le voyant de limiteur de vitesse / basse vitesse s'allumera sur l'affichage multifonctionnel pour indiquer l'activation.

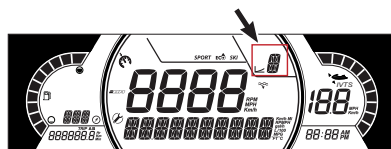


### TYPIQUE

1. Voyant de mode de limiteur de vitesse / basse vitesse

Un message défilera sur l'affichage multifonctionnel comme quoi le mode basse vitesse est maintenant actif.

Le réglage par défaut de la basse vitesse de 5 s'affichera dans l'affichage numérique.



## Modification du réglage du mode basse vitesse

Pour **accroître** ou **réduire** la basse vitesse, appuyer une ou plusieurs fois sur la flèche du haut sur le bouton à la droite du guidon.

### REMARQUE :

Il y a 9 réglages de basse vitesse possibles (1 à 9). Réglez le mode de basse vitesse à la vitesse désirée.

Lorsqu'on appuie sur le bouton à flèches haut/bas, le message « SET LEVEL » (niveau préréglé) s'affiche. Vous pouvez sélectionner l'un des 9 réglages de basse vitesse (1 à 9).

Le niveau 5 est le réglage par défaut; il correspond au ralenti normal du véhicule. Les niveaux 1 à 4 vous permettent de ralentir la vitesse du véhicule jusqu'à 1,5 km/h (1 mi/h). Le mode basse vitesse peut être utilisé comme mode de traîne et est utile pour la pêche. Les niveaux 6 à 9 vous permettent d'aller jusqu'à 12 km/h (7 mi/h) sans toucher le levier d'accélérateur.



### AVERTISSEMENT

**Le conducteur doit toujours être assis en position de conduite lorsque l'embarcation est en mouvement - Le cordon d'attache doit être fixé au VFI ou au poignet de du conducteur (dragonne requise) à tout moment.**

### REMARQUE :

La vitesse variera en fonction de la charge, des vents et des vagues.

## Désactivation du mode basse vitesse

Pour désactiver le mode basse vitesse, utiliser une des méthodes suivantes:

- Appuyez et maintenez le bouton de contrôle de vitesse.
- Appuyez sur le levier iBR.

- Accélérer au-delà de la basse vitesse la plus élevée réglée.

Lorsqu'on désactive le mode basse vitesse en accélérant à l'aide du levier d'accélérateur, le déflecteur iBR demeure en position de marche avant.

Lorsqu'on utilise le levier iBR, le déflecteur iBR passera en position de marche arrière, puis de point mort lorsqu'on relâche le levier.

Le mode basse vitesse est désactivé lorsque:

- Le voyant de limiteur de vitesse s'éteint.

## Mode Ski (si équipé).

Le mode ski permet des accélérations contrôlées répétées et une vitesse de remorquage constante pour le ski ou la planche nautique.

**REMARQUE :** Un signal GPS est nécessaire pour que la fonction Ski apparaisse dans l'instrumentation. Pour obtenir un signal GPS adéquat, nous vous recommandons de sortir l'embarcation à l'extérieur.

### Fonction RAMPE

La fonction RAMPE offre un réglage préprogrammé pour le lancement et l'accélération de l'embarcation.

RAMPE 1 offre :

- Le lancement le plus en douceur
- L'accélération la plus graduelle

RAMPE 5 offre :

- Le lancement le plus rapide
- L'accélération la plus rapide

### Fonction VITESSE CIBLE

La fonction VITESSE CIBLE restreint la vitesse de remorquage maximale.

Une fois la RAMPE sélectionnée, une vitesse moyenne cible de

l'embarcation pour cette RAMPE sera indiquée sur l'affichage numérique.

Le conducteur peut régler la vitesse cible à n'importe quelle valeur comprise dans la plage de vitesses de la RAMPE sélectionnée.

### **Utilisation du mode ski**

1. Appuyez sur le bouton MODE pour sélectionner le mode SKI.
2. Appuyez sur le bouton OK lorsque l'icône SKI clignote.
3. Sélectionnez la rampe de ski à l'aide de la flèche vers le HAUT ou le BAS. La rampe 1 donne l'accélération la plus lente.

### **REMARQUE :**

La rampe d'accélération ne se comportera pas de la même manière en fonction du type de véhicule, de la charge du véhicule et des conditions de l'eau. Pour des raisons de sécurité, commencez toujours par utiliser la rampe n ° 1 pour familiariser votre skieur avec l'accélération, puis changez la rampe si nécessaire.

4. Appuyez sur la flèche OK ou vers la DROITE pour confirmer la rampe d'accélération.
5. Sélectionnez la vitesse cible maximale à l'aide de la flèche vers le HAUT ou vers le BAS.
6. Appuyez sur la flèche OK ou vers la DROITE pour confirmer.

### **REMARQUE :**

À tout moment, vous pouvez utiliser les flèches vers la GAUCHE et vers la DROITE pour modifier la sélection de la rampe et de la vitesse.

7. Après votre sélection et lorsque vous êtes prêt, appuyez sur le bouton OK pour activer la fonction.

Le message **SKI READY** s'affiche.

Gardez l'accélérateur complètement appliqué au ski.

Relâcher l'accélérateur ou appliquer le frein met le mode SKI en pause; il suffit d'appuyer sur le bouton OK pour réactiver le mode SKI.

### **REMARQUE :**

Le MODE reste actif et prêt jusqu'à ce qu'un autre mode de conduite soit choisi.

### **Désactivation du mode ski**

Pour désactiver le mode ski pendant une randonnée, relâcher l'accélérateur pour ralentir la vitesse, puis appuyer sur le bouton MODE.

# OPÉRATIONS SPÉCIALES

## Nettoyage de l'admission d'eau de la turbine et de l'hélice

### **AVERTISSEMENT**

Se tenir à l'écart de la grille d'admission lorsque le moteur tourne. Les cheveux longs, vêtements amples ou sangles de votre vêtement de flottaison individuel, par exemple, peuvent s'emmêler dans les pièces mobiles.

Les algues, coquillages et autres débris peuvent s'accumuler sur la grille d'admission, l'arbre de transmission ou l'hélice. Certains problèmes peuvent survenir lorsque l'admission d'eau est obstruée. Par exemple:

- **Cavitation:** Le moteur tourne rapidement, mais la motomarine se déplace lentement à cause d'une poussée réduite du jet. Il se peut que les composants de la turbine soient endommagés.
- **Surchauffe:** Comme la turbine commande le débit d'eau servant à refroidir le système d'échappement, une admission obstruée entraînera la surchauffe du moteur et endommagera ses composants internes.

On peut nettoyer la partie obstruée par des algues de la façon suivante:

### **AVERTISSEMENT**

S'il faut retirer un objet coincé du système de propulsion, **RETIRER** le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

## Nettoyage sur l'eau

### **AVIS**

Avant de démarrer le moteur, vérifiez qu'il y a au moins 90 cm (3 pi) d'eau sous la partie arrière la plus basse de la coque lorsque tous les passagers sont à bord. Sinon, des dommages au système de propulsion pourraient survenir.

## Modèles équipés du système iDF

Si votre modèle est équipé du système iDF, utilisez-le maintenant. Reportez-vous à la section *Comment utiliser le système de pompage intelligent des débris* dans les instructions d'utilisation.

## Modèles sans système iDF

1. Balancez la motomarine plusieurs fois. La plupart du temps, cela permettra de dégager la partie obstruée.
2. Démarrer le moteur, puis s'assurer que la motomarine fonctionne normalement.

Si la méthode ci-dessus ne fonctionne pas:

3. Lorsque le moteur est en marche et avant de mettre les gaz, tirez sur le levier iBR pour sélectionner la marche arrière.
4. Donnez quelques accélérations très courtes.
5. Répéter l'opération au besoin.

Si le système est toujours obstrué, sortir la motomarine de l'eau pour la nettoyer. Reportez-vous à la section *Nettoyage à l'eau sur la plage*.

## Nettoyage à l'eau sur la plage

### AVERTISSEMENT

**Avant de nettoyer la turbine, RETIRER le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur pour empêcher le démarrage accidentel du moteur.**

1. Placer un carton ou un tapis près de la motomarine afin d'éviter de l'égratigner en la retournant pour la nettoyer.
2. Retourner la motomarine sur un côté pour la nettoyer.



### TYPIQUE

3. Mettez le levier iBR sur la position avant (si équipé). Voir les instructions détaillées de la fonction *Neutrisation iBR*.
4. Nettoyer l'admission d'eau.

En cas de difficulté, confier cette tâche à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

### AVIS

**Vérifier si la grille d'admission d'eau est endommagée. S'il y a lieu, voir un concessionnaire autorisé Sea-Doo pour la réparation.**

## Fonction de contournement de l'iBR

Lorsque la fonction de contournement de l'iBR est activée, l'utilisateur peut déplacer électroniquement le déflecteur iBR et la tuyère sur toute leur course au moyen du bouton de commande VTS.

### REMARQUE :

La fonction de contournement de l'iBR n'est disponible que le moteur étant arrêté.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Lorsqu'on déplace le déflecteur iBR en se servant de la fonction de contournement de l'iBR, assurez-vous qu'il n'y ait personne derrière l'embarcation. On peut se faire coincer les doigts par le déflecteur en mouvement.

**AVIS**

Si un objet ou un outil reste coincé dans le système iBR lorsqu'on utilise la fonction de contournement, les composants iBR risquent d'être endommagés. Retirer tout objet rigide qui pourrait nuire au mouvement du déflecteur iBR avant de déplacer ce dernier.

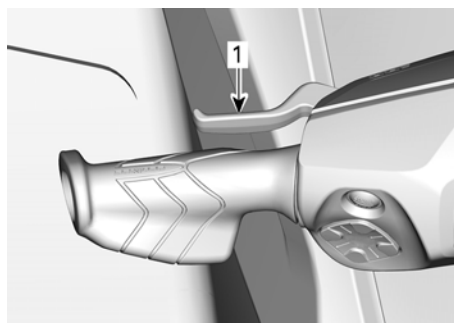
**⚠ AVERTISSEMENT**

Si on doit retirer un objet coincé dans le système de propulsion, observer à la lettre les directives suivantes:

- Retirez le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
- Attendez au moins 5 minutes.
- N'appuyez pas sur le bouton de démarrage/d'arrêt. Si vous appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt, attendez encore 5 minutes.

**REMARQUE :** Le cordon d'attache doit être installé pour éviter que l'indicateur multifonctionnel s'éteigne après son autovérification. L'alimentation électrique demeurera sous tension pendant environ 1 heure.

3. Appuyer sur le levier iBR et le tenir pendant toute la procédure.



1. Levier iBR actionné et tenu

4. Lorsque le message **NEUTRALISATION iBR - APPUYEZ SUR MODE** apparaît dans l'indicateur multifonctionnel, appuyez sur le bouton MODE.

Une fois la fonction activée, le message ON (activé) s'affiche.

5. Tout en retenant toujours le levier iBR, appuyer sur le bouton HAUT/BAS du correcteur d'assiette pour déplacer le déflecteur iBR. S'assurer que l'indication du VTS dans l'indicateur multifonctionnel change à mesure que le déflecteur iBR se déplace. Si le déflecteur monte, l'indication monte aussi.
6. Relâchez le levier iBR.
7. Retirez le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

### Activation de la fonction de contournement de l'iBR

1. Mettre le système électrique sous tension en appuyant sur le bouton de démarrage/d'arrêt.
2. Installer le cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

**⚠ AVERTISSEMENT**

Si on doit retirer un objet coincé dans le système de propulsion, observer à la lettre les directives suivantes:

- Retirez le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
- Attendez au moins 5 minutes.
- N'appuyez pas sur le bouton de démarrage/d'arrêt. Si vous appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt, attendez encore 5 minutes.

## Chavirement de la motomarine

La motomarine est conçue de façon qu'il soit difficile de la chavirer. Il y a un stabilisateur de chaque côté de la coque, ce qui améliore la stabilité de la motomarine. Dans le cas d'un chavirement, la motomarine restera dans cette position.

Pour retourner la motomarine, assurez-vous que le moteur est arrêté et que la clé D.E.S.S. n'est **PAS** installée. Saisissez la grille d'admission, placez le pied sur le pare-chocs latéral et, en utilisant le poids de votre propre corps, retournez la motomarine vers vous.

### REMARQUE :

Il y a une étiquette sur la poupe près du raccord de rinçage qui explique comment remettre la motomarine à l'endroit. L'étiquette est à l'envers pour qu'on puisse la lire lorsque la motomarine a chaviré.



TYPIQUE

Ce moteur est équipé du système de protection en cas de chavirage (T.O. P.S.MC). Lorsque la motomarine chavire, le moteur s'arrête automatiquement.

Lorsqu'on ramène la motomarine dans sa position de fonctionnement normale, on peut alors faire démarrer le moteur normalement.

### AVIS

**Si une motomarine reste chavirée plus de 5 minutes, ne pas tenter de démarrer le moteur pour que l'eau n'y pénètre et endommage le moteur. Adressez-vous dès que possible à un concessionnaire autorisé de motomarine Sea-Doo.**

### AVIS

**Si le moteur refuse de tourner, cesser immédiatement toute tentative. Sinon, le moteur pourrait être endommagé. Adressez-vous dès que possible à un concessionnaire autorisé de motomarine Sea-Doo.**

Dès que possible, vérifiez la présence d'eau dans la cale. Drainez selon les besoins lorsque vous êtes de retour sur la rive.

## Motomarine submergée

Pour limiter les dommages au moteur, faire ce qui suit dès que possible.

1. Vider la cale.
2. Si la motomarine était submergée dans de l'eau salée, vaporiser de l'eau douce sur la cale et les composants avec un boyau d'arrosage pour contrer l'effet corrosif du sel.

### AVIS

**Ne jamais tenter de lancer ou de démarrer le moteur. L'eau contenue dans le collecteur d'admission serait entraînée vers le moteur et pourrait gravement endommager celui-ci.**

3. Confier dès que possible la motomarine à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

### AVIS

**Sans entretien approprié, le moteur pourrait subir de graves dommages.**

## Moteur noyé d'eau

### AVIS

**Ne jamais tenter de lancer ou de démarrer le moteur. L'eau contenue dans le collecteur d'admission serait entraînée vers le moteur et pourrait gravement endommager celui-ci.**

Confiez dès que possible l'embarcation à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

### AVIS

**Sans entretien approprié, le moteur pourrait subir de graves dommages.**

## Remorquage de l'embarcation sur l'eau

Des mesures de précaution spéciales doivent être prises lors du remorquage d'une embarcation Sea-Doo sur l'eau.

La vitesse de remorquage maximale recommandée est de 8 km/h (5 MPH).

Cette opération empêchera le système d'échappement et, éventuellement, le moteur de se remplir d'eau. En effet, lorsque le moteur est arrêté, il n'y a aucune pression dans le système d'échappement; l'eau ne peut donc pas s'évacuer.

### AVIS

**À défaut de suivre ces recommandations, le moteur pourrait être endommagé. Si vous devez remorquer une embarcation en panne, ne dépassez pas la vitesse de remorquage maximale de 8 km/h (5 MPH).**

### AVIS

**Ne remorquez jamais une embarcation tournée vers l'arrière, car cela favoriserait une intrusion d'eau.**

### ATTENTION

**Un câble de remorquage doit toujours être fixé de manière à pouvoir être libéré lorsqu'il est sous charge.**

Cette page est intentionnellement  
vide

# ENTRETIEN

# CALENDRIER D'ENTRETIEN

L'entretien est indispensable pour maintenir l'embarcation en bon état de marche. Le véhicule doit être entretenu conformément au programme d'entretien.

L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une réclamation au regard de la garantie pourra être rejetée si, entre autres, le propriétaire ou l'opérateur a causé l'apparition de problèmes du fait d'un entretien ou d'une utilisation inapproprié(e).

Effectuez des vérifications périodiques et suivez le programme d'entretien. **L'entretien périodique ne dispense pas d'effectuer la vérification de préutilisation.**

## AVERTISSEMENT

**Si l'embarcation n'est pas entretenue conformément aux consignes du tableau d'entretien périodique et des procédures d'entretien, son utilisation peut ne pas s'avérer sécuritaire.**

## Réglementation de l'EPA – embarcation canadiennes et américaines (É.-U.)

**Un atelier de réparation ou une personne de votre choix peut effectuer l'entretien, le remplacement ou la réparation des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions.** Les opérations ci-dessous ne requièrent pas de composants ou d'entretien de la part de BRP ou d'un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

Bien qu'un concessionnaire autorisé Sea-Doo ait une connaissance technique approfondie et des outils pour l'entretien de votre véhicule, la garantie sur les systèmes antipollution n'est pas conditionnée par l'utilisation d'un concessionnaire autorisé Sea-Doo ou de tout autre établissement avec qui BRP a une relation commerciale.

L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une réclamation au regard de la garantie pourra être rejetée si, entre autres, le propriétaire ou l'opérateur a causé l'apparition de problèmes du fait d'un entretien ou d'une utilisation inapproprié(e).

Pour les réclamations de garantie reliées aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation des pièces reliées aux émissions aux concessionnaires autorisés Sea-Doo. Pour plus d'informations, reportez-vous à la **GARANTIE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION DE L'EPA DES É.-U.** de la section de ce document portant sur la *garantie*.

Suivez les instructions pour les exigences en essence dans la sous-section Essence de ce guide. Même si l'essence contenant plus de dix pour cent en volume d'éthanol est facilement disponible, l'EPA a publié une interdiction sur l'utilisation de l'essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol et elle s'applique à ce véhicule. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10% vol d'éthanol avec ce moteur risque d'endommager le système de contrôle des émissions.

## Utilisation en eau salée/eau sale

Lorsque votre embarcation est utilisée dans des eaux salées ou sales, ce type d'utilisation exige que des tâches d'entretien soient effectuées entre les intervalles annuels réguliers. Ils sont identifiés comme A+ dans le tableau ci-dessous.

Si vous roulez régulièrement dans de **l'eau salée ou sale**, respectez l'intervalle A+ et effectuez les tâches décrites dans le tableau ci-dessous.

## Calendrier d'entretien

Assurez-vous d'effectuer l'entretien approprié aux intervalles recommandés comme indiqué dans les tableaux.

Le tableau d'entretien indique les éléments qui doivent être traités en fonction de 2 critères, selon la première éventualité :

- Durée au calendrier
- Heures de navigation :

Vos habitudes de conduite déterminent les facteurs auxquels vous devrez adhérer. Par exemple :

- Une personne qui utilise son embarcation tous les week-ends suivra le **relevé des heures** pour déterminer la fréquence de son entretien.
- Une personne qui n'utilise son embarcation que rarement au cours de l'année, ou à quelques occasions seulement, suivra **la durée du calendrier** pour déterminer la fréquence de son entretien.

**IMPORTANT :** Les tableaux suivants indiquent l'application d'entretien appropriée pendant les 3 premières années. Pour les années suivantes, répétez le même schéma alternativement.

| Présentation de l'entretien |                       |                         |
|-----------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Durée Calendrier            | Totalisateur d'heures | Régulier eau salée/sale |
| Chaque mois                 |                       | <b>A+</b>               |
| 1 an                        | 100 heures            | <b>A</b>                |
| Chaque mois                 |                       | <b>A+</b>               |
| 2 ans                       | 200 heures            | <b>A et B</b>           |
| Chaque mois                 |                       | <b>A+</b>               |
| 3 ans                       | 300 heures            | <b>A</b>                |

**Moteurs Rotax 1630 ACE**

| <b>Régulier</b>                                                                                                                                                            | <b>A</b>                             | <b>B</b>                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| <b>A = Ajuster</b><br><b>C = Nettoyer</b><br><b>F = Rincer</b><br><b>I = Inspecter</b><br><b>L = Lubrifier</b><br><b>R = Remplacer</b><br><b>T = Serrer</b>                | Chaque année<br>ou<br>aux 100 heures | Aux 2 ans<br>ou<br>200 heures |
| <b>Alimentation en carburant et air</b>                                                                                                                                    |                                      |                               |
| Composants et fonction de l'alimentation en air (conduits, tuyaux, colliers)                                                                                               | I, C                                 |                               |
| Fonction et composants du système de carburant (bouchon du réservoir, fixation du réservoir, état des tuyaux, fuites)                                                      | I                                    |                               |
| Surcompresseur                                                                                                                                                             |                                      | I                             |
| <b>Pont et coque</b>                                                                                                                                                       |                                      |                               |
| Anodes sacrificielles                                                                                                                                                      | I                                    |                               |
| Panneaux et équipements                                                                                                                                                    | I, T                                 |                               |
| Coque                                                                                                                                                                      | I                                    |                               |
| <b>Moteur et refroidissement</b>                                                                                                                                           |                                      |                               |
| Composants du refroidissement du moteur (concentration du liquide de refroidissement, niveau du liquide de refroidissement, état des tuyaux, colliers de serrage, fuites). | I, A                                 |                               |
| Huile à moteur et filtre à huile                                                                                                                                           | R                                    |                               |
| Fonction et composants de l'allumage                                                                                                                                       | I                                    |                               |
| Supports en caoutchouc du moteur                                                                                                                                           | I                                    |                               |
| Bougies                                                                                                                                                                    |                                      | R                             |
| Liquide de refroidissement                                                                                                                                                 | R<br>Aux 5 ans<br>ou 300 heures      |                               |
| <b>Échappement et émissions</b>                                                                                                                                            |                                      |                               |
| Composants de l'échappement (joints, tuyaux, état du silencieux, fuites)                                                                                                   | I                                    |                               |
| Système d'échappement                                                                                                                                                      | F                                    |                               |
| <b>Freins</b>                                                                                                                                                              |                                      |                               |
| Fonction et composants de freinage                                                                                                                                         | I,                                   |                               |
| <b>Propulsion</b>                                                                                                                                                          |                                      |                               |
| Fonction et composants de la propulsion                                                                                                                                    | I                                    | I, L                          |

| Régulier                                                                                                                                                    | A                                    | B                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| <b>A = Ajuster</b><br><b>C = Nettoyer</b><br><b>F = Rincer</b><br><b>I = Inspecter</b><br><b>L = Lubrifier</b><br><b>R = Remplacer</b><br><b>T = Serrer</b> | Chaque année<br>ou<br>aux 100 heures | Aux 2 ans<br>ou<br>200 heures |
| <b>Système électrique</b>                                                                                                                                   |                                      |                               |
| Connexions de la batterie et état                                                                                                                           | I                                    |                               |
| Acheminement du harnais électrique                                                                                                                          | I                                    |                               |
| Modules et mises à jour logicielles applicables                                                                                                             | I                                    |                               |
| Fonctionnement des commutateurs de commande et de l'éclairage                                                                                               | I                                    |                               |
| <b>Direction et commandes</b>                                                                                                                               |                                      |                               |
| Fonction et composants de direction                                                                                                                         | I                                    |                               |
| Fonctionnement de l'accélérateur                                                                                                                            | I                                    |                               |
| <b>Fonction</b>                                                                                                                                             |                                      |                               |
| Support du transducteur du détecteur de poissons                                                                                                            | I, A                                 |                               |

| <b>EAU SALÉE/SALE</b>                                                                                                                                                      | <b>A+</b>                                                                                                                                | <b>A</b>                              | <b>B</b>                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| <b>A = Ajuster</b><br><b>C = Nettoyer</b><br><b>F = Rincer</b><br><b>I = Inspecter</b><br><b>L = Lubrifier</b><br><b>R = Remplacer</b><br><b>T = Serrer</b>                | <b>Après chaque utilisation en eau salée ou dans des eaux sales ou mensuellement lorsque utilisé en eau salée ou dans des eaux sales</b> | <b>Chaque année ou aux 100 heures</b> | <b>Aux 2 ans ou 200 heures</b> |
| <b>Alimentation en carburant et air</b>                                                                                                                                    |                                                                                                                                          |                                       |                                |
| Composants et fonction de l'alimentation en air (conduits, tuyaux, colliers)                                                                                               |                                                                                                                                          | I, C                                  |                                |
| Fonction et composants du système de carburant (bouchon du réservoir, fixation du réservoir, état des tuyaux, fuites)                                                      |                                                                                                                                          | I                                     |                                |
| Surcompresseur                                                                                                                                                             |                                                                                                                                          |                                       | I                              |
| <b>Pont et coque</b>                                                                                                                                                       |                                                                                                                                          |                                       |                                |
| Anodes sacrificielles                                                                                                                                                      | I<br>Tous les mois                                                                                                                       | I                                     |                                |
| Panneaux et équipements                                                                                                                                                    |                                                                                                                                          | I, T                                  |                                |
| Coque                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                          | I                                     |                                |
| <b>Moteur et refroidissement</b>                                                                                                                                           |                                                                                                                                          |                                       |                                |
| Compartiment moteur                                                                                                                                                        | F<br>Après chaque utilisation                                                                                                            |                                       |                                |
| Composants métalliques du compartiment moteur                                                                                                                              | L<br>Tous les mois                                                                                                                       |                                       |                                |
| Composants du refroidissement du moteur (concentration du liquide de refroidissement, niveau du liquide de refroidissement, état des tuyaux, colliers de serrage, fuites). |                                                                                                                                          | I, A                                  |                                |
| Huile à moteur et filtre à huile                                                                                                                                           |                                                                                                                                          | R                                     |                                |
| Fonction et composants de l'allumage                                                                                                                                       |                                                                                                                                          | I                                     |                                |

| EAU SALÉE/SALE                                                                                                                                              | A+                                                                                                                                | A                              | B                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| <b>A = Ajuster</b><br><b>C = Nettoyer</b><br><b>F = Rincer</b><br><b>I = Inspecter</b><br><b>L = Lubrifier</b><br><b>R = Remplacer</b><br><b>T = Serrer</b> | Après chaque utilisation en eau salée ou dans des eaux sales ou mensuellement lorsque utilisé en eau salée ou dans des eaux sales | Chaque année ou aux 100 heures | Aux 2 ans ou 200 heures |
| Supports en caoutchouc du moteur                                                                                                                            |                                                                                                                                   | I                              |                         |
| Bougies                                                                                                                                                     |                                                                                                                                   |                                | R                       |
| Liquide de refroidissement                                                                                                                                  |                                                                                                                                   | R<br>Aux 5 ans ou 300 heures   |                         |
| <b>Échappement et émissions</b>                                                                                                                             |                                                                                                                                   |                                |                         |
| Composants de l'échappement (joints, tuyaux, état du silencieux, fuites)                                                                                    |                                                                                                                                   | I                              |                         |
| Système d'échappement                                                                                                                                       | F<br>Après chaque utilisation                                                                                                     | I                              |                         |
| <b>Freins</b>                                                                                                                                               |                                                                                                                                   |                                |                         |
| Fonction et composants de freinage                                                                                                                          |                                                                                                                                   | I,                             |                         |
| <b>Propulsion</b>                                                                                                                                           |                                                                                                                                   |                                |                         |
| Fonction et composants de la propulsion                                                                                                                     |                                                                                                                                   | I                              | I, L                    |
| <b>Système électrique</b>                                                                                                                                   |                                                                                                                                   |                                |                         |
| Connexions de la batterie et état                                                                                                                           |                                                                                                                                   | I                              |                         |
| Acheminement du harnais électrique                                                                                                                          |                                                                                                                                   | I                              |                         |
| Modules et mises à jour logicielles applicables                                                                                                             |                                                                                                                                   | I                              |                         |
| Fonctionnement des commutateurs de commande et de l'éclairage                                                                                               |                                                                                                                                   | I                              |                         |
| <b>Direction et commandes</b>                                                                                                                               |                                                                                                                                   |                                |                         |
| Fonction et composants de direction                                                                                                                         |                                                                                                                                   | I                              |                         |

| EAU SALÉE/SALE                                                                                                                                             | A+                                                                                                                                | A                              | B                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| <b>A = Ajuster</b><br><b>C = Nettoyer</b><br><b>F = Rincer</b><br><b>I = Inspecter</b><br><b>L = Lubrifier</b><br><b>R = Remplacer</b><br><b>T= Serrer</b> | Après chaque utilisation en eau salée ou dans des eaux sales ou mensuellement lorsque utilisé en eau salée ou dans des eaux sales | Chaque année ou aux 100 heures | Aux 2 ans ou 200 heures |
| Fonctionnement de l'accélérateur                                                                                                                           |                                                                                                                                   | I                              |                         |
| Direction et commandes                                                                                                                                     |                                                                                                                                   |                                |                         |
| Fonction et composants de direction                                                                                                                        |                                                                                                                                   | I                              |                         |
| Fonctionnement de l'accélérateur                                                                                                                           |                                                                                                                                   | I                              |                         |
| Fonction                                                                                                                                                   |                                                                                                                                   |                                |                         |
| Support du transducteur du détecteur de poissons                                                                                                           |                                                                                                                                   | I, A                           |                         |

# PROCÉDURES D'ENTRETIEN

Cette section comprend des consignes d'entretien de base.

## ⚠ AVERTISSEMENT

Arrêtez le moteur et suivez ces procédures lors d'un entretien. Si vous ne suivez pas les procédures d'entretien appropriées, vous risquez d'être blessé par des pièces chaudes ou mobiles, l'électricité, des produits chimiques, etc.

## ⚠ AVERTISSEMENT

S'il faut remplacer un dispositif de verrouillage (pattes de verrouillage, attaches autobloquantes, etc.), toujours le remplacer par un neuf.

## AVIS

Ne jamais laisser d'objets, de chiffons, d'outils, etc., dans le compartiment moteur ni dans la cale.

### Couvercle de service du moteur



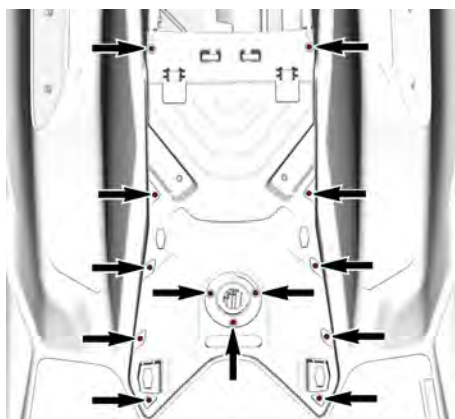
#### Retrait du couvercle de service du moteur

1. Enlevez les sièges.
2. Retirez le couvercle du mât de ski/wake.



TYPIQUE

3. Retirez les vis.



TYPIQUE

4. Déposer le couvercle.

#### Installation du couvercle de service du moteur

1. Pour l'installation, inversez les étapes du retrait. Cependant, prêtez attention aux points suivants.
2. Poser toutes les vis.
3. Serrez les vis au couple prescrit.

#### Couple de serrage

|                                       |                                                 |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Vis du couvercle de service du moteur | $2,8 \pm 0,2$<br>$\text{Nm} 25 \pm 2$<br>lbf-po |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------|

## Huile à moteur

### Huile moteur recommandée

Les moteurs Rotax® ont été développés et validés avec de l'huile XPS®.

BRP recommande en tout temps l'utilisation de son huile XPS ou d'une huile équivalente.

Ne pas ajouter d'additifs d'huile à l'huile à moteur recommandée. Les dommages causés par l'utilisation d'une huile qui ne convient pas pour ce moteur ou par l'ajout d'additifs d'huile peuvent ne pas être couverts par la garantie limitée BRP.

#### Huile de moteur recommandée XPS

Huile synthétique 5W40

#### Moteur **sans** compresseur volumétrique

Utilisez de l'**huile moteur SAE 4 temps synthétique** respectant ou dépassant les spécifications suivantes de l'industrie des lubrifiants :

Vérifiez toujours l'étiquette de certification de service API sur le récipient d'huile afin de vous assurer qu'elle comporte au moins l'une des classes ci-dessus.

- **Classification de service API SN, ou**
- **JASO-MA2**

#### Moteur **avec** compresseur volumétrique

Utilisez de l'**huile à moteur de moto SAE 4 temps compatible avec les embrayages à bain d'huile** respectant ou dépassant les deux spécifications suivantes de l'industrie des lubrifiants :

Vérifiez toujours l'étiquette de certification de service API sur le récipient d'huile afin de vous assurer qu'elle comporte au moins l'une des classes ci-dessus.

- **Classification de service API SN, ou**
- **JASO-MA2**

#### Vérification du niveau d'huile à moteur

#### AVIS

Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur.

#### ⚠ ATTENTION

Beaucoup de composants à l'intérieur du compartiment moteur peuvent être brûlants. Un contact direct peut provoquer des brûlures.

Si l'embarcation est hors de l'eau

#### AVIS

Le véhicule doit être sur une surface de niveau.

#### ⚠ ATTENTION

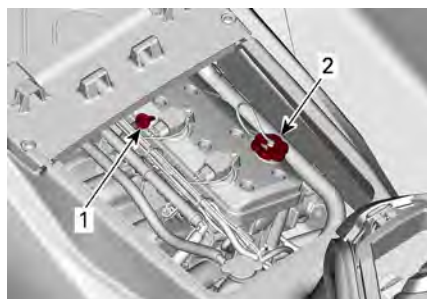
Lorsque le moteur fonctionne l'embarcation étant hors de l'eau, l'échangeur de chaleur dans la plaque de promenade peut devenir brûlant. Éviter de toucher à la plaque de promenade puisqu'on pourrait se brûler.

1. Soulever la languette de la remorque et l'immobiliser de façon que le rail du pare-chocs soit de niveau.
2. Branchez un boyau d'arrosage au raccord de rinçage du système d'échappement. Reportez-vous à *Système d'échappement* dans cette section et suivez la procédure.

## AVIS

**Ne jamais faire fonctionner le moteur sans alimenter le système d'échappement en eau. Le système d'échappement peut être gravement endommagé s'il n'est pas refroidi. Ne laissez jamais tourner le moteur plus de 2 minutes. De plus, la chaleur extrême causera des dommages au moteur.**

3. Enlevez le ou les sièges.
4. Démarrez le moteur.
5. Ouvrez le robinet d'eau.
6. Faites tourner le moteur FROID au **ralenti pendant 30 secondes**.
7. Fermez le robinet d'eau.
8. Faites tourner le moteur à 4000-4500 tr/mn pendant 15 secondes.
9. Arrêtez soudainement le moteur en appuyant sur le bouton Marche/Arrêt ou en retirant le cordon coupe-circuit.
10. Attendez au moins 30 secondes pour que l'huile se dépose dans le moteur, puis retirez la jauge et essuyez-la.



### TYPIQUE

1. Jauge de niveau d'huile
2. Bouchon de remplissage d'huile

11. Réinsérez la jauge et poussez-la à fond.
12. Sortez de nouveau la jauge et lisez le niveau d'huile. Il doit se situer entre les marques PLEIN et AJOUTER.



### TYPIQUE

1. Plein
2. Ajouter
3. Plage de fonctionnement

13. Sinon, ajoutez de l'huile jusqu'à ce que le niveau se situe entre les marques.

1. Retirez le bouchon d'huile.
2. Placez un entonnoir dans l'orifice du couvercle des soupapes.
3. Ajoutez une petite quantité d'huile pour atteindre le bon niveau.

**AVIS**

Évitez tout remplissage excessif.

**REMARQUE :**

Chaque fois qu'on ajoute de l'huile dans le moteur, il faut suivre de nouveau toutes les étapes décrites précédemment. Sinon, le niveau d'huile lu sera erroné.

14. Bien replacer le bouchon et la jauge.

**AVIS**

Assurez-vous que le bouchon de remplissage d'huile soit bien serré. Sinon, l'huile du moteur peut s'échapper.

**Vidange d'huile moteur et remplacement du filtre à huile**

La vidange de l'huile et le remplacement du filtre peuvent être faits par un concessionnaire autorisé Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

**Liquide de refroidissement****Liquide de refroidissement recommandé****Liquide de refroidissement XPS recommandé**

Liquide de refroidissement prémélangé à durée de vie prolongée

Si le liquide de refroidissement XPS recommandé n'est pas disponible

Utilisez un liquide de refroidissement pré-mélangé (50 %, 50 %) à base d'éthylène glycol ayant une faible teneur en silicate et étant spécialement formulé pour les moteurs à combustion interne en aluminium.

**AVIS**

Utilisez un antigel à base d'éthylène glycol comportant des agents anticorrosion destinés spécifiquement aux moteurs à combustion interne en aluminium.

Pour éviter que l'antigel se détériore, toujours utiliser la même marque et le même grade. Ne jamais mélanger différents grades ou marques à moins de purger complètement le système de refroidissement avant de le remplir.

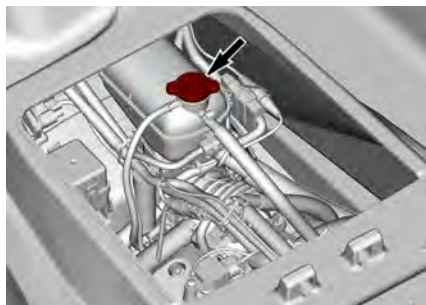
**Niveau de liquide de refroidissement****⚠ AVERTISSEMENT**

Vérifiez le niveau de liquide de refroidissement quand le moteur est froid. N'ajoutez jamais de liquide de refroidissement lorsque le moteur est chaud.

**⚠ ATTENTION**

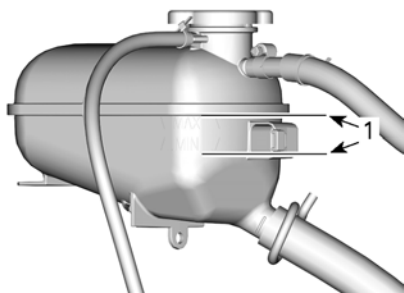
Beaucoup de composants à l'intérieur du compartiment moteur peuvent être brûlants. Un contact direct peut provoquer des brûlures.

1. Enlevez les sièges.
2. Repérer le bouchon du réservoir d'expansion du système de refroidissement.



TYPIQUE

Lorsque l'embarcation se trouve sur une surface horizontale et que le moteur est froid, le niveau du liquide doit être entre les marques MIN. et MAX. du réservoir.



**VASE D'EXPANSION DU LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT**

1. Niveau entre les marques alors que le moteur est froid

#### REMARQUE :

L'embarcation est de niveau lorsqu'elle est dans l'eau. Sur une remorque, soulevez le timon de la remorque et immobilisez-le sur cette position lorsque la partie inférieure de la coque est au même niveau.

Ajouter du liquide de refroidissement (voir le liquide recommandé dans la section *Liquide de refroidissement du moteur*, pour ajuster le niveau entre les marques au besoin. Utilisez un entonnoir pour éviter de renverser du liquide. Évitez tout remplissage excessif.

3. Resserrez correctement le bouchon du vase d'expansion. Réinstallez les sièges.

#### REMARQUE :

Si le système de refroidissement a souvent besoin de liquide de refroidissement, cela est l'indication d'une fuite ou d'une anomalie du moteur. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

## Remplacement du liquide de refroidissement du moteur

Le remplacement du liquide de refroidissement devrait être effectué par un concessionnaire autorisé de motomachines Sea-Doo.

## Bobines d'allumage

### Accès aux bobines d'allumage

1. Retirez le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
2. Enlevez le ou les siège(s).
3. Déposez le couvercle de service du moteur. Reportez-vous à la section *Dépose du couvercle de service du moteur*.

### Dépose de la bobine d'allumage

1. Débrancher le connecteur de la bobine d'allumage.

### AVIS

**Ne pas utiliser d'outil pour déga-  
ger la bobine d'allumage.**

2. Enlevez la vis de fixation de la bobine d'allumage.
3. Extraire la bobine d'allumage de la bougie en déplaçant la bobine d'un côté à l'autre tout en la tirant vers le haut.

### Installation de la bobine d'allumage

1. Alignez l'orifice de la vis de fixation de la bobine avec l'orifice fileté sur le couvercle de soupape.
2. Installez la bobine sur la bougie et l'enfoncer jusqu'à ce qu'elle repose contre le couvercle de soupape.
3. Installez la vis de fixation et la serrer au couple spécifié.

### Couple de serrage

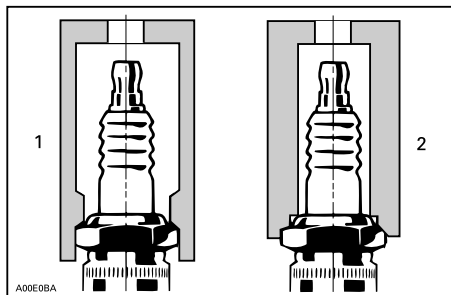
|                                         |                           |
|-----------------------------------------|---------------------------|
| Vis de fixation de la bobine d'allumage | 9 ± 1 Nm<br>80 ± 9 lbf-po |
|-----------------------------------------|---------------------------|

4. Branchez le connecteur de bobine d'allumage.

## Bougies

### Retrait de la bougie

1. Retirez les bobines d'allumage. Voir la section *Dépose de la bobine d'allumage*.
2. Nettoyez les bougies et la culasse avec de l'air comprimé.
3. Desserrez la bougie d'allumage complètement à l'aide d'une douille à bougie.



1. Douille approuvée
2. Douille inadéquate

4. Utilisez la bobine d'allumage pour retirer les bougies de leur trou.

### Installez la bougie

Avant d'installer les bougies, assurez-vous que la surface de contact de la culasse et des bougies n'est pas sale.

1. À l'aide d'une jauge d'épaisseur, vérifiez l'écartement des électrodes comme indiqué dans les *Spécifications techniques*. Remplacez la bougie d'allumage si elle n'est pas conforme aux spécifications.

## AVIS

**Ne réglez pas l'écartement des électrodes de ce type de bougie. Les électrodes négatives pourraient en être affaiblies, ce qui pourrait mener à un bris des électrodes et à de graves dommages au moteur.**

2. Appliquez un lubrifiant anti-grippant sur les filets de la bougie pour éviter tout risque de grippage.
3. Serrez les bougies à la main dans la culasse. Ensuite, serrez les bougies à la valeur recommandée à l'aide d'une douille à bougie.

### Couple de serrage

|        |                                                          |
|--------|----------------------------------------------------------|
| Bougie | $18 \pm 2 \text{ Nm}$<br>( $159 \pm 18 \text{ lbf-po}$ ) |
|--------|----------------------------------------------------------|

4. Installez les bobines d'allumage. Se reporter à *bobine d'allumage*.

## Système d'échappement

### ⚠ DANGER

**NE PAS faire tourner le moteur à l'intérieur ni sans une ventilation suffisante, ni laisser les gaz d'échappement s'accumuler dans des endroits sans aération. L'échappement des moteurs contient du monoxyde de carbone (CO) qui, s'il est inhalé, peut causer des lésions cérébrales graves, voire la mort.**

### Rinçage du système d'échappement

Il est essentiel de rincer le système d'échappement à l'eau douce afin de neutraliser les effets corrosifs du sel ou des autres produits chimiques contenus dans l'eau. Le rinçage sert à dégager le sable, le sel, les coquilles et les autres particules des chemises d'eau ou des boyaux.

Rincer le système d'échappement à chaque fin de journée d'utilisation ou chaque fois que l'embarcation est remise pendant une longue période.

### AVIS

Si on ne rince pas le système lorsque nécessaire, de graves dommages seront causés au système d'échappement. Voir à ce que le moteur tourne pendant toute l'opération.

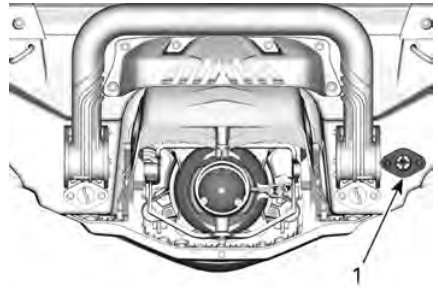
### ⚠ AVERTISSEMENT

Effectuer ces opérations dans un endroit bien aéré. Certains composants à l'intérieur du compartiment moteur peuvent être brûlants. Un contact direct peut provoquer des brûlures. Ne toucher à aucune pièce électrique ou à la turbine lorsque le moteur tourne.

### ⚠ AVERTISSEMENT

Lorsqu'on fait fonctionner le moteur alors que l'embarcation est hors de l'eau, l'échangeur de chaleur dans la plaque de promenade peut devenir très chaud. Éviter tout contact avec cette plaque afin de prévenir les brûlures.

1. Brancher un tuyau d'arrosage au raccord de rinçage situé à l'arrière de l'embarcation. **Ne pas ouvrir le robinet d'eau pour l'instant.**



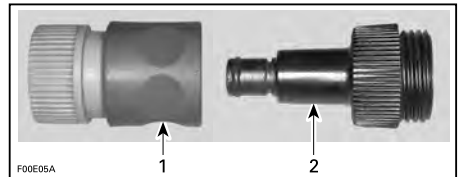
1. Raccord d'entrée d'eau

### REMARQUE :

On conseille de servir de l'outil recommandé lorsqu'on utilise un adaptateur à branchement rapide pour faciliter l'utilisation d'un boyau d'arrosage.

#### Outil recommandé

Adaptateur de  
raccord de rinçage  
295 500 473



1. Adaptateur à branchement rapide
  2. Adaptateur du raccord de rinçage
2. Pour rincer le système d'échappement, démarrez le moteur puis ouvrez immédiatement le robinet d'eau.

### AVIS

Toujours démarrer le moteur avant d'ouvrir le robinet. Ouvrir le robinet immédiatement après le démarrage du moteur pour empêcher la surchauffe. Lorsque l'embarcation est hors de l'eau, ne jamais faire fonctionner le moteur sans alimenter le système d'échappement en eau.

3. Laissez tourner le moteur pendant 90 secondes au ralenti.

### AVIS

**Ne jamais faire tourner le moteur plus de 2 minutes, car l'anneau d'étanchéité de l'arbre de transmission n'est plus refroidi lorsque l'embarcation est hors de l'eau. De plus, la chaleur extrême causera des dommages au moteur.**

4. S'assurer que l'eau s'écoule par la turbine lors du rinçage.
5. Fermez le robinet d'eau, faites tourner le moteur à 5000 tours/mi-  
nute pendant 5 secondes, puis ar-  
rêtez le moteur.

### AVIS

**Toujours fermer le robinet du boy-  
au d'arrosage avant d'arrêter le  
moteur.**

6. Déconnectez le tuyau d'arrosage  
et l'adaptateur de raccord de rin-  
çage (si utilisé).

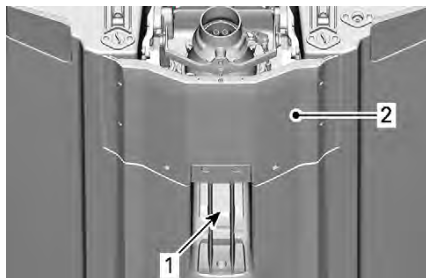
## Plaque de promenade et grille d'admission d'eau

### *Inspection de la plaque d'appui et de la grille d'admission d'eau*

Vérifier si la plaque de promenade et la grille d'admission d'eau sont en-  
dommagées. Rendez-vous chez votre  
concessionnaire Sea-Doo pour faire  
réparer ou remplacer toute pièce  
endommagée.

### ⚠ AVERTISSEMENT

**Avant d'inspecter la grille d'ad-  
mission d'eau, toujours enlever le  
cordon d'attache de l'interrupteur  
coupe-circuit du moteur.**



### INSPECTEZ CES ENDROITS :

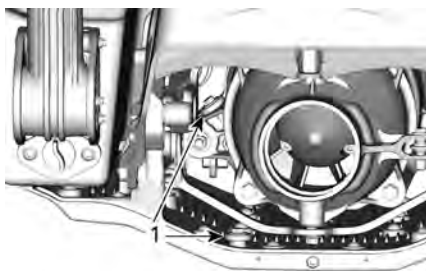
1. Admission d'eau
2. La plaque de promenade

## Anodes sacrificielles

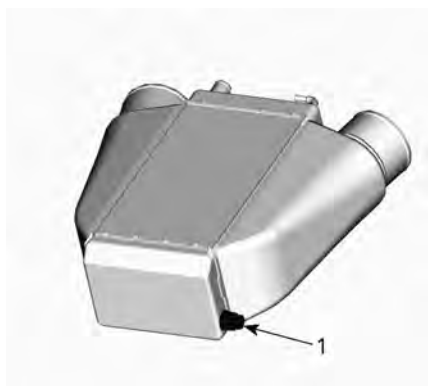
### *Inspection des anodes sacrificielles*

Les anodes sacrificielles sont situées  
sur :

- La pompe
- La plaque de promenade
- Refroidisseur intermédiaire (selon  
l'équipement)



1. Anodes sacrificielles



**REFROIDISSEUR INTERMÉDIAIRE - 230  
(SI ÉQUIPÉ)**



**REFROIDISSEUR INTERMÉDIAIRE - 300  
(SI ÉQUIPÉ)**

Vérifiez l'usure des anodes sacrificielles. Si elles sont usées de plus de la moitié, remplacez-les.

### **Dépose de l'anode sacrificielle**

Dévisser l'écrou de fixation de l'anode sacrificielle puis retirer l'anode.

### **Installation des anodes sacrificielles**

L'installation s'effectue dans l'ordre inverse de la dépose.

## **Couple de serrage**

$9 \pm 1$  Nm  $80 \pm 9$  lbf-po

## **Pylône de planche de wakeboard/ ski (si équipé)**

### **Inspection du pylône de planche de wakeboard/ ski.**

Vérifiez le fonctionnement du pylône de planche de wakeboard/ ski. S'assurer qu'elle monte et descend facilement.

Vérifiez le fonctionnement du mécanisme de verrouillage.

Vérifiez que les fixations soient bien serrées. Si vous trouvez un élément défectueux, n'utilisez pas le pylône de planche de wakeboard/ ski. Allez chez un concessionnaire Sea-Doo agréé pour le faire réparer.

### **Lubrification du pylône de planche de wakeboard/ ski.**

Nettoyez le pylône de planche de wakeboard/ ski et appliquez une légère couche de graisse Super Lube ou équivalent.

Lubrifiez le mât sur toute sa longueur.

Essuyez tout excédent de graisse et réinstallez le mât.

Sortez et rentrez le mât plusieurs fois pour étaler le lubrifiant.

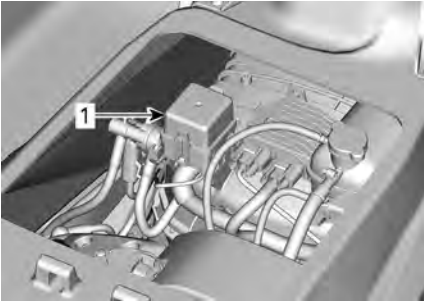
## **Fusibles**

### **Emplacement des fusibles**

Les fusibles sont regroupés dans une seule boîte à fusibles.

Pour accéder à la boîte à fusibles :

Enlevez le ou les siège(s).



**TYPIQUE**

1. Boîte à fusibles

Écraser ensemble les languettes de verrouillage. Retenir et tirer le couvercle de la boîte à fusibles pour l'ouvrir.

**REMARQUE :**

Le calibre des fusibles et leur position sont illustrés sur le couvercle de la boîte à fusibles.

Utiliser l'outil de dépose et d'installation compris dans la boîte à fusibles pour faciliter le retrait des fusibles.

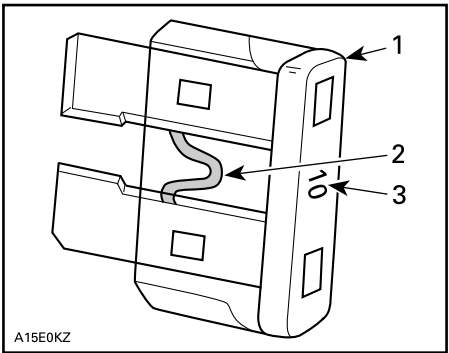
**Contrôle d'un fusible**

Vérifiez l'état des fusibles et remplacez-les si nécessaire.

**⚠ Avertissement**

Ne jamais utiliser un fusible dont le calibre est supérieur aux spécifications.

Tirez sur le fusible pour l'extraire du porte-fusible. Vérifiez si le filament est fondu.



**TYPIQUE**

- 1. Fusible
- 2. Vérifiez s'il est fondu
- 3. Calibre du fusible (Ampères)

**⚠ Avertissement**

Si un fusible saute plus d'une fois, la source du dysfonctionnement doit être identifiée et corrigée avant le redémarrage. Contactez un concessionnaire agréé Ski--Doo pour vos révisions.

**Description des fusibles**

| Fu<br>sible | Cali<br>bre | Description                                                                       |
|-------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| 1           | -           | Non utilisé                                                                       |
| 2           | 15 A        | Allumage,<br>Injection de<br>carburant bobine<br>d'allumage et<br>pompe à essence |
| 3           | 3 A         | Pompe de la cale<br>(si équipé)                                                   |
| 4           | -           | Non utilisé                                                                       |
| 5           | -           | Non utilisé                                                                       |
| 6           | 30 A        | Charge                                                                            |
| 7           | 5 A         | Faisceau de<br>câbles                                                             |

| Fu<br>sible | Cali<br>bre | Description                                              |
|-------------|-------------|----------------------------------------------------------|
| 8           | -           | Non utilisé                                              |
| 9           | 30 A        | iBR                                                      |
| 10          | 5 A         | Démarrage/arrêt                                          |
| 11          | 5 A         | ECM                                                      |
| 12          | 30 A        | Batterie                                                 |
| 13          | 15 A        | Outil de<br>diagnostic 2                                 |
| 14          | 15 A        | Outil de<br>diagnostic 1,<br>connecteur<br>d'accessoires |

# ENTRETIEN DE L'EMBARCATION

Sortir l'embarcation de l'eau tous les jours.

## Soins d'après-utilisation

### *Rinçage du système d'échappement*

Le rinçage du système d'échappement doit être fait quotidiennement si l'embarcation est utilisée en eau salée ou sale.

Voir les *Procédures d'entretien*.

### *Entretien supplémentaire à la suite d'une utilisation en eau sale ou salée*

Lorsque l'embarcation est utilisée en eau sale, et surtout en eau salée, on recommande d'y apporter des soins supplémentaires pour la protéger, tout comme ses composants.

Rincez la cale de l'embarcation à l'eau douce.

N'utilisez jamais un nettoyeur à haute pression pour nettoyer la cale. **NE LE NETTOYER QU'À BASSE PRES-SION SEULEMENT (avec un tuyau d'arrosage par exemple).**

Une pression élevée pourrait causer des dommages aux systèmes électriques ou mécaniques.



### **ATTENTION**

**Laisser le moteur refroidir avant d'effectuer toute opération d'entretien.**

## **AVIS**

**Si le rinçage de l'embarcation, le rinçage du système d'échappement et le traitement anticorrosion ne sont pas faits lorsque l'embarcation est utilisée en eau salée, cette dernière sera endommagée ainsi que ses composants. Ne jamais la remiser de façon qu'elle soit exposée aux rayons du soleil.**

## Nettoyage des sièges

Avant d'appliquer un produit de nettoyage sur le siège, essayez d'effacer les marques avec une gomme blanche.

De nombreuses marques, comme celles des chaussures, peuvent être enlevées facilement avec cette méthode.

Ne laissez aucun objet mouillé, tels que serviettes ou maillots de bain, ni aucun objet biologique, comme de la nourriture ou des feuilles sur les sièges. Des dommages permanents peuvent se produire.

## Carrosserie et coque

### *Réparer*

Dans le cas où toute réparation de composants de la carrosserie ou de la coque serait nécessaire, consulter un concessionnaire autorisé de motomachines Sea-Doo.

### *Nettoyage*

À l'occasion, lavez la carrosserie à l'eau savonneuse (utilisez toujours un détergent doux). Rincez à fond à l'eau douce.

Éliminez les organismes marins à l'intérieur et à l'extérieur de la coque.

**AVIS**

**Ne jamais utiliser avec un des produits suivants :**

- Nettoyant intensif XPS S4
- Détergent agressif
- Nettoyant dégraissant
- Ammoniaque
- Acétone ou autres cétones
- Alcool
- Toluène ou autres solvants aromatiques
- Solvants chlorés
- Essences minérales
- Diluants de peinture
- Produit à base pétrole.

**AVIS**

**Ne jamais laisser l'embarcation dans l'eau pendant la période de remisage. Ne jamais la remiser de façon qu'elle soit exposée aux rayons du soleil. Ne jamais la remiser dans un emballage de plastique.**

On peut éliminer les taches sur le siège et les surfaces de fibre de verre au moyen du Nettoyant tout usage XPS ou l'équivalent.

Pour nettoyer les tapis, utilisez le nettoyant de base aux agrumes 3M<sup>MC</sup> (bombe aérosol de 24 oz) ou un équivalent.

**⚠ AVERTISSEMENT**

**Ne jamais appliquer de protecteur à plastique ou à vinyle sur le tapis ou le siège, car cela les rendrait glissants et les occupants pourraient tomber de la motomarine.**

Respecter l'environnement; veiller à ne déverser aucune quantité de carburant, d'huile ou de solution nettoyante dans les cours d'eau.

**Protection**

Appliquer une cire marine de qualité sur la carrosserie.

Si la motomarine est remise à l'extérieur, la couvrir d'une bâche pour empêcher que les rayons du soleil et l'accumulation de saleté abîment les composants de plastique et le fini ainsi que pour prévenir l'accumulation de poussière.

# ENTREPOSAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

## Rangement

### **AVERTISSEMENT**

Comme le carburant et l'huile sont inflammables, demander à un concessionnaire autorisé d'embarcations Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix de vérifier l'intégrité du système d'alimentation tel qu'il est spécifié dans le tableau d'entretien périodique.

Dans le cas du remisage, on recommande que l'embarcation soit révisée par un concessionnaire autorisé Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Les opérations qui suivent peuvent être néanmoins effectuées par le propriétaire avec un minimum d'outils.

### **REMARQUE :**

Effectuer les opérations dans l'ordre indiqué dans cette section.

### **AVIS**

Ne pas démarrer le moteur pendant la période de remisage.

## Système de propulsion

### Nettoyage de la turbine

### **AVERTISSEMENT**

Toujours enlever le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur avant de nettoyer la turbine pour empêcher le démarrage accidentel du moteur. Le moteur doit être arrêté lors de cette opération.

Rincez la turbine en projetant de l'eau dans ses ouvertures d'entrée et de sortie.

Vaporisez un produit anticorrosion sur les pièces du système de propulsion.

### **Produit d'entretien**

Lubrifiant anti-corrosion XPS ou équivalent

## Inspection de la turbine

Adressez-vous à un concessionnaire Sea-Doo autorisé.

## Système d'alimentation

### **Protection du système d'alimentation en carburant**

On peut ajouter du Stabilisateur d'essence XPS dans le réservoir pour éviter la détérioration du carburant et l'encrassement du système d'alimentation. Conformez-vous aux indications du fabricant du stabilisateur pour bien utiliser ce produit.

Remplissez complètement le réservoir de carburant. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'eau dans le réservoir.

### **AVIS**

Si de l'eau est piégée dans le réservoir de carburant, le système d'injection peut subir de graves dommages internes.

## Moteur et système d'échappement

### **Rinçage du système d'échappement**

Suivez la méthode indiquée dans la section *Procédures d'entretien*.

### **Remplacement de l'huile à moteur et du filtre à huile**

La vidange de l'huile et le remplacement du filtre peuvent être faits par un concessionnaire autorisé d'embarcations Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

## Vidange du refroidisseur intermédiaire

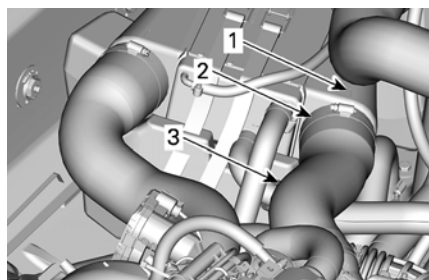
Il faut faire sortir du refroidisseur externe toute l'eau qui peut s'être accumulée à cause de la condensation.

Procédez comme suit:

1. Retirez le siège.
2. Retirez le capot moteur. Se reporter au *Couvercle d'entretien du moteur*.
3. S'assurer qu'il y a une ligne d'alignement tracée sur le boyau d'entrée du refroidisseur intermédiaire. Cela permettra de s'assurer que le tuyau n'est pas tordu ou plié lors de la réinstallation.
4. Desserrer le collier qui retient le boyau d'entrée de refroidisseur intermédiaire.
5. Retirer le boyau d'entrée de refroidisseur intermédiaire.

### REMARQUE :

Ce boyau alimente l'air chaud comprimé provenant du compresseur volumétrique vers l'admission du refroidisseur intermédiaire.



1. Lignes d'alignement du boyau
2. Collier de serrage
3. Boyau d'entrée du refroidisseur intermédiaire

6. Le côté air de l'échangeur air/air (intercooler) se vidange automatiquement dans le collecteur du côté admission de l'échangeur air/air. En débranchant le boyau d'admission du refroidisseur, on peut observer la présence d'eau de

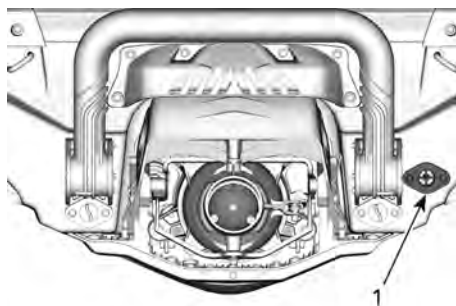
condensation et la vidanger adéquatement sans que le moteur ne tourne.

7. Réinstallez le tuyau d'entrée d'air du refroidisseur intermédiaire, en respectant exactement son alignement antérieur pour assurer le bon fonctionnement du moteur.

## Vidange du système d'échappement

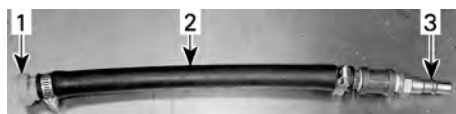
Le système d'échappement se vidange automatiquement, mais le refroidisseur intermédiaire (moteurs suralimentés) et le collecteur d'échappement doivent être vidangés pour éviter qu'ils ne soient endommagés.

Avec un raccord de rinçage, injectez de l'air comprimé dans le système 379 kPa/55 lbf/in<sup>2</sup> jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'eau qui s'écoule par la turbine.



1. Raccord de rinçage

Il est possible de fabriquer le boyau ci-dessous pour faciliter la vidange.



### TYPIQUE

1. Adaptateur du raccord de rinçage
2. Tuyau 12,7 mm (1/2 po)
3. Adaptateur mâle de boyau d'air

**AVIS**

**Si le système d'échappement n'est pas vidangé, le collecteur d'échappement pourrait être sérieusement endommagé.**

Enlevez les outils spéciaux.

### Lubrification des cylindres du moteur

1. Pour démonter les bougies, reportez-vous au manuel d'entretien approprié pour le moteur.
2. Vaporisez du lubrifiant dans chaque cylindre par les trous de bougie.

**Utilisez un lubrifiant XPS anti--corrosif .**

3. Appuyez à fond sur le levier de l'accélérateur. Lorsque vous appuyez sur le levier de l'accélérateur, l'injection de carburant est interrompue, et l'allumage est désactivé pendant le démarrage du moteur.
4. Pour lancer le moteur de quelques tours, enfoncer le bouton de démarrage/d'arrêt. L'huile sera ainsi étalée sur la paroi des cylindres.
5. Appliquer le lubrifiant anti-grippage sur les filets des bougies, puis remettre les bougies dans le moteur.
6. Installez les bobines d'allumage.

### Test de la densité du liquide de refroidissement du moteur

Si le liquide de refroidissement n'est pas remplacé, en vérifier la densité.

Le remplacement de l'antigel et un test de densité doivent être effectués par un concessionnaire Sea-Doo agréé, un atelier de réparation ou une personne de votre choix. Se reporter au *Programme d'entretien*.

**AVIS**

**Lorsque la densité de l'antigel est inadéquate, le mélange peut geler dans le système de refroidissement si on remise l'embarcation là où le point de congélation est atteint. Le moteur risque de graves dommages.**

### Système électrique

#### Batterie

#### Entretien de la batterie

Lors du remisage de l'embarcation, la batterie doit toujours être rangée dans un endroit chaud et sec.

### AVERTISSEMENT

**Ne pas charger ni survolter la batterie lorsqu'elle est installée dans l'embarcation.**

Cette embarcation est équipée d'une batterie sans entretien. Il n'est donc pas nécessaire d'ajouter de l'eau pour ajuster le niveau d'électrolyte.

**AVIS**

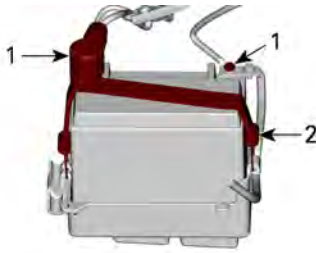
**Ne retirez jamais la sangle sur les bouchons de la batterie et n'ajoutez jamais d'électrolyte pendant la durée de vie de la batterie.**

### Enlèvement de la batterie

1. Retirez le siège.
2. Débranchez les câbles de la batterie.

**AVIS**

**Débranchez le câble négatif NOIR (-) en premier, puis le câble positif ROUGE (+).**



1. Poteau de batterie
2. Courroie
3. Retirer la sangle de retenue.

### Recharge de la batterie

Utilisez n'importe quel chargeur de batterie de type automobile. Consultez toujours les instructions du fabricant du chargeur de batterie.

### Nettoyage de la batterie

Nettoyez la batterie, son boîtier et ses bornes avec une brosse souple, et un mélange de bicarbonate de soude et d'eau.

Avec une brosse métallique, enlevez la rouille sur les cosses de câbles et les bornes de la batterie.

Rincer le tout à l'eau et bien sécher.

### Installation de la batterie

1. Connectez les câbles de la batterie.

**REMARQUE :** Retirez l'eau ou les débris éventuellement présents dans le compartiment avant d'installer la batterie.

### AVIS

**Une polarité de batterie inversée endommagera le régulateur de tension.**

### AVIS

**Branchez toujours le câble positif ROUGE (+) en premier, puis le câble négatif NOIR (-).**

2. Serrez les vis du câble de la batterie conformément aux spécifications.

#### Couple de serrage

|                          |                                                         |
|--------------------------|---------------------------------------------------------|
| Vis de câble de batterie | $4 \pm 0,5 \text{ Nm}$<br>( $35 \pm 4 \text{ lbf-po}$ ) |
|--------------------------|---------------------------------------------------------|

3. Enduisez les bornes de la batterie de graisse diélectrique.
4. Mettez le capuchon de caoutchouc sur la borne positive de la batterie.
5. Vérifiez le trajet des câbles et les fixations.

### Compartiment moteur

#### Nettoyage du compartiment moteur

1. Nettoyer la cale avec de l'eau chaude et un détergent ou un produit de nettoyage prévu à cet effet.
2. Rincez à fond.
3. Soulever l'avant de l'embarcation pour vider complètement la cale par les bouchons de vidange de la cale.

#### Traitement contre la corrosion

1. Essuyez toute eau restée dans le compartiment moteur.
2. Lubrifiez tous les composants métalliques dans le compartiment moteur.

#### Produit d'entretien

Lubrifiant et anti-corrosif ou un équivalent

### REMARQUE :

Le siège devrait être enlevé pendant le remisage. Cette précaution vise à éviter la condensation et la possibilité de corrosion dans le compartiment moteur.

### Carrosserie et coque

Réparez, nettoyez et protégez l'embarcation, reportez-vous à la section *Carrosserie et coque*.

## Préparation présaisonnière

La préparation de la pré-saison doit être effectuée conformément au *Programme d'entretien*.

Veillez à effectuer toutes les tâches figurant dans le tableau **Chaque année ou 100 heures**.

La préparation de la pré-saison peut être réalisée par un concessionnaire autorisé Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

# DOSSIERS DE MAINTENANCE

Envoyez une copie du dossier d'entretien à BRP si nécessaire.

| Prélivraison                                                                                                                     |                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| <div>Numéro de série :<br/>Kilométrage :<br/>Heures :<br/>Date :<br/>Numéro du concessionnaire :<br/>Remarques :<br/><br/></div> | <div>Signature :</div> |
| Référez-vous au bulletin de prélivraison du véhicule pour les procédures d'installation détaillées                               |                        |

| Première inspection                                                                                        |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <div>Kilométrage :<br/>Heures :<br/>Date :<br/>Numéro du concessionnaire :<br/>Remarques :</div>           | Signature : |
|                                                                                                            |             |
|                                                                                                            |             |
|                                                                                                            |             |
|                                                                                                            |             |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur |             |

| Service                                                                                                    |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <div>Kilométrage :<br/>Heures :<br/>Date :<br/>Numéro du concessionnaire :<br/>Remarques :</div>           | Signature : |
|                                                                                                            |             |
|                                                                                                            |             |
|                                                                                                            |             |
|                                                                                                            |             |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur |             |

| Service                                                                                                                  |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Kilométrage : _____<br>Heures : _____<br>Date : _____<br>Numéro du concessionnaire : _____<br>Remarques : _____<br>_____ | Signature : |
|                                                                                                                          |             |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur               |             |

| Service                                                                                                                  |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Kilométrage : _____<br>Heures : _____<br>Date : _____<br>Numéro du concessionnaire : _____<br>Remarques : _____<br>_____ | Signature : |
|                                                                                                                          |             |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur               |             |

| Service                                                                                                    |                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| <div>Kilométrage :<br/>Heures :<br/>Date :<br/>Numéro du concessionnaire :<br/>Remarques :</div>           | <div>Signature :</div> |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur |                        |

| Service                                                                                                    |                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| <div>Kilométrage :<br/>Heures :<br/>Date :<br/>Numéro du concessionnaire :<br/>Remarques :</div>           | <div>Signature :</div> |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur |                        |

| Service                                                                                                                  |                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Kilométrage : _____<br>Heures : _____<br>Date : _____<br>Numéro du concessionnaire : _____<br>Remarques : _____<br>_____ | Signature : _____ |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur               |                   |

| Service                                                                                                                  |                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Kilométrage : _____<br>Heures : _____<br>Date : _____<br>Numéro du concessionnaire : _____<br>Remarques : _____<br>_____ | Signature : _____ |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur               |                   |

| Service                                                                                                    |                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Kilométrage :<br>Heures :<br>Date :<br>Numéro du concessionnaire :<br>Remarques :<br><br>                  | Signature :<br><br><br><br><br><br> |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur |                                     |

| Service                                                                                                    |                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Kilométrage :<br>Heures :<br>Date :<br>Numéro du concessionnaire :<br>Remarques :<br><br>                  | Signature :<br><br><br><br><br><br> |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur |                                     |

| Service                                                                                                                  |                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Kilométrage : _____<br>Heures : _____<br>Date : _____<br>Numéro du concessionnaire : _____<br>Remarques : _____<br>_____ | Signature : _____ |
|                                                                                                                          |                   |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur               |                   |

| Service                                                                                                                  |                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Kilométrage : _____<br>Heures : _____<br>Date : _____<br>Numéro du concessionnaire : _____<br>Remarques : _____<br>_____ | Signature : _____ |
|                                                                                                                          |                   |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur               |                   |

Service

|                                                                                                            |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Kilométrage :<br>Heures :<br>Date :<br>Numéro du concessionnaire :<br>Remarques :<br><br>                  | Signature : |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur |             |

Service

|                                                                                                            |             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Kilométrage :<br>Heures :<br>Date :<br>Numéro du concessionnaire :<br>Remarques :<br><br>                  | Signature : |
| Pour le programme d'entretien, voir la section Informations sur l'entretien du présent guide du conducteur |             |

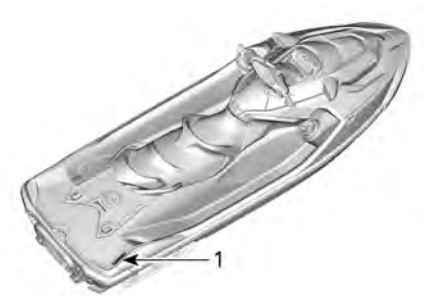
# **RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

# NUMÉROS D'IDENTIFICATION

Les principaux composants de l'embarcation (moteur et coque) sont identifiés par des numéros de série. Il pourrait être nécessaire de connaître l'emplacement de ces numéros pour une réclamation de garantie ou pour retracer l'embarcation en cas de vol.

## Numéro d'identification de la coque

Le numéro d'identification de la coque (NIC) est à l'arrière de la motomarine, sur le marche-pied.



### TYPIQUE

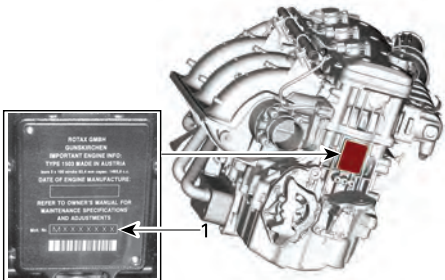
1. Numéro d'identification de la coque (NIC)

Le numéro d'identification de la coque comprend 12 caractères:

|     |       |   |   |    |                                                                   |
|-----|-------|---|---|----|-------------------------------------------------------------------|
| YDV | 12345 | L | 8 | 09 |                                                                   |
|     |       |   |   |    | Année                                                             |
|     |       |   |   |    | Année de production                                               |
|     |       |   |   |    | Mois de production                                                |
|     |       |   |   |    | Numéro de série<br>(des lettres peuvent également être utilisées) |
|     |       |   |   |    | Fabricant                                                         |

## Numéro d'identification du moteur

Le numéro d'identification du moteur (NIM) est sur l'avant du moteur.



### TYPIQUE

1. Numéro d'identification du moteur (NIM)

## Numéro d'identification du fabricant du moteur



### ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION DU FABRICANT DU MOTEUR



### EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

# CONFORMITÉ

## Étiquette mobile du contrôle d'émissions – 3 étoiles



### Une étoile – Émissions faibles

L'étiquette à une étoile identifie les moteurs conformes aux normes d'émission de gaz d'échappement de 2001 du Conseil des ressources atmosphériques pour les motomarines et les moteurs marins hors-bord. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 75 % à celles des moteurs deux temps à carburateur conventionnels. Ces moteurs sont équivalents aux normes 2006 de l'EPA américaine pour les moteurs marins.



### Deux étoiles – Émissions très faibles

L'étiquette à deux étoiles identifie les moteurs conformes aux normes d'émission de gaz d'échappement de 2004 du Conseil des ressources atmosphériques pour les motomarines et les moteurs marins hors-bord. Les moteurs répondant à ces normes produisent 20% moins d'émissions que les moteurs Une étoile - Faibles émissions.



### Trois étoiles – Émissions ultrafaibles

L'étiquette à trois étoiles identifie les moteurs de motomarines et hors-bord qui respectent les normes d'émission d'échappement 2008 de l'Air Resources Board ou les moteurs de poupe ou en-bord qui respectent les normes d'émission d'échappement 2003 de l'Air Resources Board. Les moteurs répondant à ces normes produisent 65% moins d'émissions que les moteurs Une étoile - Faibles émissions.



### Quatre étoiles – Émissions super ultrafaibles

L'étiquette à quatre étoiles identifie les moteurs mixtes ou en-bord qui respectent les normes d'émission d'échappement 2009 de l'Air Resources Board. Il est possible que les moteurs hors-bord et de motomarines respectent également ces normes. Les moteurs répondant à ces normes produisent 90% moins d'émissions que les moteurs Une étoile - Faibles émissions.

**Bombardier Produits Récréatifs Inc.**  
**VALCOURT, QUÉBEC, CANADA**

**Motomarines plus propres – Les faits**

1-800-END-SMOG

[www.arb.ca.gov](http://www.arb.ca.gov)

219906580\_FR



**L'étiquette Étoile permet de reconnaître des moteurs marins plus propres**  
Ce moteur est certifié :

**Le symbole des moteurs marins plus propres :**

**Propreté de l'air et de l'eau pour - un mode de vie et un environnement plus sains.**

**Meilleure économie de carburant - consomme jusqu'à 30 à 40 % moins de gaz et d'huile que les moteurs deux temps conventionnels à carburateurs, économisant l'argent et les ressources.**

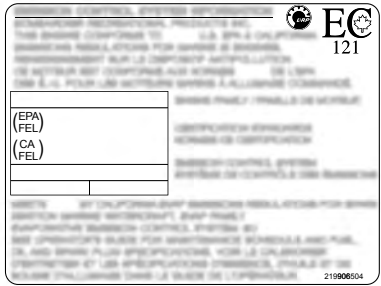
**La garantie plus longue sur les émissions - protège le consommateur et assure un fonctionnement sans souci.**

## Étiquette du contrôle d'émissions 3 étoiles



*TYPIQUE – EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE*

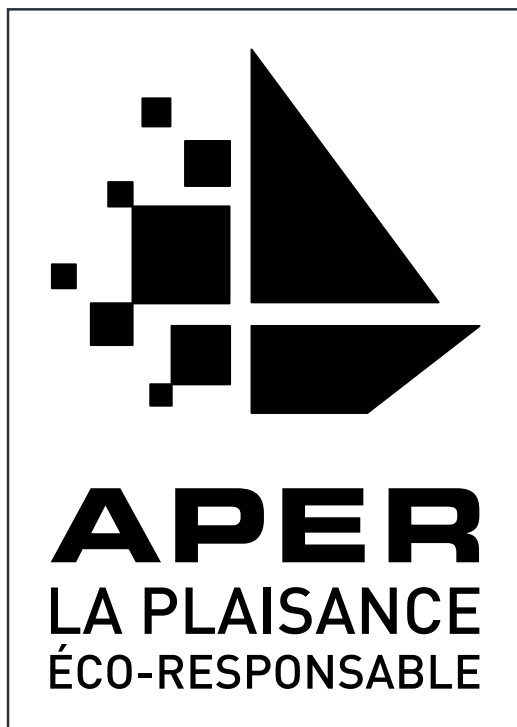
Étiquette de conformité de l'EPA



TYPIQUE – EMPLACEMENT DE L'ÉTIQUETTE

## Association pour la Plaisance Eco-Responsable

BRP est adhérent de l'Association pour la Plaisance Eco-Responsable, dédiée à la déconstruction et le recyclage des bateaux de plaisance et des motomarines en fin de vie. L'Identifiant Unique de Producteur de BRP European Distribution SA est : FR219503\_18XCIB



**REP France - Signalétique  
TRIMAN**  
**Pour la France uniquement**



**En fin de vie,  
votre bateau de plaisance  
doit être confié à  
l'éco-organisme dédié**

Plus d'infos sur [www.quefairedemesdechets.fr](http://www.quefairedemesdechets.fr)

Les bateaux de plaisance hors d'usage  
ne doivent pas être abandonnés,  
ni apportés en déchetterie ou lieu de vente.  
Ils doivent être confiés à l'éco-organisme dédié,  
qui procèdera gratuitement  
à leur déconstruction et leur recyclage.  
Les demandes de déconstruction sont à effectuer sur  
**[www.recyclermonbateau.fr](http://www.recyclermonbateau.fr)**

---

# BRP RF DESS POST GEN3 (CAN)

## États-Unis et Canada

Ce dispositif est conforme aux normes de la FCC partie 15 et aux CNR applicables aux appareils radio exempts de licence d'Industrie Canada. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes :

1. ce dispositif ne doit pas provoquer d'interférences, et
2. cet appareil doit accepter toute interférence, y compris les interférences susceptibles de provoquer un fonctionnement indésirable de l'appareil.

Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites imposées aux appareils numériques de classe B, conformément à la section 15 de la réglementation de la FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre des fréquences radio. S'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il n'y a aucune garantie que des interférences ne se produiront pas dans une installation particulière. Si cet équipement provoque des interférences nuisibles à la réception de la radio ou de la télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant et en allumant l'équipement, l'utilisateur peut essayer de corriger les interférences avec une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception;
- Augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur;
- Brancher l'appareil sur une prise de courant appartenant à un circuit où le récepteur n'est pas branché.
- Consultez le revendeur ou un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir de l'aide.

Le dispositif a été évalué et déclaré conforme aux exigences générales de l'exposition aux radiofréquences. L'appareil peut être utilisé dans des conditions d'exposition mobiles sans restriction.

Le dispositif a été évalué et déclaré conforme aux exigences générales de l'exposition aux radiofréquences. L'appareil peut être utilisé dans des conditions d'exposition mobiles sans restriction.

L'émetteur/récepteur exempt de licence contenu dans le présent appareil est conforme aux CNR d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada applicables aux appareils radio exempts de licence.

1. l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et
2. l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Tout changement ou modification effectuée sans l'autorisation expresse de la partie responsable de la conformité peut annuler le droit d'usage de l'équipement.

**IC :** 12006A-1001317030 Pour les variantes 1001316154 (CAN)

**ID FCC :** 2ACER 1001317030 Pour les variantes 1001316154 (CAN)

## Mexique



IFETEL

Marca: BRP Megatech

Número : BRME1023-28186

Numéro de certificat BRP Megatech : 1450978

Modelo : 1001316154

NOM-208-SCFI-2016 (Disposición Técnica IFT-008-2015)

La operación de este equipo está sujeta a las siguientes dos condiciones:

1. Es posible que este equipo o dispositivo no cause interferencia perjudicial y
2. Este equipo o dispositivo debe aceptar cualquier interferencia, incluyendo la que pueda causar su operación no deseada.

## Brésil



Número : 05254-23-15603

Numéro de certificat BRP Megatech : 1450991

Modelo : 1001316154

Este equipamento não tem direito à proteção contra interferência prejudicial e não pode causar interferência em sistemas devidamente autorizados. Para maiores informações, consulte o site da ANATEL.

## Japon

Ce dispositif est autorisé conformément à la loi japonaise sur la radio (電波法) et à la loi japonaise sur le commerce des télécommunications (電気通信事業法). Ce dispositif ne doit pas être modifié (sinon le numéro de désignation attribué deviendra invalide).

## Europe

### Déclaration de conformité

Déclaration de conformité simplifiée de l'UE selon la directive relative aux équipements hertziens 2014/53/EU



### DE

Hiermit erklärt BRP Megatech, dass der Funkanlagentyp 1001316154 der Richtlinie 2014/53/EU entspricht. Der vollständige Text der EU-Konformitätserklärung ist unter der folgenden Internetadresse verfügbar: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

### FR

Le soussigné, BRP Megatech, déclare que l'équipement radioélectrique du type 1001316154 est conforme à la directive 2014/53/UE. Le texte complet de la déclaration UE de conformité est disponible à l'adresse internet suivante: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

### BG

С настоящото BRP Megatech декларира, че този тип радиосъоръжение 1001316154 е в съответствие с Директива 2014/53/ЕС.

Цялостният текст на ЕС декларацията за съответствие може да се намери на следния интернет адрес: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

### EL

Με την παρούσα ο/η BRP Megatech, δηλώνει ότι ο ραδιοεξοπλισμός 1001316154 πληροί την οδηγία 2014/53/ΕΕ. Το πλήρες κείμενο της δήλωσης συμμόρφωσης ΕΕ διατίθεται στην ακόλουθη ιστοσελίδα στο διαδίκτυο: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

### CS

Tímto BRP Megatech prohlašuje, že typ rádiového zařízení 1001316154 je v souladu se směrnicí 2014/53/EU. Úplné znění EU prohlášení o shodě je k dispozici na této internetové adrese: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## DA

Hermed erklærer BRP Megatech, at radioudstyrstypen 1001316154 er i overensstemmelse med direktiv 2014/53/EU.

EU-overensstemmelseserklæringens fulde tekst kan findes på følgende internetadresse: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## ET

Käesolevaga deklareerib BRP Megatech, et käesolev raadioseadme tüüp 1001316154 vastab direktiivi 2014/53/EL nõuetele.

ELi vastavusdeklaratsiooni täielik tekst on kättesaadav järgmisel internetiaadressil: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## ES

Por la presente, BRP Megatech declara que el tipo de equipo radioeléctrico 1001316154 es conforme con la Directiva 2014/53/UE.

El texto completo de la declaración UE de conformidad está disponible en la dirección Internet siguiente: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## FI

BRP Megatech vakuuttaa, että radiolaitetyyppi 1001316154 on direktiivin 2014/53/EU mukainen. EU-vaatimustenmukaisuusvakuutuksen täysimittainen teksti on saatavilla seuraavassa internetosoitteessa: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## EN

Hereby, BRP Megatech declares that the radio equipment type 1001316154 is in compliance with Directive 2014/53/EU. The full text of the EU declaration of conformity is available at the following internet address: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/product-safety.html>

## HR

BRP Megatech ovime izjavljuje da je radijska oprema tipa 1001316154 u skladu s Direktivom 2014/53/EU. Cjeloviti tekst EU izjave o sukladnosti dostupan je na sljedećoj internetskoj adresi: <https://www.brp.com/en/corporate-social-responsibility/productsafety.html>

## HU

BRP Megatech igazolja, hogy a 1001316154 típusú rádióberendezés megfelel a 2014/53/EU irányelvnek. Az EU-megfelelőségi nyilatkozat teljes szövege elérhető a következő internetes címen: <https://www.brp.com/en/corporate-social-responsibility/productsafety.html>

## IT

Il fabbricante, BRP Megatech, dichiara che il tipo di apparecchiatura radio 1001316154 è conforme alla direttiva 2014/53/UE.

Il testo completo della dichiarazione di conformità UE è disponibile al seguente indirizzo Internet: <https://www.brp.com/en/corporate-socialresponsibility/product-safety.html>

## LT

Aš, BRP Megatech, patvirtinu, kad radijo įrenginių tipas 1001316154 atitinka Direktyvą 2014/53/ES. Visas ES atitikties deklaracijos tekstas prieinamas šiuo interneto adresu: <https://www.brp.com/en/corporate-social-responsibility/productsafety.html>

## LV

Ar šo BRP Megatech deklarē, ka radioiekārta 1001316154 atbilst Direktīvai 2014/53/ES. Pilns ES atbilstības deklarācijas teksts ir pieejams šādā interneta vietnē: <https://www.brp.com/en/corporate-social-responsibility/productsafety.html>

## MT

B'dan, BRP Megatech, niddikjara li dan it-tip ta' tagħmir tar-radju 1001316154 huwa konformi mad-Direttiva 2014/53/UE. It-test kollu tad-dikjarazzjoni ta' konformità tal-UE huwa disponibbli f'dan l-indirizz tal-Internet li ġej: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## NL

Hierbij verklaar ik, BRP Megatech, dat het type radioapparatuur 1001316154 conform is met Richtlijn 2014/53/EU.

De volledige tekst van de EU-conformiteitsverklaring kan worden geraadpleegd op het volgende internetadres: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## PL

BRP Megatech niniejszym oświadczam, że typ urządzenia radiowego 1001316154 jest zgodny z dyrektywą 2014/53/UE. Pełny tekst deklaracji zgodności UE jest dostępny pod następującym adresem internetowym: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## PT

O(a) abaixo assinado(a) BRP Megatech declara que o presente tipo de equipamento de rádio 1001316154 está em conformidade com a Diretiva 2014/53/UE.

O texto integral da declaração de conformidade está disponível no seguinte endereço de Internet: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## RO

Prin prezenta, BRP Megatech declară că tipul de echipamente radio 1001316154 este în conformitate cu Directiva 2014/53/UE. Textul integral al declarației UE de conformitate este disponibil la următoarea adresă internet: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## SV

Härmed försäkrar BRP Megatech att denna typ av radioutrustning 1001316154 överensstämmer med direktiv 2014/53/EU. Den fullständiga texten till EU-försäkran om överensstämmelse finns på följande webbadress: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## SL

BRP Megatech potrjuje, da je tip radijske opreme 1001316154 skladen z Direktivo 2014/53/EU. Celotno besedilo izjave EU o skladnosti je na voljo na naslednjem spletnem naslovu: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## SK

BRP Megatech týmto vyhlasuje, že rádiové zariadenie typu 1001316154 je v súlade so smernicou 2014/53/EÚ. Úplné EÚ vyhlásenie o zhode je k dispozícii na tejto internetovej adrese: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## IS

BRP Megatech lýsir því hér með yfir að þráðlausi fjarskiptabúnaðurinn 1001316154 er í samræmi við tilskipun 2014/53/ESB. Óstytta texta ESB-samræmisyfirlýsingarinnar er að finna á veffanginu: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## Liechtenstein

Hiermit erklärt BRP Megatech, dass der Funkanlagentyp 1001316154 der Richtlinie 2014/53/EU entspricht. Der vollständige Text der EU-Konformitätserklärung ist unter der folgenden Internetadresse verfügbar: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## NO

Hermed erklærer BRP Megatech at radioutstyrstypen 1001316154 er i samsvar med direktiv 2014/53/EU. Hele teksten i EU-samsvarserklæringen finnes på følgende internettadresse: <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

## RU

Компания BRP Megatech настоящим заявляет, что радиотехническое оборудование категории 1001316154 отвечает требованиям Директивы 2014/53/EU.

Полный текст декларации соответствия ЕС доступен на сайте : <https://www.brp.com/en/corporatesocialresponsibility/productsafety.html>

---

# INFORMATION RÉGLEMENTAIRE – GRAND ÉCRAN LCD PANORAMIQUE DE 7,8 POUCES

## *Informations techniques*

Émetteur :

- Plage de fréquence de fonctionnement BT : 2 402 – 2 480 MHz
- Version BT : 4.2 (sans BTLE)
- Puissance de sortie BT : < 8,5 dBm

Récepteur :

- Plage de fonctionnement FM : 76 - 108 MHz

## **Fabricant et adresse**

Fabricant :

- Robert Bosch LLC

Adresse :

- 38000 Hills Tech Drive,  
Farmington Hills, MI 48331,  
USA

Pour afficher l'information réglementaire sur l'affichage numérique du véhicule : à partir de l'écran d'accueil, accédez au menu principal et maintenez le bouton de navigation enfoncé pendant plus de 10 secondes.

## ***États-Unis et Canada***

Ce dispositif est conforme aux normes de la FCC partie 15 et aux CNR applicables aux appareils radio exempts de licence d'Industrie Canada. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes :

1. ce dispositif ne doit pas provoquer d'interférences, et
2. cet appareil doit accepter toute interférence, y compris les interférences susceptibles de provoquer un fonctionnement indésirable de l'appareil.

Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes:

1. l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et
2. l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Tout changement ou modification effectuée sans l'autorisation expresse de la partie responsable de la conformité peut annuler le droit d'usage de l'équipement.

IC : 22868 - VDIBRHS01

ID FCC : 2AMJS - VDIBRHS01

Exposition RF :

1. Le matériel est conforme aux limites d'exposition RF de la FCC définies pour un environnement non contrôlé.

2. Ce matériel doit être installé et utilisé avec une distance de séparation d'au moins 20 cm de toute personne.
3. L'antenne ou les antennes utilisées pour cet émetteur ne doivent pas être co-localisées ou fonctionner conjointement avec une autre antenne ou un autre émetteur.

### **Mexique**

IFETEL

Marca: Robert Bosch LLC

Modèle(s): VIPHI2BT

Número : RCPBOVI18-0967

NOM-208–SCFI-2016

La operación de este equipo está sujeta a las siguientes dos condiciones: (1) es posible que este equipo o dispositivo no cause interferencia perjudicial y (2) este equipo o dispositivo debe aceptar cualquier interferencia, incluyendo la que pueda causar su operación no deseada.

### **Brésil**



# 03473 – 18 – 04473

Este equipamento não tem direito à proteção contra interferência prejudicial e não pode causar interferência em sistemas devidamente autorizados. Para maiores informações, consulte o site da ANATEL.

### **Japon**

Ce dispositif est autorisé conformément à la loi japonaise sur la radio (電波法) et à la loi japonaise sur le commerce des télécommunications (電気通信事業法). Ce dispositif ne doit pas être modifié (sinon le numéro de désignation attribué deviendra invalide).

## ***Europe***

### **Déclaration de conformité**

Déclaration de conformité européenne simplifiée selon la directive sur les équipements radio 2014/53/EU



DE

Hiermit erklärt Robert Bosch LLC, dass der Funkanlagentyp VIPHI2BT der Richtlinie 2014/53/EU entspricht. Der vollständige Text der EU-Konformitätserklärung ist unter der folgenden Internetadresse verfügbar: eu-doc.bosch.com

FR

Le soussigné, Robert Bosch LLC, déclare que l'équipement radioélectrique du type VIPHI2BT est conforme à la directive 2014/53/UE.

Le texte complet de la déclaration UE de conformité est disponible à l'adresse internet suivante: eu-doc.bosch.com

BG

С настоящото Robert Bosch LLC декларира, че този тип радиосъоръжение VIPHI2BT е в съответствие с Директива 2014/53/ЕС.

Цялостният текст на ЕС декларацията за съответствие може да се намери на следния интернет адрес: eu-doc.bosch.com

EL

Με την παρούσα ο/η Robert Bosch LLC, δηλώνει ότι ο ραδιοεξοπλισμός VIPHI2BT πληροί την οδηγία 2014/53/ΕΕ. Το πλήρες κείμενο της δήλωσης συμμόρφωσης ΕΕ διατίθεται στην ακόλουθη ιστοσελίδα στο διαδίκτυο: eu-doc.bosch.com

CS

Tímto Robert Bosch LLC prohlašuje, že typ rádiového zařízení VIPHI2BT je v souladu se směrnicí 2014/53/EU. Úplné znění EU prohlášení o shodě je k dispozici na této internetové adrese: eu-doc.bosch.com

DA

Herved erklærer Robert Bosch LLC, at radioudstyrstypen VIPHI2BT er i overensstemmelse med direktiv 2014/53/EU.

EU-overensstemmelseserklæringens fulde tekst kan findes på følgende internetadresse: eu-doc.bosch.com

ET

Käesolevaga deklareerib Robert Bosch LLC, et käesolev raadioseadme tüüp VIPHI2BT vastab direktiivi 2014/53/EU nõuetele.

ELi vastavusdeklaratsiooni täielik tekst on kättesaadav järgmisel internetiaadressil: eu-doc.bosch.com

ES

Por la presente, Robert Bosch LLC declara que el tipo de equipo radioeléctrico VIPHI2BT es conforme con la Directiva 2014/53/UE.

El texto completo de la declaración UE de conformidad está disponible en la dirección Internet siguiente: eu-doc.bosch.com

FI

Robert Bosch LLC vakuuttaa, että radiolaitetyypin VIPHI2BT on direktiivin 2014/53/EU mukainen.

EU-vaatimustenmukaisuusvakuutuksen täysimittainen teksti on saatavilla seuraavassa internetosoitteessa: eu-doc.bosch.com

EN

Hereby, Robert Bosch LLC declares that the radio equipment type VIPHI2BT is in compliance with Directive 2014/53/EU.

The full text of the EU declaration of conformity is available at the following internet address: eu-doc.bosch.com

HR

Robert Bosch LLC ovime izjavljuje da je radijska oprema tipa VIPHI2BT u skladu s Direktivom 2014/53/EU.

Cjeloviti tekst EU izjave o sukladnosti dostupan je na sljedećoj internetskoj adresi: eu-doc.bosch.com

HU

Robert Bosch LLC igazolja, hogy a VIPHI2BT típusú rádióberendezés megfelel a 2014/53/EU irányelvnek.

Az EU-megfelelőségi nyilatkozat teljes szövege elérhető a következő internetes címen: eu-doc.bosch.com

IT

Il fabbricante, Robert Bosch LLC, dichiara che il tipo di apparecchiatura radio VIPHI2BT è conforme alla direttiva 2014/53/UE.

Il testo completo della dichiarazione di conformità UE è disponibile al seguente indirizzo Internet: eu-doc.bosch.com

LT

Aš, Robert Bosch LLC, patvirtinu, kad radijo įrenginių tipas VIPHI2BT atitinka Direktyvą 2014/53/ES.

Visas ES atitikties deklaracijos tekstas prieinamas šiuo interneto adresu: eu-doc.bosch.com

LV

Ar šo Robert Bosch LLC deklarē, ka radioiekārta VIPHI2BT atbilst Direktīvai 2014/53/ES.

Pilns ES atbilstības deklarācijas teksts ir pieejams šādā interneta vietnē: eu-doc.bosch.com

MT

B'dan, Robert Bosch LLC, niddikjara li dan it-tip ta' tagħmir tar-radju VIPHI2BT huwa konformi mad-Direttiva 2014/53/UE.

It-test kollu tad-dikjarazzjoni ta' konformità tal-UE huwa disponibbli f'dan l-indirizz tal-Internet li ġej: eu-doc.bosch.com

NL

Hierbij verklaar ik, Robert Bosch LLC, dat het type radioapparatuur VIPHI2BT conform is met Richtlijn 2014/53/UE.

De volledige tekst van de EU-conformiteitsverklaring kan worden geraadpleegd op het volgende internetadres: eu-doc.bosch.com

PL

Robert Bosch LLC niniejszym oświadcza, że typ urządzenia radiowego VIPHI2BT jest zgodny z dyrektywą 2014/53/UE.

Pełny tekst deklaracji zgodności UE jest dostępny pod następującym adresem internetowym: eu-doc.bosch.com

PT

O(a) abaixo assinado(a) Robert Bosch LLC declara que o presente tipo de equipamento de rádio VIPHI2BT está em conformidade com a Diretiva 2014/53/UE.

O texto integral da declaração de conformidade está disponível no seguinte endereço de Internet: eu-doc.bosch.com

RO

Prin prezenta, Robert Bosch LLC declară că tipul de echipamente radio VIPHI2BT este în conformitate cu Directiva 2014/53/UE.

Textul integral al declarației UE de conformitate este disponibil la următoarea adresă internet: eu-doc.bosch.com

SV

Härmed försäkrar Robert Bosch LLC att denna typ av radioutrustning VIPHI2BT överensstämmer med direktiv 2014/53/UE.

Den fullständiga texten till EU-försäkran om överensstämmelse finns på följande webbadress: eu-doc.bosch.com

SL

Robert Bosch LLC potrjuje, da je tip radijske opreme VIPHI2BT skladen z Direktivo 2014/53/EU.

Celotno besedilo izjave EU o skladnosti je na voljo na naslednjem spletnem naslovu: eu-doc.bosch.com

SK

Robert Bosch LLC týmto vyhlasuje, že rádiové zariadenie typu VIPHI2BT je v súlade so smernicou 2014/53/EÚ.

Úplné EU vyhlásenie o zhode je k dispozícii na tejto internetovej adrese: eu-doc.bosch.com

IS

Robert Bosch LLC lýsir því hér með yfir að þráðlausí fjarskiptabúnaðurinn VIPHI2BT er í samræmi við tilskipun 2014/53/ESB.

Óstytta texta ESB-samræmisýfirlýsingarinnar er að finna á veffanginu: eu-doc.bosch.com

Liechtenstein

Hiermit erklärt Robert Bosch LLC, dass der Funkanlagentyp VIPHI2BT der Richtlinie 2014/53/EU entspricht.

Der vollständige Text der EU-Konformitätserklärung ist unter der folgenden Internetadresse verfügbar: eu-doc.bosch.com

NO

Hermed erklærer Robert Bosch LLC at radioutstyrstypen VIPHI2BT er i samsvar med direktiv 2014/53/EU.

Hele teksten i EU-samsvarserklæringen finnes på følgende internettadresse: eu-doc.bosch.com

RU

Компания Robert Bosch LLC настоящим заявляет, что радиотехническое оборудование категории VIPHI2BT отвечает требованиям Директивы 2014/53/EU.

Полный текст декларации соответствия ЕС доступен на сайте eu-doc.bosch.com.

---

# SYSTÈME AUDIO BRP

## États-Unis et Canada :

Cet appareil est conforme à la partie 15 des règles de la FCC / au(x) RSS(s) exempt(s) de licence du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada :

1. ce dispositif ne doit pas provoquer d'interférences, et
2. cet appareil doit accepter toute interférence, y compris les interférences susceptibles de provoquer un fonctionnement indésirable de l'appareil.

Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites imposées aux appareils numériques de classe B, conformément à la section 15 de la réglementation de la FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre des fréquences radio. S'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, il peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il n'y a aucune garantie que des interférences ne se produiront pas dans une installation particulière. Si cet équipement provoque des interférences nuisibles à la réception de la radio ou de la télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant et en allumant l'équipement, l'utilisateur peut essayer de corriger les interférences avec une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception;
- Augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur;
- Brancher l'appareil sur une prise de courant appartenant à un circuit où le récepteur n'est pas branché.
- Consultez le revendeur ou un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir de l'aide.

Le dispositif a été évalué pour satisfaire l'exigence générale de l'exposition aux radiofréquences.

L'appareil peut être utilisé dans des conditions d'exposition mobiles sans restriction.

Le dispositif a été évalué et déclaré conforme aux exigences générales de l'exposition aux radiofréquences. L'appareil peut être utilisé dans des conditions d'exposition mobiles sans restriction.

L'émetteur/récepteur exempt de licence contenu dans le présent appareil est conforme aux CNR d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes :

1. l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et
2. l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Les changements ou modifications effectués sans l'autorisation expresse de la partie responsable de la conformité peuvent annuler le droit d'usage de l'équipement.

IC : 22793-278003465

ID FCC : 2AAOY-278003465

**Mexique :**

IFETEL

Marca: Mitek Corporation

Número : RCPMT2718-1330

Modelo : 278003465

NOM-208-SCFI-2016 (Disposición Técnica IFT-008-2015)

La operación de este equipo está sujeta a las siguientes dos condiciones:

1. es posible que este equipo o dispositivo no cause interferencia perjudicial y
2. este equipo o dispositivo debe aceptar cualquier interferencia, incluyendo la que pueda causar su operación no deseada.

**Brésil :**

Numero : 01649-23-11270

Este equipamento não tem direito à proteção contra interferência prejudicial e não pode causar interferência em sistemas devidamente autorizados. Para maiores informações, consulte o site da ANATEL.

**Japon**

Ce dispositif est autorisé conformément à la loi japonaise sur la radio (電波法) et à la loi japonaise sur le commerce des télécommunications (電気通信事業法). Ce dispositif ne doit pas être modifié (sinon le numéro de désignation attribué deviendra invalide).

**Europe :****Déclaration de conformité**

Déclaration de conformité simplifiée de l'UE selon la directive relative aux équipements hertziens 2014/53/EU

**DE**

Hiermit erklärt Mitek Corporation, dass der Funkanlagentyp 278003465 der Richtlinie 2014/53/EU entspricht. Der vollständige Text der EU-Konformitätserklärung ist unter der folgenden Internetadresse verfügbar: <https://www.operatorsguides.brp.com>

**FR**

Le soussigné, Mitek Corporation, déclare que l'équipement radioélectrique du type 278003465 est conforme à la directive 2014/53/UE. Le texte complet de la déclaration UE de conformité est disponible à l'adresse internet suivante: <https://www.operatorsguides.brp.com>

**BG**

С настоящото Mitek Corporation декларира, че този тип радиосъоръжение 278003465 е в съответствие с Директива 2014/53/ЕС. Цялостният текст на ЕС декларацията за съответствие може да се намери на следния интернет адрес: <https://www.operatorsguides.brp.com/>

**EL**

Με την παρούσα ο/η Mitek Corporation, δηλώνει ότι ο ραδιοεξοπλισμός 278003465 πληροί την οδηγία 2014/53/ΕΕ. Το πλήρες κείμενο της δήλωσης συμμόρφωσης ΕΕ διατίθεται στην ακόλουθη ιστοσελίδα στο διαδίκτυο: <https://www.operatorsguides.brp.com/>

**CS**

Tímto Mitek Corporation prohlašuje, že typ rádiového zařízení 278003465 je v souladu se směrnicí 2014/53/EU. Úplné znění EU prohlášení o shodě je k dispozici na této internetové adrese: <https://www.operatorsguides.brp.com>

**DA**

Hermed erklærer Mitek Corporation, at radioudstyrstypen 278003465 er i overensstemmelse med direktiv 2014/53/EU.

EU-overensstemmelseserklæringens fulde tekst kan findes på følgende internetadresse: <https://www.operatorsguides.brp.com>

**ET**

Käesolevaga deklareerib Mitek Corporation, et käesolev raadioseadme tüüp 278003465 vastab direktiivi 2014/53/EL nõuetele.

ELi vastavusdeklaratsiooni täielik tekst on kättesaadav järgmisel internetiaadressil: <https://www.operatorsguides.brp.com>

**ES**

Por la presente, Mitek Corporation declara que el tipo de equipo radioeléctrico 278003465 es conforme con la Directiva 2014/53/UE.

El texto completo de la declaración UE de conformidad está disponible en la dirección Internet siguiente: <https://www.operatorsguides.brp.com>

## FI

Mitek Corporation vakuuttaa, että radiolaitetyyppi 278003465 on direktiivin 2014/53/EU mukainen. EU-vaatimustenmukaisuusvakuutuksen täysimittainen teksti on saatavilla seuraavassa internetosoitteessa: <https://www.operatorsguides.brp.com>

## EN

Hereby, Mitek Corporation declares that the radio equipment type 278003465 is in compliance with Directive 2014/53/EU. The full text of the EU declaration of conformity is available at the following internet address: <https://www.operatorsguides.brp.com>

## HR

Mitek Corporation ovime izjavljuje da je radijska oprema tipa 278003465 u skladu s Direktivom 2014/53/EU. Cjeloviti tekst EU izjave o sukladnosti dostupan je na sljedećoj internetskoj adresi: <https://www.operatorsguides.brp.com>

## HU

Mitek Corporation igazolja, hogy a 278003465 típusú rádióberendezés megfelel a 2014/53/EU irányelvnek. Az EU-megfelelőségi nyilatkozat teljes szövege elérhető a következő internetes címen: <https://www.operatorsguides.brp.com>

## IT

Il fabbricante, Mitek Corporation, dichiara che il tipo di apparecchiatura radio 278003465 è conforme alla direttiva 2014/53/UE.

Il testo completo della dichiarazione di conformità UE è disponibile al seguente indirizzo Internet: <https://www.operatorsguides.brp.com>

## LT

Aš, Mitek Corporation, patvirtinu, kad radijo įrenginių tipas 278003465 atitinka Direktyvą 2014/53/ES. Visas ES atitikties deklaracijos tekstas prieinamas šiuo interneto adresu: <https://www.operatorsguides.brp.com>

## LV

Ar šo Mitek Corporation deklarē, ka radioiekārta 278003465 atbilst Direktīvai 2014/53/ES. Pilns ES atbilstības deklarācijas teksts ir pieejams šādā interneta vietnē: <https://www.operatorsguides.brp.com>

## MT

B'dan, Mitek Corporation, niddikjara li dan it-tip ta' tagħmir tar-radju 278003465 huwa konformi mad-Direttiva 2014/53/UE. It-test kollu tad-dikjarazzjoni ta'

konformità tal-UE huwa disponibbli f'dan l-indirizz tal-Internet li ġejj: <https://www.operatorsguides.brp.com>

## NL

Hierbij verklaar ik, Mitek Corporation, dat het type radioapparatuur 278003465 conform is met Richtlijn 2014/53/EU.

De volledige tekst van de EU-conformiteitsverklaring kan worden geraadpleegd op het volgende internetadres: <https://www.operatorsguides.brp.com>

## PL

Mitek Corporation niniejszym oświadcza, że typ urządzenia radiowego 278003465 jest zgodny z dyrektywą 2014/53/UE. Pełny tekst deklaracji zgodności UE jest dostępny pod następującym adresem internetowym: <https://www.operatorsguides.brp.com>

## PT

O(a) abaixo assinado(a) Mitek Corporation declara que o presente tipo de equipamento de rádio 278003465 está em conformidade com a Diretiva 2014/53/UE.

O texto integral da declaração de conformidade está disponível no seguinte endereço de Internet: <https://www.operatorsguides.brp.com>

## RO

Prin prezenta, Mitek Corporation declară că tipul de echipamente radio 278003465 este în conformitate cu Directiva 2014/53/UE. Textul integral al declarației UE de conformitate este disponibil la următoarea adresă internet: <https://www.operatorsguides.brp.com>

## SV

Härmed försäkrar Mitek Corporation att denna typ av radioutrustning 278003465 överensstämmer med direktiv 2014/53/EU. Den fullständiga texten till EU-försäkran om överensstämmelse finns på följande webbadress: <https://www.operatorsguides.brp.com>

## SL

Mitek Corporation potrjuje, da je tip radijske opreme 278003465 skladen z Direktivo 2014/53/EU. Celotno besedilo izjave EU o skladnosti je na voljo na naslednjem spletnem naslovu: <https://www.operatorsguides.brp.com>

## SK

Mitek Corporation týmto vyhlasuje, že rádiové zariadenie typu 278003465 je v súlade so smernicou 2014/53/EÚ. Úplné EÚ vyhlásenie o zhode je k dispozícii na tejto internetovej adrese: <https://www.operatorsguides.brp.com>

## IS

Mitek Corporation lýsir því hér með yfir að þráðlausi fjarskiptabúnaðurinn 278003465 er í samræmi við tilskipun 2014/53/ESB. Östyttan texta

ESB-samræmisýfirlýsingarinnar er að finna á veffanginu: <https://www.operators-guides.brp.com>

## Liechtenstein

Hiermit erklärt Mitek Corporation, dass der Funkanlagentyp 278003465 der Richtlinie 2014/53/EU entspricht. Der vollständige Text der EU-Konformitätserklärung ist unter der folgenden Internetadresse verfügbar: <https://www.operators-guides.brp.com>

## NO

Hermed erklærer Mitek Corporation at radioutstyretypen 278003465 er i samsvar med direktiv 2014/53/EU. Hele teksten i EU-samsvarserklæringen finnes på følgende internettadresse: <https://www.operatorsguides.brp.com>

## RU

Компания Mitek Corporation настоящим заявляет, что радиотехническое оборудование категории 278003465 отвечает требованиям Директивы 2014/53/EU. Полный текст декларации соответствия ЕС доступен на сайте <https://www.operatorsguides.brp.com/>

---

# RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉMISSIONS DU MOTEUR

## Responsabilité du fabricant

Les fabricants de moteurs marins doivent déterminer les niveaux d'émissions de gaz d'échappement pour chaque catégorie de puissance et certifier ces moteurs auprès de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis d'Amérique (EPA). Une étiquette d'information sur le contrôle des émissions, indiquant les niveaux d'émission et les spécifications du moteur, doit être placée sur chaque moteur marin à propulsion à allumage commandé (SIPME) au moment de la fabrication.

## Responsabilité du concessionnaire

Durant toute intervention sur une embarcation Sea-Doo SIPME qui comporte une étiquette de contrôle d'émissions, les réglages doivent respecter dans les spécifications d'usine communiquées.

Le remplacement ou la réparation de tout organe lié aux émissions doit être effectué d'une manière qui maintient les niveaux d'émissions dans les limites définies par les normes d'agrément prescrites.

Les concessionnaires ne doivent pas modifier le moteur de quelque manière que ce soit qui altérerait la puissance ou permettrait aux niveaux d'émissions de dépasser les spécifications d'usine prédéterminées.

Les exceptions comprennent les modifications prescrites par le fabricant, notamment les réglages relatifs à l'altitude.

## Responsabilité du propriétaire

Le propriétaire/opérateur doit faire entretenir le moteur pour maintenir les niveaux d'émissions dans les limites

définies par les normes d'agrément prescrites.

Le propriétaire ou le conducteur ne doit pas, et ne doit laisser personne, modifier le moteur de quelque manière que ce soit qui altérerait la puissance ou permettrait aux niveaux d'émissions de dépasser les spécifications d'usine prédéterminées.

## Réglementation des émissions par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA)

Tous les modèles SIPME Sea-Doo fabriqués par BRP sont certifiés par l'EPA comme étant conformes aux exigences des réglementations de lutte contre la pollution atmosphérique des nouveaux SIPME. Cette certification dépend du respect des normes établies par l'usine lorsque certains réglages sont effectués. C'est la raison pour laquelle la méthode d'entretien du produit établie par l'usine doit être appliquée à la lettre et, lorsque c'est possible, le produit ramené à sa conception d'origine.

Les responsabilités énumérées ci-dessus sont d'ordre général et ne constituent en aucun cas une liste complète des règles et règlements relatifs aux spécifications d'émissions d'échappement établies par l'EPA pour les produits marins. Pour obtenir plus d'informations sur le sujet, contacter:

U. S. Environmental Protection Agency  
Certification Division  
Gasoline Engine Compliance Center  
2000 Traverwood Drive  
Ann Arbor MI 48105  
USA

**SITE INTERNET DE L'EPA :**  
[www.epa.gov/otaq](http://www.epa.gov/otaq)

## **Système de contrôle des émissions par évaporation**

Les embarcations à moteur à combustion interne (SIMW) vendues dans l'État de la Californie sont certifiées aux normes d'émissions du California Air Resources Board (13 CCR 2850-2869 pour les SIMW). Ces modèles sont équipés d'un système de contrôle des émissions par évaporation comprenant un réservoir d'essence hautement hermétique, des canalisations d'essence hautement hermétiques et une soupape de décharge de pression.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ UE



565 rue de la Montagne  
 Valcourt (Québec) J0E 2L0  
 Canada

Déclaration de conformité des motomarines Sea-Doo  
 aux exigences de la directive 2013/53/UE

|                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fabricant : Bombardier Produits Récréatifs Inc.<br>Adresse : 565 de la Montagne, Valcourt, J0E 2L0, Canada                                                                                              | Représentant autorisé : BRP-Rotax GmbH Co. KG<br>Adresse : Rotaxstrasse 1, Günskirchen, A-4623, AT                                                                                                         |
| Organisme notifié pour l'évaluation des émissions sonores :<br>International Marine Certification Institute<br>Adresse : rue Abbé Cuypers 3, Bruxelles, B-1040, Belgique.<br>N° d'identification : 0609 | Organisme notifié pour l'évaluation des émissions polluantes :<br>International Marine Certification Institute<br>Adresse : rue Abbé Cuypers 3, Bruxelles, B-1040, Belgique.<br>N° d'identification : 0609 |

Évaluation du module de construction : ☒ , des émissions de bruit : Aa/A1 ☒ , des émissions d'échappement : B+C ☒

Autres directives communautaires appliquées :  
 RED 2014/53/EU (EN 300 330-2, EN 60950-1) ;  
 EMC 2014/30/EU (EN 55012:2007/A1:2009, EN 61000-6-1:2007) ;  
 Directive 2006/66/CE concernant les batteries telle que modifiée jusqu'à et y compris la directive (UE) 2018/849

|                                                                                                                   |                            |                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Cycle de combustion du moteur :<br>2 temps <input type="checkbox"/> , 4 temps <input checked="" type="checkbox"/> | Conception et construction | EN ISO 13590:2003/AC:2004,<br>EN ISO 13590:2022<br>EN ISO 10087:2022 |
| Type de carburant : Essence : <input checked="" type="checkbox"/> , Diesel : <input type="checkbox"/>             | Émissions polluantes       | EN ISO 18854:2015                                                    |
| Catégorie de conception : C <input checked="" type="checkbox"/> , D <input type="checkbox"/>                      | Émissions sonores          | EN ISO 14509-1:2018                                                  |
| Marque déposée Craft : Sea-Doo                                                                                    |                            |                                                                      |

| Modèle de motomarine Sea-Doo | Moteur Propulsion  | Certification d'émissions polluantes | Cylindrée du moteur (cm³) | Puissance nominale (kW) | Certification d'émissions sonores | Nombre de personnes | Longueur de la coque (m) | Largeur de la coque (m) |
|------------------------------|--------------------|--------------------------------------|---------------------------|-------------------------|-----------------------------------|---------------------|--------------------------|-------------------------|
| EXPLORER PRO 170             | Rotax 1630 ACE-170 | EXBOPB012                            | 1 630,5                   | 125,03                  | SDBORP013                         | 3                   | 3,35                     | 1,25                    |
| EXPLORER PRO 230             | Rotax 1630 ACE-230 | EXBOPB010                            | 1 630,5                   | 169,16                  | SDBORP013                         | 3                   | 3,64                     | 1,25                    |
| FishPro SCOUT 130            | Rotax 1630 ACE-130 | EXBOPB012                            | 1 630,5                   | 100                     | SDBORP014                         | 3                   | 3,27                     | 1,23                    |
| FishPro SPORT 170            | Rotax 1630 ACE-170 | EXBOPB012                            | 1 630,5                   | 125,03                  | SDBORP013                         | 3                   | 3,64                     | 1,25                    |
| FishPro TROPHY 170           | Rotax 1630 ACE-170 | EXBOPB012                            | 1 630,5                   | 125,03                  | SDBORP013                         | 3                   | 3,64                     | 1,25                    |
| GTX 130                      | Rotax 1630 ACE-130 | EXBOPB012                            | 1 630,5                   | 100                     | SDBORP014                         | 3                   | 3,27                     | 1,23                    |
| GTX SE 130                   | Rotax 1630 ACE-130 | EXBOPB012                            | 1 630,5                   | 100                     | SDBORP014                         | 3                   | 3,27                     | 1,23                    |
| GTX SE 170                   | Rotax 1630 ACE-170 | EXBOPB012                            | 1 630,5                   | 125,03                  | SDBORP014                         | 3                   | 3,27                     | 1,23                    |
| GTR 230                      | Rotax 1630 ACE-230 | EXBOPB010                            | 1 630,5                   | 169,16                  | SDBORP014                         | 3                   | 3,27                     | 1,23                    |
| GTR-X RS 300                 | Rotax 1630 ACE-300 | EXBOPB006                            | 1 630,5                   | 217                     | SDBORP014                         | 3                   | 3,27                     | 1,23                    |
| GTX 170                      | Rotax 1630 ACE-170 | EXBOPB012                            | 1 630,5                   | 125,03                  | SDBORP013                         | 3                   | 3,35                     | 1,25                    |
| GTX 230                      | Rotax 1630 ACE-230 | EXBOPB010                            | 1 630,5                   | 169,16                  | SDBORP013                         | 3                   | 3,35                     | 1,25                    |
| GTX PRO 130                  | Rotax 1630 ACE-130 | EXBOPB012                            | 1 630,5                   | 100                     | SDBORP013                         | 3                   | 3,35                     | 1,25                    |
| RXP-X RS 325                 | Rotax 1630 ACE-325 | EXBOPB011                            | 1 630,5                   | 239                     | SDBORP015                         | 2                   | 3,27                     | 1,23                    |
| RXT-X RS 325                 | Rotax 1630 ACE-325 | EXBOPB011                            | 1 630,5                   | 239                     | SDBORP013                         | 3                   | 3,35                     | 1,25                    |
| Spark pour 2 - 60            | Rotax 900 ACE-60   | EXBOPB004                            | 899,3                     | 44,13                   | SDBORP018                         | 2                   | 2,78                     | 1,17                    |
| Spark pour 3 - 90            | Rotax 900 ACE-90   | EXBOPB004                            | 899,3                     | 66,19                   | SDBORP018                         | 3                   | 3,02                     | 1,17                    |
| Spark pour 2 Conv. - 90      | Rotax 900 ACE-90   | EXBOPB004                            | 899,3                     | 66,19                   | SDBORP018                         | 2                   | 2,78                     | 1,17                    |
| Spark pour 3 Conv. - 90      | Rotax 900 ACE-90   | EXBOPB004                            | 899,3                     | 66,19                   | SDBORP018                         | 3                   | 3,02                     | 1,17                    |
| Spark Triax pour 1 - 90      | Rotax 900 ACE-90   | EXBOPB004                            | 899,3                     | 66,19                   | SDBORP018                         | 2                   | 2,78                     | 1,17                    |
| Spark Triax pour 3 - 90      | Rotax 900 ACE-90   | EXBOPB004                            | 899,3                     | 66,19                   | SDBORP018                         | 3                   | 3,02                     | 1,17                    |
| WAKE 170                     | Rotax 1630 ACE-170 | EXBOPB012                            | 1 630,5                   | 125,03                  | SDBORP014                         | 3                   | 3,27                     | 1,23                    |
| Wake PRO 230                 | Rotax 1630 ACE-230 | EXBOPB010                            | 1 630,5                   | 169,16                  | SDBORP013                         | 3                   | 3,35                     | 1,25                    |
| GTX LIMITED 325              | Rotax 1630 ACE-325 | EXBOPB011                            | 1 630,5                   | 239                     | SDBORP013                         | 3                   | 3,35                     | 1,25                    |
| FishPro Apex 300             | Rotax 1630 ACE-300 | EXBOPB006                            | 1 630,5                   | 217                     | SDBORP013                         | 3                   | 3,64                     | 1,25                    |

Cette déclaration de conformité est présentée sous la seule responsabilité du fabricant des motomarines. Au nom du fabricant des motomarines susmentionné, je déclare que les modèles et les moteurs de l'année modèle 2025 mentionnés ci-dessus portant la marque **CE** sont conformes à toutes les exigences applicables et de la manière spécifiée, étant aussi conformes au type pour lequel le ou les certificats d'examen des types UE susmentionnés ont été délivrés.

Nom et fonction : Kim Ross      Signature et rôle :  Directeur, Ingénierie des véhicules Sea-Doo  
 Date (an/mois/jour) : 12 sept. 2024      Valcourt, QC, Canada

ski-doo   LYNX   SEA-DOO   EVINRUDE   ROTAX   can-am

# DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LE ROYAUME-UNI



ADVENTURE BY DESIGN

565 de la Montagne Street  
Valcourt (Québec) J0E 2L0  
Canada

## Declaration of Conformity for Sea-Doo Personal Watercraft with the requirements of S.I. 2017/737 as amended up to and including S.I. 2021/1273

Manufacturer: Bombardier Recreational Products Inc.  
Address: 565 de la Montagne, Valcourt, J0E 2L0, Canada

Authorised Representative: BRP Recreational Products UK Ltd.,  
Address: 53 Rodney Street, Liverpool L1 9ER, England.  
ID Number: 22120

Notified Body for noise emission assessment: International Marine Certification Society  
Address: 53 Rodney Street, Liverpool L1 9ER, England.  
ID Number: 22120

Notified Body for exhaust emission assessment: International Marine Certification Society  
Address: 53 Rodney Street, Liverpool L1 9ER, England.  
ID Number: 22120

Assessment Module of construction: A ☒ , of noise emission: Aa/A1 ☒ , of exhaust emission: B+C ☒

Other Community Directives applied:

Radio Equipment Regulations 2017, UK SI 2017/1206 as amended up to and including SI 2021/1273 (EN 300 330-2, EN 60950-1);

Electromagnetic Compatibility Regulations 2016, UK SI 2016/1091 as amended up to and including SI 2021/1273 (EN 55012:2007/A1:2009, EN 61000-6-1:2007);

Batteries and Accumulators (Placing on the Market) Regulations 2008, UK SI 2008/2164 as amended up to and including UK SI 2020/904;

|                                                                                                              |                         |                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------|
| Engine combustion cycle:<br>2 stroke <input type="checkbox"/> , 4 stroke <input checked="" type="checkbox"/> | Design and construction | EN ISO 13590:2018<br>EN ISO 10087:2022 |
| Engine fuel type: Petrol: <input checked="" type="checkbox"/> Diesel: <input type="checkbox"/>               | Exhaust emission        | EN ISO 18854:2015                      |
| Craft Design Category: C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>                      | Noise emission          | EN ISO 14509-1:2018                    |
| Craft Trademark : Sea-Doo                                                                                    |                         |                                        |

| Sea-Doo PWC model      | Propulsion engine  | Exhaust emission certificate | Engine displ. (cm³) | Rated Power (kW) | Noise emission certificate | # of persons | Length of hull (m) | Width of hull (m) |
|------------------------|--------------------|------------------------------|---------------------|------------------|----------------------------|--------------|--------------------|-------------------|
| EXPLORER PRO 170       | Rotax 1630 ACE-170 | UKEXBORP002                  | 1630.5              | 125.03           | UKSDBORP002                | 3            | 3.35               | 1.25              |
| EXPLORER PRO 230       | Rotax 1630 ACE-230 |                              | 1630.5              | 169.16           | UKSDBORP002                | 3            | 3.64               | 1.25              |
| FishPro SCOUT 130      | Rotax 1630 ACE-130 | UKEXBORP002                  | 1630.5              | 100              | UKSDBORP003                | 3            | 3.27               | 1.23              |
| FishPro SPORT 170      | Rotax 1630 ACE-170 | UKEXBORP002                  | 1630.5              | 125.03           | UKSDBORP002                | 3            | 3.64               | 1.25              |
| FishPro TROPHY 170     | Rotax 1630 ACE-170 | UKEXBORP002                  | 1630.5              | 125.03           | UKSDBORP002                | 3            | 3.64               | 1.25              |
| GTI 130                | Rotax 1630 ACE-130 | UKEXBORP002                  | 1630.5              | 100              | UKSDBORP003                | 3            | 3.27               | 1.23              |
| GTI SE 130             | Rotax 1630 ACE-130 | UKEXBORP002                  | 1630.5              | 100              | UKSDBORP003                | 3            | 3.27               | 1.23              |
| GTI SE 170             | Rotax 1630 ACE-170 | UKEXBORP002                  | 1630.5              | 125.03           | UKSDBORP003                | 3            | 3.27               | 1.23              |
| GTR 230                | Rotax 1630 ACE-230 |                              | 1630.5              | 169.16           | UKSDBORP003                | 3            | 3.27               | 1.23              |
| GTR-X RS 300           | Rotax 1630 ACE-300 |                              | 1630.5              | 217              | UKSDBORP003                | 3            | 3.27               | 1.23              |
| GTX 170                | Rotax 1630 ACE-170 | UKEXBORP002                  | 1630.5              | 125.03           | UKSDBORP002                | 3            | 3.35               | 1.25              |
| GTX 230                | Rotax 1630 ACE-230 |                              | 1630.5              | 169.16           | UKSDBORP002                | 3            | 3.35               | 1.25              |
| GTX PRO 130            | Rotax 1630 ACE-130 | UKEXBORP002                  | 1630.5              | 100              | UKSDBORP002                | 3            | 3.35               | 1.25              |
| RXP-X RS 325           | Rotax 1630 ACE-325 | UKEXBORP001                  | 1630.5              | 239              | UKSDBORP004                | 2            | 3.27               | 1.23              |
| RXT-X RS 325           | Rotax 1630 ACE-325 | UKEXBORP001                  | 1630.5              | 239              | UKSDBORP002                | 3            | 3.35               | 1.25              |
| Spark for 2 - 60       | Rotax 900 ACE-60   |                              | 899.3               | 44.13            | UKSDBORP001                | 2            | 2.78               | 1.17              |
| Spark for 2 - 90       | Rotax 900 ACE-90   |                              | 899.3               | 66.19            | UKSDBORP001                | 3            | 3.02               | 1.17              |
| Spark for 2 Conv. - 90 | Rotax 900 ACE-90   |                              | 899.3               | 66.19            | UKSDBORP001                | 2            | 2.78               | 1.17              |
| Spark for 3 Conv. - 90 | Rotax 900 ACE-90   |                              | 899.3               | 66.19            | UKSDBORP001                | 3            | 3.02               | 1.17              |
| Spark Trixx for 1 - 90 | Rotax 900 ACE-90   |                              | 899.3               | 66.19            | UKSDBORP001                | 2            | 2.78               | 1.17              |
| Spark Trixx for 3 - 90 | Rotax 900 ACE-90   |                              | 899.3               | 66.19            | UKSDBORP001                | 3            | 3.02               | 1.17              |
| WAKE 170               | Rotax 1630 ACE-170 | UKEXBORP002                  | 1630.5              | 125.03           | UKSDBORP003                | 3            | 3.27               | 1.23              |
| Wake Pro 230           | Rotax 1630 ACE-230 |                              | 1630.5              | 169.16           | UKSDBORP002                | 3            | 3.35               | 1.25              |
| GTX LIMITED 325        | Rotax 1630 ACE-325 | UKEXBORP001                  | 1630.5              | 239              | UKSDBORP002                | 3            | 3.35               | 1.25              |
| FishPro Apex 300       | Rotax 1630 ACE-300 |                              | 1630.5              | 217              | UKSDBORP002                | 3            | 3.64               | 1.25              |

This declaration of conformity is issued under the sole responsibility of the personal watercraft manufacturer. I declare on behalf of the above **model year 2025** personal watercraft manufacturer that the watercraft model(s) and engine(s) mentioned above which are **UK** marked comply with all applicable requirements in the way specified and are in conformity with the type for which above mentioned EU type-examination certificate(s) has(have) been issued.

Name & function : Kim Ross

Signature and title: Director, Vehicles Engineering Sea-Doo

Date (yr/month/day) \_\_\_\_\_, Valcourt, QC, Canada

**ski-doo LYNX SEA-DOO Evinrude ROTAX can-am**

---

# DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EURASIATIQUE

Laisser vide pour la marquage de  
conformité eurasiatique le cas échéant

# **SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

# MOTEUR

## Rotax 1630 ACE - 170

| Moteur                                                                              |                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Type de moteur                                                                      | 4 temps, simple arbre à cames en tête (SOHC)           |
| Puissance déclarée<br>(Puissance déclarée selon ISO 8665 en bout d'arbre d'hélice.) | 125 kW @ 8000 tr/mn                                    |
| Induction                                                                           | Atmosphérique                                          |
| Nombre de cylindres                                                                 | 3                                                      |
| Nombre de soupapes                                                                  | 12 soupapes avec poussoirs hydrauliques (sans réglage) |
| Alésage                                                                             | 100 mm<br>(3,9 po)                                     |
| Course                                                                              | 69,2 mm<br>(2,7 po)                                    |
| Cylindrée                                                                           | 1 630,5 cm <sup>3</sup><br>(99,5 po <sup>3</sup> )     |
| Taux de compression                                                                 | 11:1                                                   |

| Circuit de carburant             |                                                                                                                       |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type Injection de carburant      | Injection multipoint avec iTC (Intelligent Throttle Control).<br>Corps de papillon unique (60 mm) avec un actionneur. |
| Régime de ralenti (non réglable) | 1800 ± 50 tr/min                                                                                                      |

| Système électrique                                                             |                           |                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------|
| Type Système d'allumage                                                        |                           | IDI (allumage par décharge inductive)                |
| Bougie<br>(Ne pas essayer d'ajuster l'écartement sur cette bougie d'allumage.) | Type                      | NGK, DCPR8E à embout fixe (non fileté) ou équivalent |
|                                                                                | Écartement des électrodes | 0,80 à 0,90 mm<br>(031 à 0,0035 po)                  |

| Lubrification |                                                                   |                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Huile moteur  | Huile XPS recommandée                                             |                                         | Huile synthétique 5W40                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|               | Huile de remplacement si les produits XPS ne sont pas disponibles |                                         | Utilisez une <b>huile synthétique SAE pour moteur 4 temps</b> qui répond ou excède les spécifications suivantes de l'industrie. Vérifiez toujours l'étiquette de certification API du conteneur d'huile, qui doit présenter au moins une des normes indiquées. <b>Classification de service API SN or JASO-MA2.</b> |
|               | Contenance                                                        | Vidange d'huile et changement de filtre | 3 l<br>(3,2 pinte [liquide É.-U.]                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|               |                                                                   | Total                                   | 5 l<br>(5,3 pinte [liquide É.-U.]                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

## Rotax 1630 ACE - 230

| Moteur                                                                              |                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Type de moteur                                                                      | 4 temps, simple arbre à cames en tête (SOHC)           |
| Puissance déclarée<br>(Puissance déclarée selon ISO 8665 en bout d'arbre d'hélice.) | 169,16 kW @ 8000 tr/mn                                 |
| Induction                                                                           | Suralimenté avec refroidisseur intermédiaire           |
| Nombre de cylindres                                                                 | 3                                                      |
| Nombre de soupapes                                                                  | 12 soupapes avec poussoirs hydrauliques (sans réglage) |
| Alésage                                                                             | 100 mm<br>(3,9 po)                                     |
| Course                                                                              | 69,2 mm<br>(2,7 po)                                    |

| Moteur              |                                                    |
|---------------------|----------------------------------------------------|
| Cylindrée           | 1 630,5 cm <sup>3</sup><br>(99,5 po <sup>3</sup> ) |
| Taux de compression | 8,3:1                                              |

| Circuit de carburant             |                                                                                                                       |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type Injection de carburant      | Injection multipoint avec iTC (Intelligent Throttle Control).<br>Corps de papillon unique (60 mm) avec un actionneur. |
| Régime de ralenti (non réglable) | 1750 ± 50 tr/min                                                                                                      |

| Système électrique                                                             |                           |                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------------|
| Type Système d'allumage                                                        |                           | IDI (allumage par décharge inductive)                |
| Bougie<br>(Ne pas essayer d'ajuster l'écartement sur cette bougie d'allumage.) | Type                      | NGK, DCPR8E à embout fixe (non fileté) ou équivalent |
|                                                                                | Écartement des électrodes | 0,80 à 0,90 mm<br>(031 à 0,0035 po)                  |

| Lubrification |                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Huile moteur  | Huile XPS recommandée                                             | Huile synthétique 5W40                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|               | Huile de remplacement si les produits XPS ne sont pas disponibles | Utilisez une <b>huile synthétique SAE pour moteur 4 temps, compatible avec les embrayages à bain d'huile</b> , qui répond ou excède les spécifications suivantes de l'industrie. Vérifiez toujours l'étiquette de certification API du conteneur d'huile, qui doit présenter au moins une des normes indiquées.<br><b>Classification de service API SN or JASO-MA2.</b> |

| Lubrification |            |                                         |                                   |
|---------------|------------|-----------------------------------------|-----------------------------------|
|               | Contenance | Vidange d'huile et changement de filtre | 3 l<br>(3,2 pinte [liquide É.-U.] |
|               |            | Total                                   | 5 l<br>(5,3 pinte [liquide É.-U.] |

## Rotax 1630 ACE - 300

| Moteur                            | Rotax 1630 ACE - 300                                   |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Type de moteur                    | 4 temps, simple arbre à cames en tête (SOHC)           |
| Puissance déclarée <sup>(1)</sup> | 217 kW @ 8000 tr/mn                                    |
| Induction                         | Suralimenté avec refroidisseur intermédiaire           |
| Nombre de cylindres               | 3                                                      |
| Nombre de soupapes                | 12 soupapes avec poussoirs hydrauliques (sans réglage) |
| Alésage                           | 100 mm (3,9 po)                                        |
| Course                            | 69,2 mm (2,7 po)                                       |
| Cylindrée                         | 1 630,5 cm <sup>3</sup> (99,5 po <sup>3</sup> )        |
| Taux de compression               | 8,45:1                                                 |

| SYSTÈME D'ALIMENTATION           |                                                                                                                    |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type Injection de carburant      | Injection multipoint avec iTC (Intelligent Throttle Control). Corps de papillon unique (60 mm) avec un actionneur. |
| Régime de ralenti (non réglable) | 1700 ± 50 tr/min                                                                                                   |

| SYSTÈME ÉLECTRIQUE      |      |                                            |
|-------------------------|------|--------------------------------------------|
| Type Système d'allumage |      | IDI (allumage par décharge inductive)      |
| Bougie <sup>(2)</sup>   | Type | NGK, KR9C-G avec tige rigide ou équivalent |

| SYSTÈME ÉLECTRIQUE |                           |                                     |
|--------------------|---------------------------|-------------------------------------|
|                    | Écartement des électrodes | 0,80 à 0,90 mm<br>(031 à 0,0035 po) |

| LUBRIFICATION               |                                                                   |                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Huile moteur <sup>(3)</sup> | Huile XPS recommandée                                             |                                         | Huile synthétique 5W40                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                             | Huile de remplacement si les produits XPS ne sont pas disponibles |                                         | Utilisez une <b>huile synthétique SAE pour moteur 4 temps, compatible avec les embrayages à bain d'huile</b> , qui répond ou excède les spécifications suivantes de l'industrie. Vérifiez toujours l'étiquette de certification API du conteneur d'huile, qui doit présenter au moins une des normes indiquées.<br><b>Classification de service API SN or JASO-MA2.</b> |
|                             | Contenance                                                        | Vidange d'huile et changement de filtre | 3 l<br>(3,2 pinte [liquide É.-U.])                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                             |                                                                   | Total                                   | 5 l<br>(5,3 pinte [liquide É.-U.])                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|     |                                                                                 |                                                     |  |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--|
| (1) | Puissance déclarée conformément à la norme ISO 8665, à l'arbre de transmission. |                                                     |  |
| (2) | <b>AVIS</b>                                                                     | Ne tentez pas de régler l'entrefer de cette bougie. |  |
| (3) | Consultez les instructions détaillées dans la section <i>Huile du moteur</i> .  |                                                     |  |

# VÉHICULE

## GTX et Wake PRO

BRP se réserve le droit de changer le design et les caractéristiques de ses produits, ou d'y effectuer des ajouts ou des améliorations, cela sans s'engager d'aucune façon à effectuer ces opérations sur les produits déjà fabriqués.

| Circuit de refroidissement |                                               |                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type                       |                                               | Système de refroidissement en circuit fermé (CLSC)                                                                                                                                                              |
| Fluide de refroidissement  | Recommandée                                   | Liquide de refroidissement prémélangé XPS à durée de vie prolongée                                                                                                                                              |
|                            | Produit de remplacement, ou si non disponible | Utilisez un liquide de refroidissement pré-mélangé (50 % - 50 %) à base d'éthylène glycol ayant une faible teneur en silicate et étant spécialement formulé pour les moteurs à combustion interne en aluminium. |
|                            | Contenance                                    | 5,4 l<br>(5,7 pinte (liquide É.-U.))                                                                                                                                                                            |

| Circuit de carburant  |                 |                                                    |                                                                                  |
|-----------------------|-----------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Pompe à essence       |                 |                                                    | Électrique, interne dans le réservoir                                            |
| Carburant             | Type            | Rotax 1630<br>ACE – 170<br>Rotax 1630<br>ACE – 230 | Ordinaire sans plomb<br>Référez-vous aux <i>Exigences relatives au carburant</i> |
|                       |                 | Rotax 1630<br>ACE - 300                            | Super sans plomb<br>Référez-vous aux <i>Exigences relatives au carburant</i>     |
|                       | Indice d'octane | Rotax 1630<br>ACE – 170<br>Rotax 1630<br>ACE – 230 | 87 AKI (RON+MON)/2<br>ou<br>91 RON indiqué à la pompe                            |
|                       |                 | Rotax 1630<br>ACE - 300                            | 91 AKI (RON+MON)/2<br>ou<br>95 RON indiqué à la pompe                            |
| Capacité du réservoir |                 | Plein                                              | 70 l<br>(18,5 gal (liq. US))                                                     |

|  |                                                            |                             |
|--|------------------------------------------------------------|-----------------------------|
|  | Réserve<br>(après le signal<br>de niveau bas -<br>approx.) | 14 l<br>(3,7 gal (liq. US)) |
|--|------------------------------------------------------------|-----------------------------|

| Système électrique   |     |                                                                                         |                         |
|----------------------|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Batterie             |     |                                                                                         | 12 V, 18 Ah             |
| Sortie système total |     |                                                                                         | 420 W à 6 000 tours/min |
| Fusibles             | F2  | Allumage,<br>Injection de<br>carburant<br>bobine<br>d'allumage et<br>pompe à<br>essence | 15 A                    |
|                      | F3  | Pompe de cale<br>(si installée)                                                         | 3 A                     |
|                      | F6  | Charge                                                                                  | 30 A                    |
|                      | F7  | Faisceau de<br>câbles                                                                   | 5 A                     |
|                      | F9  | iBR                                                                                     | 30 A                    |
|                      | F10 | Marche/ Arrêt                                                                           | 5 A                     |
|                      | F11 | ECM                                                                                     | 5 A                     |
|                      | F12 | Batterie                                                                                | 30 A                    |
|                      | F13 | Connecteur de<br>diagnostic (6),<br>Connecteur<br>d'accessoires<br>(2)                  | 15 A                    |
|                      | F14 | Connecteur de<br>diagnostic (5),<br>Connecteur<br>d'accessoires<br>(1)                  | 15 A                    |
| Relais               | RY1 | Devise                                                                                  | —                       |

| Propulsion            |                  |
|-----------------------|------------------|
| Système de propulsion | Turbine Sea-Doo® |

|              |          |                                                                                        |
|--------------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Turbine      | Type     | Flux axial en une seule étape.<br>Grand moyeu avec roulements à billes à double rangée |
|              | Matériau | Aluminium                                                                              |
| Hélice       |          | Acier inoxydable                                                                       |
| Transmission | Type     | Prise directe                                                                          |

### Poids et capacité de charge

|                                                      |                                 |                               |
|------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| Poids à sec                                          | GTX 170                         | 352 kg<br>(776 lb)            |
|                                                      | GTX 170<br>(avec système audio) | 361 kg<br>(796 lb)            |
|                                                      | GTX 230                         | 367 kg (809 lb)               |
|                                                      | GTX 230<br>(avec système audio) | 376 kg (829 lb)               |
|                                                      | GTX 300                         | 376 kg (829 lb)               |
|                                                      | GTX 300<br>(avec système audio) | 385 kg (848 lb)               |
|                                                      | Wake Pro 230                    | 379 kg<br>(855 lb)            |
| Nombre de places (incluant le conducteur)            |                                 | 3                             |
| Limite de charge (occupants et bagages, Accessoires) |                                 | 273 kg<br>(600 lb)            |
| Capacité de rangement                                |                                 | 98,9 l<br>(26,1 gal(liq.,US)) |

| Dimensions         |                      |
|--------------------|----------------------|
| Longueur hors tout | 345 cm<br>(135,8 po) |
| Largeur hors tout  | 125 cm<br>(49,2 po)  |
| Hauteur hors tout  | 114 cm<br>(44,9 po)  |

# DIAGNOSTIC DES PANNES

# DIRECTIVES DE DIAGNOSTIC DES PANNES

## LE MOTEUR NE DÉMARRE PAS

1. **Commutateur principal activé.**
  - Fermez le commutateur principal.
2. **Cordon d'attache enlevé.**
  - Appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt.
  - Installer le cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur au plus 5 secondes avant d'appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt.
  - Appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt.
3. **L'ECM ne reconnaît pas la clé D.E.S.S.**
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
4. **Fusible grillé : principal, démarreur électrique ou ECM.**
  - Vérifier les fils et remplacer ensuite le(s) fusible(s).
5. **Batterie déchargée.**
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

### **AVERTISSEMENT**

**Ne pas charger ni survolter la batterie si elle se trouve dans le compartiment moteur. L'électrolyte est une substance toxique et dangereuse. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.**

6. **Raccords de la batterie corrodés ou faux contact. Mauvaise mise à la masse.**
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
7. **Moteur noyé d'eau.**
  - Reportez-vous à Moteur inondé par l'eau dans Procédures spéciales.
8. **Sonde ou ECM défectueux.**
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.
9. **Turbine grippée.**
  - Essayer de la nettoyer. Sinon, voir un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

**LE MOTEUR TOURNE LENTEMENT**

1. **Raccords de câbles de batterie desserrés.**
  - Vérifier/nettoyer/resserrer.
2. **Batterie déchargée ou faible.**
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
3. **Démarrateur usé.**
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

**LE MOTEUR TOURNE NORMALEMENT MAIS NE DÉMARRE PAS**

1. **Réservoir d'essence vide ou contaminé d'eau.**
  - Remplir. Vider et remplir d'essence neuve.
2. **Bougies encrassées ou défectueuses.**
  - Remplacer.
3. **Fusible brûlé.**
  - Vérifier les fils et remplacer ensuite le(s) fusible(s).
4. **Moteur noyé d'eau.**
  - Reportez-vous à Moteur inondé par l'eau dans Procédures spéciales.
5. **Système de gestion du moteur défectueux (voyant anomalie du moteur allumé).**
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.
6. **Système d'alimentation en carburant défectueux.**
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

## LE MOTEUR A DES RATÉS D'ALLUMAGE, TOURNE IRRÉGULIÈREMENT

1. **Bougies encrassées, défectueuses ou usées.**
  - Remplacer.
2. **Carburant : niveau trop bas, vicié ou contaminé d'eau.**
  - Vider ou remplir.
3. **Bobine(s) d'allumage défectueuse(s).**
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.
4. **Injecteurs bouchés.**
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.
5. **Système de gestion du moteur défectueux (voyant anomalie du moteur allumé).**
  - Reportez-vous à Système de suivi.

## DE LA FUMÉE SORT DU MOTEUR

### 1. Niveau d'huile trop élevé.

- Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

### 2. Infiltration d'eau, fuite de liquide de refroidissement ou joint de culasse endommagé.

- Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

### 3. Dommages internes au moteur.

- Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

## LE MOTEUR SURCHAUFFE

### 1. Système de refroidissement de l'échappement obstrué.

- Rincez le système de refroidissement de l'échappement.

### 2. Niveau de liquide de refroidissement trop bas.

- Voir les Procédures d'entretien.

### 3. Adaptateur de tuyau à branchement rapide laissé dans le raccord de rinçage.

- Retirer l'adaptateur du raccord de rinçage et essayer l'embarcation. Si le problème persiste, adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.

## LE MOTEUR MANQUE DE PUISSANCE OU D'ACCÉLÉRATION

1. **Utilisation d'une clé d'apprentissage.**
  - *Utilisez une clé normale.*
2. **Mode SPORT inactif.**
  - *Sélectionner le mode SPORT.*
3. **Admission d'eau de la turbine bouchée.**
  - *Nettoyer. Reportez-vous à Nettoyage de l'hélice et de la prise d'eau de la turbine dans la section Procédures spéciales.*
4. **Hélice ou bague d'usure endommagée.**
  - *Remplacer. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.*
5. **Niveau d'huile du moteur trop élevé.**
  - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*
6. **Étincelle faible.**
  - *Voir LE MOTEUR A DES RATÉS D'ALLUMAGE.*
7. **Système de gestion du moteur défectueux (voyant anomalie du moteur allumé).**
  - *Reportez-vous à Système de suivi.*
8. **Injecteurs bouchés.**
  - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*
9. **Faible pression d'essence.**
  - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.) du présent document.*
10. **Présence d'eau dans l'essence.**
  - *Vider et remplir.*
11. **Moteur endommagé par une ingestion d'eau.**
  - *Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.*

**L'EMBARCATION N'ATTEINT PAS SA VITESSE MAXIMALE**

1. **Admission d'eau de la turbine bouchée.**
  - Nettoyer. Reportez-vous à *Nettoyage de l'hélice et de la prise d'eau de la turbine* dans la section *Procédures spéciales*.
2. **Hélice ou bague d'usure endommagée.**
  - Remplacer. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
3. **Système de gestion du moteur défectueux (voyant anomalie du moteur allumé).**
  - Reportez-vous à *Système de suivi*.

**L'EMBARCATION RESTE AU POINT MORT APRÈS AVOIR ACTIONNÉ LE LEVIER iBR.**

1. **Le déflecteur iBR reste au point mort.**
  - Relâcher le levier d'accélérateur pour revenir au ralenti.

**L'iBR NE REVIENDRA PAS À LA POSITION NEUTRE (VOYANT iBR ALLUMÉ).**

1. **Des débris obstruent l'iBR.**
  - Nettoyer et vérifier s'il y a des dommages près du déflecteur iBR et de la tuyère.
2. **Défaillance du système iBR.**
  - Enlever le cordon d'attache, attendre quatre minutes, rebrancher la clé et vérifier le voyant iBR pour s'assurer que la panne est disparue.
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo si la panne persiste ou revient fréquemment.

**L'iBR NE REVIENDRA PAS À LA POSITION NEUTRE (VOYANT iBR ÉTEINT).**

1. **Le levier d'accélérateur n'a pas été complètement relâché.**
  - Relâcher complètement le levier d'accélérateur pour que le déflecteur iBR revienne au point mort.
2. **Le levier d'accélérateur ne revient pas complètement en position initiale lorsqu'on le relâche.**
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

**BRUITS ANORMAUX PROVENANT DU SYSTÈME DE PROPULSION**

1. **Algues ou débris pris autour de l'hélice.**
  - Nettoyer. Reportez-vous à *Nettoyage de l'hélice et de la prise d'eau de la turbine dans la section Procédures spéciales.*
  - Vérifier s'il y a des bris.
2. **Arbre d'hélice ou de transmission endommagé.**
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
3. **Infiltration d'eau dans la turbine, ce qui provoque le grippage des roulements.**
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

**EAU DANS LA CALE**

1. **Mauvais fonctionnement du système de pompe de cale.**
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
2. **Fuite au système d'échappement.**
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
3. **Anneau de carbone de l'arbre de transmission endommagé.**
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.
4. **Joint de coque et/ou de pont déplacé ou fixations desserrées.**
  - Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.

---

# SYSTÈME DE CONTRÔLE

Un système contrôle les composants de l'EMS (système de gestion du moteur), de l'iBR et certaines pièces du système électrique. Lorsqu'un problème survient, ce système envoie des messages visuels grâce à l'indicateur multifonctionnel ou des messages sonores grâce à un avertisseur, afin d'informer le conducteur d'une situation particulière.

Un code de panne peut également être sauvegardé.

Lorsque des pannes mineures se produisent, le message de panne et le timbre sonore s'éteignent automatiquement dès que la condition en cause n'existe plus.

Pour rétablir le fonctionnement normal du véhicule, essayer de relâcher l'accélérateur et de laisser le moteur revenir au ralenti. Si cela ne fonctionne pas, essayer d'enlever le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur puis de le rebrancher.

Le système électronique réagira différemment selon le type de panne. Dans un cas de panne grave, le moteur pourrait ne pas démarrer. Dans d'autres cas, le moteur fonctionnera en mode d'urgence.

En cas de panne, reportez-vous à la *Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)* du présent document.

## Codes d'erreurs

Lorsqu'une panne survient, un code de panne numérique est sauvegardé selon le type de panne et le système.

Ces codes de panne permettent aux concessionnaires autorisés Sea-Doo de diagnostiquer les systèmes de l'embarcation en les comparant à la liste de codes.

Les codes de panne sont visibles sur l'indicateur multifonctionnel; cependant cette fonction n'est disponible que si une panne est active.

Si un code de panne est actif, le conducteur peut le voir sur l'indicateur multifonctionnel. Le conducteur peut choisir de consulter un concessionnaire autorisé Sea-Doo pour lui faire part du code de panne. Le concessionnaire peut alors lui expliquer les étapes à effectuer pour résoudre la situation, ou l'aviser de cesser d'utiliser l'embarcation et de l'apporter à la concession pour la faire réparer.

## Affichage des codes de panne

Sélectionnez **CODES**. Si un code de panne est apparu pendant le fonctionnement, un menu **CODES** apparaît dans le menu Réglages. Appuyer sur **OK** pour afficher la liste des pannes.

## REMARQUE :

Dans des conditions de fonctionnement normales, certains codes de panne peuvent apparaître. Avant de prendre contact avec votre concessionnaire local, retirez la clé, patientez 2 bonnes minutes jusqu'à la mise hors tension du système électrique, puis appuyez sur le bouton de démarrage pour activer le système électrique. Ceci permet la suppression du code de panne et seuls les codes actifs demeurent visibles dans le menu **CODES**.

## Description des témoins lumineux (écran numérique 4,5 po)

Les témoins qui s'allument et les messages qui s'affichent sur l'indicateur multifonctionnel fournissent de l'information au conducteur concernant une condition particulière ou une anomalie.

Pour plus d'informations sur les témoins lumineux habituels, reportez-vous à l'affichage numérique approprié.

| Témoin/<br>Icône<br>(allumés)                                                       | Message                                       | Description                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | TENSION ÉLEVÉE<br>OU FAIBLE DE<br>BATTERIE    | Tension élevée ou faible de la batterie                                                                                                                 |
|    | TEMPÉRATURE<br>ÉLEVÉE                         | Surchauffe du moteur ou du système d'échappement                                                                                                        |
|    | ANOMALIE<br>MOTEUR ou<br>MODE<br>PRÉSERVATION | Vérification du moteur (défaillance mineure, requiert entretien) ou<br>MODE PRÉSERVATION (défaillance majeure du moteur)                                |
|    | BASSE<br>PRESSION<br>D'HUILE                  | Basse pression d'huile                                                                                                                                  |
|  | ERREUR<br>MODULE iBR                          | - Le témoin reste allumé avec un signal sonore et le témoin du moteur est allumé : panne du système iBR (consultez un concessionnaire autorisé Sea-Doo) |
|                                                                                     | —                                             | Le témoin clignote : panne du système iBR (consultez un concessionnaire autorisé Sea-Doo)                                                               |
|                                                                                     | —                                             | Le témoin reste allumé sans un signal sonore : l'iBR est toujours fonctionnel mais doit être inspecté par un concessionnaire autorisé Sea-Doo.          |

| Message                        | Description                              |
|--------------------------------|------------------------------------------|
| TEMPÉRATURE ÉCHAPPEMENT ÉLEVÉE | Température élevée d'échappement décelée |
| TEMPÉRATURE MOTEUR ÉLEVÉE      | Température élevée du moteur décelée     |

| Message                              | Description                                                                                                        |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ANOMALIE MOTEUR                      | Dysfonctionnement du système moteur et/ou nécessitant une procédure d'entretien                                    |
| MODE PRÉSERVATION                    | Panne majeure décelée, puissance réduite du moteur                                                                 |
| PANNE DE LA SONDÉ D'ESSENCE          | Panne de la sonde de niveau d'essence                                                                              |
| CAPTEUR TEMPÉRATURE D'EAU DÉFECTUEUX | Problème avec le capteur de la température de l'eau, n'envoie pas l'information concernant la température de l'eau |
| ERREUR MODULE iBR                    | Défaillance du système iBR                                                                                         |
| ENTRETIEN REQUIS                     | Une procédure d'entretien est obligatoire.                                                                         |

### AVIS

**Le moteur peut subir de graves dommages s'il fonctionne lorsque la pression d'huile est basse.**

## Codes de l'avertisseur sonore

| Codes des signaux sonores                                                                                       | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 long bip<br>(lorsqu'on branche le cordon d'attache à l'interrupteur coupe-circuit du moteur de l'embarcation) | <b>Mauvaise connexion système D.E.S.S.</b><br>Enlever le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit et le réinstaller.                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                 | <b>Clé D.E.S.S. erronée.</b><br>Utilisez un cordon d'attache programmé pour l'embarcation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                 | <b>Clé D.E.S.S. défectueuse.</b><br>Utilisez une autre corde d'attache avec une clé D.E.S.S. programmée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                                 | <b>Interrupteur coupe-circuit du moteur défectueux.</b><br>Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                                                                                 | <b>Mauvais fonctionnement de l'ECM ou harnais de câblage défectueux.</b> Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la <i>Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)</i> du présent document.                                        |
| Bip de 2 secondes<br>toutes les 15 minutes                                                                      | <b>Défectuosité du système de gestion du moteur.</b><br>Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la <i>Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)</i> du présent document. |
|                                                                                                                 | <b>Panne du système iBR.</b><br>Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Bip de 2 secondes<br>toutes les 10 minutes                                                                      | <b>Bas niveau de carburant.</b><br>Remplir le réservoir de carburant. Si le problème persiste, voir un concessionnaire autorisé Sea-Doo.                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Bips de deux secondes                                                                                           | <b>Température élevée du liquide de refroidissement du moteur.</b><br>Voir <i>Surchauffe du moteur</i> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

| Codes des signaux sonores                             | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                       | <p><b>Pression d'huile à moteur faible.</b><br/> Arrêter le moteur dès que possible. Vérifier le niveau d'huile et rectifier. Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la <i>Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)</i> du présent document.</p> |
| Bip constant<br>(s'arrête lorsque le moteur s'arrête) | <p><b>Température élevée des gaz d'échappement.</b><br/> Adressez-vous à un concessionnaire autorisé Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la <i>Garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.)</i> du présent document.</p>                                                                      |

## AVIS

**Si l'avertisseur retentit continuellement, arrêter le moteur dès que possible.**

Cette page est intentionnellement  
vide

# **GARANTIE**

---

# GARANTIE LIMITÉE BRP – ÉTATS-UNIS ET AU CANADA : MOTOMARINE SEA-DOO 2025

## 1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« **BRP** ») garantit ses motomarines Sea-Doo 2025 (le « **Produit** ») vendus par les concessionnaires BRP autorisés aux États-Unis (**USA**) et au Canada (un « **Concessionnaire BRP** ») contre tout défaut de matériau ou de fabrication pour la période et les conditions décrites ci-dessous.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. le Produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, ou
2. le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

## 2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXPRESSEMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS/PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES RENONCIATIONS, LIMITATIONS ET EXCLUSIONS IDENTIFIÉES CI-DESSUS. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LA PRÉSENTE GARANTIE CONFÈRE DES DROITS PRÉCIS, AINSI QUE D'AUTRES DROITS ET RECOURS POUVANT VARIER SELON LES ÉTATS OU LES PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un Distributeur/Concessionnaire BRP, ni aucune autre personne est autorisé à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

## 3) EXCLUSIONS – hors garantie

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;

- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire/distributeur BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Des dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.
- Les dommages causés par l'obstruction de la turbine ou du circuit de refroidissement par un corps étranger;
- Les dommages à la finition du gelcoat (enduit gélifié), y compris, mais sans s'y limiter, les défauts cosmétiques de la finition du gelcoat, cloques, étoiles, craquelures et la délamination de la fibre de verre, causés par des cloques, craquelures et autres fissures très fines.

#### 4) PÉRIODE DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour la période suivante :

1. **DOUZE (12) mois consécutifs** pour les propriétaires avec usage privé.
2. **QUATRE (4) mois consécutifs** pour les propriétaires avec usage commercial.

Un Produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un Produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

1. **Pour les composants appartenant à un système d'émissions**, veuillez vous reporter à la garantie liée aux émissions (EPA, É.-U.).
2. **Pour les motomarines Sea-Doo produites par BRP pour la vente dans l'État de la Californie ou de New York** et initialement vendues à des résidents de l'État de Californie ou de New York, veuillez également vous référer

à la Déclaration de garantie de contrôle des émissions en Californie et dans l'État de New York ci-énoncée.

3. **Pour les motomarines Sea-Doo produites par BRP et destinées à être vendues dans l'État de Californie**, qui ont été vendues à l'origine à un résident ou qui ont été ultérieurement enregistrées sous garantie pour un résident de ce même État, veuillez vous reporter à la déclaration de garantie du système de contrôle des émissions par évaporation de Californie contenue dans le présent document.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

## 5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

1. Le Produit doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire/distributeur BRP autorisé à distribuer des Produits BRP dans le pays où la vente a été conclue;
2. Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur.
3. Le Produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/Concessionnaire BRP autorisé;
4. Le produit doit être acheté dans le pays où le propriétaire réside.
5. L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## 6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE

Le client doit cesser d'utiliser le Produit dès la découverte d'une anomalie. Il doit aviser un distributeur/concessionnaire BRP dans les trois (3) mois suivant la découverte d'une anomalie ou vice. Il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer.

L'utilisateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire agréé une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

## 7) OBLIGATIONS DE BRP

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à sa seule discrétion, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice ou anomalie, ou soit à remplacer ces pièces sans frais pour les pièces et la main d'œuvre par tout concessionnaire BRP autorisés pendant la période de garantie et les conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du Produit au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## 8) TRANSFERT

Si la propriété d'un Produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses termes et conditions, sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un Concessionnaire/distributeur BRP autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

## 9) ASSISTANCE CLIENT

Face à un conflit ou à un problème de service lié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. BRP vous recommande de discuter du problème avec le propriétaire, ou gérant du service du concessionnaire/distributeur BRP autorisé.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique **NOUS CONTACTER** de ce guide.

---

## GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)

De plus, Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« BRP ») garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce véhicule neuf, incluant toutes les pièces de son système de contrôle des émissions d'échappement et de son système de contrôle des émissions par évaporation, satisfait deux conditions :

1. Ce produit est conçu, fabriqué et équipé et conforme aux exigences 40 CFR 1045 et 40 CFR 1060 à la date de sa vente à l'acheteur final.
2. Il est exempt de défauts de matériaux et de fabrication qui pourraient l'empêcher de satisfaire les exigences 40 CFR 1045 et 40 CFR 1060.

Lorsqu'une condition de garantie est satisfaite, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou composant avec un défaut de matériau ou de fabrication qui augmenterait les émissions du moteur de tout polluant réglementé pendant la période de garantie indiquée, sans frais pour le propriétaire, y compris les dépenses relatives au diagnostic et la réparation ou le remplacement des pièces liés aux émissions. Toutes les pièces défectueuses remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Pour toute réclamation de garantie reliée aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation de pièces reliées aux émissions aux concessionnaires autorisés Sea-Doo, à moins qu'il s'agisse de réparations d'urgence requises par l'élément 2 de la liste ci-après.

En tant que fabricant certifiant, BRP ne refusera pas les demandes de garantie liées aux émissions basées sur l'une des situations suivantes :

1. Entretien ou autre service effectué par BRP ou par des installations BRP autorisées.
2. Travaux de réparation de moteur/matériel qu'un opérateur a effectués pour corriger une situation urgente et dangereuse attribuable à BRP, si l'opérateur tente de rétablir le moteur/matériel dans sa configuration conforme, dès que possible.
3. Toute action ou inaction de l'opérateur sans rapport avec la déclaration sous garantie.
4. Entretien qui a été effectué plus fréquemment que ce que BRP recommande.
5. Tout ce qui est de la faute ou de la responsabilité de BRP.
6. L'utilisation de tout carburant couramment disponible lorsque le matériel fonctionne, sauf si les instructions écrites d'entretien de BRP affirment que ce carburant pourrait nuire au système de contrôle des émissions du matériel, alors que l'opérateur peut facilement trouver un carburant approprié. Reportez-vous aux sections Entretien et Exigences du carburant et sa manipulation.

### Période de garantie liée aux émissions

La garantie liée aux émissions est valide pour la période suivante selon la première éventualité :

|                                               | Nombre d'heures | Mois |
|-----------------------------------------------|-----------------|------|
| Composants liés aux émissions d'échappement   | 175             | 30   |
| Composants liés aux émissions par évaporation | S. O.           | 24   |

## Composants couverts

La garantie relative aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance pourrait augmenter les émissions d'un polluant réglementé, notamment les composants suivants :

1. Pour les émissions de gaz d'échappement, les composants liés aux émissions incluent toutes pièces de moteur dépendantes des systèmes suivants :
  - Système d'admission d'air
  - Système d'alimentation en carburant
  - Système d'allumage
  - Systèmes de recirculation des gaz d'échappement
2. Les pièces suivantes sont aussi considérées comme des composants du système des gaz d'échappement :
  - Dispositifs de post-traitement
  - Soupapes de ventilation du carter
  - Capteurs
  - Unités de contrôle électronique
3. Les pièces suivantes sont considérées comme des composants du système de contrôle des émissions par évaporation :
  - Réservoir de carburant
  - Bouchon du réservoir
  - Conduite de carburant
  - Raccords de canalisation du carburant
  - Colliers\*
  - Soupapes de surpression\*
  - Soupapes de régulation\*
  - Solénoïdes de régulation\*
  - Contrôles électroniques\*
  - Diaphragmes de commande à dépression\*
  - Câbles de commande\*
  - Tringleries de commande\*
  - Robinets de purge
  - Tuyaux de vapeur
  - Séparateur liquide/vapeur
  - Filtre à charbon actif
  - Supports de montage du réservoir à charbon actif
  - Port de connexion de purge du carburateur

### REMARQUE :

\* En relation avec le système de contrôle des émissions par évaporation.

4. Les composants liés aux émissions incluent aussi toute autre pièce dont le seul but est de réduire les émissions, ou dont la défaillance augmentera les émissions sans dégrader significativement les performances du moteur.

## Limitation de l'applicabilité de la garantie

En tant que fabricant certifiant, BRP peut refuser les demandes de garantie liées aux émissions pour des défaillances qui ont été causées par un entretien ou une utilisation inappropriée sous la responsabilité du propriétaire ou de l'utilisateur, ou accidentellement, et pour lesquelles le fabricant ne peut être tenu responsable, ou en cas de force majeure. Par exemple, une réclamation relative à la garantie des émissions n'a pas à être honorée lorsque des défaillances sont directement causées par une utilisation abusive du moteur/équipement ou d'une façon contraire à leur conception, et qui ne peut pas être imputée au fabricant en aucune façon.

Si vous avez des questions au sujet de vos droits et responsabilités au titre de la garantie, ou pour obtenir le nom et l'emplacement du concessionnaire BRP autorisé le plus près, veuillez contacter BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur le site **[www.brp.com](http://www.brp.com)**, ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce Guide, ou appelez le 1-888-272-9222.

---

# DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION EN CALIFORNIE

## Vos obligations et droits de garantie

Le California Air Resources Board est heureux d'expliquer la garantie du système de contrôle des émissions par évaporation de votre embarcation à moteur à combustion interne 2025. En Californie, les nouveaux moteurs à combustion interne des embarcations doivent être conçus, construits et équipés pour satisfaire aux normes anti-smog strictes de l'État. Bombardier Produits Récréatifs inc. doit garantir le système de contrôle des émissions par évaporation de votre embarcation à moteur à combustion interne pendant les périodes indiquées ci-dessous dans la mesure où il n'y a aucun abus, négligence, entretien inapproprié ou modification non approuvée de votre embarcation à moteur à combustion interne.

Votre système de contrôle des émissions par évaporation peut inclure des pièces telles que : filtres à charbon actif, carburateurs, colliers de serrage, connecteurs, filtres, bouchons d'essence, conduites de carburant, réservoirs de carburant, valves, tuyaux pour les gaz et autres composants associés au système de contrôle des émissions par évaporation.

## Protection de la garantie du fabricant

Ce système de contrôle des émissions par évaporation est garanti pendant deux ans. Si une pièce liée au contrôle des émissions par évaporation de votre embarcation à moteur à combustion interne est défectueuse, cette pièce sera réparée ou remplacée par Bombardier Produits Récréatifs inc.

Pièces couvertes:

1. Collier(s)\*
2. Bouchon du réservoir d'essence
3. Canalisation(s) d'essence
4. Raccord(s) de canalisation d'essence
5. Réservoir d'essence
6. Soupape(s) de surpression\*
7. Tuyau(x) de vapeur
8. Les autres pièces ne figurant pas sur cette liste qui ont une incidence sur le système de contrôle des émissions par évaporation.

### REMARQUE :

\* En relation avec le système de contrôle des émissions par évaporation.

## Responsabilités du propriétaire au titre de la garantie

En tant que propriétaire d'une embarcation à allumage commandé, vous êtes responsable de l'exécution des travaux d'entretien obligatoires indiqués dans votre manuel du propriétaire. Bombardier Produits Récréatifs Inc. vous recommande de conserver tous les reçus relatifs à l'entretien de votre embarcation, mais Bombardier Produits Récréatifs Inc. ne peut pas refuser la garantie uniquement en raison de l'absence de reçus.

En tant que propriétaire d'une embarcation à allumage commandé, vous devez cependant savoir que Bombardier Produits Récréatifs Inc. peut vous refuser la couverture de la garantie si votre embarcation à allumage commandé ou une pièce s'est avérée défectueuse en raison d'un abus, d'une négligence, d'un entretien inadéquat ou de modifications non approuvées.

Il vous incombe de présenter votre embarcation à allumage commandé à un centre de distribution ou de service de Bombardier Produits Récréatifs Inc. dès que le problème se présente. Les réparations sous garantie doivent être complétées dans un délai raisonnable qui ne dépasse pas les 30 jours. Si vous avez des questions concernant la couverture de votre garantie, vous devez contacter Bombardier Produits Récréatifs Inc. au 1-888-272-9222.

# DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION DE LA MOTOMARINE SEA-DOO® DE L'ANNÉE MODÈLE 2025 POUR LES ÉTATS DE CALIFORNIE ET DE NEW YORK.

## Vos obligations et droits de garantie

Le CARB (« California Air Resources Board »), le New York State Department of Environmental Conservation et Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP ») sont heureux de vous expliquer la garantie du système de contrôle d'émissions pour votre motomarine Sea-Doo 2025. En Californie et dans l'État de New York, les nouveaux moteurs des motomarines doivent être conçus, construits et équipés pour satisfaire aux normes anti-smog strictes de ces États. BRP doit garantir le système de contrôle d'émissions du moteur de votre motomarine pour la période indiquée ci-dessous, à condition qu'il n'y ait pas eu d'utilisation abusive, de négligence, ni de défaut dans les opérations d'entretien requises sur le moteur de votre embarcation.

Votre système de contrôle d'émissions peut inclure des pièces tel que le système d'injection de carburant, le système d'allumage et le convertisseur catalytique. Il peut également comprendre des boyaux, courroies, connecteurs et autres assemblages reliés aux émissions.

Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, BRP réparera le moteur de votre motomarine sans frais y compris le diagnostic, les pièces et la main-d'œuvre, pourvu que ce travail soit effectué par un concessionnaire BRP autorisé.

## *Protection de la garantie limitée du fabricant*

Cette garantie de contrôle d'émissions limitée couvre les motomarines Sea-Doo 2025 certifiées et produites par BRP pour la vente en Californie ou dans l'État de New York, qui sont originalement vendues en Californie ou dans l'État de New York à un résident californien ou new-yorkais, ou par la suite enregistrées sous cette garantie par un résident californien ou new-yorkais. Les conditions de la garantie limitée de BRP pour les motomarines Sea-Doo s'appliquent toujours à ces modèles, avec les modifications nécessaires. Certaines pièces de contrôle d'émissions sur votre motomarine Sea-Doo 2025 sont garanties à partir de la date de livraison au premier acheteur pour une période de 4 ans, ou 250 heures d'utilisation, selon la première éventualité. Toutefois, la couverture de garantie fondée sur le nombre d'heures est seulement permise pour les motomarines munies d'un compteur d'heures approprié, ou l'équivalent. Si une pièce quelconque du moteur liée aux émissions est défectueuse pendant la période de garantie, elle sera réparée ou remplacée par BRP.

## *Pièces couvertes pour une motomarine Sea-Doo de l'année modèle 2025*

|                                                 |                           |
|-------------------------------------------------|---------------------------|
| Compresseur volumétrique                        | Raccord d'admission d'air |
| Capteur de position d'accélérateur              | Bougies                   |
| Sonde de pression d'air de tubulure d'admission | Bobines d'allumage        |

|                                                    |                                                               |
|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Sonde de température d'air de tubulure d'admission | Boîtier de filtre à air                                       |
| Capteur de température du moteur                   | Soupapes d'admission et d'échappement et anneaux d'étanchéité |
| Détecteur de détonation                            | Tubulure d'admission                                          |
| Module de commande du moteur (ECM)                 | Soupape de ventilation de demi-carter                         |
| Corps de papillon                                  | Anneau d'étanchéité du carter de papillon                     |
| Rampe d'injection                                  | Anneau d'étanchéité de tubulure d'admission                   |
| Injecteurs d'essence                               | Faisceau de fils et connecteurs                               |
| Régulateur de pression d'essence                   | Filtre à carburant                                            |
| Pompe à essence                                    | -                                                             |

La garantie relative aux émissions couvre les dommages subis par d'autres composants du moteur provoqués par la défaillance d'une pièce prise en charge par la garantie. Le Guide du conducteur BRP fourni contient les instructions pour l'entretien approprié et l'utilisation de votre motomarine. Toutes les pièces reliées à la garantie d'émissions sont garanties par BRP pour la période de garantie complète de votre motomarine, à moins que la pièce doive être remplacée en vertu de l'entretien requis décrit dans le Guide du conducteur.

Toute pièce bénéficiant de la garantie relative aux émissions dont le remplacement est prévu dans le cadre de l'entretien obligatoire est garantie par BRP pendant la période précédant le premier remplacement prévu de ladite pièce. Les pièces relatives à la garantie d'émissions qui doivent subir une inspection régulière, mais non un remplacement régulier, sont garanties par BRP pour la période de garantie complète de votre motomarine. Toute pièce bénéficiant de la garantie relative aux émissions réparée ou remplacée dans le strict respect de celle-ci est garantie par BRP pour la période de garantie restante de la pièce originale. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Les reçus et relevés d'entretien devraient être transférés à chaque propriétaire subséquent de votre motomarine.

### ***Responsabilités du propriétaire au titre de la garantie***

En tant que propriétaire d'une motomarine Sea-Doo 2025, vous êtes responsable de l'entretien requis indiqué dans votre Guide du conducteur. BRP recommande que vous conserviez tous les reçus relatifs à l'entretien du moteur de votre embarcation ; toutefois, BRP ne peut refuser la garantie uniquement sur la base d'absence de reçus ou l'incapacité du propriétaire à s'assurer que toutes les mesures d'entretien planifiées ont été exécutées.

En tant que propriétaire d'une motomarine Sea-Doo, n'oubliez pas que BRP est susceptible de réfuter la couverture de la garantie si la défaillance du moteur ou d'une pièce est due à un abus, une négligence, un entretien inapproprié ou des modifications non approuvées.

Il vous incombe de présenter votre moteur à un concessionnaire BRP Sea-Doo autorisé dès qu'un problème survient. Les réparations effectuées sous garantie doivent l'être en un temps raisonnable qui ne doit pas excéder trente (30) jours.

Si vous avez des questions concernant vos droits et responsabilités dans le cadre de la garantie, ou pour obtenir le nom et l'emplacement du concessionnaire BRP Sea-Doo autorisé le plus près, veuillez contacter le centre d'assistance client au 1-888-272-9222.

## **Système de classification par étoiles**

Pour la Californie et New York, votre embarcation Sea-Doo (SIMW) 2025 a une étiquette environnementale spéciale exigée par le California Air Resources Board. Cette étiquette porte 3 étoiles. Une étiquette mobile, fournie avec le produit, décrit la signification du système d'attribution d'étoiles.

### ***L'étiquette avec des étoiles désigne des moteurs marins plus propres***

Le symbole des moteurs marins plus propres :



F18L3CQ

### ***Préservation de la pureté de l'air et l'eau***

Pour un environnement et un mode de vie plus sains.

### ***Économie de carburant moyen régime***

Brûle jusqu'à 30 - 40% moins d'essence et d'huile que les moteurs conventionnels deux-temps, permettant une économie d'argent et de ressources.

### ***Garantie prolongée sur les émissions***

Protège l'utilisateur et lui assure une utilisation sans problème.

### ***Une étoile – Émissions faibles***

L'étiquette à une étoile identifie les moteurs hors-bord, en-bord, de poupe, mixtes et de motomarines qui satisfont aux normes 2001 du CARB (« California Air Resources Board ») concernant les émissions d'échappement des moteurs hors-bord et de motomarines. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 75 % à celles des moteurs deux temps à carburateur conventionnels. Ces moteurs sont équivalents aux normes 2006 de l'EPA pour les moteurs marins.

### ***Deux étoiles – Émissions très faibles***

L'étiquette à deux étoiles identifie les moteurs hors-bord, en-bord, de poupe, mixtes et de motomarines qui satisfont aux normes 2004 du CARB (« California Air Resources Board ») concernant les émissions d'échappement des moteurs hors-bord et de motomarines. Les moteurs répondant à ces normes produisent 20% moins d'émissions que les moteurs Une étoile - Faibles émissions.

### ***Trois étoiles – Émissions ultra-faibles***

L'étiquette à trois étoiles identifie les moteurs qui satisfont aux normes 2008 du CARB (« California Air Resources Board ») concernant les émissions d'échappement des moteurs hors-bord et de motomarines ou aux normes 2003 des émissions d'échappement des moteurs en-bord et de poupe. Les moteurs répondant à ces normes produisent 65 % moins d'émissions que les moteurs avec Une étoile – Faibles émissions.

### ***Quatre étoiles – Émissions super ultra-faibles***

L'étiquette à quatre étoiles identifie les moteurs qui satisfont aux normes 2012 du CARB (« California Air Resources Board ») concernant les émissions d'échappement des moteurs en-bord et mixtes. Des moteurs hors-bord et de motomarines peuvent aussi être conformes à ces normes. Les moteurs répondant à ces normes produisent 90 % moins d'émissions que les moteurs avec Une étoile – Faibles émissions.

|                               |                                                                                                                      |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pour plus<br>d'informations : | Embarcations plus propres – Les faits<br>1 800 END-SMOG<br><b><a href="http://www.arb.ca.gov">www.arb.ca.gov</a></b> |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

---

# GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : MOTOMARINE SEA-DOO® 2025

## 1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (BRP) garantit ses motomarines Sea-Doo 2025 (le « **Produit** ») vendues par des Distributeurs ou des Concessionnaires autorisés par BRP à distribuer les Produits à l'extérieur des États-Unis 'Amérique (« **États-Unis** »), du Canada, des États membres de l'Espace économique européen (« **EEE** »), (ce qui inclut les États membres de l'Union Européenne, Royaume-Uni, Norvège, Islande et Liechtenstein), les pays membres de la Communauté des États indépendants (« **CEI** ») (incluant l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie (un **Distributeur/concessionnaire BRP**) contre tout vice dans les matériaux ou la fabrication pendant la période décrite et selon les conditions décrites ci-dessous.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. le Produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, ou
2. le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

## 2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXPRESSEMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. LES EXONÉRATIONS, LIMITES ET EXCLUSIONS MENTIONNÉES PLUS HAUT NE SONT PAS RECONNUES DANS CERTAINES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. BRP NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE SI LES PRODUITS OU LES PIÈCES SOUS GARANTIE NE SONT PAS DISPONIBLES DANS CERTAINS PAYS POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE BRP.

Pour les Produits achetés en Australie, voir la section spécifique à la Australie ci-dessous.

Ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du Produit, qui sont autres que celles stipulées par la

présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, celle-ci n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

### **3) LES EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTES PAR LA GARANTIE**

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire/distributeur BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Des dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.
- Les dommages résultant d'un blocage par ingestion d'un objet au système de refroidissement ou de la pompe;
- Les dommages à la finition du gelcoat (enduit gélifié), y compris, mais sans s'y limiter, les défauts cosmétiques de la finition du gelcoat, cloques, étoiles, craquelures et la délamination de la fibre de verre, causés par des cloques, craquelures et autres fissures très fines.

### **4) PÉRIODE DE LA GARANTIE**

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour la période suivante :

1. **DOUZE (12) mois consécutifs** pour les propriétaires avec usage privé. Pour l'Australie et la NOUVELLE-ZÉLANDE uniquement, VINGT-QUATRE (24) mois consécutifs pour un usage privé et récréatif.
2. **QUATRE (4) mois consécutifs** pour les propriétaires avec usage commercial. Un Produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un Produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

La période identifiée ci-dessus est une durée minimale de garantie limitée, qui peut être prolongée par tout programme promotionnel de garantie applicable, selon le cas.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

## **POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE SEULEMENT**

Nos produits bénéficient de garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de la loi australienne sur la protection des consommateurs.

Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement pour une défaillance majeure et une compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible.

Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits dont la qualité n'est pas acceptable et lorsque la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

Rien dans les dispositions de cette garantie ne peut être utilisé pour exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite en vertu de la loi sur la concurrence et les utilisateurs de 2010 (Cth), ou de la loi australienne sur la protection des consommateurs ou toute autre loi, alors que cela serait contraire à cette loi, ou causer l'invalidation d'une partie des présentes modalités. Les avantages conférés par cette garantie limitée s'ajoutent aux autres droits et recours que vous avez sous la loi australienne.

## **5) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE**

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

1. Le Produit doit être acheté en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire/distributeur BRP autorisé à distribuer des Produits BRP dans le pays où la vente a été conclue;
2. Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur.

3. Le Produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
4. Le produit doit être acheté dans le pays où le propriétaire réside.
5. L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## **6) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE**

Le client doit cesser d'utiliser le Produit dès l'apparition d'une anomalie ou défaut. Il doit aviser le distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'une anomalie ou défaut. Il doit également lui donner un accès raisonnable au Produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer.

Le délai de notification est déterminé par la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire BRP autorisé une preuve d'achat du Produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

## **7) OBLIGATIONS DE BRP**

Dans toute la mesure permise par la loi, les obligations de BRP en vertu de cette garantie sont limitées, à sa seule discrétion, à réparer les pièces trouvées défectueuses après une utilisation normale, à l'entretien ou au remplacement de telles pièces, sans frais de pièces et de main d'œuvre, chez tout distributeur/concessionnaire BRP autorisé pendant la période de garantie et conformément aux conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du Produit au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où il a été acheté, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## 8) TRANSFERT

Si la propriété d'un Produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses conditions, sera également transférée et valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un concessionnaire/distributeur BRP autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

## 9) ASSISTANCE CLIENT

Dans l'éventualité d'un différend ou d'un conflit lié à cette garantie limitée, BRP vous recommande de tenter de résoudre le problème au niveau du distributeur/concessionnaire BRP. Il est recommandé de parler du problème avec un distributeur/concessionnaire BRP agréé en présence du responsable de service ou du propriétaire.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **www.brp.com** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

---

# GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : MOTOMARINE SEA-DOO® 2025

## 1) PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« **BRP** »)\* garantit ses motomarines Sea-Doo 2025 (les « **Produits** ») vendues par des distributeurs ou des concessionnaires agréés par BRP à distribuer les Produits dans les pays membres de l'Espace économique européen (ce qui comprend les États membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) (« **EEA** »), les pays membres de la Communauté des États indépendants (« **CEI** ») (ce qui comprend l'Ukraine et le Turkménistan) et la Turquie (un **distributeur/concessionnaire BRP**) contre tout défaut dans les matériaux et la fabrication pendant la période et selon les conditions décrites ci-dessous.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si :

1. le Produit a été utilisé pendant des courses ou autres compétitions, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur, ou
2. le produit a été altéré ou modifié de manière à pénaliser son fonctionnement, ses performances ou sa durabilité, ou a été altéré ou modifié d'une manière visant à modifier son usage prévu.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

## 2) LIMITES DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, CETTE GARANTIE EST EXPRESSEMENT ACCORDÉE ET ACCEPTÉE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. LES EXONÉRATIONS, LIMITES ET EXCLUSIONS MENTIONNÉES PLUS HAUT NE SONT PAS RECONNUES DANS CERTAINES CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES. ELLES PEUVENT PAR CONSÉQUENT NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. BRP NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE SI LES PRODUITS OU LES PIÈCES SOUS GARANTIE NE SONT PAS DISPONIBLES DANS CERTAINS PAYS POUR DES RAISONS INDÉPENDANTES DE LA VOLONTÉ DE BRP.

Pour les Produits achetés en France, voir la section spécifique à la France ci-dessous.

Ni un distributeur/concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des

conditions garanties à propos du Produit, qui sont autres que celles stipulées par la présente garantie limitée. S'il y a lieu, ces actes ne pourront être opposables à BRP.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

### **3) EXCLUSIONS – hors garantie**

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'entretien ou de service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un concessionnaire/distributeur BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Des dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, corrosion et de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'introduction de neige ou d'eau;
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.
- Les dommages résultant d'un blocage par ingestion d'un objet au système de refroidissement ou de la pompe;
- Les dommages à la finition du gelcoat (enduit gélifié), y compris, mais sans s'y limiter, les défauts cosmétiques de la finition du gelcoat, cloques, étoiles, craquelures et la délamination de la fibre de verre, causés par des cloques, craquelures et autres fissures très fines.

### **4) PÉRIODE DE LA GARANTIE**

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes: (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour la période suivante :

1. **VINGT-QUATRE (24) MOIS CONSÉCUTIFS**, pour des utilisations récréatives et privées.
2. **QUATRE (4) mois consécutifs** pour les propriétaires avec usage commercial. Un Produit est utilisé à des fins commerciales lorsqu'on l'utilise dans le cadre de tout travail ou emploi qui génère des revenus, à n'importe quel moment de la période de garantie. Un Produit est également utilisé à des fins commerciales lorsque, à n'importe quel moment de la période de garantie, il est immatriculé à des fins commerciales.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

La période identifiée ci-dessus est une durée minimale de garantie limitée, qui peut être prolongée par tout programme promotionnel de garantie applicable, selon le cas.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

## **5) POUR LES PRODUITS VENDUS EN FRANCE UNIQUEMENT**

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts existants lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque c'est de sa responsabilité par le contrat ou réalisé sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Être conforme à l'usage normal de produits similaires à cet égard et, le cas échéant:
  - Corresponde à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
  - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eut égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou
2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties, ou conformes à tout usage spécial recherché par l'acheteur, présentées à la connaissance du vendeur et acceptées par lui.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du bien vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

## **6) CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE**

La présente garantie s'applique seulement si chacune des conditions suivantes est respectée :

1. Le Produit doit être acheté neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un distributeur/concessionnaire autorisé à distribuer le Produit dans le pays ou l'union de pays où la vente a été conclue (« **distributeur/concessionnaire** »);
2. Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être exécuté, documenté et signé par l'acheteur.
3. Le Produit doit être enregistré en bonne et due forme par un distributeur/concessionnaire BRP autorisé;
4. Le Produit doit être acheté dans le pays (ou, dans le cas de l'EEE, l'union de pays) où l'acheteur réside.
5. L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas satisfaite, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

## **7) COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION DE LA GARANTIE**

Le client doit cesser d'utiliser le Produit dès l'apparition d'une anomalie ou défaut. Il doit aviser le distributeur/concessionnaire BRP dans les deux (2) mois suivant la découverte d'une anomalie ou défaut. Il doit également lui donner un accès raisonnable au Produit ainsi qu'un délai suffisant pour le réparer.

Le délai de notification est déterminé par la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

Le consommateur doit présenter au Distributeur/Concessionnaire BRP autorisé une preuve d'achat du Produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie.

Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

## **8) OBLIGATIONS DE BRP**

Dans toute la mesure permise par la loi, les obligations de BRP en vertu de cette garantie sont limitées, à sa seule discrétion, à réparer les pièces trouvées défectueuses après une utilisation normale, à l'entretien ou au remplacement de telles pièces, sans frais de pièces et de main d'œuvre, chez tout distributeur/concessionnaire BRP autorisé pendant la période de garantie et conformément aux conditions décrites dans les présentes. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente du Produit au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si la prestation de service est requise ailleurs que dans le pays où le Produit a été acheté, ou à l'extérieur de l'EEE dans le cas de résidents de l'EEE, le propriétaire assumera les frais supplémentaires encourus en raison de conditions et

pratiques locales, y compris, entre autres, le transport, les assurances, les taxes, les droits d'immatriculation, les droits à l'importation et tous les autres droits dont ceux perçus par les administrations publiques, les états, les territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

## **9) TRANSFERT**

Si la propriété d'un Produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses conditions, sera également transférée et valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un concessionnaire/distributeur BRP autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

## **10) ASSISTANCE CLIENT**

Dans l'éventualité d'un différend ou d'un conflit lié à cette garantie limitée, BRP vous recommande de tenter de résoudre le problème au niveau du distributeur/concessionnaire BRP. Il est recommandé de parler du problème avec un distributeur/concessionnaire BRP agréé en présence du responsable de service ou du propriétaire.

Si le problème ne peut pas être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur **[www.brp.com](http://www.brp.com)** ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

# **RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT**

---

# INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Bombardier Produits Récréatifs Inc., ses filiales et ses sociétés affiliées (" BRP ") s'engagent à protéger vos renseignements personnels et à appliquer une politique générale de transparence sur nos méthodes de collecte, d'utilisation et de communication de vos renseignements personnels dans le cadre de la gestion de notre relation avec vous. **Vous pouvez obtenir plus de détails en consultant la politique de confidentialité de BRP à l'adresse suivante : <https://www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite.html> ou en scannant le code QR ci-dessous.**

Soyez assuré(e) que nous avons mis en place des mesures de sécurité appropriées afin de protéger vos renseignements personnels contre la perte et l'accès non autorisé.

Les renseignements personnels qui peuvent être recueillis par BRP, directement auprès de vous ou auprès de concessionnaires autorisés ou de tiers autorisés, comprennent :

- **Coordonnées, renseignements démographiques et d'enregistrement** (ex : nom, adresse complète, numéro de téléphone, courriel, sexe, historique d'achat de véhicule, langue de communication).
- **Renseignements sur le véhicule** (ex : numéro de série, date d'achat et de livraison, utilisation du véhicule, emplacement du véhicule et ses déplacements).
- **Renseignements de tiers** (ex : renseignements reçus des partenaires de BRP, renseignements sur les activités de marketing conjoint, médias sociaux).
- **Renseignements technologiques** (ex : adresse IP, type de navigateur, type d'appareil, système d'exploitation, pages Web consultées, témoins et technologies similaires lorsque vous utilisez les sites Web ou l'application mobile de BRP ou des concessionnaires).
- **Renseignements d'interaction avec BRP** (ex : renseignements recueillis lorsque vous appelez les représentants des ventes internes de BRP, achetez des articles sur un site Web de BRP, vous inscrivez à des courriels de BRP, participez à des concours et des tirages commandités par BRP ou assistez à des événements commandités par BRP).
- **Renseignements transactionnels** (ex : informations nécessaires au traitement des retours, informations relatives au paiement lorsque vous achetez des produits ou services de BRP par le biais de ses sites Web ou applications mobiles et d'autres questions liées à votre achat de produits BRP).

Ces renseignements pourront être utilisés et traités aux fins suivantes :

- Sécurité et sécurité
- Service à la clientèle pour les ventes et l'après-vente (ex : compléter ou suivre avec vous votre achat ou entretien)
- Enregistrement et garantie
- Communication (ex : vous envoyer un sondage de satisfaction BRP)
- Publicité comportementale en ligne, profilage et services de localisation (ex : vous offrir une expérience personnalisée)
- Conformité et règlement des différends
- Marketing et publicité
- Assistance (ex : aide pour tout problème de livraison, traitement des retours et autres questions liées à votre achat de produits BRP).

Nous pouvons également utiliser les renseignements personnels pour générer des données agrégées ou statistiques qui ne permettent plus de vous identifier personnellement.

**Vos renseignements personnels peuvent être partagés aux personnes suivantes : BRP, concessionnaires autorisés de BRP, distributeurs, fournisseurs de services, partenaires en publicité et en études de marché et autres tiers autorisés.**

Nous pouvons recevoir des renseignements à votre sujet de diverses sources, y compris de tiers, comme les concessionnaires autorisés et les partenaires de BRP, avec lesquels nous offrons des services ou participons à des activités de marketing conjoint. Nous pouvons également recevoir des renseignements à votre sujet de plateformes de médias sociaux comme Facebook et Twitter, lorsque vous interagissez avec nous sur ces plateformes.

Selon les circonstances, vos renseignements personnels peuvent être communiqués en dehors de la région où vous résidez. Vos renseignements personnels ne sont conservés que pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif pour lequel nous les avons obtenus et conformément à nos politiques de conservation.

Pour exercer vos droits en matière de protection des renseignements personnels (ex : droit d'accès, droit de rectification), pour retirer votre consentement afin de ne plus vous retrouver sur notre liste d'adresses à des fins de marketing ou pour le sondage sur la satisfaction ou pour toute question générale sur la protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec le responsable de la protection des renseignements personnels de BRP à l'adresse **privacyofficer@brp.com** ou par courrier à l'adresse suivante :  
Service juridique de BRP, 726 St-Joseph, Valcourt, Québec, Canada, J0E 2L0.

**Lorsque BRP traite vos renseignements personnels, elle le fait en conformité avec sa Politique de confidentialité à l'adresse suivante : <https://www.brp.com/fr/politique-de-confidentialite.html> ou en utilisant le code QR suivant.**



---

# NOUS CONTACTER

*[www.brp.com](http://www.brp.com)*

## **Asie-Pacifique**

### **BRP Asie**

107D & 107E, 17/F, Tower 1,  
Grand Century Place, Mongkok,  
Kowloon, Hong Kong

### **BRP Australie**

Level 26  
477 Pitt Street  
Sydney, NSW 2020

### **BRP Chine**

上海市徐汇区衡山路10号6号楼301  
Rm 301, Building 6,  
No.10 Heng Shan Rd,  
Shanghai, Chine

### **BRP Japon**

21F Shinagawa East One Tower  
2-16-1 Konan, Minato-ku-ku,  
Tokyo 108-0075

### **BRP Nouvelle-Zélande**

Suite 1.6, 2-8 Osborne Street,  
Newmarket, Auckland 2013

## **Europe, Moyen-Orient et Afrique**

### **Belgique**

Oktrooiplein 1  
9000 Gent

### **République tchèque**

Stefanikova 43a  
Prague 5  
150 00

### **Allemagne**

Alte Papierfabrik 16  
D-40699 Erkrath

### **Finlande**

Isoaavantie 7  
PL 8040  
96101 Rovaniemi

### **France**

Arteparc Bâtiment B  
Route de la Côte d'Azur,

13 590 Meyreuil

### **Norvège**

Ingvald Ystgaardsvei 15  
N-7484 Trondheim  
Salg, marketing, ettermarked

### **Suède**

Spinnvägen 15  
903 61 Umeå  
Sweden 90821

### **Suisse**

Avenue d'Ouchy 4-6  
1006 Lausanne

## **Amérique latine**

### **Brazil**

Rua Odila Maia Rocha Brito, 25  
Edifício Beaumont, andar 1 ao 5  
CEP 13092-110 Campinas -SP

### **Mexique**

Av. Ferrocarril 202  
Parque Industrial Querétaro  
Santo Rosa Jauregui, Querétaro  
C.P. 76220

## **Amérique du Nord**

### **Canada**

3200A, rue King Ouest,  
Suite 300  
Sherbrooke (Québec) J1L 1C9

### **États-Unis**

10101 Science Drive  
Sturtevant, Wisconsin  
53177

---

## CHANGEMENT D'ADRESSE/PROPRIÉTAIRE

Si vous déménagez ou devenez le nouveau propriétaire de l'embarcation, veuillez aviser BRP :

- En prenant contact avec un concessionnaire Sea-Doo autorisé.
- **Amérique du Nord seulement:** en appelant au 1 888 272-9222.
- Postez l'une des cartes de changement d'adresse indiquées aux pages suivantes à l'une des adresses BRP indiquées dans la section *CONTACTEZ--NOUS* de ce guide.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel sécuritaire. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

**VÉHICULES VOLÉS :** En cas de vol de votre bateau, vous devez en informer le service de garantie du distributeur de votre région. Veuillez fournir vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification de la coque et la date à laquelle elle a été volée.

| CHANGEMENT D'ADRESSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> | <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> | <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> | <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> | <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> | <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> | <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> | <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; margin: 2px;"></div> |
| Numéro de modèle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>ANCIENNE ADRESSE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>NOM</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>N°</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>RUE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>APP.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>VILLE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>ÉTAT/PROVINCE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>ZIP/CODE POSTAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>PAYS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>TÉLÉPHONE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>NOUVELLE ADRESSE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>NOM</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>N°</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>RUE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>APP.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>VILLE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>ÉTAT/PROVINCE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>ZIP/CODE POSTAL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>PAYS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>TÉLÉPHONE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>COLIBRIEL</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

| CHANGEMENT D'ADRESSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> </div> | <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> </div> |  |
| Numéro de modèle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |
| <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div> <p>ANCIENNE ADRESSE</p> <p>OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :</p> </div> <div> <p>NOM</p> <p>N°</p> <p>RUE</p> <p>VILLE</p> <p>ÉTAT/PROVINCE</p> <p>PAYS</p> <p>ZIP/CODE POSTAL</p> <p>TÉLÉPHONE</p> </div> <div> <p>APP.</p> </div> </div>                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |
| <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div> <p>NOUVELLE ADRESSE</p> <p>OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :</p> </div> <div> <p>NOM</p> <p>N°</p> <p>RUE</p> <p>VILLE</p> <p>ÉTAT/PROVINCE</p> <p>PAYS</p> <p>ZIP/CODE POSTAL</p> <p>TÉLÉPHONE</p> <p>COURRIEL</p> </div> <div> <p>APP.</p> </div> </div>                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |

Cette page est  
vierge intentionnellement

| CHANGEMENT D'ADRESSE                       |  |  |  |  |                                              |  |  |  |  | CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |
|--------------------------------------------|--|--|--|--|----------------------------------------------|--|--|--|--|----------------------------|--|--|--|--|---------------|--|--|--|--|-----------------|--|--|--|--|
| <b>NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE</b> |  |  |  |  |                                              |  |  |  |  |                            |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |
|                                            |  |  |  |  |                                              |  |  |  |  |                            |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |
| Numéro de modèle                           |  |  |  |  | Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.) |  |  |  |  |                            |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |
| <b>ANCIENNE ADRESSE</b>                    |  |  |  |  |                                              |  |  |  |  |                            |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |
| <b>OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :</b>            |  |  |  |  |                                              |  |  |  |  | NOM                        |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |
|                                            |  |  |  |  |                                              |  |  |  |  | N°                         |  |  |  |  | RUE           |  |  |  |  | APP.            |  |  |  |  |
|                                            |  |  |  |  |                                              |  |  |  |  | VILLE                      |  |  |  |  | ÉTAT/PROVINCE |  |  |  |  | ZIP/CODE POSTAL |  |  |  |  |
|                                            |  |  |  |  |                                              |  |  |  |  | PAYS                       |  |  |  |  |               |  |  |  |  | TÉLÉPHONE       |  |  |  |  |
| <b>NOUVELLE ADRESSE</b>                    |  |  |  |  |                                              |  |  |  |  |                            |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |
| <b>OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :</b>           |  |  |  |  |                                              |  |  |  |  | NOM                        |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |
|                                            |  |  |  |  |                                              |  |  |  |  | N°                         |  |  |  |  | RUE           |  |  |  |  | APP.            |  |  |  |  |
|                                            |  |  |  |  |                                              |  |  |  |  | VILLE                      |  |  |  |  | ÉTAT/PROVINCE |  |  |  |  | ZIP/CODE POSTAL |  |  |  |  |
|                                            |  |  |  |  |                                              |  |  |  |  | PAYS                       |  |  |  |  |               |  |  |  |  | TÉLÉPHONE       |  |  |  |  |
| COURRIEL                                   |  |  |  |  |                                              |  |  |  |  |                            |  |  |  |  |               |  |  |  |  |                 |  |  |  |  |

| CHANGEMENT D'ADRESSE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|-----------------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| <b>NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                             |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> </div> |  |  |  |  | <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></div> </div> |  |  |  |  |                             |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Numéro de modèle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |  |  |  | Numéro d'identification du véhicule (N.I.V.)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |  |  |  |                             |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| <b>ANCIENNE ADRESSE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | <b>ANCIEN PROPRIÉTAIRE</b>  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| OU ANCIEN PROPRIÉTAIRE :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | NOM                         |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | N°                          |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | RUE                         |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | APP.                        |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | VILLÉ                       |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | ÉTAT/PROVINCE               |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | ZIP/CODE POSTAL             |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | PAYS                        |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | TÉLÉPHONE                   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| <b>NOUVELLE ADRESSE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | <b>NOUVEAU PROPRIÉTAIRE</b> |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| OU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | NOM                         |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | N°                          |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | RUE                         |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | APP.                        |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | VILLÉ                       |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | ÉTAT/PROVINCE               |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | ZIP/CODE POSTAL             |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | PAYS                        |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | TÉLÉPHONE                   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |  |  |  | COURRIEL                    |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Cette page est  
vierge intentionnellement

Note : \_\_\_\_\_

[illegible]

Note : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

No. du modèle  
de la **MOTOMARINE** \_\_\_\_\_

Numéro d'identification  
du **HULL** (N.I.H.) \_\_\_\_\_

Numéro d'identification  
du **MOTEUR** (N.I.M.) \_\_\_\_\_

**PROPRIÉTAIRE :** \_\_\_\_\_  
NOM

\_\_\_\_\_  
N° RUE APP.

\_\_\_\_\_  
VILLE ÉTAT/PROVINCE ZIP/CODE POSTAL

**Date d'achat** | |  
ANNÉE MOIS JOUR

**Date d'expiration de la garantie** | |  
ANNÉE MOIS JOUR

Doit être complété par le concessionnaire Sea-Doo au moment de la vente.

MARQUE DU CONCESSIONNAIRE

## **⚠ AVERTISSEMENT**

Si vous ne tenez pas compte des avertissements et des instructions de sécurité présentés dans ce guide, la vidéo de sécurité et des étiquettes de sécurité apposées sur les produits, vous prenez le risque de causer des accidents graves ou mortels.



® MC et le logo BRP sont des marques de commerce de BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. ou de ses sociétés affiliées.

©2024 BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. TOUS DROITS RÉSERVÉS

[www.brp.com](http://www.brp.com)

**ALUMACRAFT®**

**MANITOU®**

**SEA-DOO®**

**CAN-AM®**

**QUINTREX®**

**SKI-DOO®**

**LYNX®**

**ROTAX®**